HAL
open science

Les anciens combattants dans l'Algérie coloniale : les associations d'anciens combattants et l'Algérie française (1942-1962)

Samuel André-Bercovici

To cite this version:

Samuel André-Bercovici. Les anciens combattants dans l'Algérie coloniale : les associations d'anciens combattants et l'Algérie française (1942-1962). Histoire. 2014. dumas-01123704

HAL Id: dumas-01123704

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01123704

Submitted on 10 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
UFR 09

Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines

Centre d'histoire sociale du XXe siècle

Les anciens combattants dans l'Algérie coloniale :

Les associations d'anciens combattants et l'Algérie française (1942-1962)

Mémoire de Master 2 recherche

Présenté par M. Samuel André-Bercovici

Sous la direction de Mme Sylvie Thénault

Année 2014

Qu’il me soit permis de remercier ici, Sylvie Thénault pour sa disponibilité, ses conseils et sa patience pendant toute une année.

Mes remerciements vont aussi aux professeurs, doctorants et étudiants avec qui j’ai eu l’occasion d’échanger pendant que je réalisais ce travail. Celui-ci doit aussi beaucoup à l’accueil chaleureux que m’ont réservé plusieurs associations d’anciens combattants qui m’ont ouvert leurs portes et leurs archives.

Enfin mes remerciements vont aussi à mes proches qui tous, à leur façon, ont contribué à m’encourager.

Sommaire

Introduction 6

Première partie : Les associations refondées après la Libération, outils d'assimilation ? 21

Chapitre I : Organiser les anciens combattants 23

I/ Solder l'héritage de Vichy et de la Légion française des combattants 23

II/ Une seule association pour représenter tous les anciens combattants ? 33

Chapitre II : L'ancrage géographique et l'assise sociale des associations d'anciens combattants ... 53

I/ Une inégale distribution des associations à l'échelle de l'Algérie 56

II/ Les responsables d'associations d'anciens combattants personnage-clés de la vie associative 65

Chapitre III : Les revendications et l'action associative. Un moyen pour combattre les inégalités entre anciens combattants? 80

I/ La situation des anciens combattants algériens, un sujet marginal dans le milieu ancien combattant 80

II/ Les associations d'anciens combattants franco-musulmans : un moyen de porter des revendications spécifiques ? 94

Deuxième partie : Les autorités coloniales face aux anciens combattants : l'enjeu des droits et du statut des vétérans algériens 104

Chapitre IV : Les autorités coloniales face aux anciens combattants algériens : quels droits et quelles politiques envers cette population ? 106

I/L'égalité des pensions entre anciens combattants algériens et français d'Algérie, premier aspect de la politique des autorités françaises en faveur des vétérans 107

II/ L'inquiétude des autorités en Algérie à propos de la situation sociale des anciens combattants 112

Chapitre V : Les Amitiés africaines, une association relais de l'administration auprès des anciens combattants musulmans 126

I/ Toucher un maximum d'anciens combattants algériens : les objectifs du partenariat avec les Amitiés africaines 126

II/ Les Amitiés africaines, un outil d'encadrement des anciens combattants algériens 133

III/ Un domaine investi par l'armée pendant la guerre d'Algérie 138

Troisième partie : Mutation de la politisation du monde ancien combattant dans le contexte de la guerre d'Algérie : 147

Chapitre VI : La naissance d'une force de contestation politique rassemblant des anciens combattants. 149

I/ De nouvelles structures associatives pour de nouveaux types de mobilisation 149

II/ Un milieu associatif divisé par l'action du CEAC et soumis à une politisation accrue par la poursuite de la guerre 165

Chapitre VII : Le rôle des associations dans la politique militaire et le dispositif répressif en Algérie 179

I/ Le dispositif de protection urbaine et les unités territoriales, deux dispositifs militaires qui associent le milieu ancien combattant..... 179

II/ Le cinquième bureau et l'action psychologique sur les activistes du milieu ancien combattant 183

Chapitre VIII : Les évolutions de l'engagement en politique : vers une structuration partisane et ses limites 191

I/ Le 13 mai 1958 et l'entrée en politique des anciens combattants..... 191

II/Polarisation du monde ancien combattant autour de la politique gaullienne en Algérie 200

III/ Le milieu ancien combattant face au processus d'indépendance 210

Conclusion 218

Table des abréviations :..... 222

Annexes 223

Annexe 1 : Ordonnance du 2 septembre 1943 portant réorganisation des Associations d'anciens combattants et victimes de guerre 223

Annexe 2 : Liste des associations d'anciens combattants en Algérie 225

Annexe 3 : constitution d'une base de données des responsables associatifs anciens combattants en Algérie 229

Annexe 4 : Le réseau associatif ancien combattant dans les départements d'Oran et Constantine 233

Annexe 5 : Lieux de résidence des responsables associatifs anciens combattants 234

Annexe 6 : Catégories socioprofessionnelles des responsables associatifs anciens combattants en fonction du lieu de résidence. 235

Annexe 7 : Répartition des responsables des principales associations d'anciens combattants par classe d'âge 236

Annexe 8 : Nombre d'engagements associatifs des responsables anciens combattants en fonction du lieu de résidence 236

Annexe 9 : Les espaces de la vie associative des anciens combattants à Alger (vers 1955) 237

Annexe 10 : Notices biographiques de responsables d'associations d'anciens combattants en Algérie 238

Annexe 11 : Implantation des *diar-el-askri* (en 1957) 244

Fonds d'archives 245

Bibliographie 248

Introduction

Au cours de l'été 1962, alors que l'Algérie vient d'accéder à l'indépendance, le ministère des Armées s'inquiète du sort des drapeaux des associations patriotiques et d'anciens combattants[1]. L'armée était alors en charge du démontage et du transport en France de plusieurs dizaines de statues, de stèles et de monuments aux morts[2]. Elle s'interroge aussi sur le sort de ces étendards, dont l'usage principal était d'agrémenter les défilés et cérémonies organisés autour de ces mémoriaux, mais qui revêtent une forte charge symbolique dans la tradition militaire. Quelques jours plus tard, l'armée obtient une réponse du ministère des Anciens Combattants. Pour celui-ci, cette question n'a rien de commun avec celle des monuments, et il justifie cette distinction. Ces derniers constituent, à ses yeux, des biens publics menacés de destruction, et doivent être protégés par un déménagement. Les drapeaux, au contraire, appartiennent aux associations. D'après le ministère, les militaires n'ont alors pas à se préoccuper du sort de ces drapeaux. Cet argumentaire est complété par une remarque sur la situation des associations, ces dernières n'ont pas été dissoutes et devraient pouvoir continuer à exister dans l'Algérie indépendante[3]. En outre, le ministère ajoute que les associations continuent à exister dans les faits, et qu'elles peuvent décider elles-mêmes ce qu'il convient de faire de ces drapeaux.

Cette réponse du ministère des Anciens Combattants, fondée sur les accords passés avec le FLN, néglige, cependant, l'importance des bouleversements que connaît l'Algérie à l'été 1962. Elle reflète les mesures prévues en mars, au moment de la signature des accords d'Evian, mais ignore les développements ultérieurs du conflit en Algérie. En effet, considérer que les associations d'anciens combattants continuent à exister en droit et en fait, ne traduit pas la réalité de la situation. Depuis le début de l'année 1962, on ne trouve aucune trace d'une cérémonie publique rassemblant des vétérans. Le 8 mai n'a pas été commémoré publiquement, comme ce fut déjà le cas en 1961 ; le 14 juillet intervenant quelques jours après la reconnaissance de l'indépendance, il est ignoré ; enfin, le 8 novembre, anniversaire des 20 ans du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord ne fait visiblement l'objet d'aucune préparation. Au contraire, à Alger, l'avenue qui commémore cet évènement est rebaptisée par le nouveau pouvoir « avenue du 1er novembre », en souvenir de l'insurrection de la Toussaint 1954. Pour les anciens combattants et leurs associations, la situation de l'Algérie à cette date ne se prête pas à l'organisation de cérémonies. Les vétérans français d'Algérie, comme la majorité de cette population, ont quitté l'Algérie, ou s'apprêtent à le faire. Quant aux

[1] Courrier du 9/08/1962 du ministère des Armées au ministère des Anciens Combattants ; Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) 81-F-1678.

[2] Jan Jansen, *Erobern und Erinnern, Symbolpolitik, öffentlicher Raum une französischer kolonialismus in Algerien, 1830-1950*, Munich, Oldenburg Verlag, 2013, 543 p. ; p.1.

[3] Courrier du ministre des Anciens Combattants au ministre des Armées, s.d. [août 1962], au sujet des drapeaux des associations patriotiques d'Algérie ; ANOM 81-F-1678.

Algériens, nombre d'entre eux ont pris leurs distances avec ces associations au fil des huit ans de guerre. Demeurer adhérent de celles-ci revenait, en effet, à s'afficher comme partisans de la France contre l'indépendance. Pour les quelques-uns restés actifs dans les associations, il paraît bien entendu difficile de célébrer, dans l'Algérie indépendante, des victoires de l'armée française qui s'est illustrée pendant 8 ans par sa lutte sans merci contre les maquis et réseaux du FLN.

Les associations d'anciens combattants qui comptèrent parmi leurs membres des Algériens comme des Français d'Algérie disparaissent aussi à cause de la séparation qui survient entre leurs adhérents. Une partie de leurs anciens membres deviennent des citoyens algériens, entérinant ainsi, de fait le combat du FLN pour l'indépendance, alors que d'autres adhérents quittent précipitamment l'Algérie, exprimant ainsi un refus du changement de souveraineté, ou une crainte pour leur avenir dans ce nouveau pays. Les associations connaissent alors un véritable éclatement provoqué par ces choix divergents. Ainsi, même si elles existent toujours au point de vue légal, ces associations s'effacent en réalité avec l'indépendance algérienne.

Cependant, réduire cette disparition à une simple conséquence mécanique de l'indépendance algérienne amène à négliger les enseignements que les derniers moments de ces associations peuvent nous apporter sur leur fonctionnement dans l'Algérie coloniale. En effet, on peut également aborder cet effacement des associations d'anciens combattants à travers le parcours de quelques individus, dont les attitudes témoignent, par les choix opérés à l'été 1962, des places occupées par les Algériens et les Français d'Algérie dans ces groupements. Ainsi, certains présidents d'association, des Français d'Algérie, s'efforcèrent de rassembler les biens de leur groupement afin de les emporter avec eux. A leurs yeux, leurs associations étaient bien vouées à disparaître, et elles n'avaient aucun avenir dans l'Algérie indépendante. Ils cherchent donc à récupérer les sommes qui peuvent l'être, à l'image de Gustave Dubus et Antoine Valentini, présidents des sections des prisonniers de guerre d'Oran et d'Alger. Ces derniers parvinrent à emmener les fonds de leurs associations. Ce choix semble aller de soi pour ces responsables, qui sont félicités, deux ans plus tard, par leurs camarades, pour avoir su sauvegarder une partie des biens des adhérents[4]. Or, ces sommes déplacées en France étaient en partie constituées par des cotisations collectées auprès d'adhérents algériens. Cette situation est complètement ignorée par Gustave Dubus ou Antoine Valentini. L'un et l'autre se distinguèrent pourtant, pendant les années de guerre, en se faisant les apôtres d'un apaisement entre les communautés, et d'une solution négociée du conflit algérien. En 1961, Gustave Dubus exhortait ainsi ses adhérents : « il est nécessaire que les deux communautés [Algériens et Français d'Algérie] trouvent le compromis qui leur permettra une coexistence paisible et féconde, pour l'Algérie comme pour la

[4] Compte rendu du XVIe congrès de la Fédération nationales des combattants prisonniers de guerre [FNCPG], discours d'inauguration de la maison de convalescence « l'Oasis », à Breteuil-sur-Noye, le 19/06/1966 ; Archives privées de la FNCPG, numérotation provisoire, dossier XVIe Congrès National 1966.

France »[5]. Pourtant, un an plus tard, à la disparition de son association, Gustave Dubus estime que cet argent, tel un héritage, revient aux anciens combattants Français d'Algérie déplacés en France, et non à ceux devenus des citoyens algériens. Cette somme sert même à intégrer les anciens prisonniers de guerre aux activités de leurs camarades en métropole puisque c'est à leur fédération qu'elle est finalement reversée.

Ainsi, malgré les proclamations d'égalité entre adhérents issus de toutes les populations de l'Algérie, au moment de la disparition des associations d'anciens combattants et de l'exode des Français d'Algérie, la prédominance de ces derniers dans ces groupements se fait encore ressentir. Ils dirigent ces associations, et récupèrent, lorsque cela est possible, leur héritage. Ce constat conduit à s'interroger sur la constitution et la composition de ces groupements dans l'Algérie coloniale. Quels sont les individus qui s'engagent dans cette vie associative et quelle place occupent-ils ainsi dans l'espace public algérien ? Le problème de l'avenir des biens de ces associations en 1962 amène également à s'intéresser à leurs activités. Se réduisent-t-elles à des commémorations où les anciens combattants se réunissent derrière un drapeau, ou bien développent-elles d'autres activités et pratiques à côté de ces hommages rendus à leurs camarades décédés ? L'exemple, déjà évoqué, des anciens prisonniers de guerre laisse présager que certaines associations disposent de fonds qui leur permettent de se consacrer à d'autres tâches, mais cela est-il le cas de tous ces groupements ? Existe-t-il, au contraire des différences d'importance au sein de ce monde associatif ? Mais cet examen de la situation des associations à l'été 1962 oriente aussi vers d'autres pistes. On peut s'interroger aussi sur les effets de la Guerre d'Algérie sur ces groupements. Avant de mener à leur effacement par la décolonisation, comment cette épreuve affecte-t-elle le fonctionnement, ou les orientations, de ces associations ? De façon plus large, en faisant remonter la chronologie avant 1954, de quelles façons réagissent-elles face aux diverses formes de contestation de l'ordre colonial ? Le sentiment d'affaiblissement de l'Algérie française est-il ressenti avant cet effacement de 1962 et, dans ce cas, comment les structures associatives réagissent-elles à cette évolution de la situation coloniale ? S'interroger sur ces reconfigurations du monde associatif et des liens entretenus entre Algériens et Français d'Algérie amène à questionner la pertinence de la notion de « monde du contact » pour étudier ces groupements[6]. Ces associations fournissent-elles un espace dans lequel étaient établies des relations dépassant la frontière coloniale ? Comment les rapports sociaux entre anciens combattants d'origines diverses s'établissent-ils, et de quelle façon la guerre d'indépendance vient-elle les transformer ?

[5] Editorial de Gustave Dubus, *le P.G. d'Oranie*, n° spécial, mai 1961 ; ANOM Oran--5223-1.

[6] Sylvie Thénault, Emmanuel Blanchard, « Quel monde du contact ? Pour une histoire sociale de l'Algérie pendant la période coloniale », *Le mouvement social*, 03/2011, n°236, p.3-7.

On peut légitimement supposer que ces diverses pistes permettent de mieux comprendre la société de l'Algérie coloniale en mesurant le poids démographique des anciens combattants dans la population. Ils représentent, en effet, une masse humaine considérable, qui marquait de sa présence l'espace public. Les deux guerres mondiales, auxquelles on peut ajouter les conflits coloniaux, entrainèrent sous l'uniforme de l'armée française des centaines de milliers d'hommes. Aux mobilisés s'ajoutent également de nombreux militaires de carrière qui ont, eux aussi, participé à un ou plusieurs conflits. Enfin ce milieu des anciens combattants ne peut être dissocié des victimes indirectes de la guerre. En effet, tous les soldats ne reviennent pas de l'armée, mais ces morts laissent derrière eux des veuves ou des orphelins qui rejoignent souvent leurs anciens camarades au sein de cette vie associative.

La présence des vétérans dans l'espace public est renforcée par la multiplication des commémorations. Dans ce calendrier, les armistices de 1918 et 1945 et le 14 juillet occupent les premières places. Cependant, s'y ajoutent, en Algérie, des célébrations d'autres évènements. Ainsi, le débarquement du 8 novembre 1942, les batailles du Monte-Cassino et du Garigliano en mai 1944 ou le débarquement de Provence, le 15 août 1944, sont autant de dates qui font l'objet de rassemblements pour célébrer les soldats venus d'Algérie se battre dans l'armée française pour la libération de l'Europe.

Si lors de ces cérémonies de nombreux anciens combattants se rassemblent, tous n'ont pas combattus lors de ces batailles. En effet, ce groupe est constitué d'individus aux parcours et origines hétérogènes. On y trouve, par exemple, des personnes de tous les âges. Si l'image qui leur est associée est celle du « vieux soldat », reprise à la fois par les autorités et par les associations, les anciens combattants sont loin d'être tous des hommes d'âge mûr, approchant ou dépassant la cinquantaine, idée que colporte cette appellation. Si elle est valable lorsqu'il s'agit de désigner les soldats de la Première Guerre mondiale, elle évoque très imparfaitement ceux qui ont combattu entre 1939 et 1945, voire dans les guerres de décolonisation. On constate, ainsi, que derrière cet ensemble des anciens combattants se dessinent des différences entre « générations du feu ». Employée d'abord après 1918 pour désigner une génération, celle des soldats de 1914-1918, qui partagent la même expérience de guerre, cette formule peut être réemployée pour désigner d'autres classes d'âge[7]. Les soldats originaires d'Algérie qui se battirent de 1943 à 1945 en Italie, en Provence et enfin en Allemagne peuvent ainsi être considérés comme une deuxième « génération du feu ». Il faut remarquer que cette formule fut alors peut employée, ces hommes préférant eux-mêmes se désigner comme des « jeunes combattants » ou « jeunes anciens combattants »[8]. Cette logique de dénomination par génération est, par ailleurs, retenue par les contemporains, puisque, par la suite, a été pris l'habitude de désigner sous le terme de

[7] Bruno Cabanes, « Génération du feu : aux origines d'une notion », *Revue historique*, 01/2007, n°641 ; p.139-150.
[8] Marie Dumont, « Les Européens dans la rue pendant la guerre d'Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 02/2002, n°206 ; p.59-85.

« troisième génération du feu » les soldats des conflits de décolonisation, à commencer par ceux s'étant battus en Algérie[9].

Au-delà de l'âge, les anciens combattants possèdent également des origines différentes. Il peut en effet s'agir de Français d'Algérie, citoyens soumis au service militaire et mobilisés en cas de guerre issus de familles d'ascendance française, espagnole ou italienne pour nombre d'entre eux. Depuis la loi de 1889, les fils des familles d'immigrés en Algérie reçoivent en effet la nationalité française et sont donc susceptibles d'être incorporés dans l'armée. S'ajoutent à ce groupe les juifs d'Algérie naturalisés, en 1870, par le décret Crémieux et donc soumis, en tant que citoyens, aux mêmes obligations militaires. A ceux-là s'ajoutent des anciens combattants algériens, sujets français jusqu'en 1944. Ces derniers ont pu s'engager dans l'armée, mais la plupart de ces vétérans ont été, eux aussi, mobilisés, puisque les obligations militaires furent étendues à tous les hommes d'Algérie en 1912. L'appel au contingent fut d'abord limité en 1914, mais les besoins en hommes provoqués par la guerre conduisirent les autorités à appliquer une incorporation intégrale des conscrits dès 1916[10].

Toutefois, on ne dispose pas d'un total précis du nombre de ces anciens combattants pour cette période. Les services de l'administration française qui leur sont consacrés peinent, en effet, à en établir un compte précis. De nombreux anciens soldats, une fois quittée l'armée, perdent tous leurs liens avec celle-ci ou avec les services des anciens combattants. Il s'agit en particulier de vétérans algériens qui, à cause des lacunes de l'administration coloniale, ne perçoivent pas les pensions auxquelles ils ont droit. L'Office national des anciens combattants (ONAC) et le ministère des Anciens Combattants en sont donc réduits à estimer le nombre de ces individus. En 1948, le gouverneur général de l'Algérie, Marcel-Edmond Naegelen, avance un chiffre total de 800 000 anciens combattants[11]. Parmi ceux-ci, 600 000 seraient des Algériens, mais, pour ces derniers, les estimations sont plus fluctuantes[12]. Ainsi en 1953, Yves Barthélémy, élève énarque en stage en Algérie minore légèrement ce chiffre. En comparant plusieurs estimations, il préfère retenir un total d'anciens combattants algériens compris entre 500 000 et 600 000 individus[13].

---

[9] Raphaëlle Branche, « La dernière génération du feu ? Jalons pour une étude des anciens combattants français de la guerre d'Algérie », *Histoire@Politique*, 11/2007, n°3.

[10] Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, la Guerre de 14-18 et le premier quart du XXe siècle*, Droz, Paris, 1981, 793p. ; p.398-399. Voir également : Gilbert Meynier, « Les Algériens et la guerre de 1914-1918 », *in* A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault (dir.), Hist*oire de l'Algérie à la période coloniale*, Alger/Paris, Barzakh/La Découverte, 2012, p. 229-234 ; p.230.

[11] Courrier du 26/07/1948 du gouverneur général Marcel-Edmond Naegelen au ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ; ANOM 81-F-1675.

[12] Courrier du 24/07/1948 du gouverneur général Marcel-Edmond Naegelen au ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ; ANOM 81-F-1675.

[13] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.1 ; ANOM 81-F-1679.

Si ces estimations sont imprécises, elles permettent, néanmoins, d'observer que les anciens combattants représentent une part importante de la population de l'Algérie. Celle-ci s'élève, en 1954, à 9 500 000 personnes environ[14]. Le poids démographique des anciens combattants peut, par ailleurs, être affiné. En effet, il peut être rapporté à la population masculine adulte de l'Algérie, qui s'élève à peu près à 2 800 000 personnes en 1954[15]. Entre un tiers et un quart des hommes adultes dans l'Algérie d'après 1945 sont des anciens combattants.

Cependant, ces proportions ne doivent pas conduire à surestimer l'importance des structures associatives de ce milieu. Si les vétérans sont nombreux à n'entretenir aucun contact avec l'administration des anciens combattants, un plus grand nombre encore n'adhère à aucune association. S'ils sont, du point de vue de la loi et des autorités, des anciens combattants qui possèdent des droits, ils ne sont pas nécessairement actifs dans la vie sociale et associative de ce milieu. En effet, pratiquement aucun des différents groupements constitués en Algérie ne dépasse la dizaine de milliers de membres. Aussi, ce nombre n'est-il atteint que par l'Association des anciens combattants et victimes de guerre (ACVG) du département d'Alger. La plupart des groupements se contentent de rassembler entre une centaine et un millier d'adhérents. Ce taux d'adhésion est relativement modeste en comparaison du nombre de vétérans. Seule une minorité d'entre eux s'investit dans ces associations, mettant ainsi en avant la qualité d'ancien combattant comme fondement d'une identité partagée. Une nette majorité d'entre eux reste, au contraire, en marge des activités associatives, ce qui ne les empêche pas d'assister, de façon irrégulière, à des commémorations.

L'étude de ce milieu associatif doit tenir compte des attitudes des anciens combattants vis-à-vis des groupements constitués pour les rassembler. En effet, ce sont ceux qui s'organisent en association qui sont visibles dans l'espace public, lorsqu'ils participent aux cérémonies, ou bien encore lorsqu'ils s'adressent aux autorités. Cette démarche concerne une minorité des individus composant ce groupe très large des vétérans mais, en animant cette vie associative, ils se placent en représentants de tous les anciens combattants. Ainsi, les associations se considèrent comme les porte-paroles du « monde ancien combattant », censé englober l'ensemble des anciens soldats, qu'ils soient adhérents ou non. L'existence de ce « monde ancien combattant » peut, néanmoins, être remise en cause au vu de ces taux de participation aux activités associatives. Il paraît plus juste, alors, de parler d'un milieu associatif des anciens combattants pour désigner ceux qui, en rejoignant un groupement, cherchent à se faire reconnaître comme tels dans l'espace public ou aux yeux des autorités.

---

[14] *Statistique générale de l'Algérie. Résultats statistiques du recensement de la population du 31 octobre 1954, vol.1*, Délégation Générale du Gouvernement en Algérie, Secrétariat adjoint pour les affaires économiques, Alger, 1957, impr. Baconnier frères, 38p. ; p.XLIII.

[15] Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962), représentations et réalités des populations*, Paris, INED-PUF, 386 p. ; p 280.

Enfin, même parmi cette minorité d'anciens combattants qui font la démarche de donner leur adhésion à une association, il convient de noter des attitudes différentes, en fonction du groupement choisi. En effet, on l'a dit, toutes les associations ne sont pas égales du point de vue du nombre de leurs membres. Ces variations correspondent à des groupements de genres différents. On peut ici s'inspirer de la typologie avancée par Antoine Prost[16]. Il distingue d'une part les mouvements, issus d'une initiative centrale qui développent ensuite un réseau de section et, d'autre part, les associations locales qui, en se développant, forment un regroupement. L'Association départementale des ACVG d'Alger, crée en 1943, correspond assez bien au premier cas, tandis que la Fédération des anciens combattants et victimes de guerre, fondée en 1949, peut être classée comme un regroupement, puisqu'elle naît d'un accord entre plusieurs associations de taille modeste.

Toutefois, ce partage entre mouvements et regroupements décrit très imparfaitement la réalité de ce monde associatif en Algérie, assez éloignée des caractéristiques qui prévalent en métropole. L'UNC, qui constitue l'archétype du mouvement d'ancien combattant, ne représente, à l'échelle algérienne qu'un modeste rassemblement confiné à l'ouest algérois. En outre, l'unification d'associations locales au sein d'une structure fédérale n'est pas durable. Ainsi, l'exemple de regroupement déjà mentionné, la fédération des anciens combattants n'existe que quelques années avant de disparaître. Ce paysage associatif en Algérie peut donc être décrit comme partagé entre d'une part quelques mouvements, et d'autre part une multitude de petites associations autonomes, ne fonctionnant qu'à l'échelle locale.

Dans la première catégorie on retrouve de grandes associations, disposant d'un réseau de sections étendu, et donc d'un nombre conséquent d'adhérents. On peut citer comme exemple de ces mouvements les trois associations départementales des anciens combattants et victimes de la guerre d'Alger, Constantine et Oran, ainsi que Rhin et Danube, voire l'Association des anciens combattants prisonniers de guerre (ACPG). Ces mouvements disposent d'une structure hiérarchique claire. A la base de celles-ci se situent les sections, correspondant à une ville, voire un quartier. Au dessus de celles-ci se trouvent des instances départementales, puis régionales, qui englobent l'Algérie toute entière. Enfin, elles sont rattachées à des organisations nationales, dont la direction est située à Paris. A côté de ces structures imposantes se développent également plusieurs dizaines de petits groupements. Il s'agit le plus souvent d'amicales régimentaires qui rassemblent des anciens combattants ayant appartenu à la même unité, telle l'Amicale des anciens de la 2e Division Blindée (2e DB), ou ceux qui ont combattu sur les mêmes théâtres, comme l'Amicale des anciens des Dardanelles. Mais ces associations de taille modeste peuvent aussi être le fait de blessés ou amputés de guerre, ou bien encore formées sur une base professionnelle, telles les associations d'anciens combattants de l'Electricité et Gaz d'Algérie (EGA) ou de fonctionnaires.

[16] Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française, t.2 : Sociologie*, Paris, FNSP, 1977, 261 p., p.76.

Cette description du monde associatif avant 1962 ne doit pas laisser penser qu'il s'agit d'une organisation immuable tout au long du XXe siècle. En effet, si les premiers groupements d'anciens combattants se créent dans le sillage de la Première Guerre mondiale, ils ne figent pas définitivement les structures de ce milieu. La Seconde Guerre mondiale et le régime de Vichy viennent, en effet, profondément remodeler ces associations en imposant une organisation unique. Ce régime est toutefois éphémère puisque la perte de l'Afrique du Nord par l'Etat français entraîne une nouvelle reconfiguration profonde de ce monde associatif. Des continuités peuvent néanmoins être esquissées entre ces trois moments de la vie associative des anciens combattants, par exemple si l'on s'intéresse aux personnalités qui animent ces groupements. En outre, des associations disparaissent à un moment donné, avant d'être ressuscitées quelques années plus tard sous une appellation similaire. La Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans, fondée en 1948, prend, par exemple, la suite de la Fédération des anciens militaires musulmans d'Algérie existant avant-guerre.

Nous nous concentrerons ici sur la dernière période de l'activité associative des anciens combattants dans l'Algérie coloniale, qui court du débarquement anglo-américain, le 8 novembre 1942, jusqu'à l'indépendance de l'Algérie. Ce découpage chronologique présente l'intérêt d'une certaine continuité au niveau des structures générales du monde associatif : les associations créées au début de cette période perdurent, en effet, pour la plupart, pendant ces vingt années. Ce choix ne doit toutefois pas nous pousser à négliger les héritages des expériences associatives antérieures, qui peuvent venir éclairer des conflits, comme la question de la période vichyste dans l'après-guerre, ou compléter des parcours de cadres de ces associations.

On peut retracer rapidement les grandes dynamiques qui animent ce monde associatif des anciens combattants au cours des vingt années qui courent de 1942 à 1962. Du débarquement anglo-américain à l'immédiat après-guerre, on voit apparaître, de nouvelles structures qui se développent rapidement et se maintiennent ensuite jusqu'en 1962. Seule la guerre d'indépendance provoque l'apparition de nouveaux groupements, qui s'ajoutent à ceux déjà présent dans ce paysage. La masse de population que représentent les anciens combattants au cours de ces années reste, par ailleurs, à peu près constante. Avec la Seconde Guerre mondiale, et la victoire des Alliés, des dizaines de milliers de « jeunes combattants » viennent s'ajouter aux vétérans du premier conflit mondial. Dans les années qui suivent, la Guerre d'Indochine entraîne son contingent supplémentaire d'anciens combattants, mais le nombre de ces derniers est modeste face à celui de leurs aînés, et leur émergence ne modifie pas l'organisation de ce monde associatif. Enfin, si l'on considère plus largement l'histoire de l'Algérie, ces vingt années constituent une période marquée par l'affirmation des contestations de l'ordre colonial : des mouvements tels les Amis du Manifeste et de la Liberté (AML) émergent, des évènements violents surgissent comme dans le Constantinois en 1945, puis la guerre d'indépendance

est déclenchée par le FLN en 1954. Les associations d'anciens combattants mènent donc leurs activités pendant une période de contestation de l'ordre colonial, problème dominant de la vie politique en Algérie qui implique tous les acteurs de la société algérienne, au-delà des partis et milieux de militants politiques.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les travaux d'historiens se sont intéressés à ces associations. Elles sont mentionnées dans plusieurs ouvrages qui étudient les mobilisations des Français d'Algérie et des ultras de l'Algérie français. Leur rôle dans les violences et les massacres de la répression dans le Constantinois en 1945 est ainsi précisé par les historiens s'étant consacrés à ces évènements[17]. Pendant la guerre d'Algérie, leur participation à des manifestations est mentionnée dans plusieurs ouvrages, de leur rôle le 6 février 1956 à la semaine des barricades en passant par le 13 mai 1958[18]. Cependant ces associations ne sont évoquées que comme des acteurs ponctuels sans que leur action sur un temps plus long ne soit abordée. De même, leur composition et leur représentativité ne sont pas toujours questionnées.

Des travaux ont, par ailleurs, abordé l'histoire des anciens combattants et de leurs associations. On peut ainsi noter que le premier à s'intéresser à ce champ historique est René Rémond, qui publie, en juin 1955, un article au sujet des rapports entre les anciens combattants et l'action politique[19]. Celui-ci mérite de retenir l'attention pour deux raisons. D'une part, car René Rémond appelle ses collègues à s'intéresser à ces mouvements, afin d'expliquer comment « l'esprit ancien combattant » invoqué par ces groupements les conduit à un engagement politique marqué à droite. D'autre part, si ce travail adopte une approche comparatiste qui se concentre sur l'entre-deux-guerres, il s'intéresse également à des engagements plus contemporains. René Rémond signale ainsi qu'il « serait utile d'examiner de près l'attitude des anciens de Rhin et Danube en présence des troubles qui agitent l'Afrique du Nord française depuis deux ans ». Il note, en effet, que les revendications d'indépendance y provoquent, en réaction, une vive politisation des associations locales de vétérans, au nom de la défense de l'intérêt national et du maintien de la souveraineté française sur ces pays colonisés.

Les pistes ébauchées par cet article sont poursuivies par d'autres travaux, à commencer par le travail majeur d'Antoine Prost sur les anciens combattants français dans l'entre-deux-guerres[20]. Il se concentre sur les associations en France métropolitaine de 1914 à 1939 et omet celles des anciens combattants d'outre-mer. Cet ouvrage n'en est pas moins riche d'enseignements pour l'histoire de ces

[17] Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945 : une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009, 404 p. Voir également : Jean-Louis Planche, *Sétif 1945, Histoire d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin, 2006, 422 p.

[18] Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Champs-Flammarion, 2012, 374 p., p.135-137 et p.180-184. Voir également : Anne-Marie Duranton-Crabol, *Le temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, 1995, 319 p. et Marie Dumont, « Les européens dans la rue pendant la guerre d'Algérie », *op.cit.*

[19] René Rémond, « Les anciens combattants et la politique ». In: *Revue française de science politique*, 5e année, n°2, 1955. pp. 267-290.

[20] Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*, Paris, FNSP, 1977, 3 vol., 237, 261 et 268 p.

mouvements. En abordant les groupements de vétérans sous un angle sociologique, s'intéressant à leur organisation, à leurs adhérents ou aux choix des cadres placés à leur tête, Antoine Prost propose des analyses qui dépassent le cadre spatio-temporel de son travail.

D'autres travaux, postérieurs, se sont concentrés sur l'étude de certains mouvements pendant cet entre-deux-guerres. Ce sont les Croix-de-feu qui ont le plus retenu l'attention des historiens qui se sont interrogés sur le développement massif de mouvements nationalistes et patriotiques radicaux, voire d'extrême droite, dans cette période. Mais, là encore, sa dimension coloniale, et plus précisément algérienne, est généralement négligée. C'est donc dans d'autres travaux, tel celui de Samuel Kalman, qu'il faut aller rechercher des informations sur les Croix-de-feu algériens, et ainsi constater qu'elles s'implantent avec succès dans ce territoire avant 1939[21].

Dans son article, René Rémond soulignait également l'importance, dans l'histoire des anciens combattants en France, de la période de Vichy marquée par la Légion française des combattants (LFC). Jean-Paul Cointet a consacré à cette dernière un ample travail en démontrant la place que le régime de Pétain accordait aux anciens combattants dans sa Révolution nationale[22]. Cependant ce travail, lui aussi, néglige un peu la place des trois départements algériens dans ce mouvement, qui y connaît pourtant un grand succès. Cette question a, toutefois, été abordée par d'autres biais, en particulier dans l'étude de Jacques Cantier sur l'Algérie sous le régime de Vichy, où il souligne que la LFC compte, de 1940 à 1942 un nombre d'adhérents qui dépasse de loin l'ensemble des associations d'avant-guerre[23]. Plus récemment, Pierre Darmon consacre également une partie de son ouvrage sur l'Algérie de 1939 à 1942 au milieu légionnaire et à son influence[24].

On dispose ainsi de travaux d'historiens consacrés à ce que René Rémond identifie comme les deux premiers moments de l'histoire des anciens combattants et de leurs associations, l'entre-deux-guerres et le régime de Vichy. En revanche, peu d'études portent sur ceux-ci après 1945. Christophe Lewin a, certes, consacré un travail à la Fédération des anciens combattants prisonniers de guerre, mais en ne s'intéressant guère à ses sections algériennes[25]. Néanmoins, son ouvrage fournit un certain nombre d'enseignements, en abordant les institutions et la législation qui ordonnent la réorganisation des structures associatives des anciens combattants après la Seconde Guerre mondiale.

---

[21] Samuel Kalman, *French colonial fascism, the extreme right in Algeria, 1919-1939*, New York, Macmilan-Palgrave, 2013, 286p.

[22] Jean-Paul Cointet, *La Légion Française des Combattants : la tentation du fascisme*, Paris, Albin Michel, 1995, 458 p.

[23] Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, 418 p.

[24] Pierre Darmon, *L'Algérie de Pétain, les populations algériennes ont la parole (septembre 1939-novembre 1942)*, Paris, Perrin, 2014, 456 p.

[25] Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers de guerre français, naissance et développement de la FNPG, 1944-1952)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p.

Ainsi, si plusieurs historiens se sont consacrés à l'étude des anciens combattants et de leurs associations, peu d'entre eux traitent de ce sujet en situation coloniale. De nombreux travaux ont pourtant amélioré la connaissance des troupes levées, au XXe siècle, par les puissances coloniales européennes dans les territoires soumis à leur pouvoir, mais très peu se sont intéressés au devenir de ces hommes une fois revenus à la vie civile. Par exemple, lors d'un colloque organisé en 2013 à Reims au sujet des troupes coloniales dans la Grande Guerre, une seule intervention sur deux jours s'intéressait au parcours d'un vétéran djiboutien après la fin de la guerre[26].

Certains travaux se sont tout de même penchés sur les anciens combattants dans les colonies françaises. Gregory Mann a, par exemple, consacré une étude aux anciens tirailleurs sénégalais au Mali, en se concentrant sur leurs rapports avec la France sur le temps long, depuis les mobilisations politiques autour de l'indépendance jusqu'aux flux migratoires contemporains[27]. Plus proche de l'Algérie, la Tunisie et ses anciens combattants a également fait l'objet d'un travail réalisé par Thomas DeGeorge dans lequel il embrasse toute la durée du protectorat français. Cependant ces deux historiens s'intéressent aux anciens combattants bien au-delà de leurs organisations et de leurs activités associatives[28].

Par ailleurs, au sujet de l'Algérie proprement dite, on dispose du travail effectué par Jan Jansen : en s'intéressant à la façon dont la colonisation façonne l'espace public en Algérie, il aborde la question des monuments érigés après 1918 ainsi que des hommages rendus aux morts pour la France et aux anciens combattants. Cette étude est particulièrement intéressante pour notre sujet car elle aborde en détail les pratiques commémoratives et les choix de représentations pour les statues des monuments. Il démontre ainsi comment les discriminations de la société coloniale se nichent dans ces politiques qui cherchent pourtant à proclamer l'union de toutes les populations de l'Algérie. Si l'ouvrage de Jan Jansen est riche en enseignements, il prend surtout en considération les politiques mémorielles officielles, dans lesquelles les associations ne jouent qu'un rôle secondaire derrière les décideurs publics.

Enfin, il convient de mentionner les recherches menées par Donàl Hassett qui s'est penché sur le développement des associations d'anciens combattants en Algérie après le premier conflit mondial[29].

---

[26] « Les troupes coloniales et la Grande Guerre », colloque international organisé par le Centre d'Etude en Histoire Culturelle de l'Université de Reims, les 7 et 8 novembre 2013, à Reims ; Actes en cours de publication.

[27] Gregory Mann, *Native Sons, West African veterans and France in the Twentieth Century*, Durham-London, Duke University Press, 2006, 333 p.

[28] Thomas DeGeorges, *A Bitter Homecoming : Tunisian Veterans of the First and Second World Wars*, thèse sous la direction de Roger Owen, soutenue le 16/4/2006, Havard University.

[29] Donàl Hassett, « *Ils ont des droits sur nous*, French Algeria's Veteran's Associations and the Quest for Primacy in a Settler's Colonial Public Sphere », communication lors de la conférence annuelle de la *Society for the Study of French History*, Cardiff University, 30 juin – 2 juillet 2013. Voir également : « Indigenous Veterans and the Emergence of

Celles-ci l'ont amené à s'intéresser au rôle que ces groupements ont joué pour permettre aux vétérans de s'affirmer dans l'espace public algérien et de faire entendre leurs revendications. Il étudie aussi la composition de ces mouvements, l'équilibre entre anciens combattants Algériens et Français d'Algérie, et les conséquences que le poids de ces deux communautés entraîne dans les orientations de ces associations. Il souligne par exemple les contradictions d'associations qui prennent position, d'une part, pour l'égalité entre les morts pour la France et donc en faveur de pensions identiques pour leurs proches, mais qui, d'autre part, se montrent beaucoup plus timides lorsqu'il s'agit d'appliquer ce principe aux survivants de la guerre. Il décrit également les divisions nées des débats autour du projet Blum-Viollette. Si une partie des adhérents des associations, notamment des Algériens, prennent alors position en faveur de ce projet, la majorité des membres et les responsables de ces organisations se montrent, en revanche, plus timides. Ils se refusent, en effet, à apporter un soutien, au projet Blum-Violette en raison de l'hostilité que ce dernier rencontre parmi leurs adhérents français d'Algérie. Ces pistes explorées par Donàl Hassett se limitent toutefois à l'Algérie de l'entre-deux-guerres. Ils permettent alors de nous fournir des informations sur les débats qui traversent ce milieu, sur des individus dont l'engagement se poursuit au-delà de cette période. En revanche, les associations qu'il étudie disparaissent en 1940. Ce sont d'autres groupements qui prennent leur place dans la période que nous étudierons ici.

La plupart des travaux évoqués s'appuient dans leurs recherches sur une documentation conservée dans des centres d'archives publics. En effet, les associations d'anciens combattants, comme tous les groupements de ce genre, sont régulièrement en rapport avec l'administration coloniale. Les préfectures reçoivent les déclarations de dépôt des associations à leur création, et communiquent ensuite avec elles pour organiser les cérémonies. A ceci s'ajoute la surveillance que la police exerce sur ces groupements : les renseignements généraux, voire de simples policiers dans des centres urbains modestes, rédigent régulièrement des rapports sur la situation au sein des associations. Ces rapports peuvent, aujourd'hui, être consultés aux Archives nationales de l'outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence. Ces fonds sont toutefois incomplets, la surveillance policière des associations n'est, par exemple, pas constante et n'intervient, en général, que lorsque celles-ci traversent une crise interne, ou lorsque leurs actions attirent l'attention des autorités si elles viennent à menacer l'ordre public, comme lorsqu'elles organisent une manifestation. Les archives d'Aix-en-Provence possèdent également plusieurs cartons issus des services du Gouvernement général, à Alger, où un service était consacré aux anciens combattants. Ces fonds présentent l'intérêt de rassembler des rapports venus de régions diverses d'Algérie, ainsi que des notes échangées avec d'autres administrations, ou les ministères en France.

Developmentalism in Interwar Algeria », communication lors de la conférence « Ideologies of Empire », Institut Universitaire Européen, 9 janvier 2014. [Notes fournies par l'auteur]

A ces fonds s'ajoutent ceux versés aux Archives nationales et conservés au site de Pierrefitte. On peut, en effet, y consulter des dépôts d'archives de l'ONAC, institution présente en Algérie, à travers des offices départementaux. Plusieurs cartons consacrés aux activités d'outre-mer de l'office, et en particulier à l'Algérie, ont, par exemple, été versés en 1998. Cette documentation permet de mieux saisir l'organisation des services dédiés aux anciens combattants, et leurs relations avec les associations qui font l'objet de subvention. En contrepartie des sommes versées, les offices départementaux sont attentifs à leurs dépenses, et surveillent l'emploi de ces fonds et la façon dont ils sont redistribués aux vétérans.

Enfin, pour les centres d'archives publics, on ne doit pas négliger l'importance de la documentation conservée par le Service historique de la défense (SHD), au château de Vincennes. A partir de 1954, l'armée s'impliquant fortement en Algérie, ses services s'intéressent aux anciens combattants, à qui les officiers du cinquième bureau réservent une place de choix dans leur action psychologique. Là encore, des rapports sont rédigés sur les associations, leur fonctionnement et leurs orientations politiques. A ceci il convient d'ajouter les courriers échangés par l'armée avec certains des cadres de ces mouvements, qui nous renseignent à la fois sur les groupements et sur la place que l'armée entend leur assigner dans sa lutte contre le FLN.

Si l'ensemble de ces fonds permet de mieux connaître le monde des associations d'anciens combattants en Algérie, et, par exemple d'obtenir des informations sur leur nombre ou celui de leurs adhérents, il présente en revanche l'inconvénient d'être constitué pour l'essentiel par des rapports réalisés par des personnes extérieures aux associations. Les courriers se limitent en général à des échanges avec les présidents des groupements et les éléments concernant la vie interne, ou les relations entre adhérents, sont plutôt rares. On peut donc essayer de parer à cette lacune en recherchant également des fonds constitués à partir des archives des associations. La conservation des documents internes est, malheureusement, extrêmement rare : elle dépend de la rigueur de la direction ou est soumise à l'existence d'un local où ils peuvent éventuellement être conservés. Surtout, dans le cas de l'Algérie, ces documents n'ont pas été déménagés en 1962. On peut néanmoins s'appuyer sur des fonds conservés, en France, par des associations qui disposaient de sections en Algérie. Ainsi, la Fédération des anciens combattants prisonniers de guerre conserve, dans les rapports de ses congrès, les interventions de ses représentants en Algérie, qui font régulièrement un exposé sur la situation de leurs sections. De même, l'Union nationale des combattants conserve un carton des échanges entre ses présidents nationaux et les présidents de sections en Algérie, qui détaillent régulièrement leur action, les problèmes rencontrés et donnent leur avis sur la situation de ce pays. Ces courriers, bien que rares et incomplets, présentent néanmoins l'avantage d'apporter un autre éclairage sur l'activité de ces groupements, en dehors des contraintes qu'impose un échange officiel avec la préfecture ou le Gouvernement général.

A ces deux fonds déjà évoqués, on peut ajouter les archives personnelles de Jean Scelles, conservées par la Fondation Jean Scelles et Jeanne Scelles-Millie dans ses locaux, à Paris. En effet, Jean Scelles fut, quelques années, président de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans, et les très nombreux cartons rassemblant du courrier ou des notes personnelles fourniraient probablement de nombreuses informations sur cette association. Ceux-ci n'ont, malheureusement, pas été complètement inventoriés, et, devant l'ampleur du dépouillement à réaliser, nous avons du nous contenter des quelques informations contenues dans les ouvrages rassemblant les notes et mémoires de Jean Scelles publiés par la fondation, ainsi que sur quelques documents communiqués par son neveu M. Yves Scelles.

Enfin, certaines associations, parmi les plus importantes, éditent des bulletins d'information et de liaison adressés à leur membres, voire de véritable journaux, mensuels la plupart du temps. Ceux-ci servant à l'information des membres de l'association, ils contiennent de nombreux éléments sur les activités qu'elle organise, telles que des fêtes ou des colonies de vacances. En outre, ils rapportent également les débats et décisions de la plupart des réunions et consacrent souvent plusieurs pages aux assemblées générales et congrès. Ainsi, le journal édité, en Algérie, pendant 4 ans, par Rhin et Danube peut être consulté à la Bibliothèque nationale, de même que le bulletin d'information de l'Amicale des anciens du corps expéditionnaire français (CEF) en Italie. A ces organes de presse internes au milieu des anciens combattants, il convient d'ajouter la presse locale algérienne qui se fait, elle aussi, l'écho des activités des associations : les réunions et fêtes y sont régulièrement mentionnées, tandis que les changements de direction au sein d'une association peuvent faire l'objet d'un communiqué dans la presse. Des titres comme *l'Echo d'Alger*, le *Journal d'Alger* ou *la Dépêche Quotidienne* fournissent, eux aussi des informations sur la vie de ces groupements.

Les informations recueillies à ces diverses sources permettent d'étudier les associations d'anciens combattants à travers plusieurs approches, en s'intéressant à leur constitution, à leur fonctionnement et à leur action, tout en observant la place qu'elles occupent dans l'Algérie coloniale et dans les politiques menées par la France envers ses vétérans. C'est pourquoi nous aborderons ce travail en plusieurs temps. Tout d'abord en nous concentrant sur le processus long et complexe de développement de ce monde associatif qui débute en 1943, après que l'Algérie ait été soustraite à l'autorité de Vichy, mais se poursuit sur plusieurs années, au gré de la fondation de nouveaux groupements qui provoquent des recompositions au sein de ce milieu. Cette approche doit s'accompagner d'une étude de l'implantation de ces associations en Algérie. En prenant en compte diverses échelles, il est, en effet, possible d'étudier le développement de ce réseau d'association, et l'ampleur de l'encadrement offert par ces groupements, tant par l'existence de sections que par les actions menées auprès de leurs adhérents.

En tant qu'acteurs de la vie publique, ces associations représentent également des partenaires pour les autorités coloniales. Il convient, également, d'observer quelle place ces dernières leurs réservent dans les politiques qu'elles mènent en direction des anciens combattants, en particulier dans un contexte où l'administration française dispose de moyens limités, qui la conduise à rechercher l'assistance de ces structures. Il ne s'agit pas d'étudier, en détail, l'ensemble des mesures prises par la France en faveur de ses vétérans, Français d'Algérie ou Algériens, mais le rôle réservé aux différents groupements dans cette politique, leurs interventions et les choix de l'administration en matière de partenariats conclus avec certaines associations.

Enfin, dans un dernier temps, ce travail doit prendre en compte les effets de la guerre d'indépendance sur ce milieu associatif, en étudiant les recompositions que celle-ci provoque. Le conflit engendre, en effet, des transformations des orientations de certains groupements, ainsi que de leurs répertoires de mobilisation. Ainsi, elle provoque des tensions, parmi les associations tout d'abord, entre celles qui connaissent un processus de politisation très marqué et celles qui cherchent à poursuivre leurs activités antérieures. A ceci, il convient d'ajouter les évolutions que connaissent ces groupements dans leurs relations avec les autorités, entre contestation, parfois violente, des politiques suivies par les gouvernements français et influence de l'armée qui prend, au fil de la guerre, une place de plus en plus influente sur ce milieu.

Première partie : Les associations refondées après la Libération, outils d'assimilation ?

Dès la Première Guerre mondiale, l'Algérie a vu s'organiser sur son territoire plusieurs associations d'anciens combattants. Celles-ci, comme en métropole à la même période, se fixent pour objectif la défense des intérêts moraux et économiques des vétérans. Leur développement, fondé sur la liberté d'association garantie par la loi de 1901, donna naissance à un réseau de groupements éclatés, parfois rivaux. Ce processus d'organisation se fit toutefois selon des formes particulières dues à la situation coloniale en Algérie. Comme le souligne Donàl Hassett dans ses recherches, ces associations se retrouvent confrontées au problème que pose, dans un contexte colonial, la coexistence d'anciens combattants Français bénéficiant de la citoyenneté et d'Algériens maintenus dans un statut inférieur, même si la loi Jonnart de 1919 apporte quelques progrès[30]. Cela se traduit dans cette vie associative par une place marginale accordée aux Algériens dans ces groupements, s'accompagnant d'un relatif désintérêt pour les questions sociales qui concernent ce segment de population : si elles réclament des droits en faveur des vétérans algériens, ceux-ci ne sont pas pour autant confondus avec leurs camarades jouissant de la citoyenneté.

Cette organisation associative est mise à bas par la défaite de la France et la mise en place du régime de Vichy. Ce dernier dissout, le 29 août 1940, toutes les associations existantes pour donner naissance à la Légion française des combattants (LFC)[31]. La décision de l'Etat français d'unifier, de façon autoritaire, cet ensemble marque une profonde rupture, non seulement dans les objectifs de cette vie associative, mais aussi dans l'organisation des groupements. Il s'agit avant tout pour les légionnaires de soutenir le maréchal Pétain, non de maintenir un esprit de camaraderie et d'entraide mutuelle et moins encore de se mobilier pour obtenir des droits ou des pensions. D'autre part les groupes de la LFC sont organisés selon une stricte hiérarchie calquée sur l'armée, faisant ainsi peu de cas de la vie démocratique interne. La LFC connaît pourtant, de 1940 à 1942, un engouement certain : elle atteint un total de 107 000 membres, soit plus que toutes les associations d'avant-guerre. Ce mouvement de mobilisation autour de Pétain et de la Révolution nationale laisse en héritage le témoignage d'une adhésion en Algérie au régime de Vichy, même si la radicalisation de la LFC du fait de sa prise en main par des militants du Parti populaire français (PPF) paraît détacher d'elle une partie des

[30] Donàl Hassett, « *Ils ont des droits sur nous*, French Algeria's Veteran's Associations and the Quest for Primacy in a Settler's Colonial Public Sphere », communication lors de la conférence annuelle de la *Society for the Study of French History*, Cardiff University, 30 juin – 2 juillet 2013 [notes de l'intervention fournies par l'auteur]. Voir également : Laure Blévis, « Quelle citoyenneté pour les Algériens ? », *in* A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault (dir.), Hist*oire de l'Algérie à la période coloniale, op.cit.,* p.356.

[31] Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, Paris, 2002, 418 p. ; p. 59-60

adhérents[32]. La reconstitution d'associations après la libération des trois départements algériens s'opère alors non seulement en fonction de la situation coloniale mais répond aussi aux impératifs, plus ou moins affirmés, de rupture avec Vichy et d'union nationale.

Or, chacun de ses aspects s'inscrit en 1942 dans des chronologies différentes : l'épuration et la remise au combat de la France, ou du moins d'une partie de son territoire, sont en principe une priorité absolue, là où une éventuelle évolution de la place des populations algérienne et française d'Algérie dans la société coloniale paraît moins immédiatement importante. C'est en fonction de ces nécessités immédiates qu'est rebâti, dès 1943, le milieu associatif ancien combattant. Cependant les contraintes de l'état de guerre n'étant plus celles qui prévalent après 1945, les associations d'anciens combattants continuent après cette date à connaître des recompositions, accentuées par l'afflux dans leurs rangs d'une nouvelle « génération du feu ». Enfin cette réorganisation des associations ne peut négliger l'importance prise par les revendications nationales algériennes accrues dès 1943 et qui éclatent en 1945 dans le Constantinois.

Dès lors, l'étude de la reconstitution d'associations d'anciens combattants au cours de cette période suscite plusieurs interrogations. Comment la rupture, ou la transition, avec Vichy est-elle assurée par les autorités et par les acteurs de ce milieu ? Mais aussi, comment ses nouvelles associations prennent-elles en compte les particularités de la société algérienne ? Servent-elles de lieux de revendications pour l'amélioration de la situation matérielle et politique des anciens combattants algériens ou d'outils pour une politique d'intégration ?

[32] Pierre Darmon, *L'Algérie de Pétain, op. cit.*, p.265.

Chapitre I : Organiser les anciens combattants

I/ Solder l'héritage de Vichy et de la Légion française des combattants

A/ De la Légion française des combattants aux Associations départementales uniques, une restructuration du milieu associatif ancien combattant sous le regard des nouvelles autorités

Le 8 novembre 1942, le Service d'ordre légionnaire (SOL), émanation de la LFC, est engagé, à Oran notamment, dans des combats parmi les rangs de l'armée fidèle à Pétain. Ces hommes se battent contre les soldats américains débarqués et des résistants à Vichy qui ont pris les armes[33]. Cet engagement dans des affrontements qui font 1 875 morts n'entraîne pas pour autant la dissolution immédiate de la LFC et du SOL après que les Anglo-américains ont contraint l'amiral Darlan à accepter un cessez-le-feu. L'accord conclu entre les Alliés et celui-ci lui permet de rester au pouvoir. Darlan prétend toujours représenter Pétain, « empêché », et s'inspirer de la Révolution nationale. Les membres de la LFC et du SOL ne sont donc pas inquiétés et peuvent même continuer à agir au grand jour[34]. Néanmoins, la conférence tenue du 30 novembre au 2 décembre 1942 par Darlan, Giraud, Noguès et Châtel débouche sur la décision de dissoudre le SOL, tandis que la LFC est maintenue et placée sous l'autorité du gouverneur général[35]. S'engage alors un processus complexe de recomposition du milieu associatif ancien combattant réalisé à l'aune des expériences accumulées avant-guerre et sous Vichy. A travers trois ordonnances adoptées à un rythme soutenu au cours de l'année 1943, le nouveau pouvoir procède à une réorganisation de ces associations, marquée à la fois par un interventionnisme des nouvelles autorités, tout comme par des revendications d'un retour à la liberté associative d'avant 1940.

Il faut attendre l'assassinat de Darlan, à Noël 1942, et l'arrivée au pouvoir du général Giraud pour que la situation évolue lentement vers une disparition complète de la LFC. Une première ordonnance, du 12 février 1943, la remplace par la Légion française des anciens combattants. Placée sous la présidence du commandant en chef civil et militaire, c'est-à-dire de Giraud lui-même, elle conserve la propriété de tous les biens des associations confisqués en 1940[36]. Cette ordonnance consacre une légère évolution de dénomination, à quoi s'ajoute une ouverture vers une libéralisation de la vie

[33] Ibid. ; p. 367.
[34] Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, de Mers-el-Kébir aux massacres du nord-constantinois*, La Découverte, Paris, 2002, 403 p. ; p. 111.
[35] Hervé Couteau-Bégarie et Claude Huan, *Lettres et notes de l'amiral Darlan*, Paris, Economica, 1992, 793 p. ; p.655.
[36] Ordonnance du 12 février 1943 portant organisation de la Légion française des anciens combattants, publiée au *Journal Officiel* le 16/02/1943 ; BNF MICR D-10034.

associative puisque les amicales régimentaires, les mutuelles d'anciens combattants et les associations venant en aide aux mutilés ou veuves de guerre sont autorisées. Toutefois, elles ne peuvent prétendre retrouver les biens qui leurs ont été confisqués en 1940 et cette amputation limite fortement la reprise de leurs activités.

Les transformations apportées par cette ordonnance sont minimes et ces mesures semblent provoquer un malaise chez les anciens combattants désireux de rompre avec le régime de Vichy. Le maintien de l'appellation « légion » est perçu chez nombre d'entre eux comme le symbole d'une continuité avec l'institution vichyste. Certains refusent de participer à ses activités, situation qui conduit à l'échec du régime esquissé par cette première ordonnance[37].

Cette nouvelle organisation ne survit d'ailleurs guère que quelques semaines puisque, dès le 20 avril, une deuxième ordonnance dissout cette nouvelle légion pour la remplacer par une Union française des anciens combattants et victimes de la guerre. Ce faisant le général Giraud semble répondre aux alarmes des anciens combattants inquiétés par les signes de continuité avec la LFC et qui n'ont donc pas rejoint la nouvelle association. Le milieu ancien combattant connaît en effet au cours du printemps 1943 une désagrégation accélérée. Les groupements locaux perdent leurs adhérents, ne se réunissent plus ou fonctionnent de façon de plus en plus autonome, mettant ainsi fin au principe d'une stricte hiérarchie imposée au temps de la LFC[38]. L'inquiétude provoquée par cette anémie de la vie associative se ressent, d'ailleurs, dans l'exposé des motifs en préambule de la nouvelle ordonnance, du 20 avril 1943, qui souligne la nécessité de « maintenir groupées toutes les forces morales que représentent les anciens combattants »[39] au moment même où l'Afrique du Nord française reprend la guerre aux côtés des alliés.

Les statuts laissent également présager d'une plus grande liberté associative dans l'Union française des anciens combattants et victimes de la guerre : ce n'est plus, comme dans la première ordonnance de février, le commandant en chef civil et militaire qui la dirige, mais un président, dont la désignation est supposée se faire grâce à des élections. Toutefois, l'application de cette mesure est renvoyée, de fait, à l'après guerre puisque l'ordonnance prévoit que, tant que cette désignation ne peut être effectuée par la voie normale, donc jusqu'à la fin des hostilités, le président demeure nommé par le commandant en chef civil et militaire. Ce statut poursuit la rupture très progressive du général Giraud avec les institutions vichystes engagée avec son discours du 14 mars, même si, dans les faits, le principe d'un contrôle des autorités sur les groupements d'anciens combattants demeure. Ils ne jouissent pas d'une

[37] Discours de Joseph Kerdavid rapporté par la note de renseignement du 4/12/1944 sur la réunion des anciens combattants à Miliana le 2/12/1944 établie par le commissaire de Miliana ; ANOM 1-K-155-2.
[38] Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy op. cit.* ; p.381.
[39] Ordonnance du 20 avril 1943 portant création de l'Union française des anciens combattants et victimes de la guerre, publiée au *Journal Officiel* le 6/05/1943 ; BNF MICR D-10034.

pleine liberté et restent, bien qu'indirectement, soumis au contrôle de Giraud grâce à son pouvoir de nomination.

Cette instabilité du cadre associatif imposé aux anciens combattants semble semer la confusion et conduit à l'échec de la relance de leurs activités. En outre, la rivalité exacerbée entre Giraud et de Gaulle paraît affaiblir la portée de ces textes. En effet, six mois plus tard, Joseph Kerdavid, devenu entre temps président des anciens combattants, expose devant ses camarades de Miliana la méfiance qui pesait sur l'entourage du Général Giraud[40]. Les doutes nourris contre ces autorités soupçonnées de vouloir faire perdurer l'organisation vichyste semblent avoir découragé une partie des acteurs du milieu ancien combattant[41]. La vie associative reste donc atone, même après l'ordonnance du 20 avril.

Il faut attendre la fin de l'été 1943 pour voir plusieurs responsables associatifs anciens combattants se réunir à Alger pour organiser la reprise de leurs activités. Cette renaissance de la vie associative coïncide avec l'adoption d'une troisième et dernière ordonnance. A la tête de ce groupe, on retrouve des personnalités de l'avant-guerre[42]. Parmi ces personnes on compte, par exemple, Fernand Periès, un ancien responsable de l'Interfédération nord-africaine des anciens combattants. Joseph Kerdavid y participe également. Blessé puis amputé en 1914-1918, ce dernier s'est dès l'entre-deux-guerres distingué par son activité : ancien président de l'Amicale des mutilés et anciens combattants du département d'Alger, c'est un personnage majeur de ce milieu, qui poursuit donc son engagement après 1942[43].

Dans le même temps, une nouvelle ordonnance est rédigée, remplaçant la précédente, et promulguée, cette fois, par le Comité français de Libération nationale (CFLN), donc approuvée à la fois par de Gaulle et Giraud. Pour aboutir à ce nouveau texte, et s'assurer de son efficacité, ces responsables du monde ancien combattant d'avant guerre sont consultés afin d'obtenir leur accord. Pour les autorités, leur approbation garantie la viabilité du régime mis en place grâce à la légitimité apportée par ces membres influents du milieu associatif. Un rôle important est par exemple prêté à Joseph Kerdavid, considéré comme l'un des inspirateurs du nouveau texte[44]. Signée le 26 août, cette ordonnance est promulguée le 2 septembre 1943 et permet effectivement une relance de l'activité associative en soulignant encore une fois la nécessité de « coordonner leur action à l'œuvre de la libération et de la

[40] Voir en annexe n°10 une notice biographique consacrée à Jospeh Kerdavid.
[41] Discours de Joseph Kerdavid rapporté par la note de renseignement du 4/12/1944 sur la réunion des anciens combattants à Miliana le 2/12/1944 établie par le commissaire de Miliana ; ANOM 1-K-155-2.
[42] Rapport du 1/09/1943 sur la réunion d'anciens combattants du 29/08/1943, établie par le Commissaire principal chef de la PRG d'Alger ; ANOM 1-K-701.
[43] Note du 22/03/1939 du Commissaire principal de la police spéciale du département d'Alger au préfet d'Alger sur l'Interfédération nord-africaine des groupes anciens combattants et victimes de guerres ; ANOM 1-K-701.
[44] « Dis moi oui, dis moi non », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°1, 01/1950 ; Bibliothèque Nationale de France (BNF) FOL-JO-6410.

reconstruction de la France » [45]. Elle donne naissance dans chaque département à une Association départementale des anciens combattants et victimes de la guerre, couronnée par une fédération à l'échelle nationale. Si le principe d'une association unique demeure retenu, celle-ci s'émancipe des autorités puisqu'elle doit être dirigée par un conseil d'administration composé par les présidents des associations dissoutes en 1940. L'ordonnance ne revient pas sur ces dissolutions tout en autorisant néanmoins l'existence de groupements crées pour défendre les intérêts de populations spécifiques : les blessés et mutilés ou encore les veuves de guerre. En outre, la confiscation des biens des groupements d'avant-guerre est maintenue, puisque la nouvelle association se retrouve l'unique dépositaire de ceux saisis par la LFC. Ainsi au terme de l'année 1943 et après trois ordonnances, le principe d'une association unique pour regrouper tous les anciens combattants perdure. La volonté de réaliser l'union des anciens combattants conduit à une limitation de la liberté d'association, certes avec l'appui de plusieurs acteurs majeurs de ce milieu. En revanche, entre les trois ordonnances, on distingue des évolutions notables concernant l'autonomie du groupement face aux autorités, obtenue par l'ordonnance du 2 septembre 1943.

La reprise de l'activité associative est orientée en priorité vers la mobilisation en faveur de l'effort de guerre. A Alger, la première réunion publique de ce nouveau groupement, organisée dès le 5 septembre au cinéma Majestic, consiste en une conférence de René Cassin, qui fait l'éloge de la France Libre et de de Gaulle devant deux à trois mille personnes tout en appelant au redressement de la France par ses armées[46]. Ce renouveau de l'activité associative déborde des limites d'Alger, comme en témoigne le circuit suivi par Joseph Kerdavid au début du mois de décembre dans la région de Miliana. Cette tournée lui permet à la fois de réunir les anciens combattants, reformant ainsi leurs sections, tout en leur expliquant le fonctionnement de la nouvelle association départementale, sans négliger d'insister sur les sacrifices à consentir pour entretenir l'effort de guerre français[47].

B/ Une épuration limitée des cadres associatifs compromis dans la collaboration

En parallèle à ces efforts réalisés pour remodeler le milieu associatif ancien combattant algérien au plan institutionnel, est menée une épuration dirigée contre les hommes les plus compromis avec Vichy. Cette épuration ne prend, toutefois, pas une forme judiciaire, ni ne se déroule violemment. En

[45] Ordonnance du 2 septembre 1943 portant réorganisation des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre, publiée au *Journal Officiel* le 9/09/1943 ; ANOM 1-K-701. Voir en annexe n°1 le texte de l'ordonnance.
[46] Rapport du 6/09/1943 établi par le commissaire Combe de la PRG ; ANOM 1-K-701.
[47] Discours de Joseph Kerdavid rapporté par la note de renseignement du 4/12/1944 sur la réunion des anciens combattants à Miliana le 2/12/1944 établie par le commissaire de Miliana ; ANOM 1-K-155-2.

effet, il s'agit davantage d'une mise à l'écart de quelques individus, qui perdent les responsabilités qui leur étaient confiées.

L'épuration en Afrique du Nord ne débute que tardivement, en août 1943, lorsque le CFLN forme une commission d'épuration[48]. A cette date, la LFC est dissoute et la réorganisation des associations d'anciens combattants a débuté. C'est à l'occasion des recompositions apportées par les trois ordonnances successives que sont mis à l'écart les plus hauts responsables de la LFC, qui occupaient le sommet de la hiérarchie du mouvement ancien combattant tel qu'il avait été institué en 1940. Les personnes visées sont les cadres de la LFC les plus compromis dans la collaboration ou ceux qui ont rejoint le SOL. Or le régime de Vichy avait promu aux plus hauts postes de la LFC d'anciens hauts gradés, des généraux le plus souvent, qui ne s'étaient pas distingués avant 1939 par leur activité associative. Ces postes avaient même pu être considérés comme des moyens de recasement d'officiers astreints à partir en retraite, du fait de la réduction des effectifs imposée par l'armistice de 1940, à l'image du général François, premier responsable légionnaire pour l'Afrique du Nord[49]. Ces hautes figures de la LFC sont donc les premières visées par l'épuration de ce milieu, comme le général Martin, chef provincial en Algérie à partir de l'été 1941 et qui avait été un fervent partisan de la Révolution nationale[50]. Il doit abandonner tout rôle dans ces organisations, tout en conservant par ailleurs une place de choix dans le commandement militaire. Ces individus écartés, sont, on l'a vu, des dirigeants déjà investis dans ce milieu avant-guerre qui reprennent la direction des nouvelles associations.

Le monde associatif ne constitue pas le secteur le plus ciblé par l'épuration telle qu'elle est organisée par l'ordonnance du CFLN du 18 août 1943[51]. Celle-ci vise avant tout à punir les fonctionnaires et militaires qui se sont trop engagés en faveur Vichy, le monde associatif restant à l'écart de ce chantier de l'épuration.

L'ordonnance du 2 septembre 1943 prévoit d'interdire l'accès aux fonctions dirigeantes des collaborateurs, mais ne s'intéresse pas au cas des adhérents. Malgré ce texte, l'épuration s'y fait en fonction de règles internes, fixées par les responsables de la nouvelle association. Pourtant ces derniers ont souvent eux-mêmes fait partie de la LFC. C'est le cas, par exemple, de Joseph Kerdavid et Fernand Periès : ils ont rejoint la Légion à sa création, ce que reconnaît volontiers Joseph Kerdavid devant ses camarades. Il considère d'ailleurs toujours, en 1943, que le principe d'union des anciens

[48] Peter Nowick, *L'épuration française, 1944-1942*, Paris, Balland, 1985, 363 p. ; p.96.
[49] Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy, op. cit.*, p.199.
[50] Ibid, p.200.
[51] Alain Bancaud, « la construction de l'appareil juridique », in : Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérable, l'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale,* Fayard, Paris, 2003, 612 p.. Voir également en annexe n°10 la notice biographique de Marc Yafil.

combattants n'était pas condamnable, et concède seulement qu'il n'a pas su percevoir l'instrumentalisation de la Légion par le régime de Vichy[52].

Ce passé provoque d'ailleurs des incidents dès la première réunion, lors de laquelle certains participants demandent à Kerdavid et Periès des comptes sur leur activité sous le régime de Vichy, ou encore de s'expliquer sur leur attitude à l'égard des anciens combattants juifs. Joseph Kerdavid se défend alors en faisant valoir qu'il a placé, en 1943, Marc Yafil, d'origine juive, à la tête de la section de Bab-el-Oued[53]. Les responsabilités confiées à ce dernier apportent la preuve, selon lui, que les anciens combattants n'ont jamais adhéré à la politique antisémite. Il est vrai, alors, que cette réintégration des Juifs anticipe de quelques semaines le rétablissement du décret Crémieux. Ces justifications n'empêchent pas ces questions d'être répétées à plusieurs reprises dans les mois suivants, obligeant ces responsables anciens combattants, Joseph Kerdavid en tête, à élaborer un discours justifiant leur comportement de 1940 à 1942. Il justifie l'adhésion à la LFC par la volonté d'union entre tous les anciens combattants, en rappelant la situation de division des associations avant-guerre, et la crise provoquée par la défaite de 1940. Il se défend en plaidant l'ignorance des intentions réelles de Pétain et des collaborateurs, tout en concédant avoir été déçu par la réalité du mouvement légionnaire, en particulier par la multiplication des groupes tels que les SOL[54].

Cette défense des nouveaux cadres de l'Association départementale des ACVG témoigne de leur souhait d'éviter une épuration trop sévère. Pour Kerdavid par exemple, il s'agit d'éviter des sanctions contre lui-même, mais aussi en général contre des responsables de section de la LFC, imputant leur adhésion au mouvement à une tromperie orchestrée par le régime de Vichy. Il considère qu'on ne peut leur reprocher que des « peccadilles »[55] et suggère le danger qu'il y aurait à les condamner lourdement, au risque de mettre en péril l'unité nationale alors que la guerre se poursuit.

Cette volonté d'atténuer l'épuration dans un milieu associatif qui, à travers la LFC, a largement accepté le régime de Vichy, n'empêche pas, loin s'en faut, une grande sévérité envers ceux que les anciens combattants considèrent comme les seuls vrais collaborateurs, au premier rang desquels Pétain. Le premier congrès de la nouvelle association est ainsi l'occasion d'une dénonciation de la Légion et de Vichy, accusés d'avoir diffusé auprès de la population et des anciens combattants une propagande servant les intérêts de l'Allemagne nazie : les membres du SOL sont particulièrement

[52] Discours de Joseph Kerdavid rapporté par la note de renseignement du 4/12/1944 sur la réunion des anciens combattants à Miliana le 2/12/1944 établie par le commissaire de Miliana ; ANOM 1-K-155-2.
[53] Rapport du 28/08/1943 du c ommissaire principal de la PRG d'Alger sur la réunion des victimes de la guerre ; ANOM 1-K-701.
[54] Rapport du 4/12/1944 sur la réunion des ACVG à Miliana et le discours prononcé par J. Kerdavid le 2/12/1944 ; ANOM 1-K-155-2.
[55] Idem.

ciblés, pour avoir combattu contre le débarquement du 8 novembre. Une motion demande qu'ils soient arrêtés et jugés[56].

Quelques semaines plus tard, les cadres du nouveau mouvement annoncent la constitution d'une commission de filtrage pour examiner les cas d'adhésions litigieuses et exclure d'éventuels collaborateurs. Quatre critères sont fixés, précisant l'ordonnance de septembre 1943 : « 1°/ N'avoir pas mené d'action antigaulliste ; 2°/ N'avoir pas appartenu à des groupements collaborationnistes tels que les SOL , le PPF etc… ; 3°/ N'avoir pas joué de rôle important dans la LFC ; 4°/ N'avoir pas bénéficié des lois de Vichy »[57]. Ces quelques critères restent toutefois flous, en particulier le troisième, lorsqu'il s'agit de juger l'attitude de certains membres de 1940 à 1942. En effet, il n'est pas précisé quel grade dans la hiérarchie légionnaire est exposé à une punition. Dans les faits de nombreuses personnes ayant dirigé un groupe local, voire occupé des fonctions dans la hiérarchie provinciale échappent à toute sanction. Si les règles fixées par la nouvelle association engagent une l'épuration très limitée, en pratique des conflits éclatent au sein des sections entre pétainistes et résistants.

A l'Alma, commune de l'est algérois, la section paraît profondément divisée par la question de l'épuration. Certains membres estiment qu'elle n'a pas été assez poussée assez loin. Le rapport dressé par un inspecteur des renseignements généraux témoigne de la complexité des relations entre adhérents de cette petite section[58]. L'affaire débute le 26 novembre 1944 lorsque M. Lamy, connu comme un fervent partisan de Vichy et président de l'union départementale des syndicats agricoles, assiste à une réunion de la section de l'Alma, après être resté en retrait plusieurs mois. En réaction, Paul Violard, par ailleurs militant communiste, demande, avec l'appui d'autres adhérents, son exclusion au président de la section Xavier Fabre, lequel refuse violemment. Violard et 22 autres membres décident donc d'en appeler au Préfet pour écarter Fabre et Lamy[59]. L'enquête confirme que tous deux ont été des responsables de la LFC, mais Fabre, après avoir participé à la propagande de la Légion s'en était retiré en 1941. Ce comportement lui a permis de demeurer président de la section, ainsi que de celui du groupe Combat, tout en demeurant profondément anticommuniste, ce qui semble expliquer son opposition à Violard. Dans le cas de l'Alma, l'épuration n'a donc pas touché des responsables compromis dans la collaboration. L'un d'entre eux continue même à occuper le premier rang dans cette association, faisant obstacle aux réclamations d'une partie des adhérents sympathisants communistes. Face à cette situation, les autorités appelées à l'aide préfèrent ne pas intervenir, se

[56] Motion adoptée par l'Assemblé générale de l'Association des ACVG du 31/10/1943 ; ANOM 1-K-155-2.
[57] Rapport spécial du 12/12/1943 sur l'assemblée générale de l'Union française des anciens combattants et victimes de guerre du 12/12/1943, établi par le commissaire central Pelous de Blida ; ANOM 1-K-155-2.
[58] Rapport du 17/01/1945 de l'inspecteur Gardize de la PRG d'Alger sur les anciens combattants de l'Alma-Corso ; ANOM 1-K-155-2.
[59] Pétition adressée le 8/12/1944 par 23 membres de la section des ACVG d'Alma-Corso au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-155-2.

contentant de noter que Violard, l'accusateur de Lamy et Fabre, a cessé de participer à la vie de la section. Cette situation paraît, à leurs yeux, mettre un terme au problème.

Les conflits autour de l'épuration ne se limitent pas toujours à la vie interne des sections : à Hussein-Dey c'est M. Prince, président de la délégation spéciale de la commune, qui refuse d'accorder à la section locale un lieu de réunion, accusant son bureau d'être une survivance de celui de la Légion[60]. Ceci oblige Joseph Kerdavid à s'adresser directement au Préfet d'Alger pour résoudre le conflit[61] provoquant, là aussi un rapport des renseignements généraux[62]. D'après ceux-ci, les accusations de M. Prince ne sont pas fausses, mais doivent être replacées dans leur contexte : le bureau de l'association de 1945 est certes identique à celui de la section de la LFC, mais celui-ci intégrait déjà les cadres de l'association locale d'avant guerre. Ceci nuance, aux yeux des renseignements généraux, le soutien apporté par ces individus au régime vichyste, et justifie une intervention du Préfet pour qu'une clé du local communal leur soit remise. Ainsi, certaines sections traversent sans profonds bouleversements la double épreuve du régime de Vichy puis de la Libération.

Ces deux exemples témoignent d'une épuration du milieu associatif ancien combattant assez superficielle puisque plusieurs cadres locaux de la LFC ne sont pas écartés. La dissolution de cette dernière et son remplacement par les nouvelles associations départementales ne s'accompagne donc pas d'une épuration très énergique contre les ex-collaborateurs. Même si des voix s'élèvent pour les dénoncer et réclamer une épuration plus sévère, elles ne semblent pas être entendues par les responsables de l'association départementale. La voie modérée prônée par Joseph Kerdavid s'impose pour régler cette affaire, tandis que les autorités ne semblent guère intervenir pour pousser plus loin les exclusions. En cela, le monde associatif imite, à son échelon, les pratiques de l'épuration administrative en Afrique du Nord, dont la portée est plutôt limitée. En effet, jusqu'en 1944, 667 dossiers sont traités, et tous n'aboutissent pas à des sanctions[63].

C/ Une nouvelle association orientée vers l'effort de guerre et le soutien aux autorités françaises de la Libération

Si une certaine continuité des hommes paraît être la règle dans cette nouvelle association d'anciens combattants, la rupture est en revanche bien plus nette dans les discours tenus. En effet, la nouvelle

[60] Lettre du 8/06/1945 s.a. (vraisemblablement un membre de la section des ACVG d'Hussein-Dey) à Joseph Kerdavid ; ANOM 1 K 155 2 et lettre du 17/06/1945 de Robert Migot, président de la section des ACVG d'Hussein-Dey à Joseph Kerdavid ; ANOM 1-K-155-2.

[61] Lettre du 13/06/1945 de Joseph Kerdavid au préfet d'Alger à propos de la section des ACVG d'Hussein-Dey ; ANOM 1-K-155-2.

[62] Rapport du 30/06/1945 de Jean Pommier au préfet d'Alger sur les anciens combattants d'Hussein-Dey ; ANOM 1-K-155-2.

[63] Jean-Paul Cointet, *Expier Vichy, l'épuration en France 1943-1958*, Paris, Perrin, 2008,522p. ; p.80.

association des ACVG marque un net soutien au CFLN et aux efforts pour participer à la libération de la France, tout en condamnant le régime de Vichy.

A Blida, Fernand Ramès, représentant des anciens combattants, affirme ainsi avoir ouvert les archives de la Légion et des SOL pour y découvrir les preuves d'un complot « antifrançais »[64] mené par ses dirigeants et destiné à aveugler les anciens combattants. Il fustige également un réseau de délateurs, censé espionner tous les propos gaullistes. Il n'apporte aucune preuve, ni ne mentionne aucun nom de ces « chuchoteurs »[65], mais ces affirmations permettent de rejeter sur quelques individus, mal identifiés au demeurant, la responsabilité de la collaboration. Au contraire le rôle de la masse des anciens combattants est réduit à peu de choses : abusés par la propagande, ils auraient été incapables de toute forme d'opposition à cause de la crainte de la surveillance qui aurait pesé sur eux. Est ainsi affirmé la thèse d'une majorité silencieuse qui serait restée fondamentalement antiallemande, opposée à Vichy et la collaboration, mais dans l'incapacité de s'exprimer librement. C'est envers Pétain et les membres de l'Etat français en métropole que les anciens combattants sont les plus durs, appelant de leurs vœux un jugement sévère contre Pétain et l'extradition de Laval depuis l'Espagne, immédiatement après l'armistice[66].

Tout en désignant ces nouveaux ennemis, les responsables associatifs tentent de renverser les effets de la propagande dispensée sous le régime de Vichy afin d'assurer l'unité entre toutes les tendances politiques. L'URSS et le mouvement communiste en général sont revalorisés dans les discours. Ils consacrent ainsi un retournement de discours, puisque les communistes avaient été érigés en ennemis nationaux au temps de Vichy et ciblés par la répression policière, tandis que nombre de leurs militants avaient été condamnés à la prison ou aux travaux forcés[67]. Signe de cette rupture, Joseph Kerdavid cite même, en 1943, l'URSS comme un exemple de la lutte contre le nazisme : « […] en URSS il doit bien avoir été créé quelque chose d'intéressant pour que les Russes se fassent tuer pour leur pays. Les Russes sont des patriotes. Il faut que les Français soient, eux aussi, des patriotes. »[68]. Quelques mois plus tard il prend en exemple l'Union soviétique pour l'aide qu'elle est supposée accorder aux anciens combattants en vue d'assurer leur retour dans la société[69]. Ainsi, à son niveau, la nouvelle association tente de réintégrer les anciens combattants communistes dans la communauté nationale unie contre l'Allemagne, au moment où de Gaulle et les représentants du PCF à Alger s'engagent dans des

[64] Rapport spécial du 12/12/1943 sur l'assemblée générale de l'Union française des anciens combattants et victimes de guerre du 12/12/1943, établi par le commissaire central Pelous de Blida ; ANOM 1-K-155-2.
[65] Idem.
[66] Vœux de la section des ACVG de Blida adoptés le 28/05/1945 et adressés au préfet d'Alger par l'intermédiaire du sous-préfet de Blida le 2/06/1945 ; ANOM 1-K-155-2.
[67] Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit*, p. 340-341.
[68] Rapport spécial du 12/12/1943 sur l'Assemblée générale de l'Union française des ACVG du 12/12/1943, établi par le commissaire central Pelous de Blida ; ANOM 1-K-155-2
[69] Rapport du 4/12/1944 sur la réunion des ACVG à Miliana et le discours prononcé par J. Kerdavid le 2/12/1944 ; ANOM 1-K-155-2.

négociations pour intégrer des commissaires communistes dans le CFLN. Celles-ci aboutissent, d'ailleurs, par la nomination, comme commissaires, de Fernand Grenier et François Billoux en avril 1944[70].

De la même façon, l'association se félicite du combat commun mené par les forces françaises libres avec les Alliés anglo-américains. Elle s'élève ainsi contre la propagande anti-anglaise développée sous le régime de Vichy, et particulièrement en Algérie, marquée par le souvenir du bombardement de Mers-el-Kébir par la flotte britannique en 1940. Pour Joseph Kerdavid, les anciens combattants doivent faire oublier cet épisode et l'exploitation qui en a été faite, afin de favoriser l'union avec les Alliés dans le combat contre l'Allemagne[71].

Le rôle assigné aux anciens combattants s'inscrit bien alors dans les motifs exposés en préambule de l'ordonnance de 1943 ; il s'agit pour la nouvelle association de relayer les discours des nouvelles autorités à la population et de participer à l'effort de mobilisation pour faire retrouver à la France sa place au combat contre l'Allemagne nazie. Dès la première assemblée générale du 31 octobre 1943, les anciens combattants adoptent par exemple des motions qui traduisent les lignes fixées par le GPRF : la France, malgré la « bataille perdue » de 1940, « n'a jamais cessé le combat » et doit donc jouir du même statut parmi les belligérants que le Royaume-Uni ou les Etats-Unis[72]. Les discours prononcés à l'occasion de cette manifestation mettent aussi en évidence l'influence gagnée en quelques mois par la personnalité de de Gaulle à Alger, alors que la mise à l'écart de Giraud et son accession à la tête du CFLN n'est acquise que depuis début octobre. Ainsi, pour Joseph Kerdavid, c'est sa personnalité qui incarne la libération de la France : « La libération devra s'effectuer dans l'ordre et le calme. Pour cela, nous devons mettre notre force au service du Général de Gaulle […]. »[73]. Ce soutien s'accompagne là aussi d'une reprise des revendications gaullistes pour assurer une place convenable à la France parmi les alliés. Joseph Kerdavid s'élève, par exemple, contre la possibilité d'une « occupation étrangère » du territoire national après sa libération en considérant qu'elle n'apporterait que la « pagaille »[74]. Il réclame donc que le pouvoir dans la France libérée soit exercé par une autorité française dirigée par le CFLN, puis par le GPRF, plutôt que par une administration anglo-américaine.

Grâce à la libération précoce de l'Afrique du Nord, le milieu ancien combattant en Algérie connaît une réorganisation qui précède la fin du conflit et la libération de la métropole. Malgré une épuration qui

[70] Olivier Wieviorka, *Histoire de la résistance, 1940-1945* ; Paris, Perrin, 2013, 575 p. : p. 338-339.
[71] Rapport spécial du 12/12/1943 sur l'assemblée générale de l'Union française des ACVG du 12/12/1943, établi par le Commissaire Pelous de Blida ; ANOM 1-K-155-2.
[72] Motion adoptée par l'assemblé générale de l'association des ACVG du 31/10/1943 ; ANOM 1-K-155-2.
[73] Rapport spécial du 12/12/1943 sur l'assemblée générale de l'Union française des ACVG du 12/12/1943, établi par le Commissaire Pelous de Blida ; ANOM 1-K-155-2.
[74] Idem.

ne touche que les plus hauts cadres associatifs engagés dans la LFC, les anciens combattants s'engagent alors dans un soutien au GPRF et pour le retour de la France dans le conflit. Cette situation originale à l'échelle de la France donne également naissance à un milieu associatif particulier, qui diffère sur plusieurs points de la situation métropolitaine.

II/ Une seule association pour représenter tous les anciens combattants ?

A/ Le régime d'association « unique », une spécificité algérienne

L'ordonnance signée le 26 août 1943 et publiée le 2 septembre suivant reprend en partie les acquis des tentatives de réorganisation du milieu associatif ancien combattant menée au printemps par Giraud. La volonté d'unir les anciens combattants demeure, puisque une seule association généraliste est créée par département. Ce texte maintient également dissoutes les associations existantes avant 1940[75] et transfère la propriété de leurs biens au nouveau groupement. Ces associations départementales se retrouvent rapidement baptisées « associations uniques ». Cet adjectif est utilisé par leurs cadres, pour qui il est un moyen de rappeler le monopole acquis en 1943, mais aussi par les adversaires de cette organisation de la vie associative. Chez ces derniers, issus des rangs des associations qui se créent après 1945, malgré l'ordonnance de 1943, l'usage du terme contient une double critique : d'une part une mise en accusation de cette règlementation de la vie associative jugée illégitime, et d'autre part une façon de tourner en dérision le monopole factice de ces associations qui dans les faits ne sont pas parvenues à rester « uniques ».

L'ordonnance du 2 septembre 1943 constitue, en revanche, une nette rupture par rapport aux textes précédents, quant au contrôle des autorités sur les associations. Les différents moyens utilisés dans les ordonnances précédentes pour maintenir un droit de regard sur leur direction sont abandonnés, et leur direction est confiée à des conseils d'administration composés des présidents des différents groupements existant avant guerre[76]. De même l'ordonnance autorise la création de toute association n'ayant pas pour but de réunir tous les anciens combattants, mais seulement de constituer une amicale régimentaire, ou une association de défense de blessés ou veuves de guerre. Ce modèle d'organisation associative des anciens combattants ne concerne alors que les territoires soumis au CFLN, donc essentiellement l'Algérie et la Corse.

[75] Article XI de l'ordonnance du 2 septembre 1943 portant réorganisation des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre ; ANOM 1-K-701.
[76] Article IV de l'ordonnance du 2 septembre 1943 portant réorganisation des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre ; ANOM 1-K-701.

Dans ce contexte, et puisque sa portée n'atteint pas, du fait de l'occupation, le territoire de la métropole, l'ordonnance possède un caractère provisoire, ce qui est précisé dès son premier article. Toutefois, plusieurs aspects de ce texte montrent que ses auteurs ambitionnent de le voir étendu à la métropole, une fois celle-ci libérée. En effet, une Fédération française des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre chapeautant les associations départementales est instituée. Dès décembre 1943, celle-ci, rebaptisée entre temps, « Union française des anciens combattants et victimes de la guerre », réunit sa première assemblée générale à Blida. Le nombre de participant est, toutefois, très modeste puisque la réunion ne rassemble que des délégués d'Algérie.

Malgré les premiers pas de cette institution en Algérie, ce modèle d'organisation du monde associatif ancien combattant est rejeté en métropole, après la Libération. Les héritiers des mouvements anciens combattants d'avant-guerre refusent de fusionner leurs groupements. Cette opposition s'avère particulièrement forte dans l'ancienne zone occupée où nombre d'entres eux étaient restés à l'écart de la LFC, dont l'emprise était surtout effective en zone sud. En décembre 1944, l'UNC reconstituée en métropole adresse au GPRF un « projet d'organisation des anciens combattants et victimes des deux guerres » qui s'élève contre l'ordonnance du 2 septembre 1943. Ce refus traduit également des oppositions politiques. L'UNC paraît craindre le poids acquis par le Front National, mouvement résistant d'inspiration communiste mais disposant alors d'une influence au-delà des adhérents du parti. Sa place dans un monde associatif ancien combattant unifié semble redoutée par l'UNC et d'autres groupements non-communistes car il est perçu comme un moyen pour les communistes – et leurs compagnons de route – d'obtenir une majorité dans des instances associatives unifiées[77]. Ces rivalités empêchent une simple extension à la métropole du système élaboré en 1943. Le GPRF reconnaît l'échec d'une fusion contrainte des groupements, qui parviennent ainsi à défendre leur pleine liberté d'association.

Après des consultations avec ces derniers, le GPRF publie donc une nouvelle ordonnance, le 14 mai 1945, qui donne naissance à l'Union française des anciens combattants. Son organisation s'avère bien moins contraignante que le projet antérieur. Elle se limite à rassembler des délégués de toutes les associations d'anciens combattants qui s'y affilient, laissant celles-ci libres de s'organiser comme elles le souhaitent au niveau local[78]. Or cette ordonnance, par son article 6, exclut l'Algérie de son application immédiate, et confie au Conseil d'Etat le soin de régler par décret les modalités permettant aux associations constituées en 1943 dans les départements d'Algérie d'adhérer à l'UFAC. Pour ce territoire, le système mis en place par l'ordonnance du 2 septembre 1943 continue à s'appliquer. En effet, le Conseil d'Etat décide d'étendre l'application de l'ordonnance de 1945 à la Corse et aux

[77] « Les origines de l'UFAC », in *La Voix du Combattant*, 15/07/1946.
[78] *Journal Officiel*, ordonnance du 14 mai 1945 relative à la création de l'Union française des anciens combattants, consultée le 10/04/2014 sur legifrance.gouv.fr.

Antilles, mais non à l'Algérie, donnant ainsi naissance à un régime différent de celui en vigueur en métropole.

Le maintien de cette organisation différente en Algérie tient également à l'insistance des responsables des associations « uniques » nées en 1943 pour maintenir les prérogatives garanties par l'ordonnance du 2 septembre. A Alger, Joseph Kerdavid, qui a pris la tête de l'Association départementale des anciens combattants et victimes de la guerre, agit ainsi pour faire respecter le monopole dont dispose son association. Il cherche à prévenir la constitution de tout autre groupement, qu'il considère comme illégal. En 1946, il se plaint au Préfet de la création d'une association d'anciens combattants de 1939-1945 à Hussein-Dey et lui demande d'agir pour faire cesser ses activités[79]. Face à cette réclamation, le directeur de l'office départemental des anciens combattants et le préfet reconnaissent la légitimité de la requête de Joseph Kerdavid. Ils recueillent donc des informations sur cette association et découvrent qu'il ne s'agit, dans les faits, que d'un petit groupe de quelques individus qui n'ont pas déposé de statuts en préfecture[80]. Le préfet préfère donc ne pas s'impliquer, dans la mesure où ce rassemblement, qui s'apparente à une amicale régimentaire, ne lui paraît pas enfreindre les règles fixées en 1943. Cette plainte témoigne cependant de l'attitude intransigeante de Joseph Kerdavid à l'égard de tout autre groupement, même d'importance modeste.

Pourtant, l'ordonnance de 1943 autorise explicitement la création d'associations d'ampleur limitée, telles que des amicales régimentaires, qui se multiplient d'ailleurs rapidement après 1945 : rien qu'à Oran une trentaine de ces groupements voient le jour[81]. Les prétentions de l'association « unique » au monopole se heurtent donc à la multiplication d'amicales. Ceci crée des rivalités entre ces différents groupements et divise ce milieu associatif. Ainsi, Joseph Sbargia, responsable de la section d'Orléansville de l'UNC, regrette, dans les courriers qu'il adresse aux instances métropolitaines de son association, la rigidité de Joseph Kerdavid et de l'association « unique » à son égard[82]. Ce dernier se refuse à lui reconnaître une légitimité au sein du milieu ancien combattant, alors même que, en réalité, sa section existe bel et bien, tout comme de multiples autres groupements.

En outre, l'attitude des autorités face aux réclamations qui lui sont adressées montre qu'elles ne sont pas prêtes à s'engager pour faire respecter rigoureusement le monopole de l'association « unique » : si, sur le principe, il donne raison à Joseph Kerdavid[83], le préfet exclut d'intervenir lui-même pour

[79] Courrier du 22/10/1946 de Joseph Kerdavid au Préfet d'Alger ; ANOM 1-K-155-2.

[80] Note du 23/11/1946 de M. Bérard, secrétaire général de l'Office départemental des anciens combattants au sujet du groupement « Anciens combattants 39-45 » et courrier du 21/02/1947 du Préfet d'Alger à J. Kerdavid ; ANOM 1-K-155-2.

[81] Courrier du 23/02/1948 du secrétaire général adjoint du gouvernement général à la sous-direction de l'Algérie auprès du ministère de l'intérieur ; ANOM 81-F-1675.

[82] Courrier du 3/12/1956 de Joseph Sbargia à Alexis Thomas, Président de l'UNC ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».

[83] Note du 6/02/1947 du chef de service du Gouvernement général chargé de la législation et du contentieux administratif au chef de cabinet militaire du gouverneur général ; ANOM 1-K-701.

dissoudre autoritairement ces groupements, et renvoie son président vers le tribunal civil. Dès 1948, les autorités prennent d'ailleurs leur parti de ce fait accompli et admettent tacitement l'existence des groupements hors du giron des associations « uniques » puisqu'elles font appel à leurs représentants pour constituer les conseils administratifs des conseils départementaux des anciens combattants[84].

Malgré ces concurrences et ces tensions, les Associations des ACVG créées dans les départements algériens réussissent à regrouper un nombre conséquent d'adhérents. Dans le département d'Alger, ce nombre reste assez modeste en 1945, puisqu'il plafonne à 1 500[85], mais augmente sensiblement dans les années qui suivent. En 1949, à l'occasion de son congrès annuel, l'association revendique 26 000 membres[86], nombre qui continue à progresser. Ainsi, en 1957, Joseph Kerdavid revendique 35 000 adhérents[87]. Ces nombres annoncés par l'association doivent cependant être comparés à ceux calculés par les autorités dans leurs enquêtes. En 1958, les services départementaux de l'Office national des anciens combattants (ONAC) concluent à un total de 9 743 adhérents. Ce calcul repose sur le tarif des cotisations comparé au total des ressources de l'association[88]. Les cadres dirigeants de l'Association des ACVG d'Alger semblent donc nettement surévaluer le nombre de leurs adhérents afin de légitimer leur place prépondérante dans l'espace public. Cependant, ces évaluations nettement inférieures ne signifient pas pour autant que leur audience s'arrête à ce chiffre exact. En effet, certaines personnes peuvent participer à la marge à certaines réunions ou fêtes de l'association, sans être des membres actifs versant une cotisation. Même si l'on s'en tient aux chiffres calculés par les autorités cette association demeure la première du département d'Alger et regroupe nettement plus que les différents groupes qui existaient avant guerre. Ils ne dépassaient pas, en effet, les 3 000 membres[89]. Toutefois, par rapport à la période de l'entre-deux-guerres, l'unification des anciens combattants en une seule association ne paraît pas provoquer une multiplication des adhésions : les trois principales associations alors existantes à Alger rassemblaient, ensemble, un nombre comparable de membres[90].

Le caractère « unique » des associations départementales fondées en Algérie par l'ordonnance de 1943 est rendu caduc, dès 1945, par la création d'autres groupements. Cependant cette situation n'empêche

[84] Courrier du 22/10/1948 du ministre de l'Intérieur au gouverneur général au sujet des conseils d'administrations des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre ; ANOM 1-K-702.
[85] Notice du 15/12/1945 sur l'Association des ACVG du département d'Alger établie par M. Coste, Commissaire principal de la PRG d'Alger ; ANOM 1-K-155-2.
[86] Compte rendu du rapport présenté par M. Pomponi lors du congrès de l'Association des ACVG du département d'Alger le 16/04/1949 établi par M. Boisgelot, inspecteur de la PRG de Blida ; ANOM 1 K 701.
[87] Lettre du 13/06/1957 de Joseph Kerdavid, Président de l'Association des ACVG du département d'Alger à l'IGAME d'Alger ; ANOM 1-K-701.
[88] Tableau des effectifs de cotisants et des ressources des principales associations d'anciens combattants du département d'Alger au 26/04/1958 établit par l'ONAC ; AN 980331-09.
[89] Note du Préfet d'Alger du 3/07/1939 au gouverneur général de l'Algérie ; ANOM 1-K-701.
[90] L'Amicale des mutilés et anciens combattants, présidée par J. Kerdavid comptait 3977 adhérents en 1939, l'Association des anciens combattants de la Grande guerre en comptait 2980 et l'ARAC, 1409. *Cf.* Note du Préfet d'Alger du 3/07/1939 au Gouverneur Général de l'Algérie ; ANOM 1-K-701.

pas ces associations de continuer à prétendre au monopole de la représentation des anciens combattants. Malgré cette concurrence, elles se développent et demeurent, par le nombre de leurs membres, les principaux groupements dans les trois départements algériens.

B/ Des associations « uniques » qui peinent à réaliser l'unité en leur sein

Même si l'unité des anciens combattants n'est pas réalisée, l'Association des anciens combattants et victimes de la guerre d'Alger continue donc d'être communément désignée comme l'association « unique ». Grâce au nombre de ses adhérents, elle réussit à agréger autour d'elle une large partie de ce milieu, et donc des individus venus d'horizons divers ou aux opinions politiques différentes, voire opposées. Les propositions des uns et des autres sur les orientations de l'association suscitent donc des conflits qui recouvrent des divergences politiques. On assiste tout d'abord à des oppositions à l'échelon des assemblées générales, qui se traduisent par des divergences entre représentants des sections de villes ou de quartiers. Mais ces dissensions apparaissent également au niveau local, faisant alors parfois courir le risque d'un éclatement de ces sections.

Ainsi, la fusion réalisée en 1943 provoque, par exemple, la disparition en Algérie de l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC), proche du PCF et l'une des principales dans le département d'Alger avant-guerre. Dès les premiers mois de la fondation de l'association, on constate que de nombreux anciens militants de l'ARAC participent aux activités des ACVG, tel Marc Yafil. Ils jouissent même d'une place de choix, puisque dans certaines sections, ils sont majoritaires selon les rapports de police. A Tizi-Ouzou, ils composeraient, à eux seul, l'intégralité du bureau de la section locale désigné en 1944[91]. Ces groupes d'anciens combattants formés à une culture politique de gauche paraissent désireux de prolonger l'hégémonie politique issue de la résistance en cohabitant avec des radicaux, voire même d'anciens soutiens de Vichy. Ce qui n'empêche pas de les dénoncer comme ce fut le cas dans la section de l'Alma. L'association reste, néanmoins, dirigée par Joseph Kerdavid, classé comme étant de sensibilité « radicale-socialiste »[92], qui s'évertue à maintenir l'équilibre entre les diverses tendances cohabitant dans cette association.

Cette union du milieu ancien combattant des communistes au centre-droit établie pendant la guerre traduit la coalition bâtie pendant la guerre. Cependant, une fois celle-ci achevée, les tensions politiques ressurgissent. Les anciens adhérents de l'ARAC, tendance dont Marc Yafil apparaît comme le chef de file, sont marqués par leur engagement politique dans les mouvements de gauche. Ce dernier, bien que

[91] Note du 29/05/1944 de M. Magne, commissaire de Tizi-Ouzou au sous-préfet à propos de la section locale de l'Association des ACVG ; ANOM 1-K-155-2.

[92] Notice du 15/12/1945 sur l'Association des ACVG du département d'Alger établie par M. Coste, commissaire principal de la PRG d'Alger ; ANOM 1-K-155-2.

qu'adhérent à la SFIO d'Alger, est assimilé à un communiste par ses adversaires. Il est, d'autre part, adjoint au maire d'Alger, Paul Tubert, général de gendarmerie, ancien résistant et auteur, en 1945, du premier rapport d'enquête sur les massacres du Constantinois[93]. Cette équipe municipale est, en effet, orientée à gauche, composée en partie de communistes et soutenue par le Parti communiste algérien (PCA).

En outre, Marc Yafil est présenté aux élections à la constituante de 1946 par la « liste démocratique pour le progrès et la liberté » (candidate pour le premier collège). Il figure à la 4e place, et y accompagne le député sortant communiste Pierre Fayet, ainsi que Paul Tubert. Il n'est cependant pas élu, à cause du succès de la liste de Rassemblement républicain et d'union algérienne menée Jacques Chevallier. Cette alliance entre des radicaux, des MRP, et des républicains indépendants emporte les deux-tiers des suffrages, privant Marc Yafil et Paul Tubert d'un siège à l'Assemblée nationale[94]. L'année suivante, ils doivent d'ailleurs également laisser leurs places à la tête de la commune d'Alger, les élections municipales ayant été remportées par la liste RPF[95]. Ces défaites signent d'ailleurs la fin de la carrière politique de Marc Yafil, victime du recul électoral des mouvements de gauche. Ceci traduit la perte d'influence de personnalités issues de la résistance, à l'image de Paul Tubert, au profit de groupes politiques qui apparaissent comme des défenseurs de l'ordre colonial, tel Pierre-René Gazagne, élu maire en 1947, ou même Jacques Chevallier, maire d'El-Biar sous Vichy, dont les positions évoluent cependant au cours des années suivantes, jusqu'à le conduire à une politique de compromis avec les élus MTLD lorsqu'il devient, à son tour, maire d'Alger en 1953[96].

La vie au sein de l'association « unique » traduit en partie ces évolutions politiques au cours des années qui suivent la Seconde Guerre mondiale. Les adhérents identifiés comme des militants de gauche, socialistes ou communistes, font preuve d'un dynamisme certain dans l'animation de l'association et leurs positions politiques provoquent l'opposition d'une autre partie des adhérents, de centre-droit et anti-communistes. Ceux-ci critiquent leur activisme politique accusé d'être incompatible avec les statuts de l'association, créant ainsi, en son sein, des divisions. La position de Joseph Kerdavid, elle-même, paraît difficile, puisqu'il fait l'objet de contestations venues des deux

[93] Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945 : une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009, 405 p. ; p.175.
[94] Résultats des élections législatives du 2/06/1946 dans le département d'Alger ; AN F-7-14352.
[95] Composition de la liste du Rassemblement Républicain et d'Union Algérienne – Rassemblement du Peuple Français aux élections municipales d'Alger du 19/10/1947 ; ANOM 1-K-701.
[96] A propos des élections municipales de 1947 voir : Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, de Mers-el-Kébir aux massacres du nord-constantinois*, La Découverte, Paris, 2002, 403 p. ; p. 363. Pour le parcours politique de Jacques Chevallier voir : Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie Contemporaine, t.2, 1871-1954*, Paris, PUF, 1979, 643 p. ; p.616.

camps, chacun l'accusant de favoriser ses adversaires lorsqu'il essaye de maintenir l'unité construite pendant le conflit[97].

Ces tensions entre membres aux orientations politiques divergentes s'expriment de plus en plus ouvertement lors des assemblées générales ou locales. Lors de l'assemblée générale départementale, en avril 1949, est envisagé l'envoi de représentants de l'association au Congrès mondial pour la Paix, organisé à la fin du mois par des compagnons de routes ou membres du PCF dont Frédéric Joliot-Curie. La section Alger-Montaigne, celle là même dont Marc Yafil est le président, dépose une motion en ce sens, mais se heurte à une franche opposition, incarnée par Orsetti. Ce dernier argue du soutien apporté à ce congrès par plusieurs groupes tels que l'Union de femmes algériennes, le PPA-MTLD, l'UDMA ou le PCA, pour refuser la participation de l'Association des ACVG d'Alger. Ce rassemblement fut, en effet, utilisé par le PCA pour se rapprocher des partis nationalistes, dont il s'était éloigné aux lendemains de la guerre : ils y dépêchent chacun une délégation, et signent en même temps une déclaration revendiquant le droit des Algériens à un état souverain[98]. La proposition de la section Alger-Montaigne, même si elle prévoit une délégation distincte, apparaît aux yeux de nombre des adhérents comme un ralliement à des activités anticoloniales. Ceci suscite l'hostilité de la majorité, et l'association « unique » abandonne ce projet, tout en réaffirmant son attachement au pacifisme[99].

De tels conflits naissent aussi à l'échelle locale, en 1948, la section de Blida est ainsi partagée entre deux listes, l'une patronnée par le conseil d'administration sortant, l'autre déposée par Fernand Ramès – ancien président de la section - avec le soutien des militants de la SFIO locale. Il faut l'intervention du président départemental, Joseph Kerdavid, pour aboutir à un compromis qui permet à chaque tendance d'obtenir des représentants au bureau de la section[100].

Ces affrontements qui puisent leurs racines dans des rivalités politiques ne sont pas le propre des grandes villes, comme Alger ou Blida. Ainsi, la section de Bou-Saâda connaît une scission en 1947 : une cinquantaine de membres adressent une pétition au général Aumeran, député de droite du département d'Alger, pour dénoncer leur président local, Christen, accusé de faire mauvais usage des ressources de l'association et d'être un militant communiste. Ne parvenant à pas à lui faire quitter la direction du groupement, plusieurs anciens combattants, tous algériens, quittent la section pour créer

[97] Note confidentielle du 8/08/1946 à M. le Préfet Alduy, directeur de cabinet du gouverneur général de l'Algérie, [sign. Illisilble] ; ANOM 1-K-701.
[98] Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie Contemporaine, op.cit ;* p.612.
[99] Rapport du 18/04/1949 de l'inspecteur Boisgelot de la PRG de Blida sur le congrès départemental de l'Association des ACPG ; ANOM 1-K-701.
[100] Rapport du 1/03/1948 de l'inspecteur Boisgelot de la PRG de Blida sur l'assemblée générale annuelle des anciens combattants et victimes de la guerre de Blida et rapport du 1/03/1948 du commissaire de police de Blida, M. Rouger, sur l'élection du conseil d'administration de l'Association des ACVG ; ANOM 1-K-701.

une nouvelle association sous la présidence de Mohammed Ben Ahmed Ben Mahdi[101]. Ils s'adressent alors au général Adolphe Aumeran, élu député sous l'étiquette des Républicains indépendants afin qu'il leur apporte son aide dans la création de leur nouveau groupement. Ils se présentent comme de sensibilité de droite, désireux de faire obstacle à l'influence de Christen et de ses amis communistes[102].

Ces quelques exemples soulignent à quel point l'association peine à maintenir une unité entre des membres aux opinions politiques opposées. Joseph Kerdavid s'attèle pourtant à la maintenir en intervenant pour calmer les divisions et trouver des accords. Ainsi, il joue un rôle de médiateur entre les deux listes concurrentes à Blida en 1948, et prévient le risque d'explosion de la section de Bou-Saâda en proposant la mutation du président de celle-ci, Christen, un instituteur, et en l'obtenant des pouvoirs publics[103]. Cette attitude n'empêche toutefois pas les critiques contre lui, le poussant même, en 1949, à proposer sa démission de la présidence de l'association, laquelle est toutefois repoussée par la majorité des membres qui lui renouvellent leur confiance[104].

L'unification décrétée par l'ordonnance de 1943 peine donc à se réaliser au sein des Associations des ACVG des trois départements algériens. Celles-ci parviennent certes à s'imposer comme les principaux groupements anciens combattants dans leurs régions : à Oran comme à Alger c'est cette association qui compte le plus grands nombre d'adhérents ; il semble que cela soit également le cas dans le Constantinois, malgré un réseau de sections nettement moins dense. Mais elles sont traversées par des divisions intestines qui reflètent des appartenances antérieures ou des sensibilités politiques : les anciens membres de l'ARAC dans le département d'Alger, dominent plusieurs sections telles celles de Tizi-Ouzou ou Alger-Montaigne, à Bab-el-Oued, mais ils provoquent, par leurs prises de positions, des critiques sévères d'adhérents aux opinions opposées. Or, face à ces débats, la solution de compromis recherchée par Joseph Kerdavid consiste à proclamer l'apolitisme de l'association, s'écartant d'initiatives qui assimileraient le groupement à des tendances politiques. La place prise par ces conflits internes accapare cependant une grande partie de l'activité des membres de l'association « unique », ralentissant le développement de ses activités, voire fragilisant son réseau de section, à l'image de la scission survenue à Bou-Saâda.

A ces divisions internes des associations des ACVG, il convient d'ajouter les divergences qui naissent avec d'autres associations dont l'importance, acquise au fil des années qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, leur fait parfois de l'ombre.

---

[101] Rapport du 24/02/1947 de P. Naudon, administrateur de la commune-mixte de Bou-Saâda adressé au sous-préfet d'Aumale ; ANOM 1-K-701.

[102] Pétition d'anciens combattants de Bou Saâda adressée au général Omeran [Aumeran], s.d. [1947] et lettre du 4/07/1947 de Mohammed Ben Ahmed Ben Mahdi au Préfet d'Alger ; ANOM 1-K-701

[103] Compte rendu de l'entretien téléphonique du 19/12/1947 avec M. Kerdavid, cabinet du préfet d'Alger [signature illisible] ; ANOM 1-K-701.

[104] Rapport du 18/04/1949 de l'inspecteur Boisgelot de la PRG de Blida sur le congrès départemental de l'Association des ACPG ; ANOM 1-K-701.

C/ L'émiettement du milieu associatif ancien combattant par regroupement autour d'associations porteuses d'identités spécifiques

Le monopole proclamé des Associations départementales des ACVG dans chacun des départements algériens se heurte dès les mois qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale à un milieu associatif ancien combattant dynamique. Plusieurs autres groupements émergent, utilisant d'abord les cas exceptionnels prévus dans l'ordonnance du 2 septembre 1943 pour justifier leur existence, puis contestant ensuite l'application de celle-ci. Cette remise en cause du monopole des Associations départementales des ACVG divise durablement ce milieu.

Dans les mois qui suivent la démobilisation de 1945, des associations d'anciens combattants sont rapidement créées par des soldats ayant combattu en Italie, en Provence et en Allemagne. Celles-ci profitent de la possibilité laissée par l'ordonnance de 1943 de constituer des amicales régimentaires. De nombreux groupements de ce type parviennent à se constituer en Algérie, comme l'Amicale des anciens du corps expéditionnaire français (CEF) en Italie, ou encore celles de la première, de la deuxième ou de la cinquième division blindée. Toutes ces unités ont en commun d'avoir compté, dans leurs rangs, de nombreux soldats originaires d'Afrique du Nord, et d'Algérie en particulier. De même, c'est au cours de l'année 1945 que les associations des ACPG sont organisées dans les trois départements d'Algérie. Absentes lors du congrès fondateur en avril, elles sont représentées à celui organisé au mois de novembre suivant[105]. Ces groupements utilisent, eux aussi, la possibilité, accordée par l'ordonnance de 1943, de constituer des associations de défense de catégories spécifiques de combattants, bien que le cas des prisonniers de guerre n'y fût pas explicitement mentionné.

Enfin, l'association Rhin et Danube, fondée dès 1945 à l'initiative du général de Lattre pour maintenir les liens entre vétérans de la première armée française, s'implante elle aussi dans les années qui suivent en Algérie. Elle crée, petit à petit, des sections, d'abord dans l'agglomération d'Alger, dans le Constantinois et à Oran, puis dans des centres urbains plus modestes. Là encore, la qualité d'amicale régimentaire peut être invoquée. L'ampleur du groupe des soldats concernés lui permet d'étirer très largement les frontières de son recrutement. La première armée française a, en effet, compté jusqu'à 250 000 hommes. Cette masse d'adhérents potentiels pose donc les limites de la logique des amicales régimentaires. Dans le cas de Rhin et Danube, le lien entre adhérents ne repose plus seulement sur des amitiés et des rencontres faites dans les rangs d'une unité. Ce large recrutement en fait la principale concurrente de l'association « unique ». Tous ces nouveaux venus du paysage associatif accueillent, en effet, un nombre croissant d'adhérents, ce qui leur donne les moyens de multiplier leurs actions. Par

[105] Compte-rendu du congrès national de la FNCPG réunit à Paris, Porte de Versailles, séance du 16/11/1945 ; rapport de la commission des mandats ; FNCPG, numérotation provisoire, dossier IIe Congrès National des 15, 16, 17 et 18 novembre 1945.

ailleurs, cette multiplication des nouveaux groupements conduit, de fait, à remettre en question le caractère unique de l'Association des ACVG.

La cohabitation entre l'association officiellement « unique » et celles existant de fait ne va pas sans poser de problèmes dans la vie associative des anciens combattants ainsi que pour la désignation des membres des instances consultatives. En 1948, les services du Gouvernement général interrogent le ministère de l'Intérieur sur la voie à suivre pour composer les Offices départementaux des anciens combattants : ils soulignent que les Associations des ACVG d'Oran, d'Alger et de Constantine disposent, en principe, d'un monopole, mais que « dans les faits [il] n'a pas été respecté puisque près de trente associations et amicales régimentaires se sont constituées »[106]. Le ministère de l'Intérieur défend à cette occasion l'idée que l'ordonnance de 1943 doit être considérée comme caduque, ce que refuse le ministère des Anciens Combattants. Celle-ci est donc maintenue, mais un accord est trouvé afin d'élargir la représentation, dans les commissions départementales, aux associations qui ne jouissent pas de la reconnaissance officielle. Ainsi, en vertu de cet accord, les associations « uniques » demeurent les mieux représentées dans ces instances, où siègent 4 de leurs délégués à Alger et Constantine, 3 pour le département d'Oran. Elles voient cependant leur influence nettement diluée par l'afflux de nombreux représentants des autres associations, qui désignent par exemple 15 des leurs pour le département d'Alger, 8 pour celui d'Oran et 7 pour celui de Constantine. Certaines de ces associations non reconnues officiellement se voient même accorder une représentation dans ces commissions permanentes des offices départementaux qui concurrencent nettement celle des associations « uniques » : à Oran, l'Association des ACPG dispose du même nombre de représentants – soit 3 - que l'Association des ACVG. A Alger, Rhin et Danube nomme 3 délégués, soit un de moins seulement que l'association de Joseph Kerdavid[107]. Les autorités françaises paraissent alors satisfaites du régime associatif en vigueur en Algérie, même si elles soulignent que le *modus vivendi* auquel elles sont parvenues, pour encadrer l'application de l'ordonnance de 1943, fait qu'elle n'est pas appliquée dans les faits. Elles reconnaissent ainsi l'échec du principe d'association unique[108].

Toutefois, si ce régime ambigu semble convenir à l'administration française, il n'est pas accepté par de nombreuses associations d'Algérie créées après 1943 qui s'estiment lésées par les dispositions régulant la vie associative. Leur opposition au régime associatif en place entraîne un conflit, long de plusieurs années, au sein du milieu ancien combattant. La remise en question de l'ordonnance de 1943

[106] Courrier du 22/10/1948 du sous-directeur de l'Algérie du ministère de l'Intérieur au gouverneur général de l'Algérie portant sur les conseils d'administration des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre ; ANOM 1-K-702.

[107] Note de l'ONAC sur l'organisation actuelle des Offices d'anciens combattants et victimes de la guerre d'outre-mer et des offices d'Afrique du Nord, annexée au procès-verbal de la séance du 20/05/1952 de la commission de constitution définitive de l'ONAC, sect. 11 « Office départementaux d'Algérie » ; Archives Nationales – site de Pierrefitte (AN) 20050206-78.

[108] Courrier du 23/02/1948 du gouverneur général de l'Algérie à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur portant sur les Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre ; ANOM 81-F-1675.

fait apparaître des dissensions entre générations et des polarisations autour des personnalités influentes de ce milieu qui compliquent encore davantage ces divisions et participent à façonner ce milieu ancien combattant en Algérie.

En 1949, seize de ces associations se réunissent pour constituer à Alger une Fédération départementale des anciens combattants et victimes de la guerre. Parmi celles-ci, on compte plusieurs amicales régimentaires réunissant de jeunes vétérans : l'Amicale des anciens du CEF en Italie, Rhin et Danube, ainsi que des groupements de blessés, mutilés et veuves de guerre, et enfin la Fédération des anciens militaires musulmans. Au total, l'addition des adhérents – revendiqués - de chacune des associations atteint le nombre d'environ 20 000 membres, offrant ainsi une sérieuse concurrence à l'Association départementale dirigée par Joseph Kerdavid. Ce dernier s'élève d'ailleurs contre cette initiative, à travers plusieurs éditoriaux publiés dans le journal *Honneur et Patrie* édité par son association. D'après lui, cette fédération ne serait que la conséquence d'un conflit entre les deux générations du feu, attisée par des « ambitieux »[109] qui cherchent à s'imposer dans ce monde associatif en court-circuitant son association. Il se livre à un plaidoyer, adressé à ses cadets, pour défendre le principe d'une association unique regroupant les anciens combattants[110].

Il ne s'en tient pas à ces écrits conciliants sur la forme, puisqu'il adresse, quelques semaines plus tard, un courrier au gouverneur général Marcel-Edmond Naegelen, afin de lui demander d'empêcher la constitution de cette fédération rivale et même d'interdire les réunions organisées à son appel. Dans cette lettre, il invoque d'autres raisons qui expliqueraient les motivations des partisans de la nouvelle fédération. D'après lui, ils justifieraient leur action par le contenu politique des discussions et des décisions prises par l'Association des ACVG. Il nie des accusations, concédant que certains adhérents font preuve d'un engagement indéniable, qui n'engage pas l'ensemble de son groupement[111]. Cette remarque, même si elle ne s'accompagne d'aucun exemple précis, peut être replacée dans le contexte des débats qui ont animé cette association au cours des années précédentes, lors desquels, on l'a vu, des membres de sensibilité communiste ou socialiste ont cherché à peser sur les orientations de l'association, notamment lorsque s'est posée la question de la participation au Congrès mondial pour la Paix. Une partie des anciens combattants paraît craindre l'hégémonie que semblent prendre les sympathisants socialistes ou communistes sur ce milieu. Ils cherchent alors, d'une part à se grouper dans d'autres organismes, puis d'autre part, à s'opposer à leurs actions. Le projet de la Fédération paraît puiser son inspiration dans deux sources, d'une part la contestation du monopole accordé par l'ordonnance de 1943 à l'Association des ACVG et d'autre part, la volonté de s'opposer à ce qui est ressenti comme une hégémonie de la gauche sur ce milieu.

---

[109] « Maintenons l'association unique ! », éditorial de J. Kerdavid, in *Honneur et Patrie*, n°97, 10/01/1949 ; ANOM 1-K-701.
[110] « Vieux et Jeunes », éditorial de J. Kerdavid, in *Honneur et Patrie*, n°98, 18/01/1949 ; ANOM 1-K-701.
[111] Lettre du 3/06/1949 de Joseph Kerdavid au gouverneur général M.E. Naegelen ; ANOM 1-K-701.

Les interventions de Joseph Kerdavid ne découragent pas les tenants d'une fédération, qui est officiellement créée et dotée de statuts le 26 juin suivant lors d'une assemblée générale[112]. C'est l'occasion, pour ses membres, de remettre en question la légitimité de l'ordonnance de 1943. Ils prennent, ainsi, la suite des revendications portées, jusque là, par des associations isolées. En effet, dès 1947, l'UNC affichait son opposition à ce statut dérogatoire par rapport à la norme en métropole[113]. Elle fut imitée, en 1949 par Rhin et Danube[114]. Dans les deux cas, l'argumentaire avancé contre l'ordonnance est sensiblement le même. Celle-ci n'est considérée que comme un expédient, adopté pendant la guerre, pour régler le problème du passif laissé par la LFC. L'article premier de l'ordonnance mentionnait effectivement que la « nouvelle organisation a un caractère provisoire et devra être modifiée dès que les circonstances le permettront […] »[115], phrase sur laquelle s'appuie la motion présentée par Rhin et Danube pour demander son abrogation. D'autre part, les associations soulignent que la différence de réglementation de la vie associative des anciens combattants entre l'Algérie et la métropole contredit le principe d'unité de la nation. Elles réclament donc l'extension, à l'Algérie, des dispositions prévues par l'ordonnance du 14 mai 1945, ce qui, notent-elles, a été fait dans le cas de la Corse, de la Réunion et des départements des Antilles.

L'argumentaire déployé ne suffit pas, toutefois, à convaincre les autorités de reconnaître la nouvelle fédération. La demande d'audience adressée au préfet d'Alger par le président, tout juste élu, est assez mal accueillie, et plonge le cabinet préfectoral dans l'embarras[116]. Celui-ci refuse le rendez-vous demandé, la fédération demeurant illégale au regard de l'ordonnance de 1943[117]. Ceci ne décourage pas, cependant, les associations rebelles à l'ordonnance de 1943, et en particulier Rhin et Danube, à la tête de cette contestation. Les activités de la fédération paraissent d'ailleurs assez faibles, notamment à cause de son absence de reconnaissance officielle. Elle semble dépassée par les associations qui, en son sein, sont les plus puissantes, en nombre d'adhérents et en moyens, à commencer par Rhin et Danube. Cette dernière, grâce à son importance, est en mesure de fédérer autour d'elles de modestes amicales régimentaires composées de vétérans ayant également participé à la campagne de la première armée française. Ces dernières, à l'image de l'amicale de la 3e division d'infanterie algérienne (3e DIA), ou de la 1ere DB, voient même leur statut de partenaires privilégiés officiellement reconnu en

[112] Copie des statuts de la Fédération départementale d'Alger des anciens combattants et victimes de la guerre, votés le 26/06/1949, conservée par la Direction départementale d'Alger du ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; ANOM 1-K-701.

[113] « La France unie – Un même régime pour les Associations d'Anciens Combattants », in *La Voix du Combattant*, 15/08/1947.

[114] Motion n°1 « Abrogation de l'ordonnance du 26 août 1943 », adoptée par Rhin et Danube, s.d. [1949], soumise au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-701.

[115] Article I de l'ordonnance du 2 septembre 1943 portant réorganisation des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre ; ANOM 1-K-701.

[116] Lettre du 6/07/1949 de M. Le Chaux, Président de la Fédération départementale d'Alger des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre, au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.

[117] Note manuscrite à propos de la demande d'audience de M. Le Chaux, s.d., [sign. Illisible] ; ANOM 1-K-702.

1952 par une modification des statuts de Rhin et Danube, qui leur permet de désigner des membres siégeant au conseil départemental élargi de l'association, aux côtés de ceux désignés par les sections et lors des congrès annuels[118].

C'est d'ailleurs à cette période que cette dernière lance la publication d'un mensuel, *Rhin et Danube d'Algérie*, qui se proclame le « journal des jeunes combattants »[119] et dont le premier numéro paraît en janvier 1950. Englobant dans son champ toutes les associations ayant participé à la création de la fédération, ce mensuel concurrence le bimensuel *Honneur et Patrie*, édité par l'Association départementale des ACVG. Celle-ci constitue d'ailleurs le sujet de prédilection des éditoriaux qui s'en prennent à l'association « unique », tandis que des brèves tournent en dérision les positions défendues par Joseph Kerdavid, dont la personne est l'objet de moqueries répétées. Cette presse bénéficie, par ailleurs, de relations avec plusieurs grands titres algériens, comme *La Dépêche Quotidienne,* dont le journaliste Jean Brune est aussi rédacteur dans les pages de *Rhin et Danube d'Algérie*. Elle sert donc aux associations de caisse de résonance pour poursuivre leur mobilisation contre l'ordonnance de 1943, le journal de Rhin et Danube reproduisant par exemple des interventions d'élus en faveur de leur cause.

Plusieurs se saisissent en effet de ce problème et le soumettent, dès 1948, à l'Assemblée Algérienne. Ainsi, Ali Chekkal, rédige un rapport dans lequel il conclut que l'ordonnance provoque une limitation injustifiée de la liberté d'association en Algérie. Il dépose donc, avec d'autres élus parmi lesquels Amédée Froger, Henriette Vallin ou Alain de Sérigny, un vœu réclamant son abrogation, lequel est adopté par l'assemblée[120]. Les associations membres de la Fédération parviennent donc à obtenir le soutien de personnalités politiques influentes en Algérie. Elles sont, en cela, aidées par les liens qui rattachent ces élus au milieu des anciens combattants : Amédée Froger, président de la fédération des maires, a aussi été sévèrement blessé lors de la Première Guerre mondiale. Quant à Henriette Vallin, elle est la veuve de Charles Vallin, membre du PSF, rallié tardivement à la France Libre, qui s'illustra en combattant en Provence jusqu'en Allemagne. Ces soutiens viennent, par ailleurs, des rangs des députés de droite à l'Assemblée Algérienne : Amédée Froger, maire de Boufarik et devenu ensuite une figure importante des partisans de l'Algérie française est abattu en 1956. Ali Chekkal, partisan de la présence française fut, lui aussi, assassiné en 1957 par le FLN. Quant à Alain de Sérigny, directeur de *l'Echo d'Alger* et ancien partisan de Vichy, il s'illustre au cours de ces années par ses positions conservatrices et d'opposition à une réforme de l'Algérie. Ces élus semblent, par ce soutien aux

[118] « Le IVe congrès départemental d'Alger et l'assemblée générale statutaire ont consacré le prestige et la vigueur de notre association », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°26, 03/1952 ; BNF FOL-JO-6410.

[119] Formulaire d'abonnement : « Jeune combattant, abonne toi ! Ce journal est ton journal » ; in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°1, 01/1950 ; BNF FOL-JO-6410.

[120] « Pour réaliser l'union des associations d'AC réclament l'abrogation de l'ordonnance de 1943 », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°2, 03/1950 ; BNF FOL-JO-6410.

associations contestatrices, chercher à limiter l'influence de l'association « unique » considérée comme acquise aux idées de gauche.

Renforcées par ces soutiens, les associations fondatrices de la Fédération poursuivent leurs activités, qui consistent essentiellement à réclamer l'abrogation de l'ordonnance de 1943 et à s'opposer à l'Association départementale des ACVG. En avril 1950, elles organisent une grande réunion au Casino d'Alger en réponse à un rassemblement de l'association « unique » le même jour au cinéma Vox, avant d'envoyer une délégation apporter la contradiction à Joseph Kerdavid et ses camarades, leur prise de parole provoquant un certain chahut[121]. Ces associations insistent également sur les problèmes rencontrés par les « jeunes combattants » - c'est-à-dire ceux de 1939-1945 – qui ne parviendraient pas à s'intégrer dans les associations dites « uniques ». Selon elles, ces associations fondées en 1943, ne leur conviendraient pas pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la socialisation entre anciens camarades de régiments serait freinée par le mélange avec les aînés de 1914-1918, empêchant les vétérans de la Seconde Guerre mondiale d'y exprimer la mémoire de leur guerre et de leurs compagnons disparus. D'autre part, ces associations « uniques » se désintéresseraient des problèmes rencontrés par les combattants de 1939-1945 et ne défendraient pas assez leurs intérêts, tant au niveau des pensions que pour l'obtention de places et d'emplois censés assurer leur réintégration dans la société algérienne[122]. Ces associations justifient ainsi leur condamnation de l'ordonnance de 1943, laquelle est d'ailleurs rendue caduque, à leurs yeux, dès 1950 du fait de leur rassemblement dans la Fédération départementale des anciens combattants et victimes de la guerre, qui aurait définitivement délégitimé le caractère « unique » de l'association de Joseph Kerdavid.

Ces divisions pèsent sur l'activité associative des anciens combattants en Algérie, gênant en particulier le déroulement des cérémonies officielles qui perdent alors en solennité ou en assistance. Ainsi, pour ne pas avoir à s'afficher ensemble devant les monuments aux morts, les adhérents des unes ou des autres associations en arrivent à ignorer les commémorations auxquelles participent leurs adversaires, ou bien à échelonner leur présence dans le temps. En 1950, Joseph Kerdavid et ses camarades sont accusés, par Rhin et Danube, d'avoir volontairement ignoré une cérémonie de remise de la Légion d'Honneur à plusieurs anciens combattants algériens sous prétexte que ces derniers seraient adhérents de la Fédération des anciens militaires musulmans[123].

De même, six mois plus tard, le problème se pose de nouveau pour les commémorations du 8 mai. Rhin et Danube, qui s'estime l'association la plus légitime pour représenter les anciens combattants en

[121] « Les Anciens Combattants des deux guerres ont réclamés la liberté d'association et l'abrogation de l'ordonnance de 1943 », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°3, 04/1950 ; BNF FOL-JO-6410.
[122] « En Algérie, travailler à l'amélioration du sort des anciens combattants et victimes de guerre, c'est travailler pour la France », interview du Commandant Pla, in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°11, 12/1950 ; BNF FOL-JO-6410.
[123] « Avec le sourire », brève in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°1, 02/1950 ; BNF FOL-JO-6410.

cette circonstance, décide de fixer à 18h30 le dépôt de gerbe au monument aux morts d'Alger et convoque donc ses adhérents à cette heure. En raison du conflit qui les oppose, l'Association départementale des ACVG n'accepte pas cette consigne, et décide de se réunir pour un second dépôt un quart d'heure plus tard. Cette rivalité, là encore, embarrasse les autorités d'Alger – tant municipale que du Gouvernement général. Ces dernières décident donc de ne pas trancher, et d'annoncer pour la cérémonie l'horaire de 18h40. Cette confusion n'est pas sans altérer la solennité de la commémoration des 5 ans de l'armistice de 1945, ce qui provoque de la part de Rhin et Danube de virulentes critiques, tant envers leurs concurrents que contre les représentants officiels, sur qui elle fait reposer le – relatif – échec de la journée. Les cérémonies se déroulent néanmoins, mais devant une foule clairsemée. Ceci peut, par ailleurs, s'expliquer par l'absence de journée fériée à cette date. Il est à noter que le caractère particulier de cette date, qui représente aussi l'anniversaire du déclenchement de la répression dans le Constantinois, n'est pas retenu par cette association pour expliquer le faible nombre de spectateurs[124].

Ces mobilisations, les conflits qu'elles provoquent et les soutiens qu'elles reçoivent d'une partie du personnel politique forcent alors les autorités à organiser une concertation afin de régler les problèmes provoqués par cette ordonnance. En effet, celle-ci, malgré les affirmations des membres de la Fédération départementale, est toujours en vigueur, et défendue par Joseph Kerdavid et son association. Ainsi, le 2 avril 1951, le ministre des Anciens Combattants, Louis Jacquinot, de passage à Alger, organise une réunion de représentants de 24 associations d'Alger et d'Oran. Si ce rendez-vous ne débouche pas sur l'abrogation de l'ordonnance de 1943, comme le souhaite une partie des associations les plus contestataires, le ministre parvient, néanmoins, à rapprocher les associations en les faisant adhérer au projet de construction d'une Maison du Combattant à Alger. Cette concertation touche aussi le problème des associations « uniques » des départements voisins, puisque des projets similaires sont annoncés à Oran et Constantine (bien que pour cette dernière ville les plans établis restent au niveau d'ébauche)[125]. Un Comité d'entente pour la Maison du Combattant est ainsi constitué, rassemblant des représentants de tous les groupements, solution qui paraît convenir à la majorité : pour l'Association départementale de Joseph Kerdavid sa prééminence garantie en 1943 n'est pas explicitement remise en cause. Pour Rhin et Danube, ce rapprochement est interprété comme la première étape d'une normalisation de la vie associative, si bien que Louis Calavassy considère que le processus engagé doit déboucher, à terme, sur l'abrogation de cette ordonnance[126].

L'évolution législative des années suivantes lui donne d'ailleurs raison. En effet, en juin 1952, l'Assemblée nationale, issue des élections de 1951 qui ont donné la victoire à la Troisième force, adopte une nouvelle loi organisant les activités de l'UFAC. Elle annule les dispositions prises par

[124] « Les célébrations du 8 mai », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°5, 06/1950 ; BNF FOL-JO-6410.
[125] « Les anciens combattants et victimes de la guerre du département d'Alger jettent les bases de leur union », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°15, 04/1950 ; BNF FOL-JO-6410.
[126] « Vers l'Union », éditorial de Louis Calavassy, in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°15, 04/1950 ; BNF FOL-JO-6410.

décret en 1945 qui assuraient à cette dernière l'exclusivité des aides publiques - lui laissant à charge la redistribution de celles-ci aux associations adhérentes[127]. Or cette loi, qui modifie un décret n'ayant jamais été appliqué à l'Algérie, est néanmoins suivie, quelques mois plus tard d'un décret fixant les modalités d'application de celle-ci en Algérie. Elle étend donc, rétroactivement, le décret de 1945 à ces trois départements pour les points qui n'ont pas été modifiés en 1952[128]. Cette abrogation de l'ordonnance de 1943 est fêtée comme une victoire par les associations, qui, depuis plusieurs années, la contestaient. Elle paraît achever la normalisation du statut des, désormais, anciennes associations « uniques »[129], lesquelles perdent ainsi le bénéfice d'un privilège qu'elles avaient, de fait, renoncé à faire valoir depuis plusieurs années. Sans pour autant mettre fin aux débats entre l'Association départementale des ACVG d'Alger et ses concurrentes, à commencer par Rhin et Danube, puisque la première s'alarme alors de la place que la seconde serait en train de prendre dans le paysage associatif algérien[130].

Cette longue polémique sur la légitimité de l'ordonnance de 1943 et son abrogation contribue à limiter le développement du monde associatif ancien combattant en Algérie. L'opposition des associations « uniques » conduit à bloquer la création de certaines sections, ralentissant ainsi l'extension du maillage associatif sur le territoire algérien. Les divisions retardent également la réalisation de projets, tels que les maisons du combattant d'Alger ou d'Oran dont les travaux ne sont achevés qu'en 1955. Enfin, il façonne les réseaux de sociabilités à l'intérieur de ce milieu ancien combattant en favorisant les rapprochements entre associations et amicales régimentaires qui ont contesté l'ordonnance de 1943, ce qui les a même conduite à constituer la Fédération départementale des anciens combattants et victimes de la guerre. Si celle-ci paraît cesser toute activité à partir de 1952, une fois le Comité d'entente pour la Maison du Combattant établi, il n'en demeure pas moins que les groupements qui l'ont constitué ont développé de forts liens entre eux – comme en témoigne le système de jumelage adopté par Rhin et Danube en 1952 – tout en conservant des relations difficiles avec les Associations des ACVG. Si ce constat est particulièrement vrai pour Alger, où la vie associative des anciens combattants est la plus active, il se poursuit dans les deux autres départements – dont les associations apportent de 1949 à 1954 leur soutien à l'une ou l'autre des deux tendances – mais de façon moins flagrante : dans le Constantinois, l'éclatement de la vie sociale des anciens combattants entre plusieurs centres (Constantine, Bône voire Philippeville) paraît limiter la mésentente entre sections locales. A Oran et dans sa région, les conflits semblent atténués par le fait que l'association qui est le plus à

[127] Loi n°52-713 du 21 juin 1952 relative à l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre ; publiée au Journal Officiel du 22/06/1952 ; consultée le 13/04/2014 sur legifrance.gouv.fr.

[128] Décret n°54-512 du 17 mai 1954 précisant les conditions d'application dans les départements algériens de l'ordonnance du 14 mai 1945 modifiée par la loi du 21 juin 1952 concernant les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ; publié au Journal Officiel du 18/05/1954 ; consultée le 13/04/2014 sur legifrance.gouv.fr.

[129] « L'ordonnance du 2 septembre 1943 n'existe plus », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°48, 04-05/1954 ; BNF FOL-JO-6410.

[130] « Unique en son genre », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°48, 06-07/1954 ; BNF FOL-JO-6410.

même, par le nombre de ses adhérents, de contester la prééminence de l'association « unique », est celle des anciens prisonniers de guerre. Cependant, les prétentions de cette dernière à incarner l'ensemble du milieu ancien combattant demeurent limitées, à cause de la particularité du parcours de ses membres et parce qu'elle se concentre sur la défense des intérêts des anciens PG, laissant donc un large espace aux autres associations.

D/ Les difficultés des associations d'anciens combattants algériens à trouver leur place dans ce milieu associatif

Cependant, on ne saurait limiter les divisions qui traversent ce monde associatif ancien combattant d'Algérie à la simple opposition entre associations « uniques » et associations créées après 1943. En effet, d'autres fractures apparaissent également, notamment à partir de 1952, alors que les polémiques sur le régime légal régissant la vie associative sont en voie de règlement.

Ainsi, la Fédération des anciens militaires musulmans, fondée et présidée par Augustin Ibazizen, se voit, en 1952, contester par les autres associations[131]. Cette dernière avait pourtant participé dès 1950 à la constitution de la Fédération départementale. Cependant, l'importance des subventions publiques qu'elle reçoit à partir de 1952 semble provoquer une rupture avec les associations dont elle était jusque là partenaire, et fédérer, à l'inverse, tous les groupements contre elle. En 1950, cette association recevait déjà 300 000 francs de subventions du Conseil Général d'Alger (pour un total de 1 400 000 francs de subventions)[132]. Cette somme croît fortement en 1952, pour atteindre un montant de 1 000 000 de francs, dont 300 000 affectés à l'achat de décorations et de fanions pour équiper les sections de l'association[133]. Ces subventions semblent indues par les autres associations, ce qui provoque une hostilité envers la Fédération des anciens combattants et anciens militaires franco-musulmans. L'association « unique » adopte, le 24 novembre 1952, une motion dénonçant ces aides exceptionnelles, position qui est aussi prise par les anciens prisonniers de guerre[134]. Enfin, dans son numéro de décembre, *Rhin et Danube d'Algérie* critique, à son tour, la « part du lion » accaparée par Augustin Ibazizen[135].

Ce conflit, né à propos de la répartition des aides publiques entre groupements d'anciens combattants, amène les associations qui s'estiment lésées à remettre en question l'action et l'existence même de la

[131] Voir en annexe n°10 la notice biographique d'Augustin Ibazizen.
[132] Note du 5/07/1950 concernant la Fédération algérienne des anciens combattants et anciens militaires Franco-musulmans, adressée par le Président A. Ibazizen au Préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.
[133] Extrait du procès-verbal de la séance du 24/04/1952 du Conseil général d'Alger, demande de subvention exceptionnelle au profit des anciens combattants français musulmans ; ANOM 1-K-702.
[134] Note confidentielle sur la Fédération algérienne des anciens combattants et anciens militaires franco-musulmans, s.a., s.d. [12/1952 env.] ; ANOM 1-K-702.
[135] « On est jamais si bien servi… », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°35, 12/1952 ; BNF FOL-JO-6410.

fédération des anciens combattants et anciens militaires franco-musulmans. C'est tout d'abord son importance numérique qui est attaquée : Joseph Kerdavid et son association accusent Augustin Ibazizen de surévaluer le nombre de ses adhérents. Ils réclament, en réaction, une répartition des subventions au strict prorata du nombre de cotisants. Les mêmes arguments sont repris et développés par Rhin et Danube : ils nient tout d'abord le caractère « algérien » de la fédération, considérant que celle-ci n'est, en réalité, implantée que dans le département d'Alger. Ils citent en exemple le cas des anciens combattants musulmans d'Oranie, présidés par le Colonel Boumédiène Sebbane, qui refuseraient de rejoindre leurs camarades d'Alger. Sur ce point, il convient de noter qu'Augustin Ibazizen reconnaît, lui-même, ce problème. S'il mentionne un travail de fusion avec l'association d'Oran, il constate l'absence quasi-totale de son association dans le Constantinois, tout en déclarant souhaiter y remédier[136]. Rhin et Danube et l'association « unique » de Joseph Kerdavid se rejoignent pour chercher à décrédibiliser ce groupement perçu comme rival. Concurrence qui concerne particulièrement la répartition des subventions, où cette association profiterait, selon ses accusateurs, d'un effet d'aubaine auprès des diverses autorités attentives au sort des vétérans algériens, et qui accèderaient plus facilement aux demandes d'aides financières présentées par Augustin Ibazizen.

Les attaques contre cette association s'en prennent aussi à son objet même : réunir les anciens combattants franco-musulmans. Ceci constitue, d'après ses adversaires, une menace pour l'unité des anciens combattants en différenciant ces derniers en fonction de leur origine. Cet argument est renforcé par l'accusation portée contre certains membres de cette association dont « les sentiments patriotiques et la moralité laissent à désirer »[137]. Cette insinuation ne paraît pas viser Augustin Ibazizen, dont les positions pro-françaises ne sont pas remises en doute, mais elle désigne, en revanche, certains de ses camarades soupçonnés de partager des opinions nationalistes, voire d'adhérer à des partis tels que le PPA. Face à ce sombre tableau de la situation de la Fédération des anciens combattants et anciens militaires franco-musulman, Rhin et Danube insiste au contraire sur la situation, selon eux exemplaire, qui règne dans leur propre association, où l'on retrouve également des anciens combattants algériens. Ces derniers seraient, eux, complètement étrangers aux sentiments nationalistes. Rhin et Danube concède même que cela se vérifie ailleurs, y compris dans l'association de leur grand rival, Joseph Kerdavid, qualifié pour l'occasion « d'ami »[138]. Ces accusations, qui font de la fédération un regroupement de nationalistes, doivent cependant être nuancées, la présence d'individus par ailleurs adhérents – ou proches – de l'UDMA ou du PPA n'influence pas les positions

[136] Courrier du 1/08/1952 de Augustin Ibazizen au Préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.
[137] « On est jamais si bien servi… », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°35, 12/1952 ; BNF FOL-JO-6410.
[138] Idem.

adoptées par celle-ci, de même que dans les autres associations qui, malgré leurs dénégations, comptent aussi des militants nationalistes[139].

Cette polémique attire l'attention des autorités à Alger, qui réclament alors plusieurs rapports sur l'association d'Augustin Ibazizen. Leurs conclusions suivent, dans l'ensemble, les accusations émises par les autres groupements d'anciens combattants[140]. L'association est ainsi accusée de surévaluer le nombre de ses adhérents, qui, au vu de l'addition des cotisations, serait, en réalité, de 608 contre les 12 000 déclarés. Il lui est également reproché de ne pas se consacrer assez à l'aide sociale, laquelle ne correspondrait qu'à un quart de ses dépenses totales, niveau que les enquêteurs estiment trop faible. A ces accusations de mauvaise gestion, voire de falsification des comptes, s'ajoutent des soupçons de sympathies nationalistes. En effet, ces rapports s'inquiètent d'un noyautage possible de la fédération par des militants du PPA ou du PCA – comme par exemple à Molière ou Bou-Sâada – où les sections seraient d'après leurs dires des lieux de propagation d'une propagande « anti-française ».

Ce conflit a pour conséquence d'entrainer une mise en retrait d'Augustin Ibazizen. Elu, en 1953, à l'Assemblée de l'Union Française, il quitte ses fonctions de président de la Fédération des anciens combattants et anciens militaire franco-musulman, laissant sa place au commandant Neddaf de la section d'Hussein Dey[141]. Ceci n'empêche pas une certaine méfiance de perdurer, Rhin et Danube continuant par exemple à condamner la spécificité du recrutement de cette association, contraire d'après eux à l'esprit du statut de 1947[142]. De même les financements publics accordés à celle-ci diminuent puisqu'ils tombent à 150 000 francs en 1957, et 300 000 francs en 1958, des sommes bien inférieures à celles consenties quelques années auparavant[143]. Ainsi, cette association souffre dans le milieu ancien combattant, et face aux autorités, d'une image dégradée à partir de 1952, à cause de soupçons de proximité idéologique avec le mouvement nationaliste. Pourtant cette méfiance n'est pas corroborée par des prises de position du groupement, tandis que l'accusation de division des anciens combattants, se heurte à sa participation à des initiatives communes, telles que la Fédération départementale des anciens combattants et victimes de la guerre ou le Comité pour la Maison du Combattant. Ces initiatives ne sont pas créditées, par ses accusateurs, comme des preuves d'une assimilation au modèle de vie associative en place dans la société française.

---

[139] Courrier 4/03/1955 du directeur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre auprès du gouverneur général au préfet d'Alger au sujet de la présence de quatre militants nationalistes dans la section Rhin et Danube de Rouïba ; ANOM 1-K-702.

[140] Note confidentielle sur la fédération algérienne des anciens combattants et anciens militaires franco-musulmans, s.a., s.d. [12/1952 env.] ; ANOM 1-K-702 ; note du 21/11/1952 du délégué départemental des ACVG au préfet d'Alger ; ANOM 1 K 702 ; et courrier du 29/12/1952 du délégué régional des Amitiés Africaines pour l'Algérie au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.

[141] Courrier du 4/08/1953 du Cdt. L. Neddaf au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.

[142] « Maître Iba Zizen démissionne de la fédération « Algérienne » des Anciens Combattants et Militaires Musulmans », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°43, 07-08/1953 ; BNF FOL-JO-6410.

[143] Liste des subventions aux associations d'Algérie établie par l'Office départemental des anciens combattants pour l'exercice 1957, s.d. ; AN 980331-09 et liste des subventions aux associations d'Algérie établie par l'Office départemental des anciens combattants, visée par le contrôleur financier le 25/11/1958 ; AN 980331-09.

Enfin, on peut s'interroger sur la coïncidence entre le développement des attaques envers ce groupement avec le renforcement des revendications nationalistes en Tunisie et au Maroc. Dans le premier de ces pays, Habib Bourguiba est arrêté en 1952, tandis que le Sultan Mohammed Ben Youssef l'est l'année suivante. Dans ces deux voisins de l'Algérie, le régime colonial est secoué par une contestation qui se renforce, tandis que les associations locales, comme les sections marocaines de Rhin et Danube, se mobilisent contre la fin du protectorat[144]. Ceci semble avoir pour répercussion, en Algérie, de nourrir les craintes, des autorités françaises, comme des associations où les Français d'Algérie dominent, face à des groupements qui peuvent apparaître comme des relais d'une extension de cette contestation coloniale en Algérie.

Du débarquement de 1942 aux années d'après-guerre, le milieu associatif ancien combattant en Algérie connaît de profondes recompositions. Ces transformations, d'abord marquées par un effacement progressif des structures mises en place sous Vichy, peinent à s'imposer, malgré l'accord apparent obtenu avec l'ordonnance de septembre 1943. Cette dernière, acceptée, au nom de l'unité nécessaire en temps de guerre, est très vite contestée après l'armistice. Elle n'empêche pas la multiplication des groupements de toute nature, qui vide de son sens le principe de l'association « unique », tout en provoquant des antagonismes durables entre les groupements reconnus officiellement et ceux lésés par l'ordonnance. Finalement abandonnée en 1952, ce régime d'organisation associative façonne durablement les relations entre associations, en fonction de leur attitude sur la question du maintien, ou non, de cette ordonnance. Si ces oppositions ralentissent parfois le développement du tissu associatif des anciens combattants, celui-ci est, néanmoins, assez dense à l'échelle de l'Algérie toute entière : on y recense un foisonnement d'associations plus ou moins importantes, des amicales régimentaires, des groupes de mutilés ou de veuves[145]. Cependant, au niveau local la vitalité de ce tissu associatif diffère selon les contextes régionaux : les associations, ou sections, reflètent une activité des anciens combattants plus ou moins marquée selon les villes ou les départements.

[144] René Rémond, « Les anciens combattants et la politique », *Revue française de science-politique, op. cit*.
[145] Voir liste des associations en annexe n°2

Chapitre II : L'ancrage géographique et l'assise sociale des associations d'anciens combattants

La structuration renouvelée des anciens combattants en Algérie donne naissance, à partir de 1943, à un tissu associatif. Des associations, ou des sections de fédérations se créent en de nombreux points du territoire algérien. L'observation de ce maillage permet d'étudier les dynamiques de cette vie associative, puisqu'il repose sur l'activité des membres des associations qui doivent se réunir, désigner des responsables et rédiger des statuts pour les déposer en préfecture et obtenir une publication au *Journal Officiel*[146]. Il dépend de l'agrégation d'initiatives privées d'anciens combattants, qui agissent ainsi dans l'espace public. Les formes et la densité de ce tissu associatif sont donc une traduction de ces activités. Ceci offre donc une approche pour saisir la vie, et le fonctionnement, de ces associations, depuis l'échelle la plus locale – la section d'une petite ville ou d'un quartier – jusqu'à des niveaux plus larges – pour les fédérations s'étendant sur plusieurs départements.

Les différences de densité du réseau associatif ancien combattant à l'échelle de l'Algérie permettent, tout d'abord, d'identifier ceux qui font vivre ces associations, puisque leurs existences reposent sur un vivier d'adhérents suffisant pour justifier leur création et, par la suite, animer leurs activités. Les associations ne sont, en effet, pas des structures hors-sol, dont l'implantation pourrait se faire indépendamment des populations qui habitent les lieux où elles s'implantent. Ce tissu associatif permet aussi de comprendre quel degré d'encadrement des anciens combattants offrent ces associations. En effet, l'existence, dans la commune de résidence, ou bien à proximité, d'une association ou d'une section rend possible une participation active aux instances, ou aux réunions, de celle-ci. Une grande distance au siège de l'association représente, à l'inverse, un obstacle, la participation ne pouvant se faire qu'au prix de voyage, ce qui pose la question des moyens de transports disponibles, ou encore par le biais de la correspondance, ce qui suppose un certain degré de maîtrise de l'écriture. Dans ces deux situations, l'éloignement entraîne une réactivité beaucoup plus faible des membres. La densité de population constitue, évidement, la première condition pour l'implantation d'associations. Ainsi Alger et Oran en concentrent un nombre bien supérieur à toutes les autres villes d'Algérie. Ce simple critère ne suffit pas, toutefois, à expliquer les différences que l'on peut constater entre certaines villes : ainsi Batna ou Biskra (qui comptent respectivement 20 866 habitants et 36 347 habitants en 1954[147]) ne possèdent qu'une seule association d'anciens combattants, soit autant que la ville d'Aïn-el-Arba dans le département d'Oran, pourtant de taille beaucoup plus

[146] Art.V de la Loi du 1/7/1901 relative au contrat d'association (version en vigueur du 2/7/1901 au 10/10/1981 ; http://www.legifrance.gouv.fr (consulté le 3/03/2014).

[147] *Statistique générale de l'Algérie. Résultats statistiques du recensement de la population du 31 octobre 1954, vol.1*, Délégation Générale du Gouvernement en Algérie, Secrétariat adjoint pour les affaires économiques, Alger, 1957, impr. Baconnier frères, 38p. ; p.14

modeste (le recensement de 1954 y dénombre 5 201 habitants[148]). Cette prégnance inégale du réseau associatif ancien combattant peut être analysée en différenciant les espaces selon d'autres variables.

On pourrait, afin d'expliquer ces différences à l'échelle du territoire algérien, invoquer l'existence de traditions d'engagements militaires différentes selon les régions, qui correspondraient aux variations du nombre d'adhérents des associations selon les espaces. En effet, aux débuts de la conquête française, le recrutement de soldats indigènes se faisait de préférence dans certaines tribus. Cependant, la pertinence de cette variable est minorée pour notre période par le fait que l'Algérie (à l'exception des Territoires du Sud sous administration militaire et régis par un statut spécifique jusqu'en 1947) est soumise, au XXe siècle, aux mêmes règles de recrutement sur l'ensemble de son territoire. Le service militaire est instauré, pour l'ensemble des populations d'Algérie en 1912[149], et l'application de la conscription aux Algériens est effective à partir de 1916[150]. De même, pour la mobilisation décrétée en 1942, Julie Le Gac relève que, pour les Algériens, celle-ci est confiée aux administrateurs locaux, en fonction d'objectifs numériques établis depuis Alger. Ceci laisse supposer que toutes les régions ont été touchées de façon équivalente, contrairement par exemple à ce qui se produit au même moment au Maroc. Dans le protectorat, le recrutement y est confié à des officiers-recruteurs, et répond à des a priori sur les qualités martiales attribuées à certaines communautés, en particulier les tribus berbères de l'Atlas[151]. Ce mode d'engagement conduit alors à créer de nettes inégalités dans l'origine géographique des soldats, phénomène qu'on ne paraît pas retrouver dans la mobilisation en Algérie. En revanche, de plus nettes différences peuvent certainement être constatées pour les soldats entrés dans l'armée par voie d'engagement, mais la tendance au XXe siècle est au recul de ce mode de recrutement[152]. Les engagés représentent donc une minorité dans l'ensemble des anciens combattants. Ce critère, s'il peut être retenu et refléter de façon marginale des différences dans les traditions locales d'engagements, ne peut, à lui seul, expliquer les différences constatées au niveau de la densité du réseau associatif ancien combattant.

Il convient alors d'observer ce tissu associatif en tenant compte d'autres éléments qui permettent de comprendre ces différences d'un point à un autre, et en particulier celle de la proportion des populations algériennes et de Français d'Algérie dans les communes où sont implantées les associations. En effet, l'écart constaté entre les situations à Batna et Biskra d'une part, et à Aïn-el-

---

[148] *Ibid*, p.10

[149] Gilbert Meynier, « Les Algériens et la guerre de 1914-1918 », *in* A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault (dir.), Hist*oire de l'Algérie à la période coloniale, op.cit.* ; p.230.

[150] Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, la Guerre de 14-18 et le premier quart du XXe siècle*, Droz, Paris, 1981, 793p. ; p.398-399.

[151] Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire, le corps expéditionnaire français en Italie (nov. 1942-juillet 1944),* Paris, Les Belles Lettres, 2013, 613 p. ; p. 69-72.

[152] Pendant la Première Guerre mondiale, ils représentent un peu plus de la moitié des hommes (85.619 engagés contre 82.751 appelés), cf. Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, op. cit.*, p.405. En revanche leur part dans la mobilisation après 1942 est bien plus faible (28.300 engagés contre 91.700 appelés ou rappelés), cf. Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire, op. cit.*, p.79.

Arba d'autre part, traduit également une différence de densité du peuplement français, bien supérieure dans la région d'Oran à celle enregistrée dans les Aurès.

Pour réaliser ce travail, nous disposons de plusieurs recensements des associations réalisés par les services préfectoraux d'Algérie, le Gouvernement Général, ou l'Office National des Anciens Combattant. Ceux-ci, constitués à partir des déclarations faites en préfectures, permettent aux autorités de connaître ces associations avec qui elles organisent les cérémonies officielles, ou à qui elles versent des subventions[153]. On a vu, toutefois, que ce critère des déclarations n'offre pas, pour l'ensemble de la période, un reflet parfait de cette vie associative, à cause notamment de l'ordonnance de 1943 qui empêche un temps certains groupements effectivement constitués de se faire reconnaître en préfecture. D'autre part, ces listes en forme d'annuaires présentent l'inconvénient de ne s'intéresser qu'aux organes directeurs de ces associations, dont les sièges sont situés dans les grandes villes et de se limiter aux présidents ou responsables départementaux. Elles négligent, le plus souvent, les sections locales, plus modestes, avec qui ces autorités ne sont pas amenées à établir un contact. Pour observer ces sections de plus près, on peut s'appuyer sur d'autres types de sources, tout d'abord des documents internes aux associations[154], mais également des renseignements établis par les services de police[155]. Ces collectes d'informations et de données ne peuvent prétendre dresser un compte exact du nombre d'associations, et surtout de l'ensemble des sections existantes sur l'ensemble de l'Algérie, faute d'informations précises pour certaines zones. En règle générale, le milieu associatif à Constantine, Oran et surtout Alger est bien documenté, tant par des sources officielles que par les associations elles-mêmes. Pour d'autres régions rurales, en revanche, les données sont plus lacunaires, et reposent sur l'intérêt particulier d'un administrateur pour cette question – comme à Bou-Sâada – ou encore sur l'activité d'un responsable dynamique – tel Joseph Sbargia, dans la région d'Orléansville.

Ce tissu associatif connaît, par ailleurs, des évolutions, des associations se créent, tandis que d'autres, au contraire, cessent leurs activités, faute de membres ou du fait de la disparition des adhérents les plus actifs. On l'a vu, la période qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale est marquée par l'apparition de plusieurs associations nouvelles. Par la suite, une fois reconstitué l'essentiel de ce maillage associatif, le nombre d'associations continue à croître au cours de la décennie suivante, et ce malgré le

[153] Voir notamment : « Liste des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, déportés, résistants et prisonniers de guerre du département d'Alger » établie par l'Office départemental des anciens combattants d'Alger, s.d., (1958 env.) ; « Liste des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre » établie par l'Office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre d'Oran, s.d., (1958 env.) et « Associations d'anciens combattants du département de l'est algérien (Constantine) », s.a., s.d. (1958 env.) ; AN 980331-09.

[154] Lettre de renseignement sur le fonctionnement de l'UNC en Algérie du 28/10/1954 de la section UNC de Marengo à M. De La Raitrie, Président de l'UNC : Archives privées de l'Union nationale des combattants (UNC) – dossier non numéroté « Algérie ».

[155] Voir notamment : télégramme du SDRG du département de Batna au Col. Godard du 16/09/1959 et télégramme du SDRG du département de Constantine au Col. Godard du 16/09/1959 ; Scpo Fonds Delouvrier-Vaujour, 2DV11 ; « Etat des associations d'anciens combattants, victimes de la guerre et cadre de réserve du département d'Oran », établi par de SDRG d'Oran, s.d. (1958-1959 env.) ; ANOM Oran--5223-1.

déclenchement de la guerre. Ainsi, la liste établie pour les associations d'Alger en 1949 recense 42 associations, tandis qu'elles sont 55 selon celle de 1958[156]. De même, lors des congrès et assemblées générales, les rapports faits sur les activités de ces associations ne relèvent pas de diminution du nombre de leurs sections – quand bien même des inquiétudes apparaissent sur la mobilisation des adhérents, en particulier algériens. La guerre semble, au contraire, entraîner des efforts pour renforcer le maillage associatif, comme l'indique le rapport moral de l'Association Interdépartementale des ACVG d'Alger[157] de 1961, lors duquel le rapporteur fait le constat d'une activité des sections qui ne diminue pas et qui s'accroît même dans la région du Tittéri[158] où l'activité s'était jusque là concentré à Médéa, Berrouaghia et Bou-Sâada. Ce constat nous permet d'appuyer cette analyse du maillage associatif ancien combattant sur les recensements et rapports des années 1950, période où celui-ci semble atteindre sa plus grande extension.

I/ Une inégale distribution des associations à l'échelle de l'Algérie

A/ Quelques associations constituent l'essentiel du tissu associatif ancien combattant

La richesse du monde associatif ancien combattant des agglomérations d'Alger ou d'Oran ne reflète que très imparfaitement la réalité de celui-ci à l'échelle de l'Algérie. Le vivier d'adhérents potentiels de ces deux grandes agglomérations permet, en effet, l'existence, à côté de grandes associations généralistes, de très nombreux groupements qui visent un public restreint : les anciens combattants médaillés de guerre, les blessés – d'ailleurs le plus souvent regroupés selon les caractéristiques de leur pathologie : gazés, amputés, aveugles – et enfin des amicales régimentaires. Constituées pour défendre les intérêts de ces anciens combattants aux besoins spécifiques, ou pour maintenir les liens de camaraderie, ces associations restreignent l'horizon de leur recrutement, et limitent leur possibilité de constituer des sections dans des villes à la population plus modeste. Ceci n'exclut pas absolument toute présence en dehors de ces grandes villes : ces associations peuvent compter des adhérents résidant dans des zones éloignées de leur siège avec qui le lien est maintenu par des échanges de

[156] « Liste des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, déportés, résistants et prisonniers de guerre du département d'Alger » établie par l'Office départemental des anciens combattants d'Alger, s.d., (1949 env.) ; ANOM 1-K-702. Voir également : « Liste des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, déportés, résistants et prisonniers de guerre du département d'Alger » établie par l'Office départemental des anciens combattants d'Alger, s.d., (1958 env.). Service Historique de la Défense (SHD) GR-1-H-2557.

[157] Il s'agit là de la nouvelle dénomination adoptée par l'Association départementale des ACVG d'Alger, ex-association « unique », en réaction à la réforme départementale de 1957.

[158] « Compte rendu moral » présenté à l'occasion du XVIIIe congrès annuel de l'Association interdépartementale des ACVG d'Alger (25 et 26 mars 1961) ; ANOM 91-3F-125.

courriers, de bulletins d'information ou encore grâce à de grands rendez-vous annuels à l'occasion desquels ces adhérents peuvent se déplacer pour quelques jours. Ce n'est pas, toutefois, sur ces associations que repose l'essentiel du maillage associatif ancien combattant puisqu'on ne les retrouve guère qu'à Alger, Oran et éventuellement Constantine.

A l'échelle du territoire algérien, seules quelques associations, sont capables de tisser un réseau de sections qui dépasse les trois principales villes du pays. Parmi ces dernières, on retrouve, tout d'abord, les Associations des ACVG d'Alger, Oran et Constantine. Constituées sur une base départementale, à partir de 1943, elles s'adaptent à la réorganisation territoriale survenue en 1956 en conservant leur périmètre d'action tout en modifiant leur dénomination. L'Association des ACVG d'Oran devient ainsi la « Fédération interdépartementale des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre d'Oranie, du Chélif et de la Saoura ». A côté de ces grandes associations généralistes, d'autres groupements constitués sur une base régimentaire large, ou sur des intérêts partagés réussissent, également, à former des sections dans des villes moyennes. On y retrouve notamment l'association Rhin et Danube, ou celle des ACPG, qui constituent, avec les sections des associations des ACVG, le noyau de la vie associative des anciens combattants dans des villes moyennes qui comptent quelques dizaines de milliers d'habitants comme Tlemcen[159]. Elles sont parfois accompagnées d'autres associations dont l'implantation relève de particularités locales. Ainsi, à Philippeville, s'ajoute à ce noyau d'associations celle des Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)[160], dont on note, par ailleurs, la présence dans plusieurs autres villes portuaires, ce qui concorde avec le passé maritime de ses adhérents. De même, l'ouest de l'Algérois se distingue des autres régions puisque c'est la seule où l'on constate la présence de sections de l'Union nationale des combattants. Complètement absente du reste du territoire algérien, l'UNC est, au contraire, bien implanté dans cet espace où elle dispose de sections à Cherchell, Marengo, Miliana et Orléansville. Cette implantation régionale de l'UNC correspond à l'activité déployée localement par quelques cadres de l'association, qui relancent des sections, après 1945, mais qui ne sont pas imités ailleurs[161].

Cependant, aucune de ces associations ne développe un maillage aussi poussé que les associations des ACVG qui parviennent même à établir des sections dans des centres urbains de dimension encore plus modeste. Pour le département d'Alger, c'est elle qui, avec une quarantaine de sections, dispose du réseau le plus dense, tandis que les ACPG et Rhin et Danube ne comptent qu'une vingtaine de sections

[159] Compte rendu de la réunion des présidents d'associations des anciens combattants à Tlemcen le 24/04/1955, note du Commissaire Valentini de la PRG ; ANOM Oran--441

[160] Télégramme du SDRG du département de Constantine au Col. Godard du 16/09/1959 ; Archives d'Histoire Contemporaine du Centre d'Histoire de Sciences-Po (Scpo) Fonds Delouvrier-Vaujour, 2 D V11

[161] Lettre de renseignement sur le fonctionnement de l'UNC en Algérie du 28/10/1954 de la Section UNC de Marengo à M. de La Raitrie, Président de l'UNC ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».

sur le même territoire[162]. De même, dans le département d'Oran, les sections de l'Association des ACVG sont souvent les seules à être présentes dans des communes rurales[163], telles qu'Aïn-el-Arba, Trois Marabouts ou Malherbe, dont la population avoisine les 5 000 habitants[164].

On constate, au-delà des deux grands pôles de la vie associative des anciens combattants que sont Alger et Oran, un tissu associatif de plus en plus distendu lorsque la densité de population décroît. Toutefois, ce constat établi, on peut observer qu'un second clivage est perceptible, entre l'est et l'ouest du pays, où la concentration d'associations diverge nettement.

B/ Une densité inégale d'associations entre l'est et l'ouest de l'Algérie, reflet de la présence française

L'étude du réseau d'associations et de sections d'anciens combattants dans les départements d'Oran et de Constantine[165] révèle de nettes différences de densité en défaveur de ce dernier. Le nombre d'associations recensées pour le département d'Oran est en effet de 101 quand elles ne sont que 29 dans celui de Constantine, alors même que les populations de ces deux départements ne diffèrent pas aussi fortement : respectivement 850 132 habitants pour le premier, contre 1 124 965 habitants pour le second d'après les données du recensement de 1954[166]. Les ordres de grandeur sont même inversés, puisque le département le plus peuplé compte nettement moins d'associations que son voisin. Dans ces résultats pèse lourdement le poids des deux chefs-lieux qui concentrent, à eux seuls, plus de la moitié des associations de leurs départements, confirmant ainsi la concentration de ces dernières dans les villes les plus importantes, à proximité des autorités administratives et politiques.

L'observation du nombre de communes dans lesquelles on retrouve, au moins, une association ou une section d'anciens combattants témoigne, elle aussi, d'un réseau bien plus dense dans le département d'Oran que dans celui de Constantine : 24 villes y abritent au moins un groupement, alors qu'elles ne sont que 6 dans le Constantinois[167]. Ainsi, dans la plaine côtière et agricole qui s'étend jusqu'à la Tafna, on constate un maillage extrêmement dense, de très nombreuses villes abritant une section des

[162] Note manuscrite accompagnant la liste des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre, déportés, résistants et prisonniers de guerre du département d'Alger, s.a, s.d (1956 env.) ; SHD GR-1-- 2557.

[163] La définition des catégories « population urbaine » et de « population rurale » en Algérie n'obéit pas, au moment du recensement de 1954, aux mêmes règles qu'en France : n'est considérée comme « urbaine » que la population de certaines communes de plein exercice choisies a priori; *Statistique générale de l'Algérie. Op.cit.* ; p.XLV. Voir également : Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie, op.cit* ; p 270-271.

[164] « Etat des associations d'anciens combattants, victimes de la guerre et cadre de réserve du département d'Oran », établi par de SDRG d'Oran, s.d. (1958-1959 env.) ; ANOM Oran—5223-1.

[165] Dans les limites administratives fixées par la réforme du 28 juin 1956

[166] *Statistique générale de l'Algérie. Résultats statistiques du recensement de la population du 31 octobre 1954, vol.1*, Délégation générale du gouvernement en Algérie, secrétariat adjoint pour les affaires économiques, Alger, 1957, impr. Baconnier frères, 38p. ; p.XLIII-XLIV.

[167] Voir cartes en annexe n°4.

ACVG, alors même qu'elles ne sont distantes que de quelques dizaines de kilomètres et qu'elles n'abritent qu'une dizaine de milliers d'habitants tout au plus. A l'échelle de cet espace, Aïn-Témouchent fait figure de pôle régional concentrant plusieurs associations, dont Rhin et Danube ou l'Association des anciens combattants de l'Union française, réunies dans un comité d'entente local. Une situation similaire peut être constatée plus à l'est, le long du cours de l'Oued Sig où plusieurs associations sont implantées à Perrégaux, Saint-Denis du Sig et enfin Sidi-Bel-Abbès. Dans cette dernière ville, les groupes d'anciens combattants semblent particulièrement dynamiques puisqu'on y recense douze associations. Le fait qu'il s'agisse d'une ville de garnison peut expliquer que d'anciens militaires choisissent d'y demeurer, une fois leur période d'engagement accomplie ; on y retrouve d'ailleurs une Amicale des anciens de la Légion étrangère, ainsi que deux associations constituées par d'anciens officiers et sous-officiers.

La densité de ce tissu associatif dans l'Oranais est l'une des plus fortes à l'échelle de l'Algérie ; seul le réseau dans l'agglomération d'Alger et la Mitidja connaît un développement similaire. Le resserrement de ce maillage correspond ici à l'une des zones où la population de Français d'Algérie est la plus importante – ils représentent près du tiers des habitants du département d'Oran[168]. En outre, dans cet espace, le peuplement européen, bien que majoritairement urbain, ne se cantonne pas aux principales agglomérations. Il représente, en effet, une part notable de la population dans les petits centres ruraux dominés par la culture de la vigne, à l'image d'Aïn-Témouchent et de sa région où le nombre d'associations d'anciens combattants est particulièrement important[169].

En comparaison, le tissu associatif dans le département de Constantine apparaît comme beaucoup plus relâché puisque seules des villes de plus de 10 000 habitants – à l'exception de Châteaudun-du-Rhummel - abritent une section. En rapportant ces implantations à la densité de peuplement européen dans ce département, on note que ces associations élisent domicile dans les communes où la communauté des Français d'Algérie est la plus représentée. Au contraire, dans des communes de taille comparable où cette communauté est de taille trop limitée, on remarque l'absence de toute section. Ce tissu associatif ignore, d'autre part, les communes mixtes, à l'image de Fedj-M'zala ou Collo, dont la population atteint plusieurs dizaines de milliers d'habitants[170], en très grande majorité des Algériens. Le réseau d'associations épouse les zones où le peuplement européen constitue des îlots d'une certaine densité, semblant ainsi refléter le rôle prépondérant des anciens combattants français d'Algérie dans la

[168] Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie, op.cit.* ; p 266.

[169] Selon la classification introduite par l'INSEE en Algérie, pour l'arrondissement d'Aïn-Témouchent seule cette commune est considérée comme urbaine, toutes les autres étant donc considérées comme « rurales » ; *Statistique générale de l'Algérie. Op.cit.* ; p.XLV.

A propos de l'activité viticole dans la région d'Aïn-Témouchent voir également : Bessaoud Omar, « La viticulture oranaise, au cœur de l'économie coloniale », *in* A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault (dir.), Hist*oire de l'Algérie à la période coloniale, op.cit.* ; p. 426-428.

[170] Respectivement 105.022 habitant pour la commune mixte de Fedj-M'Zalla et 98.151 pour celle de Collo ; *ibid,* p.15-16.

fondation, puis l'animation de celles-ci[171]. Ce constat ne doit pas conduire à négliger la présence d'Algériens dans ces associations. Les rapports faits sur celles-ci témoignent, au contraire, de leur participation aux instances dirigeantes de plusieurs d'entre elles, mais cette présence et l'importance de leurs fonctions ne paraît pas refléter leur importance dans la population[172].

On observe, également, qu'une situation similaire se retrouve plus au sud, dans le département de Batna, où la population de Français d'Algérie est encore plus faible. Dans ce département n'existent que trois sections des ACVG, rattachées d'ailleurs à l'Association Interdépartementale de Constantine. Elles sont situées dans les trois principales villes du département, Batna, Biskra et Kenchela, qui sont également les points où se concentre le peuplement européen dans cet espace[173]. A l'image du tissu associatif autour de Constantine, ces associations s'implantent dans les quelques villes où le nombre d'Européens atteint une certaine importance. Dans ce département qui compte 670 000 habitants, dont une nette minorité d'urbains[174], le maillage associatif couvre très imparfaitement le territoire. Ces lacunes sont renforcées par le relief accidenté de cette région, en particulier dans les Aurès, qui rend difficile les communications, et donc l'adhésion, ou du moins la participation effective à la vie de ses sections d'anciens combattants isolés résidant à plusieurs heures de route.

La comparaison de ces réseaux de sections dans les régions d'Oran et de Constantine permet de mettre en évidence une nette différence de densité de ce monde associatif qui correspond à l'implantation des Français d'Algérie. Si les Algériens ne sont pas absents de ces groupements, ce constat n'en reflète pas moins que la fondation de telles associations est surtout le fait des anciens combattants européens. Cette abstention des vétérans algériens ne tient pas à une difficulté à avoir recours au cadre associatif, ou à remplir les démarches pour constituer une association. Dans d'autres milieux que celui des anciens combattants, des associations algériennes se forment en nombre important, par exemple dans la mouvance de l'Association des oulémas[175].

Certains responsables sont d'ailleurs conscients de ces lacunes du maillage associatif et cherchent à y remédier. Ainsi, en 1952, Joseph Kerdavid, adresse aux autorités une demande de subvention afin de constituer de nouvelles sections des ACVG « dans les communes de l'intérieur du département [d'Alger]»[176], des régions où l'activité associative paraît alors très faible, les quelques

---

[171] Voir tableau en annexe n°5.

[172] Télégramme du SDRG du département de Constantine au col. Godard du 16/09/1959 ; Scpo Fond Delouvrier-Vaujour, 2DV11.

[173] Télégramme du SDRG du département de Batna au col. Godard du 16/09/1959 et Télégramme du SDRG du département de Constantine au col. Godard du 16/09/1959 ; Scpo Fond Delouvrier-Vaujour, 2DV11.

[174] *Statistique générale de l'Algérie. Op.cit.* ; p.14.

[175] James McDougall, « Abdelhamid Ben Badis et l'Association des oulémas », A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, op.cit*., p.387-392.

[176] Lettre du 3/12/1952 du délégué départemental des A.C.V.G., M. Legendre, au cabinet du préfet d'Alger pour une demande de subvention exceptionnelle de l'Association départementale des ACVG ; ANOM 1 K-701.

sections existantes restant apparemment en sommeil. Si des sections sont bien déclarées en préfecture et officiellement rattachées à l'association d'Alger, elles n'entretiennent, en pratique, aucune activité régulière. Joseph Kerdavid paraît alors craindre pour celles-ci un processus de désagrégation, et souhaite intervenir afin de conjurer une complète disparition de ces groupements. On constate, à la lumière de cet exemple, que le processus de regroupement associatif des anciens combattants de ces régions ne s'effectue pas spontanément, à partir d'initiatives locales. Il semble devoir être suppléé par l'action des responsables algérois de l'Association des ACVG. En effet, Joseph Kerdavid cherche à provoquer la création de sections rattachées à son association en contactant des anciens combattants locaux et en leur fournissant les moyens, matériels et financiers, d'assurer la fondation, puis le fonctionnement, d'une nouvelle association. L'entreprise apparaît toutefois complexe, et dépasse les capacités d'organisation, et de financement, de l'Association des ACVG d'Alger, ce qui les incite à demander l'assistance des services préfectoraux.

Les souhaits de Joseph Kerdavid ne sont toutefois pas exaucés et les régions de l'intérieur du département d'Alger ne se dotent pas alors de sections. Malgré cet insuccès, le constat de ces lacunes perdure, ainsi que la volonté d'y remédier. Il faut, néanmoins, attendre les années 1960 et 1961 pour voir le réseau de sections des ACVG se développer de façon notable dans l'intérieur de l'Algérie, et encore de façon inégale : le rapport moral d'activité pour l'année 1960-1961 constate bien, on l'a vu, la création de plusieurs sections dans le département de Médéa, mais leur nombre reste stable dans celui d'Orléansville et en Kabylie[177]. De plus, ce succès relatif ne peut être imputé uniquement à l'activité des responsables de l'association. En effet, le déclenchement de la guerre d'indépendance modifie l'attitude des autorités, qui s'intéressent davantage à ces structures associatives. Les services du ministère des Anciens Combattants, le Gouvernement général, puis, plus tard, l'armée, en font un enjeu de la pacification[178]. Dans le cas du Tittéri, ce sont les pouvoirs publics qui s'investissent directement dans la création de nouvelles sections. Il ne s'agit plus seulement d'une aide financière, mais d'une assistance pratique, des fonctionnaires intervenant directement pour les organiser[179]. L'Association des ACVG d'Alger reconnaît, d'ailleurs, qu'elle bénéficie de cet appui, puisque le rapporteur lors du congrès de 1961 attribue cette progression à « une habile propagande et une sage prospection des Autorités Civiles du Tittéri »[180]. L'association peine bien à susciter, par elle-même, des vocations dans le centre du département d'Alger, zone rurale, où la densité de population européenne est faible. Ce brusque développement, qui peut apparaître paradoxal à une période où

[177] « Compte rendu moral » soumis à l'occasion du XVIIIe congrès annuel de l'Association interdépartementale des ACVG d'Alger (25 et 26 mars 1961) ; ANOM 91-3F-125.
[178] *Cf. infra*, p.138.
[179] Rapport du secrétaire de l'office national des ACVG, procès-verbal de la réunion du 19/04/1960 d'étude sur l'action à mener en faveur des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[180] « Compte rendu moral » soumis à l'occasion du XVIIIe congrès annuel de l'Association interdépartementale des ACVG d'Alger (25 et 26 mars 1961) ; ANOM 91-3F-125.

l'Algérie est plongée dans la guerre, doit être imputé davantage à l'action des autorités civiles et militaires qui se saisissent de la question qu'au dynamisme propre de l'association.

Le réseau d'associations d'anciens combattants à l'échelle de l'Algérie est marqué par un double déséquilibre. Le premier, une densité du maillage qui décroît lorsqu'on progresse vers le sud de l'Algérie, reflète une diminution de la densité globale de population. Le second est un clivage entre l'est et l'ouest, où le tissu associatif est plus fourni puisqu'il s'étend à de petits bourgs ruraux, là où il reste limité aux principaux centres urbains dans le Constantinois, suivant en cela la répartition de la densité de la population des Français d'Algérie sur ce territoire.

C/ Alger et Oran, centres et marges de la vie associative des anciens combattants

Les deux métropoles d'Algérie constituent les centres de ce réseau ancien combattant, tant le nombre des associations y est supérieur à ce qu'il est dans le reste du pays. Leur présence dans l'espace public y est ainsi beaucoup plus marqué, non seulement grâce au quadrillage de ces agglomérations par des sections des grandes associations, mais aussi par l'existence d'une multiplicité d'amicales régimentaires et d'associations fondées pour représenter et défendre certaines catégories d'anciens combattants : les aveugles, les mutilés, les médaillés et décorés, auxquelles s'ajoutent des groupements d'autres victimes de la guerre : les veuves et les orphelins. Ce foisonnement provoque une démultiplication de l'activité associative, des réunions et des célébrations, tout en favorisant les appartenances multiples d'anciens combattants, qui peuvent s'identifier et adhérer, à plusieurs associations. A Alger comme à Oran ces associations bénéficient de l'édification d'une Maison du Combattant. Les deux projets lancés lors de la visite du ministre des Anciens Combattants en 1951 sont supervisés par des comités réunissant les diverses associations qu'elles doivent abriter, tandis qu'à Constantine un programme similaire est abandonné[181]. La conception et les travaux s'étendent sur plusieurs années, et permettent finalement de fournir aux associations d'Alger et d'Oran des locaux modernes, ainsi que de salles de réunion. La Maison du Combattant d'Alger possède même des lieux de convivialité tels qu'une salle des fêtes ou une buvette, qui fournit, en outre aux associations une source de revenus complémentaires[182]. Dans ces deux villes, les maisons du combattant sont abritées dans des immeubles vastes, qui comptent chacun cinq étages. Les deux chantiers sont achevés à peu

[181] *Cf. supra*, p.28.
[182] Le projet identique évoqué pour Constantine en 1951 ne voit finalement jamais le jour.

près en même temps, et les deux maisons du combattant sont inaugurées en novembre 1955, à l'occasion d'une tournée en Algérie du ministre des Anciens Combattants, Vincent Badie[183].

La taille de ces agglomérations engendre une vie associative plus locale, à l'échelle de certains quartiers, où sont installées des sections d'associations, qui disposent souvent de leurs propres locaux, à l'image de la section « Alger-Champ-de-manœuvre » de l'Association des ACVG[184]. C'est aussi cette association qui dispose du réseau de sections le plus dense à l'échelle de l'agglomération. Seule Rhin et Danube possède un nombre de sections s'approchant de celui de sa concurrente, bien que plus faible dans les communes de banlieue[185]. Autour du siège central, sis d'abord place d'Isly, puis à la Maison du Combattant, avenue du 8 novembre, se constituent plusieurs sections de quartier ou des communes de banlieue telles que Kouba ou Hussein-Dey où elles organisent les commémorations à l'échelle de ces communes. Pour la commune d'Alger proprement dite, on peut identifier trois sections : Alger-Montaigne (installée rue Montaigne à Bab-el-Oued), Alger-Isly (qui conserve les locaux de la place du même nom), et Alger-Champ-de-manœuvre (dans les quartiers de Mustapha et Belcourt). Ces sections sont installées au cœur des quartiers de la ville européenne et non dans ceux où résident une majorité d'Algériens. La Maison du Combattant, inaugurée en 1955, s'inscrit, par exemple, dans le programme de reconstruction du quartier de la Marine. Ce dernier, jugé insalubre dans les années 1930, est presqu'entièrement démoli, puis rebâti après-guerre. Le quartier se trouve alors entièrement remodelé d'après les normes d'un urbanisme moderne[186]. L'avenue du 8 novembre, où est située la Maison du Combattant, est percée en 1948 et bordée de hauts immeubles. Ainsi ces locaux alloués aux anciens combattants s'inscrivent dans un nouveau quartier européen et remplacent les bâtiments anciens d'un quartier d'habitat mixte qui marquait le prolongement de la basse Casbah jusqu'à la mer.

Face à ce quadrillage de la ville européenne par les sections des ACVG, les quartiers algériens sont eux dépourvus de structure associative locale. On retrouve, à l'échelle de l'agglomération algéroise, la polarisation de l'activité des anciens combattants autour des lieux de vie publique des Français d'Algérie. Dans le centre d'Alger, trois quartiers se distinguent par une forte prégnance de cette vie associative dans l'espace, à la fois par la présence d'antennes des sections et par le nombre de responsables associatifs vivant à proximité. Entre la rue Sadi Carnot (rue Hassiba Ben Bouali) et la rue Michelet (rue Didouche Mourad), de la rue d'Isly (rue Larbi Ben M'Hidi) au square Bresson (square

[183], « Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a inauguré, avenue du 8 novembre, la Maison du Combattant », *L'Echo d'Alger*, 25/11/1955 et « Inauguration de la Maison du Combattant à Oran », *L'Echo d'Alger*, 27/11/1955.

[184] Livret « 15 Ans d'Activités d'une Section d'Anciens Combattants », publié par la Section Alger-Champ-de-manœuvre » de l'Association des ACVG, 1961, impr. de la Lyre, Alger ; ANOM 91-3F-125.

[185] Voir plan en annexe n°9.

[186] Jacques Cantier, « 1939-1945 : une métropole coloniale en guerre », *Alger 1940-1962, une ville en guerres*, Jean-Jacques Jordi et Guy Pervillé (dir.), Autrement, Paris, 1999, 261 p. ; p.37.

Port-Saïd) et à Bab-el-Oued se concentrent, à la fois les sièges des sections locales et les lieux de résidence de nombreux dirigeants de ces groupements. Leur vie associative ne se résume d'ailleurs pas à des réunions ou des conférences et les lieux de rendez-vous servent aussi, plus régulièrement, de lieux de sociabilité. A Belcourt, la section de Rhin et Danube élit domicile dans le bar du Jockey, où les adhérents semblent se retrouver aussi pour leurs loisirs. Les locaux des sections eux-mêmes ne servent pas seulement à des tâches administratives, puisque la section Alger-centre de Rhin et Danube fait savoir à tous les membres qu'elle est ouverte chaque jeudi en fin d'après-midi afin d'offrir l'apéritif[187]. Enfin, pour certaines grandes occasions, ces sections organisent des fêtes, où les membres viennent accompagnés de leurs familles ou de leurs proches. Toutes les sections ne disposent pas d'espaces assez grands pour accueillir une telle foule, mais certains lieux semblent être utilisés régulièrement : les salles du foyer civique de Belcourt, qui abrite la section Alger-Champ-de-manœuvre, ou bien encore la salle des fêtes de la Maison du Combattant.

La Casbah, malgré sa population nombreuse, ne dispose, en revanche, d'aucune section ou association d'anciens combattants. Mais plus encore, les quartiers des bidonvilles, où résident un tiers de la population musulmane d'Alger, restent à l'écart de ce réseau associatif[188]. Les quartiers du Clos-Salembier ou du Ravin de la femme sauvage, parmi les plus importants, sont situés à l'extrême sud du territoire communal sur des terrains en hauteur ou encaissés[189]. Cela rend difficile les déplacements vers Belcourt et le Champ-de-Manœuvre, où se situent les sections les plus proches. Les anciens combattants algériens qui y résident ne sont pas exclus de toute participation à la vie des sections, assister à une réunion est possible au prix d'un effort, mais il n'en demeure pas moins que la vie publique associative se déroule dans un espace urbain où ne réside pas une grande partie de la population musulmane d'Alger.

L'épanouissement du tissu associatif des anciens combattants des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à la guerre d'Algérie laisse des espaces vides à l'échelle du territoire algérien. Il s'ancre avant tout dans des milieux urbains, en particulier là où les communautés de Français d'Algérie sont en nombre conséquent, alors même qu'une majorité de la population algérienne reste rurale, et ne peut directement participer à cette vie associative. Dans les villes moyennes, où les Algériens sont majoritaires, le nombre de sections paraît également évoluer en fonction du nombre de Français d'Algérie. Enfin, dans les métropoles, où ce tissu associatif est le plus développé, il connaît des failles

[187] « La vie des associations », brève in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°3, 03/1950 ; BNF FOL-JO-6410. La section déménage cependant son local en 1952 du 5 rue Négrier au 5 rue Charles Vallin, sans préciser si ces rendez-vous sont maintenus.
[188] Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie, op. cit*., p.279.
[189] Voir le plan réalisé par Pelletier Jean, « Un aspect de l'habitat à Alger : les bidonvilles ». in: *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 30, n°3, 1955. pp. 279-288.

puisqu'il se calque sur les quartiers européens, laissant de côté une partie importante des Algériens qui vivent en marge de la ville, et *de facto*, des activités de ces associations.

II/ Les responsables d'associations d'anciens combattants personnage-clés de la vie associative

A/ L'influence des responsables sur leurs associations

Les renseignements collectés sur les diverses associations rencontrées n'indiquent malheureusement que très rarement le nombre de leurs adhérents – encore s'agit-il le plus souvent d'un ordre de grandeur que d'un total précis. En effet, les quelques fonds associatifs existants ne contiennent pas de liste des adhérents ou des cotisations. En revanche, les informations sur les présidents, vice-présidents et autres responsables d'associations ou de sections sont nombreuses, en particulier dans les rapports de police réalisés à l'occasion d'assemblées générales, où sont votés les renouvellements des bureaux directeurs de chaque association. Les agents chargés de faire le compte rendu de ces réunions précisent en général leurs fonctions dans l'association, leurs métiers, leurs âges, voire leurs activités ou opinions politiques. Pour d'autres responsables, des fiches de renseignement individuelles sont réalisées lorsqu'eux-mêmes ou leur association attirent l'attention des autorités.

Les renseignements collectés demeurent toutefois lacunaires : si certaines associations peuvent, on l'a dit, échapper aux autorités, il en va bien évidement de même pour leurs responsables. D'autre part, les informations recueillies ne sont pas toujours identiques : le métier n'est pas systématiquement précisé, tandis que les opinions politiques sont rarement mentionnées, sinon lorsqu'elles sont considérées comme extrêmes – et donc potentiellement subversives – par la police. Les mentions indiquant une appartenance passée à un parti collaborationniste, comme le PPF, ou des sympathies communistes ou nationalistes se retrouvent pour quelques individus ; mais pour la majorité d'entre eux les policiers se contentent d'un laconique « ne s'est jamais manifesté sur le plan politique ». Enfin, les quelques archives associatives existantes comportent aussi, grâce à la correspondance conservée, des éléments d'informations sur ces responsables puisque ce sont eux qui rédigent l'essentiel des lettres. Malgré ces lacunes, les informations collectées sur ces personnes permettent de constituer une base de données, dans laquelle on a recensé un total de 376 individus, occupant des postes de responsabilités dans 120 associations différentes et répartis sur l'ensemble du territoire algérien[190]. Cet ensemble de dirigeants associatifs identifiés de la décennie 1950-1960, permet de nous renseigner sur ce groupe, essentiel pour le fonctionnement de la vie associative des anciens combattants.

[190] Voir l'annexe n°3 pour la liste des sources utilisées pour constituer cette base de données.

L'intérêt porté par les autorités à ces dirigeants des associations peut tout d'abord être expliqué par l'influence dont ils sont crédités sur ces organisations et leurs membres. Les moyens modestes des associations, la durée des mandats et l'accumulation des responsabilités ou encore la profession et le statut social sont autant de traits partagés par ces cadres, qui leur permettent d'assoir leur influence sur ce milieu associatif.

Tout d'abord, dotées de moyens modestes, les associations ne réunissent leurs membres qu'une fois l'an pour faire le bilan de leur action. Le reste de l'année, les décisions sont entre les mains de ses dirigeants, qui composent le bureau de l'association. D'autre part, le fonctionnement de ces associations conduit à supposer que ces responsables se voient accorder la confiance de la majorité des adhérents, qui sont donc en accord avec leur gestion et le choix qu'ils font pour la direction du groupement. Certaines assemblées générales sont, néanmoins, l'occasion de voir émerger une opposition à la direction, conduisant au non renouvellement d'un ou plusieurs responsables, à l'image du conflit qui anime la section des ACVG de Mascara en 1956. Le président Marcel Selbe est contraint à la démission à cause de son refus de voir entrer dans l'association des anciens combattants du second conflit mondial. En outre, des accusations de non-respect des statuts de l'association sont formulées contre lui. Il est alors remplacé par l'ancien vice-président de l'association Joseph Bensadoun[191]. Ces cas de dissension à l'intérieur des associations paraissent toutefois rares et les responsables associatifs sont le plus souvent renouvelés année après année. Ceci laisse penser que les adhérents sont satisfaits des décisions prises ou qu'ils se désintéressent de la gestion de l'association, laissant ces problèmes aux personnes qui sont prêtes à s'y consacrer.

Les mandats à la tête des associations sont, en général, très longs : telle est la situation au sein de l'Association des ACVG d'Alger qui de sa fondation en 1943 à 1959 ne connaît qu'un seul président : Joseph Kerdavid, qui la dirige jusqu'à sa mort, et qui avait d'autre part occupé une place prépondérante dans la Amicale départementale des mutilés et anciens combattants dont il avait déjà été président, de 1920 à 1940. Cette continuité du personnel de l'association se vérifie aux échelons inférieurs de sa hiérarchie : Marc Yafil, qui remplace Joseph Kerdavid à la tête de l'association siège dans ses instances depuis 1945[192]. Cette influence des dirigeants sur leur association peut aussi être attribuée au fait qu'ils comptent parmi leurs fondateurs, ce qui complique la question d'un éventuel remplacement par un membre ayant moins d'ancienneté. A Oran, l'Association des ACPG est par

[191] Note de renseignement du 26/04/1956 de l'inspecteur Naimi, de la PRG de Mascara ; ANOM Oran – 441 et Note de renseignement du 18/05/1956 de l'inspecteur Naimi, de la PRG de Mascara ; ANOM Oran – 441.

[192] « MM. Marc Yafil (1914-1918) et René Lloret (1939-1945) élus co-présidents de l'Association Interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de l'Igamie d'Alger », *Dépêche quotidienne*, 23/03/1959. Et : Notice de renseignement sur l'Association des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, note de la PRG d'Alger adressée par le Préfet au Gouverneur Général de l'Algérie, 22/11/1945 ; ANOM 1K-155-2

exemple crée en 1945 par Gustave Dubus, qui reste à sa tête jusqu'en 1962[193]. Pour les associations qui appartiennent à des fédérations dont le siège est situé à Paris, ces responsables pour l'Algérie acquièrent, en outre, une importance en devenant des intermédiaires obligés avec la hiérarchie métropolitaine. Leurs longs mandats permettent ainsi de tisser des liens avec leurs homologues, voire d'être désignés pour occuper des fonctions au sein des instances nationales de ces organisations. Il en va pas exemple ainsi dans le cas de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre : Gustave Dubus, président de l'association d'Oran, occupe, de 1949 à 1954, la place de représentant pour l'outre-mer[194]. Il continue, dans les années qui suivent, à assister à tous les conseils nationaux ou congrès de la Fédération jusqu'en 1962 en tant que membre d'honneur et vice-président de droit. Il est d'ailleurs régulièrement accompagné de son collègue représentant l'association d'Alger, Antoine Valentini, qui le remplace en 1954 à la tête de cette commission. Cette influence acquise au contact des instances nationales des associations en métropole est accentuée par le fait que les associations d'Algérie ne sont presque jamais choisies pour organiser les congrès nationaux qui sont l'occasion d'un brassage de responsables venus de la France entière. Dans le cas de la FNCPG, ces congrès couvrent à peu près tout le territoire métropolitain entre 1945 et 1962, de Paris à Nice et de Metz à Perros-Guirec, mais ne s'aventurent jamais outre-mer. Le prix et les difficultés pour organiser un voyage de plusieurs dizaines de participants à travers la Méditerranée peuvent sans doute expliquer cette réticence, laquelle est renforcée à partir de 1954 par le danger que fait peser la guerre d'indépendance. Mais ceci a pour conséquence d'éloigner les associations algériennes de leurs consœurs métropolitaines, et de renforcer le prestige entourant leurs membres qui participent à ces rassemblements, c'est-à-dire le plus souvent les responsables.

Les présidents d'associations, ainsi que les responsables de niveau inférieur, paraissent profiter d'un capital social, grâce à leurs relations au sein du monde associatif ancien combattant, qui renforce leur influence sur leur propre association. Cependant, si l'on examine plus en détail ce groupe, on constate que, parmi ces individus, plusieurs accumulent les responsabilités dans des groupements d'anciens combattants. Près du tiers de ces responsables adhèrent ainsi à au moins deux associations, et pour certains ces adhésions multiples s'avèrent très nombreuses, à l'image de l'ancien général d'aviation Pierre Weiss qui participe pendant cette période à la vie de six groupements[195]. Ce comportement n'est

[193] Avis de décès de Gustave Dubus, *Le P.G.*, n°702, janvier 1992. Voir par ailleurs la notice biographique de Gustave Dubus en annexe n°10.

[194] Compte-rendu du IXe congrès national de la FNCPG des 3, 4 et 5 juin 1954 à Luchon ; séance du 5/06/1954 dans l'après-midi ; rapport de la commission des questions d'outre-mer présenté par M. Gorlan ; FNCPG, numérotation provisoire, dossier IXe congrès national des 3, 4 et 5 juin 1954.

[195] Notice de renseignement de Pierre Weiss du 16/05/1959, établie par le Commissaire principal Giannantoni, sous-chef du SDRG ; ANOM 91-3F-123

pas réservé aux anciens hauts gradés : Georges Roux, qui n'accède dans sa carrière militaire qu'au grade de lieutenant, n'en participe pas moins, lui aussi, à six associations à Alger[196].

Cet investissement important de certains responsables dans la vie de plusieurs associations contribue lui aussi à renforcer leur place dans ce milieu, puisqu'il leur permet d'exercer une influence au-delà d'une seule association, tout en jouant un rôle d'intermédiaire entre divers groupements. C'est souvent la participation de ces responsables à des comités réunissant des représentants des associations qui provoque cette multiplication des engagements : les maisons du combattant édifiées à Alger et Oran sont ainsi dotées de comités de gestion, chargés de régler les questions pratiques liées à l'utilisation de ces locaux. Cependant, ceux-ci constituent également, de fait, des lieux de rencontre et d'échange entre toutes ces personnes. Devenant ainsi des cadres qui cumulent les responsabilités, ces personnes deviennent des figures de ce milieu associatif, connus au-delà du cercle de leurs adhérents, en particulier des responsables politiques locaux fréquentés régulièrement lors de cérémonies. Cependant, ceci a également pour conséquence de limiter les possibilités d'alternances à la tête des associations. Le changement de président peut apparaître comme un risque pour l'association, qui perd à travers lui un réseau de relations qui assure une place lors des manifestations officielles ou bien garantit des aides publiques. Ainsi, en 1949, Joseph Kerdavid fait face à de multiples oppositions lors de l'assemblée générale de l'association départementale des ACVG, au point qu'il envisage de démissionner[197]. Cette menace paraît alors décourager ses adversaires, qui ne proposent pas de successeur disposant de la même influence dans ce milieu associatif, ce qui lui permet d'être, finalement, reconduit dans ses fonctions.

Cette situation de multi-appartenance de responsables d'associations est, par ailleurs, un phénomène essentiellement urbain, et plus précisément localisé à Alger et Oran[198] où résident la majorité de ces individus. Le foisonnement associatif dans ces deux grandes cités favorise cette accumulation des adhésions, mais ce fait souligne aussi encore une fois le rôle prépondérant des deux villes puisqu'y résident la plupart de ces personnes particulièrement actives dans ce milieu associatif et donc en mesure d'y exercer une forte influence. Au-delà du cas de ces quelques acteurs surinvestis, l'ensemble des responsables d'associations ou de sections d'anciens combattants réside majoritairement en milieu urbain, un cinquième d'entre eux seulement sont domiciliés dans des communes rurales, tandis que 31% sont Algérois et 16% Oranais[199]. L'importance de cette part d'Alger et d'Oran correspond au poids que ces deux villes prennent dans la hiérarchie urbaine algérienne. Comme le souligne Kamel

[196] Notice de renseignement au sujet de Georges Roux du 16/05/1959, établie par le commissaire principal Giannantoni, sous-chef du SDRG ; ANOM 91-3F-123
[197] *Cf. supra*, p.20.
[198] Voir tableau en annexe n°8.
[199] Voir tableau en annexe n°5.

Kateb, cette part croît au cours du XXe siècle, jusqu'à atteindre 42% du total de la population urbaine[200].

Ces chiffres soulignent le tropisme urbain de ces associations, et donc de leurs responsables, dans une Algérie qui reste pourtant aux trois-quarts rurale selon les données récoltées lors du recensement de 1954. En revanche cette distribution des lieux de résidence des responsables d'associations se rapproche de la répartition de la population des Français d'Algérie majoritairement regroupés dans des communes urbaines, particulièrement à Alger et Oran, ce qui met en lumière la place très majoritaire occupée par les Français d'Algérie parmi les présidents, vice-présidents ou secrétaires de ces groupements.

D'autre part, si l'on s'attarde sur les professions exercées par ces responsables associatifs, on constate qu'ils sont nombreux à occuper des emplois socialement valorisants, ce qui peut, là encore, renforcer leur autorité sur des adhérents à la situation sociale ou professionnelle plus modeste[201]. Le plus fort contingent au sein de notre groupe est, en effet, celui des individus appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions libérales et cadres du supérieur. Ils représentent, à eux seuls, 27% de cet ensemble, soit une part très largement supérieure à leur poids réel parmi les hommes actifs dans l'Algérie de 1954, et même nettement plus importante que leur part chez les Français d'Algérie. Parmi ces responsables associatifs, nombreux occupent des emplois qui s'accompagnent d'un certain prestige social, ainsi que d'une aisance financière, au-delà même de la catégorie des professions libérales ou cadres supérieurs. Les médecins (au nombre de 19 dans cet échantillon), avocats (au nombre de 10) sont bien représentés, ainsi que les fonctionnaires occupant des postes à responsabilités, dans les services communaux à Oran et Alger. Robert Helenotte, chef de service à la Mairie d'Oran, est également président de l'amicale des anciens de la 2e DB[202]. On trouve aussi, des fonctionnaires du Gouvernement général à Alger, à l'instar de Michel Autier, attaché auprès du Gouvernement général en charge de la presse et par ailleurs président de l'Association des fonctionnaires anciens combattants[203]. Dans des villes de dimension plus modeste ou des communes rurales, on retrouve également régulièrement aux bureaux directeurs des associations des directeurs d'écoles, professeurs ou instituteurs. Dans les communes des environs d'Aïn-Témouchent mentionnées précédemment, c'est à eux qu'est confiée le plus souvent la place de secrétaire général des associations, comme à Kéroulis, Lourmel, Turgot ou Trois Marabouts. Ce choix semble dicté par les contraintes de cette fonction qui destine à rédiger les procès-verbaux et comptes rendus des réunions, les membres des associations

[200] Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie, op. cit.*, p.274.
[201] Voir tableau en annexe n°6.
[202] Etat des associations d'anciens combattants, victimes de la guerre et cadre de réserve du département d'Oran, établi par de SDRG d'Oran, s.d. (1958-1959 env.) ; ANOM Oran—5223-1.
[203] Notice de renseignements sur l'union algérienne des associations de fonctionnaires et agents des services publics anciens combattants, établie par la PRG d'Alger, 11/12/1957 ; ANOM 1-K-701.

paraissent préférer des personnes auxquelles on attribue, en général, des qualités d'écriture. Ce phénomène peut également être observé à Tlemcen, lors du renouvellement du bureau de l'Association des ACVG. En 1956, trois enseignants siègent dans ses instances – sur un total de huit individus – et occupent les fonctions de Président, pour Gilbert Vigouroux, un professeur, de Secrétaire général et de Secrétaire Adjoint[204], pour Javelot et Deleglise, des instituteurs.

Il apparaît que, souvent, des notables locaux occupent des fonctions de responsables de ces associations. Ce constat est renforcé par la présence de nombreux patrons de l'industrie ou du commerce parmi ceux-ci, tel Marcel Cosso, directeur d'une société d'assurance au 56 rue d'Isly[205]. Dans certains cas, c'est même le maire de la commune qui préside l'association des anciens combattants, comme Maurice Mouchan à El-Biar[206], Jean Malpel à Biskra ou le Dr. Servière à Aïn-Témouchent[207]. Au contraire, les ouvriers sont nettement sous représentés dans les instances de ces associations, de même que les salariés ou les exploitants-propriétaires agricoles. Dans le cas de ces derniers, les quelques individus recensés sont presque exclusivement des propriétaires résidant dans la région d'Oran, il s'agit donc vraisemblablement de Français d'Algérie propriétaires d'exploitations viticoles modernes, tel Yvon Milhe-Poutignon, issu d'une famille de viticulteurs installés à Rio Salado et dont plusieurs parents se succédèrent à la tête de cette dernière commune[208]. Leurs statuts et leurs conditions de vie se distinguent donc très nettement de la majorité des agriculteurs du pays, qui constituent encore près des trois-quarts de la population active masculine, et surtout des Algériens, vivant pour la plupart des maigres ressources de leurs terres quand ils ne sont pas simples ouvriers agricoles[209].

Enfin, on constate une forte présence des fonctionnaires – agents des services publics, fonctionnaires de l'éducation nationale ou employés d'entreprises publiques comme les Chemins de Fer Algériens (CFA) ou l'Electricité et Gaz d'Algérie (EGA) – parmi ce personnel de direction des groupements d'anciens combattants. En effet, 40% des individus dont la profession est connue sont salariés par l'Etat et ses services, soit une proportion plus forte que la moyenne en Algérie, qui atteint 28%[210], un taux lui-même supérieur à ce qu'on observe pour la même période en métropole. Si cela traduit d'une part la confiance placée en certaines professions – telles celles d'instituteurs ou encore de secrétaire de

[204] Note de renseignement sur l'assemblée générale de l'Association des ACVG de Tlemcen, établie par R. Valentini, commissaire de la PRG de Tlemcen, 31/03/1956 ; ANOM Oran – 492.

[205] Notice de renseignement au sujet de Marcel Cosso du 10/05/1960, établie par le commissaire divisionnaire Aublet du SDRG d'Alger ; ANOM 91-3F-126.

[206] Notice de renseignement au sujet de Maurice Mouchan du 10/05/1960, établie par le commissaire divisionnaire Aublet du SDRG d'Alger ; ANOM 91-3F-126.

[207] « Le Dr. Servière, président des anciens de la 2e DB élu maire », brève in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°11, 12/1950 ; BN FOL-JO-6410

[208] Louis Abadie, *Aïn-Témouchent de ma jeunesse*, Nice, éd. J. Gandini, 2004, 174 p. ; p. 142.

[209] Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie*, *op. cit*., p.220.

[210] Lefeuvre Daniel, « Les pieds-noirs », *in* Mohammed Harbi et Benjamin Stora (dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-1962, La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, 728 p. ; p 267-186.

mairie – cela peut aussi indiquer qu'une part importante de ces individus ont pu profiter – notamment pour des postes de simple employé – des mesures de recasement offertes aux vétérans qui, on y reviendra, concernèrent essentiellement le secteur public[211].

Les places dans les instances de ces associations d'anciens combattants sont donc confiées le plus généralement à des personnes supposées être qualifiées pour répondre aux exigences de leurs fonctions. Le choix s'oriente alors vers des personnes dotées d'un certain capital social ou culturel, capables de s'exprimer en public ou de s'adresser aux autorités. Cette nécessité a pour conséquence de mettre en avant certains notables censés disposer de ces qualités, ce qui leur permet d'exercer leur influence sur ce milieu associatif. C'est d'ailleurs le souci exprimé par Rousseau, responsable pour l'Algérie de l'UNC jusqu'en 1954, lorsqu'il évoque son remplacement à la tête de cette association. En écrivant au président national, Alexis Thomas, il lui délivre certains conseils sur le profil de la personnalité capable de lui succéder et écarte Joseph Sbragia, le responsable de l'association à Orléansville, jugé incompétent pour le poste : « J'ai bien pensé à l'ami Sbragia, mais il n'a pas l'envergure nécessaire, la position sociale, le savoir juridique, les relations politiques, etc… en un mot c'est un dévoué dans toute l'acception du mot, auquel je rends hommage, mais pas qualifié pour une grande tâche […]. »[212].

Son avis semble être entendu, puisque Alexis Thomas se met alors en quête d'un nouveau responsable pour l'UNC à Alger, multipliant les contacts avec des personnalités supposées posséder les qualités nécessaires. Il s'adresse ainsi au Colonel Bigeard pour lui proposer de rejoindre l'UNC, offre que ce dernier décline en invoquant ses obligations militaires[213]. C'est finalement par l'intermédiaire de Marcel Cosso, président de l'amicale des anciens de la 3e DIA d'Alger qu'il est mis en relation avec Alexis Breban recommandé pour les relations dont il dispose[214]. Le choix de l'UNC se porte sur ce dernier et Alexis Thomas lui accorde son entière confiance pour ranimer les sections de l'association en Algérie[215] : le statut de ce dernier, avocat auprès de la Cour d'appel d'Alger et âgé de 57 ans en 1956, paraît avoir convaincu le président de l'UNC, face à Joseph Sbragia, retraité résidant à Cherchell et qui, a 67 ans, souffre de problèmes de santé. Alexis Breban se montre d'ailleurs à la hauteur des attentes placées en lui par l'UNC puisque dans les mois qui suivent, il multiplie les lettres et les audiences auprès des autorités ou des dirigeants d'autres associations. Ainsi, il rencontre, dans les

[211] *Cf. infra*, p.119.
[212] Lettre de M. Rousseau à Alexis Thomas, Président Général de l'UNC, du 9/11/1954 ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».
[213] Lettre de Alexis Breban au colonel Bigeard, du 19/07/1956 et réponse de Marcel Bigeard à Alexis Breban, s.d (env. juillet-août 1956) ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».
[214] Lettre de Marcel Cosso à Alexis Thomas, du 14/12/1956 ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».
[215] Lettre d'Alexis Thomas à Alexis Breban, 22/02/1957 ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».

premiers mois de 1957, le Général Salan, le Préfet Serge Barret ou échange des courriers avec Robert Lacoste afin de promouvoir l'action de l'UNC en Algérie[216].

Cet exemple souligne l'importance jouée par les réseaux de relations des responsables de ces associations dans l'exercice de leurs fonctions, qui leur permettent de défendre les intérêts de leurs groupements. Cependant, le cas de l'UNC met aussi en avant le problème de la succession des générations à la tête de ces associations : Rousseau, âgé de 76 ans en 1956 est un soldat de la Première Guerre mondiale, trop âgé et en mauvaise santé. Il ne remplit plus ses fonctions et doit donc passer le relais à Alexis Breban, ancien combattant du second conflit mondial. Il faut cependant presque deux ans et beaucoup d'efforts à Alexis Thomas pour superviser cette transition, ce qui semble provoquer une certaine désorganisation dans les sections de l'UNC en Algérie. Cette situation compliquée de l'UNC reflète, également, les problèmes de cohabitation, au sein d'un même groupement, de plusieurs générations du feu : l'ancien président, Rousseau, vétéran de 1914-1918 partant à la retraite, l'association ne dispose pas d'une relève d'individus plus jeunes, et il faut aller chercher, hors de ses rangs, une personne comme Alexis Breban, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale.

B/ Un amalgame difficile entre vétérans des deux conflits mondiaux à la tête des associations d'anciens combattants

Le problème de la cohabitation entre anciens combattants de deux guerres mondiales, mais aussi avec ceux d'autres conflits, comme celui d'Indochine, peut conduire à de profondes divisions au sein de ce monde associatif. On l'a vu dans le cas de Mascara, où Jean Selbe, président de l'Association des ACVG s'oppose tout bonnement à l'entrée de vétérans de 1939-1945 dans son groupement, ce qui débouche finalement sur son renvoi. Si cette situation constitue une traduction extrême des conflits générationnels entre anciens combattants, ceux-ci se retrouvent dans tous les départements d'Algérie, où cette association est largement dominée par les anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Ils occupent la majeure partie des fonctions en son sein. Près de la moitié de ses responsables identifiés en Algérie sont nés entre 1890 et 1899[217], ce qui correspond à des classes d'âges mobilisées entre 1914 et 1918. Si certains de ces hommes étaient toujours soumis à leurs obligations militaires lors de la mobilisation du 2 septembre 1939, ils furent en revanche épargnés en 1942, où seules les classes d'âge comprises entre 1922 et 1945 furent appelées sous les drapeaux[218].

Cette génération d'anciens combattants participe à la refondation des associations à partir de 1943, alors que les plus jeunes restent mobilisés jusqu'en 1945. Ce sont donc des vétérans de la Première

[216] Lettre d'Alexis Breban à Alexis Thomas, 14/02/1957 ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».
[217] Voir graphique en annexe n°7
[218] Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire*, *op. cit*, p. 56.

Guerre mondiale qui s'investissent dans la nouvelle association « unique » et qui occupent la plupart des postes de responsabilité. Joseph Kerdavid, par exemple, accède alors à la présidence de l'association du département d'Alger. Ce n'est qu'à la mort de celui-ci, en 1959, qu'un vétéran de la Deuxième Guerre mondiale, René Lloret, accède à la présidence. Encore partage-t-il cette fonction avec un ancien combattant de 1914-1918, Marc Yafil, cadre de l'association depuis 1943 et président de la section d'Alger-Montaigne. Dans ce duo, c'est même ce dernier qui paraît exercer la plus forte influence, et c'est d'ailleurs lui qui préside les travaux du congrès de l'association et est mis en avant par la presse[219].

La prépondérance accordée aux vétérans du premier conflit mondial dans les sections des ACVG traduit également une forme de continuité avec la LFC : ils y représentaient l'écrasante majorité des cadres du mouvement, ce qui correspondait aussi à une logique de prestige militaire, bien faible dans le cas des anciens soldats de 1939-1940[220]. Si la libération et le démantèlement de la Légion ont écarté certains responsables de cette période trop engagés auprès de Vichy, cela n'a pas eu pour conséquence un profond renouvellement des cadres par l'apport de jeunes anciens combattants de 1943-1945. Ce sont, au contraire, d'autres individus de la même génération qui prennent leurs places, dont une grande partie a participé au mouvement légionnaire, sans toutefois trop se compromettre.

Cette prédominance d'une génération au sein de la principale association d'anciens combattants, limite l'horizon des vétérans de 1939-1945 à des fonctions au sein des amicales régimentaires qui se consacrent à rassembler des soldats de la Seconde Guerre mondiale, telles Rhin et Danube ou l'amicale des anciens de la 2e DB. De plus, dans le groupe étudié, on ne relève aucun cas d'individu disposant d'une double adhésion à l'une de ces associations et à l'Association des ACVG, alors même que certains multiplient les engagements dans plusieurs groupements de soldats de la Seconde Guerre mondiale (Rhin et Danube, l'Association des anciens du CEF en Italie et l'Amicale des anciens de la 3e DIA notamment). On ne dispose malheureusement pas d'informations permettant de recouper cette tendance auprès des simples adhérents de ces amicales régimentaires de 1939-1945. Cependant, ce constat permet également de replacer les débats autour du maintien de l'ordonnance de 1943 dans une perspective générationnelle. Ces individus, ne se sentant pas forcément représentés par une association dont tous les cadres sont des vétérans de 1914-1918, souhaitent échapper au cadre de l'association « unique » afin de pouvoir s'organiser de façon autonome. Les conflits entre ces groupements, membres de l'éphémère Fédération départementale des anciens combattants et victimes de la guerre, et l'association « unique » peuvent donc expliquer cette absence d'adhésions mutuelles entre deux

[219] « Marc Yafil (1914-1918) et René Lloret (1939-1945) élus co-président de l'Association interdépartementale des ACVG de l'igamie d'Alger », *La Dépêche quotidienne*, 23/03/1959.
[220] Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 204.

générations du feu divisées, devenues deux tendances opposées sur la question de l'ordonnance de 1943.

Cet échec à réaliser un amalgame – pourtant officiellement souhaité par tous les acteurs de cette vie associative - entre plusieurs générations au sein des instances des associations peut cependant être nuancé par l'existence d'un certain nombre de comités d'entente rassemblant les responsables associatifs. Ces instances de concertation, fréquentes dans ce monde associatif pour faciliter l'organisation des activités de chacun sur le plan local, peinent à se développer dans le cas de l'Algérie, vraisemblablement du fait des conflits entres associations provoquées par l'ordonnance du 2 septembre 1943.

Ce n'est qu'en 1955 que les Maisons du Combattant d'Alger et d'Oran sont inaugurées, obligeant ainsi les associations qui désirent y résider à constituer un comité de gestion commun. Ceux-ci sont rapidement suivis par de véritables comités d'entente à Alger puis Oran, dont la création est motivée par le développement du combat indépendantiste du FLN. On peut remarquer, par ailleurs, que ce processus est anticipé dans des villes de taille plus modeste, où les anciens combattants sont moins nombreux et donc davantage incités à se réunir pour peser dans la vie locale : ceux de Mostaganem font figure de précurseurs. En effet, ils constituent leur Comité d'entente dès 1946[221]. Or, c'est dans ces comités que l'on observe la répartition la plus homogène aux postes de responsabilités entre anciens soldats des différents conflits. Ceci ne doit cependant pas être compris comme le résultat d'une simple fusion entre les dirigeants des associations précédentes. Dans le cas d'Alger – sur lequel nous reviendrons dans les parties suivantes - l'Association des ACVG se montre ainsi très réticente face au Comité d'entente, auquel elle refuse de donner son adhésion : ce dernier compte, néanmoins, parmi ses membres des vétérans de la première « génération du feu », issus d'autres associations ou amicales régimentaires.

Les différences d'âges entre ces responsables ne sont pas sans conséquences sur leur activité dans les associations : les anciens soldats de la Seconde Guerre mondiale sont alors dans la force de l'âge, au sommet de leur carrière professionnelle, ce qui constitue une contrainte non négligeable pour leur engagement associatif. Auguste Arnould, membre influent du Comité d'entente des anciens combattants (CEAC) d'Alger, est ainsi pilote à Air Algérie et se trouve donc régulièrement éloigné d'Alger. Il ne peut alors assister à certaines réunions, ou se retrouve dans l'obligation de préciser à ses camarades et correspondants l'hôtel où il peut être contacté lorsqu'il se trouve à Paris. A l'inverse, la génération des anciens combattants nés avant 1900 atteint au cours des années 1950 la soixantaine, c'est-à-dire qu'ils atteignent progressivement l'âge de départ à la retraite, droit qu'ils peuvent faire

[221] « Notre action », éditorial de René Lopez, Président-fondateur du Comité d'entente de Mostaganem, *Revue du Comité d'Entente des A.C. & V.G. de Mostaganem et sa région*, 26/05/1961 ; ANOM Oran – 5223-1.

valoir à partir de 60 ans depuis 1945[222]. Or ce vieillissement peut provoquer un retrait progressif du milieu associatif, en raison d'une santé fragile par exemple, comme dans le cas de Rousseau pour l'UNC, ou bien modifier les formes de mobilisation, en privilégiant les réunions aux rassemblements de rue. Toutefois, l'âge peut également offrir à certains la possibilité de consacrer plus de temps à ces activités. C'est le cas de René Margerel qui, en retraite, se propose pour tenir bénévolement le secrétariat du CEAC d'Alger[223].

C/ Partage des rôles et répartition des fonctions entre Algériens et Français d'Algérie à la tête des associations

Les Français d'Algérie constituent visiblement la majeure partie de l'ensemble des responsables associatifs anciens combattants identifiés, mais une approche quantitative plus précise se heurte au silence relatif des sources sur le statut légal de ces personnes. Le statut juridique n'est jamais précisé dans les fiches de renseignement, ni mentionné dans les courriers ou rapports administratifs sur ces associations, à une exception près, dans le cas de la fiche établie sur Tahar Aouidad, vice-président de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans. Dans ce cas précis, la mention indiquée sert à préciser que cette personne est « fils de naturalisé »[224], et qu'il bénéficie lui-même de la pleine citoyenneté. Cette précision apportée par la note de renseignements fait suite à plusieurs courriers déjà consacrés à Tahar Aouidad, qui a attiré l'attention policière à l'occasion des évènements de février 1956, en s'élevant notamment contre une réunion du mouvement Présence française. Or, ces différents rapports mettent clairement en doute le fait que Tahar Aouidad soit effectivement vice-président de cette fédération. C'est, d'ailleurs, ce qui motive la demande d'établir une telle fiche de renseignement, qui infirme ces soupçons[225]. D'autre part, avant qu'il ne soit identifié, les policiers qui lui consacrent un rapport le qualifient invariablement de « musulman », soulignant ainsi la tendance à assigner, *a priori*, les individus entre deux catégories, Européens et musulmans. Malgré les preuves d'assimilation que peut fournir Tahar Aouidad, il demeure, aux yeux des policiers français d'Algérie un musulman. Cet exemple souligne le risque qu'il y aurait donc à se livrer à un classement de nos individus sur la base de leurs patronymes, ou sur une mention vague dans un rapport, car cela gomme les différences d'assimilation à la société française et ne reflète pas

[222] Ordonnance n° 45-2454 fixant le régime des assurances sociales applicables aux salariés des professions non-agricoles ; http://www.legifrance.gouv.fr (consulté le 18/03/2014).

[223] Compte rendu de l'assemblée générale du CEAC du 15/05/1960 adressé par le Commissaire du S.D.R.G. d'Alger au Préfet le 25/05/1960 ; ANOM 91-3F-123.

[224] Notice individuelle de Tahar Aouidad du 7/08/1956 adressée par le sous-directeur chef du service des anciens militaires, anciens combattants et victimes de guerre auprès du ministre-résident au secrétaire d'état chargé de l'Algérie le 12/10/1956 ; ANOM 81-F-804.

[225] Note « identité d'un interpellateur au cours de la réunion organisée le 25 février aux sociétés savantes par le mouvement Présence française », s.a., 26/02/1956 ; ANOM 81-F-804.

nécessairement l'appartenance au groupe des Algériens maintenus dans le statut personnel musulman ou de ceux jouissant d'une pleine citoyenneté. Ceci mérite d'être souligné dans le cas des anciens combattants et anciens militaires puisque, en vertu de l'ordonnance du 7 mars 1944, un certain nombre d'entre eux, les officiers ou les décorés de la Légion d'Honneur et de la médaille militaire, sont admis à voter dans le premier collège tout le temps que dure la IVe République, tout en restant dans leur statut personnel : l'accès à ce collège, lorsqu'il peut être établi, n'est donc pas synonyme de renonciation au statut.

On peut formuler certaines hypothèses à partir de situations locales et d'individus, sur lesquels on dispose de davantage de renseignements. Ainsi, dans la section de l'Association des ACVG du département de Constantine, c'est un Français d'Algérie, le docteur Esquer qui occupe la présidence, tandis que la vice-présidence est dévolue à Belaïd Bouhadjira, lequel fut élu député en 1958 en se présentant en tant que citoyen de statut local[226]. Cette situation paraît se reproduire dans d'autres associations et d'autres villes, où les Algériens semblent être relégués au poste de vice-président, une place d'honneur qui reste sous l'autorité d'un président Français d'Algérie. Ce modèle qui consiste à accorder à quelques Algériens des places d'honneurs dans les associations n'est pas nouveau ; cela reproduit notamment la situation au sein de la LFC, où à chaque échelon un vice-président musulman avait été nommé, sans que de vraies fonctions lui soit confiées, sinon celle de figurer en bonne place lors des réunions ou des cérémonies[227].

Malgré ce constat d'un partage des responsabilités inéquitable entre Français d'Algérie et Algériens, cette présence parmi les cadres semble assurer une certaine mixité à la tête des associations d'anciens combattants. Cependant cette situation n'est pas générale, et connaît d'assez nombreuses exceptions, même dans des régions où la population algérienne représente une majorité écrasante. Ainsi à Batna, la présidence de l'Association des ACVG est occupée par le maire, Jean Malpel, tandis que le rabbin Elbez en est le vice-président[228]. De même, une forte proportion d'Algériens dans une association ne se traduit pas nécessairement par une bonne représentation de ceux-ci à sa tête. L'Amicale des anciens de la 3e DIA d'Alger serait composée à 70% d'Algériens, mais elle élit néanmoins à sa direction Marcel Cosso, sans même lui adjoindre un vice-président algérien[229]. Pourtant, avec 700 à 800 membres, cette association dispose vraisemblablement d'un vivier d'adhérents suffisant pour fournir

[226] Télégramme du SDRG du département de Constantine au col. Godard du 16/09/1959 ; Scpo Fonds Delouvrier-Vaujour, 2DV11

[227] Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p.212.

[228] Télégramme du SDRG du département de Batna au col. Godard du 16/09/1959 et télégramme du SDRG du département de Constantine au col. Godard du 16/09/1959 ; Scpo Fond Delouvrier-Vaujour ; 2DV11.

[229] Note de renseignement du 22/10/1959 sur les associations d'anciens combattants, établie par le commissaire divisionnaire Aublet, chef du SDRG d'Alger ; ANOM 91-3F-126.

une personne capable de remplir les fonctions de vice-président, surtout s'il ne s'agit que d'une fonction honorifique[230].

Ce poids des Français d'Algérie dans les instances des associations d'anciens combattants se perçoit aussi à travers d'autres indices, telle que la domination des urbains – et particulièrement des Algérois et Oranais – parmi les exemples dont nous disposons. Cela retranscrit les tendances du peuplement européen en Algérie – majoritairement urbain - ou encore la surreprésentation des catégories socioprofessionnelles comme les cadres du supérieur, les professions libérales ou les patrons de l'industrie et du commerce, dans lesquelles les Français d'Algérie représentent la plupart des actifs[231].

Enfin, si l'on s'attarde sur les responsables de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans, on constate que ceux-ci sont caractérisés par une forte assimilation à la société française, malgré les soupçons de collusion avec les mouvements nationalistes qui pèsent sur l'association[232]. Le fondateur, Augustin Ibazizen, fut avocat à Tizi-Ouzou et a obtenu sa naturalisation en 1924, qui s'est accompagnée d'une conversion au catholicisme, parcours dont il fait le bilan dans ses écrits autobiographiques qui se présentent comme la description des étapes d'un parcours d'assimilation[233]. Tahar Aouidad, vice-président du groupement en 1956 est, comme on l'a dit, le fils d'un caïd du douar d'Illoua en Kabylie ayant renoncé au statut personnel musulman, instituteur marié à une Icaunaise il vit entre Veron, le village de celle-ci dans l'Yonne, et Alger[234]. Enfin, la police signale à son propos qu'il ne pratique pas de religion et « ignore l'arabe », pour ce Kabyle, le Français est donc la langue d'usage quotidien. Ces deux personnes, qui par leur fonction se présentent comme porte-parole des anciens combattants français-musulmans répondent donc bien aux critères de l'assimilation tels qu'ils sont perçus par l'administration française selon Laure Blévis[235]. Ils sont en rupture avec leur milieu d'origine par leurs études, leurs mariages ou leurs choix religieux ; ils possèdent la pleine citoyenneté, et font figure d'exception au sein du milieu qu'ils sont censés représenter.

---

[230] Ordre de grandeur indiqué sur la « Liste des Associations d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre, Déportés, Résistants et Prisonniers de Guerre d'Alger », établie par l'Office départemental des anciens combattants d'Alger, s.d., (1958 env.) ; SHD GR-1H-2557.

[231] Lefeuvre Daniel, « Les pieds-noirs », *op.cit*.

[232] Note confidentielle sur la Fédération algérienne des anciens militaire et anciens combattants franco-musulmans, s.a., s.d. (1952 probablement) ; ANOM 1-K-702.

[233] Ibazizen Augustin, *Le Pont de Bereq'mouch ou le bond de mille ans*, éditions de la Table Ronde, Paris, 1979, 323 p. ; idem, *Le testament d'un berbère : un itinéraire spirituel et politique*, Albatros, Paris, 1985, 211 p. Voir également la notice biographie d'Augustin Ibazizen en annexe n°10 et notice « Augustin-Belkacem Ibazizen », François Pouillon (dir.) *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2008, 1007 p.

[234] Voir la notice biographique de Tahar Aouidad en annexe n°10.

[235] Blévis Laure, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des « sujets français » en Algérie coloniale », in *Genèses*, 2003/4 n°53, p.25-47.

Le fait que ces deux personnes aient accédé à des responsabilités à la tête de cette Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans incite non seulement à remettre en question une différenciation selon les statuts légaux des uns et des autres, mais souligne également la force de l'assignation sociale imposée par le qualificatif « Français musulman », qui dépasse l'appartenance religieuse, puisque Tahar Aouidad comme Augustin Ibazizen ne sont pas des musulmans pratiquants. Le second est même converti au catholicisme, ce qui ne l'empêche pas de choisir de fonder cette association, quant bien même il reconnaît, dans ses mémoires, avoir eu des difficultés à se faire admettre par ses camarades anciens combattants à cause de sa renonciation à l'Islam. Néanmoins, dans le cas présent c'est ce choix confessionnel qui semble créer la distance, et ne semble pas déconsidérer suffisamment Ibazizen pour décourager un nombre conséquent d'Algériens de rejoindre sa fédération.

Pour finir, le fait que ces dirigeants algériens aient poussé loin l'effort d'assimilation ne paraît pas constituer un handicap pour recruter plusieurs centaines d'adhérents, y compris au-delà de l'agglomération d'Alger, dans des villes de taille modeste, telle Koléa. L'association y possède, en effet, une section dont les membres semblent appartenir à des milieux sociaux plus modestes, et moins assimilés, que leurs homologues algérois : tenanciers de cafés maures, ou bien encore facteurs aux PTT. Enfin, leur appartenance à cette fédération ne paraît pas contradictoire avec un engagement politique contestant l'ordre colonial ; la police – dont l'attention aux mouvements nationalistes est exacerbée – relève que certains semblent fréquenter également ces milieux, à l'image de Mohamed Hamici, secrétaire de la section de Koléa, proche du MTLD et frère d'un conseiller municipal du même parti[236]. D'autre part, même dans cette association, on relève la présence à sa tête en 1955 et 1956 d'un Français, originaire de métropole, Jean Scelles, alors qu'elle ne semble compter que des Algériens parmi ses membres[237]. Ce dernier semble d'ailleurs avoir hésité à occuper cette fonction, et ne l'avoir acceptée qu'à la suite des sollicitations des autres responsables de cette association, pour qui un tel président paraît être une solution pour faciliter la reconnaissance de l'association et ses dialogues avec les autorités[238].

La proportion des Algériens parmi les responsables associatifs anciens combattants apparaît comme faible par rapport à la part qu'occupent dans ce milieu les Français d'Algérie. Cette minorité d'Algériens semble largement constituée d'individus fortement assimilés à la société française, que ce soit au plan de leur statut légal ou par leur mode de vie. La répartition géographique du tissu

[236] Rapport de renseignements sur la section des anciens militaires et anciens combattants musulmans du canton de Koléa du 2/06/1949, établi par l'inspecteur Boisgelot de la PRG de Blida ; ANOM 91-3F-124.
[237] Voir notice biographique de Jean Scelles en annexe n°10.
[238] Témoignage du 24/03/2014 de M. Yves Scelles, neveu de Jean Scelles et président de la Fondation Scelles.
Voir également : Jeannes Scelles-Millie, *Algérie, dialogue entre Christianisme et Islam, mémoires et notes (1900-1974)*, Paris, Harmattan, 2003, 181 p. ; p.104.

d’associations d’anciens combattants et les individus qui y occupent des responsabilités témoignent d’un monde associatif fortement marqué par la présence de Français d’Algérie et principalement animé par ceux-ci. La mixité de ces groupements n’entraine donc pas une égalité de la place occupée dans cette vie associative puisque les Algériens apparaissent comme en retrait, cantonnés à un simple rôle d’adhérent, ou pour les quelques-uns qui accèdent à des responsabilités, à des postes qui restent inférieurs, au plan hiérarchique, à ceux occupés par des Français d’Algérie.

Chapitre III : Les revendications et l'action associative. Un moyen pour combattre les inégalités entre anciens combattants?

La vie des différentes associations ou sections dont on a décrit l'implantation ne se limite évidement pas à des assemblées générales et à l'élection de leurs dirigeants. Au quotidien, leur activité suit plusieurs directions. Tout d'abord, elles servent de relais aux revendications des vétérans pour obtenir des autorités des avantages, ou faire valoir leurs droits. D'autre part, elles mettent en place des programmes d'entraide, afin de pourvoir elles-mêmes aux besoins les plus immédiats, actions considérées comme une poursuite des solidarités pratiquées en temps de guerre entre soldats. Enfin, les associations participent à l'organisation du calendrier des fêtes et cérémonies. C'est grâce aux revendications et aux actions qu'elles mettent en place que les associations attirent, ou conservent, leurs adhérents. Dès lors on peut se demander comment elles orientent leurs activités pour assurer leur recrutement dans chacune des communautés qui forment la société algérienne ? Qui sont les bénéficiaires des politiques d'entraide ou à qui s'adressent les évènements festifs ? Les associations cherchent-elles à réaliser par ce biais une union des anciens combattants au-delà des clivages et inégalités de la société coloniales?

La mixité au sein des associations semble, *a priori*, le meilleur moyen de favoriser ces solidarités entre anciens combattants algériens et français d'Algérie. Pourtant, on le verra dans un second temps, des associations d'Algériens, déjà évoquées, voient aussi le jour. Les raisons qui poussent à ces tentatives d'organisations autonomes doivent également attirer notre attention : est-ce la traduction de courants nationalistes, ou bien ces associations cherchent-elles en regroupant des vétérans algériens à proposer une autre voie pour les intégrer à ce milieu associatif ?

I/ La situation des anciens combattants algériens, un sujet marginal dans le milieu ancien combattant

A/ La place des anciens combattants dans la réforme du statut des colonisés algériens

Lors de la refondation d'associations d'anciens combattants, en 1943, la situation des anciens combattants algériens, de leurs droits sociaux et politiques est largement ignorée dans les premières réunions tenues à Alger. Cette question est secondaire face aux objectifs immédiats de soutien et d'encouragement à l'effort de guerre.

Ce n'est qu'en décembre 1944 que Joseph Kerdavid mentionne ces problèmes lors d'un discours tenu à Miliana, dans une réunion où les anciens combattants algériens représentent la majorité de son auditoire. Les victoires alliées de l'année passée laissent entrevoir l'issue du conflit. Cela le conduit, tout d'abord, à aborder le problème de la réinsertion des soldats démobilisés à l'issue de la guerre. S'intéressant au sort des blessés et mutilés de guerre, il regrette l'absence, en Algérie, d'établissements de rééducation, tout en conseillant à son auditoire d'en prendre son parti. Il incite les anciens combattants à ne pas compter outre mesure sur l'aide fournie par le Gouvernement général. D'après lui, par exemple, 6 000 demandes de licence pour ouvrir un café maure sont en attente et ne peuvent être satisfaites face à l'afflux de dossiers. Il laisse donc entendre que cet excès de demmandes ne fera que s'accroître avec la démobilisation et conseille donc aux anciens soldats algériens de ne pas hésiter « à perdre quelques mois pour apprendre un métier… Il faut travailler »[239]. Joseph Kerdavid postule donc que ses camarades anciens combattants algériens ne possèdent, du moins pour la majorité d'entre eux, aucune qualification professionnelle monnayable sur le marché du travail. Enfin, en guise de conclusion, et pour ne pas donner l'impression de se désintéresser de la situation sociale et économique de son auditoire, Joseph Kerdavid invoque la nécessité de tenir en ces temps difficile un discours de vérité. C'est la preuve, selon lui, de l'estime dans laquelle il les tient, et même d'une franche amitié pour les vétérans algériens : « C'est dans votre intérêt, nous vous aimons, il fallait vous dire cela. »[240].

Suite à ce premier point, le président de l'Association d'Alger des ACVG esquisse une prise de position sur le statut politique réservé aux Algériens. Cette intervention se fait tardivement par rapport à la chronologie des consultations lancée par les nouvelles autorités sur cette réforme, débats dont les associations se désintéressent largement. En effet, Joseph Kerdavid s'exprime après l'adoption de l'ordonnance 7 mars 1944. Il utilise, par ailleurs, le terme « indigène », alors même que celui de « Français musulman » lui a été substitué dans les textes officiels. Ainsi, lors des travaux de la commission chargée d'établir le programme de réformes en faveur des musulmans français d'Algérie, inaugurée dès le 21 décembre 1943, aucun représentant des associations d'anciens combattants nouvellement créées n'est entendu. Plusieurs séances d'auditions furent pourtant organisées, afin d'écouter des responsables politiques, syndicaux ou des notables[241]. C'est donc dans les interventions d'individus extérieurs à l'association de Joseph Kerdavid qu'il faut aller rechercher des prises de positions sur le statut civique des anciens combattants algériens.

---

[239] Discours de Joseph Kerdavid rapporté par la note de renseignement du 4/12/1944 sur la réunion des anciens combattants à Miliana le 2/12/1944 établie par le commissaire de Miliana ; ANOM 1-K-155-2.

[240] Idem.

[241] Commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des musulmans français d'Algérie, *vol. 1, textes instituant la commission et procès-verbaux des séances*, Gouvernement Général de l'Algérie, Imprimerie Officielle, 1944.

Pourtant, la question de la place à accorder aux anciens soldats algériens, fut abordée à de nombreuses reprises dans les discussions. Une seule personne fut auditionnée par la commission au titre de sa qualité de représentant des anciens combattants. Il s'agit de Mohammed El Gradchi, qui n'appartient pas à l'association « unique » tout juste créée. Instituteur, il est convoqué pour représenter les anciens combattants algériens. Cependant, ces derniers ne sont pas, à cette date, constitués en groupement. L'association « unique » ne paraît pas, quant à elle, être considérée par la commission comme un interlocuteur valable pour s'exprimer sur cette question : on l'a vu, les cadres algériens sont peu nombreux dans cette association, ce qui peut expliquer ce discrédit. La commission préfère donc entendre Mohammed El Gradchi, pourtant en retrait du monde associatif ancien combattant en 1944. En revanche, il peut se prévaloir d'une certaine légitimité acquise avant-guerre par sa participation à la Ligue des anciens combattants musulmans, crée à Oran en 1930[242]. Dissoute en 1940 comme toutes les autres associations, ce groupement paraît néanmoins avoir réussi à ressusciter une certaine activité après la Libération, dans l'Oranie, en renouant des liens entre ancien adhérents.

Lors de son audition, Mohammed El Gradchi défend une très large intégration des anciens soldats musulmans au premier collège. Selon lui, ils « doivent immédiatement jouir de tous les droits civiques »[243], à parité complète avec leurs camarades Français d'Algérie. Il propose, de plus, que la mesure soit étendue aux orphelins de guerre, défendant ainsi l'idée que le sacrifice des combattants morts au feu doit être récompensé par une transmission à leur descendance de la qualité d'électeur du premier collège. Ces propositions semblent être accueillies avec une certaine méfiance par plusieurs membres de la commission, qui s'interrogent sur les capacités de ces vétérans à exercer leurs droits politiques, notamment sur leur maîtrise de la lecture ou de l'écriture du français.

Comme Mohammed El Gradchi, la majorité des personnes interrogées par la commission s'accordent pour dire que le statut des anciens combattants algériens doit être valorisé. En revanche, l'appréciation des droits qui doivent leur être accordé diffère nettement selon les options défendues: Amar Ouzegane, pour le PCA, Pierre Fayet, pour l'Union départementale des syndicats confédérés d'Algérie, ou Mohammed Kessous, au nom de la SFIO défendent ainsi une citoyenneté complète, pour tous les anciens combattants. Au contraire le colon Gabriel Abbo est plus réticent puisqu'il marque son hostilité à l'idée d'intégrer, dans leur statut personnel, des Algériens au premier collège, mais concède néanmoins que les anciens soldats doivent être favorisés.

C'est d'ailleurs une vision minimaliste qui l'emporte au sein de la commission lorsqu'est abordé l'article 3 de l'ordonnance qui dresse la liste des catégories d'Algériens admis à voter au premier collège tout en conservant leur statut personnel. En effet, les seuls anciens militaires algériens

[242] Jan C. Jansen, *Erobern und Erinnern, op. cit.*; p.381.

[243] Commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des musulmans français d'Algérie, *op. cit.* ; p.35.

concernés sont, au final, les officiers, sous officiers et ceux décorés de la Légion d'Honneur, de la médaille militaire ou pour faits de résistance. Ce choix relève donc d'une vision restrictive des facteurs qui confèrent la qualité d'élite musulmane, Paul Giaccobi et Emmanuel d'Astier de la Vigerie interprètent le fait de s'être battu pour la France comme une condition non suffisante. Ce dernier souligne, ainsi, que la médaille militaire est habituellement donnée à tout blessé : le hasard d'une balle reçue sur le champ de bataille ne justifie pas, à ses yeux, une compétence particulière pour l'exercice des droits politiques[244]. Si la commission ne le suit pas sur ce dernier point, elle admet en revanche le principe d'une limitation de l'accès des anciens combattants algériens au premier collège, malgré les objections de certains de ses membres, tels Abdelkader Cadi ou Mohammed Bendjelloul, deux réformistes modérés.

A l'occasion des travaux de cette commission, on constate que les associations d'anciens combattants sont restées à l'écart du débat. Elles ne sont guère intervenues pour défendre l'accès au premier collège des anciens combattants algériens. Pourtant, dans son discours à Miliana, Joseph Kerdavid se satisfait amplement des modalités fixées par l'ordonnance du 7 mars, tout en adoptant une attitude là aussi empreinte de paternalisme envers ses camarades algériens. Il les alerte contre les difficultés qu'ils rencontreront, selon lui, dans l'exercice de leurs droits politiques, qu'ils soient inscrits dans le premier ou dans le second collège. D'après lui, les « politiciens »[245] les séduiront par leurs promesses, mais finiront par les abandonner, une fois élus. C'est pourquoi il leur conseille « dans leur intérêt »[246] de rester unis avec les anciens combattants européens, d'après lui les seuls à se préoccuper réellement de leur sort.

Le désintérêt des associations d'anciens combattants paraît se prolonger lors des discussions sur la loi organique du statut de l'Algérie adoptée finalement en 1947. Pourtant, celle-ci intéresse particulièrement les anciens combattants algériens puisque elle élargit sensiblement la part de ceux qui peuvent prétendre à être inscrits sur les listes électorales du premier collège. En effet, par rapport à la liste dressée en 1944, plusieurs catégories sont rajoutées : les titulaires de la croix de guerre 39-40 et surtout les titulaires de la carte du combattant pour la Première Guerre mondiale[247]. Ce dernier ajout modifie, en théorie, assez profondément le nombre des vétérans qui peuvent faire la demande d'inscription au premier collège puisque tous les soldats algériens ayant servis au moins 90 jours, entre 1914 et 1918, sont en droit de demander cette carte. Cependant, en pratique, les obstacles administratifs qui viennent s'opposer à cette démarche sont nombreux. Un très grand nombre

[244] *Ibid* ; p.205.
[245] Discours de Joseph Kerdavid rapporté par la note de renseignement du 4/12/1944 sur la réunion des anciens combattants à Miliana le 2/12/1944 établie par le commissaire de Miliana ; ANOM 1-K-155-2.
[246] Idem.
[247] Art. 31 de la loi n°15-1853 du 20/09/1947 portant statut organique de l'Algérie ; publiée au Journal Officiel le 21/09/1947 ; consulté le 20/04/2014 sur legifrance.gouv.fr.

d'anciens combattants algériens qui seraient en droit d'obtenir cette carte ne peuvent y parvenir, à cause de la difficulté à répondre aux exigences du dossier exigé, problème qu'avait déjà soumis Cadi Abdelkader à la commission en 1944[248]. Ainsi, le nombre d'inscrits au premier collège fut, en 1944 comme en 1947 plus faible que les estimations prévues par les autorités. Selon Charles-Robert Ageron, après 1944, 65 000 nouveaux inscrits étaient escomptés ; aux élections suivantes, à peine la moitié de ce total fut atteint. Toutefois cette abstention est accrue par les consignes des partis nationalistes qui refusent l'inscription sur les listes du premier collège[249].

B/ Les associations face à la question de l'égalité des soldes

Cette loi marque, également, une autre avancée pour les anciens combattants algériens. Elle affirme le principe d'égalité dans les retraites et allocations perçues entre tous les citoyens français en Algérie, indépendamment des questions de statuts personnels[250]. Là encore, ce sujet de l'égalité des pensions n'est pas abordé lors des réunions des associations. Celles-ci semblent même ignorer cette question : ainsi Joseph Kerdavid, dans un rapport sur la situation sociale et économique des mutilés, n'aborde jamais la question des différences de traitement entre Français d'Algérie et Algériens. Dans ce texte – qui développe plus précisément les grandes lignes esquissées dans son discours à Miliana – le président de l'association « unique » et du Comité des grands invalides réclame plusieurs améliorations du sort des mutilés, la création d'un centre de rééducation et d'apprentissage, la reconnaissance d'avantage sur les tarifs des chemins de fer et lignes de bus ou encore l'encadrement des loyers[251]. En revanche, les difficultés que peuvent rencontrer les grands blessés algériens à constituer un dossier pour se faire reconnaître la qualité de mutilé sont ignorées par ce rapport, alors même que les difficultés des anciens combattants musulmans avec l'administration sont un problème régulièrement soulevé par les législateurs ou les autorités[252].

Cette attitude, qui consiste à ne pas traiter de la situation des anciens combattants musulmans en tant que problème spécifique, se prolonge dans les années qui suivent. En 1948, lors d'une assemblée générale de l'Association départementale d'Alger des ACVG, Joseph Kerdavid assure à l'auditoire que la question de l'égalité entre Européens et Algériens est « chose à peu près faite »[253]. La loi

[248] Commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des musulmans français d'Algérie, *op. cit.* ; p.163.
[249] Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie… op cit.*, Paris, PUF, 1979, 643 p. ; p.603.
[250] Art. 2 de la loi n°15-1853 du 20/09/1947 portant statut organique de l'Algérie ; publiée au Journal Officiel le 21/09/1947 ; consulté le 20/04/2014 sur legifrance.gouv.fr.
[251] Rapport du Comité d'entente des grands invalides de guerre de MM. Kerdavid et Mariani, s.d. [1943-1944 env.] ; ANOM 1-K-701.
[252] *Cf. infra*, p.115.
[253] Rapport du 1/03/1948 du commissaire de police Rouger, de Blida, sur l'assemblée générale de l'Association départementale des ACVG du 29/02/1948 ; ANOM 1-K-701.

organique de 1947 est d'ailleurs invoquée, dans les années qui suivent, par des associations qui s'opposent à des revendications portées spécifiquement par des anciens combattants algériens. Ainsi, elle constitue la base de l'argumentation développée par Rhin et Danube, en 1953, lorsque cette dernière lance une polémique contre la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans en l'accusant de percevoir à son profit de trop nombreuses aides publiques[254]. Selon Rhin et Danube, la Fédération contredit ainsi l'égalité entre tous les habitants de l'Algérie affirmée en 1947. D'après elle, ces financements excessifs procureraient aux anciens combattants algériens des avantages dont seraient privés leurs camarades Français d'Algérie. L'égalité entre anciens combattants est considérée comme acquise en pratique par ces associations, quand bien même la question de sa mise en œuvre agite encore les autorités françaises pendant plusieurs années. Dans ces discours, la situation paraît même inversée puisque Rhin et Danube fonde son accusation sur un non respect des principes d'égalité qui favoriserait davantage les anciens combattants algériens, alors mêmes qu'ils continuent à rencontrer des difficultés pour percevoir les pensions qui leur sont légalement dues.

Malgré tout, certaines associations intègrent, à la marge, dans leurs revendications, des motions concernant la situation des anciens combattants algériens. Ainsi l'association « unique » d'Alger s'intéresse, en 1951, à la situation des veuves de vétérans algériens qui peinent à se voir reverser la pension de leur défunt époux. En effet, ce problème se pose lorsque leur mariage n'a été célébré que par les autorités religieuses musulmanes, sans être enregistré à l'état-civil. L'association adresse donc au Préfet un vœu, pour que l'administration accepte les dossiers où ces mariages sont attestés par une déclaration de notoriété effectuée par des proches du couple et régularise ainsi à l'état civil des unions dont l'un des deux membres est décédé[255]. Ce faisant, l'association admet tacitement que les pensions aux anciens combattants algériens et à leurs familles se heurtent à des problèmes spécifiques, et que l'égalité de traitement, annoncée comme en passe d'être réalisée en 1948, souffre en réalité de lacunes trois ans plus tard. Toutefois, la place accordée à ce problème doit être replacée dans l'ensemble des vœux exprimés en 1951 par cette association. En effet, lors de son assemblée générale, elle adopte 33 vœux, qui tous, hormis celui déjà mentionné, ignorent les problèmes propres aux vétérans algériens. L'écrasante majorité de ces vœux concerne des revendications pour l'ensemble du milieu ancien combattant, voire des thèmes plus généraux, sur la paix ou les célébrations du 8 mai.

[254] « Maître Iba Zizen démissionne de la fédération « Algérienne » des Anciens Combattants et Militaires Musulmans », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°43, 07-08/1953 ; BNF FOL-JO-6410.

[255] Vœu en faveur de la reconnaissance de la preuve testimoniale du mariage entre musulmans, adopté par l'Association des ACVG du département d'Alger lors de son assemblée générale des 10-11/03/1951, adressé au Préfet d'Alger le 30/04/1951 par J. Kerdavid ; ANOM 1-K-701.

C/ Les interventions des associations en faveur du reclassement des anciens combattants dans le monde du travail

Si les associations ne se font guère le relais de revendications propres aux anciens combattants algériens, elles s'impliquent en revanche davantage dans la question de leur reclassement professionnel. Elles participent à la recherche d'emplois, notamment pour les anciens soldats algériens. Elles emploient deux moyens pour parvenir à ce but. D'une part elles s'intéressent à la politique générale de recasement mise en œuvre par les autorités. D'autre part elles interviennent, parfois, en faveur de l'un ou l'autre de leurs membres, en fournissant une lettre de recommandation ou en signalant son cas à des employeurs potentiels.

Ainsi, sollicité en 1948 par Joseph Kerdavid, le préfet l'assure de l'importance qu'il accorde au problème du reclassement des soldats démobilisés, quelle que soit leur origine. Il demande, dans le même temps, aux associations de se mettre en relations avec les autorités à l'échelle locale, afin qu'elles puissent soutenir les candidatures de leurs membres[256]. Ceci amène Joseph Kerdavid à participer à des réunions de coordination, organisées sous l'égide du Gouvernement général, pour réunir les représentants de l'administration, du secteur privé et donc des anciens combattants[257].

Il accepte que les associations participent au recensement des individus en recherche d'un emploi, tout en soulignant le fait que l'Office régional du travail doit prendre sa part de cette tâche. Il suggère, à ce propos, d'ouvrir une section spécialement dédiée à cette tâche. Il insiste, d'autre part, pour qu'un effort soit fait pour accorder des terres cultivables aux anciens combattants. S'il accepte d'endosser une part de responsabilité dans ce recasement, le président de l'Association d'Alger des ACVG renvoie également aux services administratifs la majeure partie du poids de ce travail. Plusieurs associations paraissent alors s'atteler à la tâche de ce recensement, et ce malgré les divergences qui existent par ailleurs entre elles, puisque Rhin et Danube dispose également d'une commission de reclassement qui cherche à connaître, parmi ses adhérents tous les demandeurs d'emplois[258]. Ainsi cette dernière se félicite, en 1951, d'avoir participé à satisfaire 900 demandes d'emplois parmi ses membres, sans toutefois mentionner le nombre de dossier insatisfaits[259].

Néanmoins, l'efficacité du travail des associations est remise en cause par les autorités. Dès 1946, l'administrateur de la commune mixte de Bou-Saâda laisse transparaître dans sa correspondance avec le préfet d'Alger l'agacement provoqué par la section locale de l'Association départementale des

[256] Lettre du 2/09/1948 du Préfet d'Alger à J. Kerdavid ; ANOM 1-K-701.

[257] Compte-rendu de la réunion du 1/09/1948 portant sur le placement des anciens combattants et anciens militaires dans le secteur privé ; ANOM 1-K-701.

[258] Annonce du bureau de reclassement de Rhin et Danube aux adhérents ; in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°3, 04/1950 ; BNF FOL-JO-6410.

[259] Rapport financier présenté lors du 2e congrès régional d'Algérie de Rhin et Danube le 25/05/1951 par J-P. Salomon ; in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°17, 06/1951 ; BNF FOL-JO-6410

ACVG. Cette dernière s'est plainte des difficultés rencontrées par ses membres pour trouver un emploi, signalement qui, transmis par Joseph Kerdavid, est remonté jusqu'à Alger. Or Philippe Naudon, l'administrateur de la commune-mixte, défend son travail, rejetant sur l'association ces difficultés. Il affirme ainsi avoir, de lui-même, demandé au président local de lui fournir un recensement des individus recherchant un emploi, requête à laquelle ce dernier n'aurait jamais donné suite. Malgré ces contretemps, il se félicite d'avoir pu organiser des recrutements de gardes et de policiers. Il signale également plusieurs embauches sur des chantiers de chômages, preuve, selon lui, que son service a fait tout son possible pour assurer le reclassement des vétérans, malgré la défaillance de leur groupement à Bou-Saadâ[260].

Cet exemple de la difficile mise en œuvre commune du travail de reclassement semble indiquer que les associations rencontrent des obstacles pour remplir les tâches qui leurs sont assignées. La faiblesse de leur réseau associatif hors des grandes agglomérations rend difficile le recensement des anciens soldats en attente d'un poste, faute de connaissance de ceux-ci et d'un personnel suffisant. La participation des associations à l'entreprise de reclassement semble d'ailleurs rapidement tourner court. En effet, aucune réunion de suivi n'est organisée pour constater les effets de la politique arrêtée en 1948, alors même que l'administration française continue à traiter ce problème jusqu'en 1962. Les autorités modifient d'ailleurs leur approche : l'idée d'un partenariat avec des multiples associations aux moyens limités est abandonnée. Au contraire, elles préfèrent se reposer davantage sur leurs propres services, sans faire appel aux associations et aux employeurs privés. En outre, c'est en 1950 qu'une convention est signée avec les Amitiés Africaines, afin que cette association, mieux structurée et disposant d'un réseau étendu de *diar-el-askri* vienne en aide aux services du ministère des Anciens Combattants pour recenser ces derniers[261].

D/ Les politiques sociales des associations en faveur de leurs adhérents

Si la participation des associations d'anciens combattants à cette politique de reclassement donne donc des résultats mitigés, ces groupements assurent, en revanche, dans leur action quotidienne une forme d'assistance économique à certains de leurs membres.

Ainsi, Rhin et Danube consacre, en 1951, près de 3 millions de francs à l'entraide en faveur de ses adhérents[262]. Cette somme est répartie à peu près également en trois tiers entre des dons en nature, des

[260] Courrier du 4/06/1946 de Ph. Naudon, administrateur des services civils de la commune mixte de Bou-Säada au préfet d'Alger à propos d'une plainte des A.C. ; ANOM 1-K-155-2.
[261] *Cf. infra*, p.126.
[262] A titre de comparaison le SMIG horaire est fixé en 1950 à 60 francs pour les grandes agglomérations d'Algérie. Verrière L., Olivier R. « L'économie algérienne — Sa structure, son évolution de 1950 à 1955 » ; *In Etudes et conjoncture - Institut national de la statistique et des études économiques*, N°2, 1957 (12e année). pp. 204-280.

dons en numéraires et des prêts d'honneurs, ce qui représente la majorité des dépenses de l'association[263]. Toutefois, la présentation des comptes ne précise pas qui sont les récipiendaires de ces sommes, il faut donc s'intéresser à la forme que prennent ces politiques sociales, afin de voir quelle est leur importance, et surtout quel public en bénéficie.

Il apparaît ainsi qu'une partie de ces dons est constitué par des cadeaux versés à certaines occasions ou étapes dans la vie des adhérents. La naissance d'un enfant est, par exemple, l'occasion de verser une prime à toutes les familles. Cette mesure est appliquée dans les sections Rhin et Danube de Djidjelli, Bône, Philippeville ou Oran. Il en va de même dans l'Association d'Alger des ACVG, où 1 000 francs sont attribués aux nouveaux parents[264]. Cette gratification reste assez modeste puisqu'elle ne couvre de toute évidence pas les frais qu'implique un nourrisson. Elle constitue donc, essentiellement, une action symbolique destinée à resserrer les liens d'amitiés entre membres de l'association. De telles pratiques semblent également exister dans des situations moins heureuses, la même association versant par exemple 5 000 francs à la famille d'un de ses membres décédés en guise d'aide pour surmonter les frais des funérailles.

D'autres évènements festifs sont l'occasion pour les associations de redistribuer à leurs adhérents une partie de leurs fonds. Ainsi, la plupart d'entre elles organisent, à l'occasion de Noël, des fêtes auxquelles sont conviées les familles de vétérans. Les enfants se voient offrir des jouets, des sucreries et des oranges. La section des ACVG d'Alger-Champ-de-manœuvre dépense, ainsi, un peu moins de 1 000 francs, chaque année, pour les enfants (de moins de 10 ans) de ses adhérents. Cette période des fêtes apparait, d'ailleurs, comme l'un des grands moments d'activité des associations. A la Noël 1956, à Oran, 12 fêtes sont organisées par différents groupements d'anciens combattants, du 21 au 30 décembre[265]. Si ces moments festifs impliquent des dépenses pour les associations, les fêtes et bals organisés peuvent aussi constituer des sources de recettes. Cette pratique ne concerne pas les fêtes de la fin d'année, gratuites. En revanche des galas du 14 juillet, ou à l'occasion de l'anniversaire d'une bataille sont régulièrement organisés. Ceux-ci représentent une part non négligeable des ressources de certaines associations, telle Rhin et Danube qui, en 1951, dégage un bénéfice d'un million de francs grâce aux fêtes qu'elle a organisées.

Cette politique sociale des associations semble particulièrement tournée vers les enfants de leurs membres. Une part importante de leur activité en ce domaine consiste également à proposer des

[263] Le bilan financier pour l'Algérie de Rhin et Danube pour la période du 8/12/1949 au 26/05/1951 indique ainsi 875349FF de dons en nature, 1106337FF de dons en numéraires, 1017500FF de prêts d'honneurs, pour un total des dépenses qui s'élève à 5501189FF. Rapport financier présenté lors du 2e congrès régional d'Algérie de Rhin et Danube le 25/05/1951 par J-P. Salomon ; in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°17, 06/1951 ; BNF FOL-JO-6410

[264] Livret « 15 Ans d'Activité d'une Section d'Anciens Combattants », publié par la Section Alger-Champ-de-manœuvre » de l'Association des ACVG, 1961, impr. de la Lyre, Alger.

[265] Rapport du 22/12/1956 du Commissaire Bousquet de la PRG d'Oran sur les « arbres de Noël » des associations d'anciens combattants d'Oran ; ANOM Oran—492.

séjours, chaque été, en colonies de vacances. De nombreuses associations possèdent ainsi des centres pour accueillir les enfants. Ils se situent parfois en métropole, lorsqu'elles peuvent s'appuyer sur l'aide des services métropolitains de leur groupement. Rhin et Danube dispose, par exemple, de deux colonies de vacances, en Haute-Marne et en Haute-Savoie où les enfants sont hébergés pour 250 francs le mois[266]. De même, l'Amicale des anciens du CEF propose un service équivalant en Auvergne[267]. Par ailleurs, certains groupements disposant de davantage de moyens possèdent des camps de vacances pour enfants en Algérie même, tel celui des PG d'Oran[268]. Cette solution est également envisagée par Rhin et Danube pour le département de Constantine, afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants, en se déchargeant du problème posé par le prix du voyage de l'autre côté de la Méditerranée[269].

Les associations déploient des efforts certains pour assurer aux filles et fils de leurs membres des vacances ou des cadeaux pour les fêtes, mais elles ne précisent pas quelle est l'origine des enfants bénéficiaires de cette politique sociale. Plusieurs éléments laissent, toutefois, entrevoir qu'une majorité des départs en colonies de vacances profite à des enfants de Français d'Algérie. Ainsi, l'amicale de Bône du CEF, lorsqu'elle prépare les vacances de l'été 1958, signale qu'elle souhaite que « des enfants musulmans » soient accueillis dans son camp de vacances au lac d'Aydat en Auvergne[270]. Cependant, comme le souligne le président local, une telle entreprise nécessite de revoir l'organisation de l'encadrement de la colonie de vacances. En effet, il juge absolument nécessaire qu'un moniteur ou une monitrice particulière se charge de leur encadrement, les accompagnateurs habituels et les animateurs en métropole n'étant pas jugés assez qualifiés pour cette tâche. Il apparaît donc que l'association n'a pas, à cette date, parmi ses collaborateurs une personne possédant ses qualités. Des enfants algériens n'ont donc jamais profité, jusqu'alors, des colonies de vacances de cette association. De même, le fait que les séjours soient calqués sur le calendrier des vacances scolaires (avec des séjours de juillet à mi-septembre), montre que les associations s'adressent avant tout à des enfants scolarisés, ce qui n'est encore le cas que d'une minorité des enfants musulmans dans les années 1950.

Les enfants ne sont, par ailleurs, pas les seuls à se voir offrir cadeaux et distractions. Des jeux et concours sont aussi organisés pour les adultes. Il peut s'agir de tombolas ou de lotos, qui servent aussi aux groupements à récolter des fonds. Cependant, certains concours sont directement liés au passé des adhérents : Rhin et Danube organise, par exemple, une compétition littéraire. Ses adhérents sont invités à raconter, sous forme de nouvelle, le « plus beau fait d'arme » qu'ils ont accompli ou auquel

[266] I »nformation sur les colonies de vacances de l'été [1950] », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°5, 06/1950 ; BNF FOL-JO-6410

[267] La vie des sections : Bône ; in Bulletin des anciens du CEF, n°16, 06//1958 ; BNF 8-JO-12467

[268] « Le congrès régional des combattants prisonniers de guerre de l'Oranie », in *Le P.G. d'Oranie*, n° spécial, 05/1961 ; ANOM Oran—5223-1.

[269] « Le congrès départemental du Constantinois », in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°48, 04-05/1954 ; BNF FOL-JO-6410

[270] La vie des sections : Bône ; in *Bulletin des anciens du CEF*, n°16, 06//1958 ; BNF 8-JO-12467

ils ont assisté, pour les plus modestes d'entre eux[271]. Les textes envoyés, soumis à un jury supposé trancher à la fois sur la valeur militaire et littéraire du récit, sont, pour les meilleurs, publiés et récompensés par de nombreux prix. Le vainqueur se voit offrir un aller-retour en avion pour faire du tourisme à Paris, mais de nombreux prix de consolation sont prévus et les candidats malchanceux reçoivent des biens d'équipements, pour la maison et les loisirs ou encore des livres.

Ces récompenses paraissent s'adresser à un public disposant d'une certaine aisance économique, bénéficiant de congés – qui permettent de visiter Paris et de profiter des appareils photos offerts – ou même d'un logement où les biens d'équipements ménagers offerts, tel un lave-linge, trouveraient leur place. Ces loisirs organisés par l'association semblent s'adresser avant tout au public des Français d'Algérie, ou des Algériens assimilés. Ils négligent, en revanche, la masse des anciens combattants algériens, rares à être lettrés en français et peu intégrés dans la société de consommation ou de loisirs des trente glorieuses. Enfin, si on ne connaît pas toutes les nouvelles adressées à la rédaction de *Rhin et Danube d'Algérie*, on peut constater que les trois anciens combattants qui voient leurs nouvelles publiées sont tous des Français d'Algérie.

De façon générale, ce mensuel comporte d'ailleurs plusieurs pages littéraires qui, en dehors des écrits de ses adhérents, publie d'autres nouvelles. Emmanuel Roblès ou Jules Roy écrivent ainsi dans ses colonnes[272] – sans que leurs textes aient un caractère militaire particulier – ou encore Gilbert Espinal, un auteur oranais de nouvelles comiques, qui n'est autre que le responsable de ces pages. A côté de ces textes sont publiés des caricatures ou des *comic strips*, d'un humour assez vaudevillesque qui mettent très souvent en scène un couple de français confronté aux tracas du quotidien. Dans ces petites histoires, jamais n'apparait un personnage pouvant être identifié comme algérien. Le lectorat auquel s'adresse ce journal paraît donc, lui aussi, être majoritairement composé de Français d'Algérie.

Face à ces politiques sociales et ces loisirs qui s'adressent à leurs adhérents européens, des associations mettent également, progressivement, en place des programmes destinés spécifiquement à leurs adhérents algériens. Ainsi, en guise d'équivalent aux fêtes de Noël, des associations s'associent également à l'organisation des grandes fêtes musulmanes, à commencer par l'Aïd-el-kébir. A Alger, l'Association départementale des ACVG organise ainsi une distribution alimentaire à cette occasion : des denrées de base (semoule, riz), des légumes, des fruits ou du café sont proposés. L'effort consenti à cette occasion est toutefois bien maigre comparé aux dépenses suscitées par les banquets et arbres de Noël[273]. On remarque, par ailleurs, que la participation de l'association à cette fête religieuse se limite

[271] « Concours le plus beau fait d'arme », brève in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°8, 09/1950 ; BNF FOL-JO-6410.

[272] « La neige », Emmanuel Roblès, nouvelle in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°31, 07/1952 ; « Le passager », Emmanuel Roblès et « Amour des armes », Jules Roy, nouvelle in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°36, 01/1953 ; BNF FOL-JO-6410.

[273] En 1955 pour la section Alger-champ-de-manœuvre, 12 910FF sont distribués aux adhérents musulmans pour l'Aïd-el-kébir, contre 114 895FF dépensés pour l'arbre de noël de l'association. Livret « 15 Ans d'Activité d'une Section d'Anciens

à une aide matérielle : une fois celle-ci reçue, les familles célèbrent à leur domicile l'évènement, contrairement à ce qui se fait pour Noël, où le local du groupement accueille les adhérents et leurs familles autour d'un sapin et d'un repas. Enfin, jamais les fêtes juives ne font l'objet d'une quelconque attention de la part des associations : plus encore que les fêtes musulmanes elles semblent ignorées par leur calendrier festif.

E/ Les associations face à l'enjeu mémoriel de la célébration de l'armistice du 8 mai 1945

Si ces politiques sociales mobilisent une grande partie des budgets de certaines associations, elles sont réservées aux plus importantes ; celles qui disposent de ressources suffisantes pour les financer. Ainsi, de nombreuses petites amicales régimentaires ou des associations de blessés et mutilés ne possèdent pas assez d'adhérents ni les fonds suffisant.

En revanche, toutes les associations participent aux cérémonies et défiles organisés à l'occasion des anniversaires d'armistices ou de batailles. C'est autour de cette célébration de leurs sacrifices pour la Nation et la mémoire de leurs camarades décédés que se retrouvent tous les groupements et qu'ils sont les plus présents dans l'espace public. Après 1918, les formes de la célébration de l'armistice s'étaient progressivement mises en place : dans l'entre-deux-guerres, la plupart des villes ont bâti un monument en hommage à leurs poilus[274]. Alger et Oran construisent à cette occasion deux grands monuments qui deviennent des hauts lieux de l'espace public. A Alger, *le Pavois*, érigé en 1928 par Paul Landowski, aux pieds du Gouvernement général, devient rapidement le lieu emblématique de toutes les cérémonies officielles[275]. Après le débarquement de 1942, les nouvelles autorités sont attentives au rétablissement de ces rassemblements. De Gaulle, dès son arrivée à Alger, le 30 mai 1943, fait organiser un dépôt de gerbe devant le monument aux morts[276]. Puis, le 14 juillet 1943, il y préside une grande manifestation, rétablissant ainsi la fête nationale abandonnée par Vichy pour la fête de Jeanne d'Arc. Les préfets sont, par ailleurs, chargés de veiller à ce que les cérémonies se tiennent bien dans l'ensemble des villes d'Algérie. Ainsi, en 1943, le sous-préfet de Miliana s'inquiète du retard du maire de la ville aux cérémonies du 11 novembre[277]. Le même jour, à Bou-Medfa, le maire de la commune se fait remarquer par son absence lors de la commémoration devant le monument aux morts de la ville. Le préfet d'Alger exige alors de lui des explications, fournies rapidement par M. De Redon : il a été

Combattants », publié par la Section Alger-Champ-de-manœuvre » de l'Association des ACVG, 1961, impr. de la Lyre, Alger.

[274] Jan C. Jansen, *Erobern und errinern, op.cit.*; p.357.

[275] *Ibid*, p. 367

[276] Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie… op.cit.* ; p. 134.

[277] Rapport du 11/11/1943 du commissaire de police de Miliana au sous-préfet au sujet des cérémonies du 11 novembre ; ANOM 1-K-180.

victime d'un malaise quelques heures avant la cérémonie, et n'a donc pu y assister[278]. La reprise des cérémonies du 11 novembre ou du 14 juillet paraît donc se faire sans problème, et les associations d'anciens combattants y retrouvent une place de choix. En prévision du 11 novembre 1944, Henri Frenay, commissaire du GPRF chargé des anciens combattants, donne des consignes d'organisation des cérémonies aux préfets. Il leur ordonne, sur demande de de Gaulle, de rétablir les célébrations telles qu'elles se déroulaient avant 1940, et de coordonner leur organisation avec les associations d'anciens combattants[279]. Elles occupent une place centrale lors des commémorations du 11 novembre suivant : dans la nuit du 10 au 11 elles organisent une veillée funèbre et disposent de leur propre tribune pour la cérémonie. En outre, Joseph Kerdavid intervient, le 10 novembre, à l'antenne de Radio-France depuis Alger, pour appeler les vétérans à se rassembler à l'occasion de ces cérémonies[280].

En plus de ces cérémonies du 14 juillet ou du 11 novembre, se pose après 1945 celles de l'armistice du 8 mai. Contrairement aux fêtes précédentes, cette dernière représente un enjeu mémoriel de premier plan en Algérie. La fin de la guerre coïncide, en effet, avec les évènements du Constantinois et leur répression violente. La mémoire des milliers de victimes algériennes de l'armée et des milices fait, d'ailleurs, dès les années suivantes l'objet d'une commémoration par la population algérienne. Les partis nationalistes algériens, le PPA par exemple, organisant en 1947 la fermeture, en signe de deuil, des commerces et café à cette date. Or cet enjeu symbolique autour de la date du 8 mai 1945 est ignoré par le milieu associatif ancien combattant, qui célèbre l'armistice dès les années suivantes. Pourtant, les autorités, et le gouverneur général Chataigneau en particulier, s'alarment de l'effet que des célébrations à cette date pourraient avoir sur la population algérienne[281].

En effet, dans toute la France les célébrations de l'armistice de 1945 sont d'abord fixées au premier dimanche suivant le 8 mai. Ainsi, en 1947, les cérémonies officielles sont organisées le 11 mai, ce qui n'empêche pas les associations d'organiser, le 8 mai, un dépôt de gerbe au monument aux morts d'Alger[282]. Cette situation ne convient pas aux anciens combattants et, dès 1948 leurs associations en Algérie demandent que le 8 mai deviennent un jour férié, à l'image du 11 novembre. L'association des

[278] Courrier du 26/12/1943 du préfet d'Alger au maire de Bou-Medfa et courrier du 9/01/1944 de M. De Redon, Maire de Bou-Medfa au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-180.
[279] Télégramme du commissaire aux anciens combattants, s.d. ; ANOM 1-K-180. Voir également : Courrier du 2/11/1944 du directeur des anciens combattants et victimes de la guerre au Gouvernement général aux préfets d'Alger, Constantine et Oran ; ANOM 1-K-180.
[280] Note du 9/11/1944 sur le programme des cérémonies pour la célébration de la fête nationale du 11 novembre ; ANOM 1-K-180.
[281] Jan C. Jansen, *Erobern und errinern, op.cit*; p.403.
[282] *Ibid.*, p.403.

ACPG adopte une motion en ce sens, et est imitée par plusieurs de ses homologues[283]. Les associations d'Algérie s'alignent, en ce domaine, sur les revendications défendues par leurs homologues en métropole.

C'est finalement en 1953 que les anciens combattants obtiennent satisfaction. En effet, les députés adoptent alors une loi consacrant le 8 mai comme un jour férié. Lors des débats à l'Assemblée, ce projet fut, d'ailleurs, défendu par le député RPF d'Alger, Marcel Ribère[284]. Cette décision ne paraît pas accentuer le succès des cérémonies du 8 mai, qui, depuis 1945 semblent attirer une foule moins importante que le 11 novembre. En 1954, première année où l'armistice est célébré le 8 mai, ces fêtes sont en partie effacées par l'importance donnée, quelques semaines plus tard, à l'anniversaire des 10 ans du débarquement en Provence[285].

De façon générale, la participation aux cérémonies officielles semble décroître après 1945. Les autorités constatent que, dans certaines régions, les anciens combattants algériens ne viennent pas y assister. En 1947, dans la région de Blida, les Algériens sont, ainsi, absents de la plupart des rassemblements le 1er et le 11 novembre et les élus algériens du second collège les boycottent[286]. Le même jour, à Dellys, la cérémonie est complètement désertée par la population algérienne et la prière organisée dans l'après-midi à la mosquée est un échec complet, personne ne venant y assister[287]. En outre, lorsque des Algériens assistent, malgré tout, à ces cérémonies, plusieurs rapports signalent une attitude jugée irrespectueuse à l'égard des symboles nationaux : ils ne chantent pas, par exemple, la *Marseillaise* ou ne montrent pas de respect particulier pour le drapeau[288]. L'année suivante, les journaux nationalistes critiquent violemment l'organisation d'importantes cérémonies pour le trentenaire de l'armistice de 1918. Les vétérans algériens qui défilent à cette occasion sont décrits comme pauvrement vêtus, et leur participation est attribuée aux « cachets de figurants »[289] qui leurs sont versés[290].

Cependant, Les associations d'anciens combattants ne s'inquiètent pas de la désaffection de leurs camarades algériens pour ces cérémonies. Le souvenir des massacres des mois de mai-juin 1945 dans

---

[283] Vœux n°12 « Reconnaissance de la journée du 8 mai comme fête nationale », Cahier de revendication de l'Association des ACPG d'Oran, s.d. [1948] ; ANOM 1 K 701. Voir également : « Vœux pour le 8 mai », adopté lors du congrès départemental de l'Association des ACVG d'Alger les 10-11/03/1951 ; ANOM 1 K 701.

[284] Loi n°52-225 du 20/03/1953 relative à la commémoration du 8 mai 1945 ; publiée au Journal Officiel le 21/03/1953 ; consulté le 26/04/2014 sur legifrance.gouv.fr.

[285] "Les cérémonies en Provence", in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°51, 09/1954 ; BNF FOL-JO-6410

[286] Rapport du 17/11/1947 du commandant de gendarmerie de Blida sur l'évolution de l'état d'esprit dans la circonscription ; ANOM 1-K-180.

[287] Rapport du 12/11/1947 du commissaire de police de Dellys, Jean Tocquard, adressé au sous-préfet de Tizi-Ouzou ; ANOM 1-K-180.

[288] Jan C. Jansen, *Erobern und errinern, op.cit*; p.414.

[289] *République Algérienne*, 19/11/1948; ANOM 1-K-180.

[290] Jan C. Jansen, *Erobern und errinern, op.cit* ; p.416.

le Constantinois paraît être occulté et ces évènements ne sont jamais évoqués par des associations entièrement tournées vers la célébration de l'armistice. La participation en demi-teinte, moins forte le 8 mai que le 11 novembre ou plus faible en général comparé aux années d'avant-guerre, n'est pas imputée aux réticences d'une partie des vétérans algériens à célébrer ce jour. La foule clairsemée qui y assiste s'explique, pour les associations par de simples problèmes d'organisations ou aux contraintes que fait peser, sur les cérémonies, le fait que la journée du 8 mai ne soit pas chômée jusqu'en 1953. Par la suite, c'est la menace que fait peser le FLN contre les personnes qui s'afficheraient lors de ces rendez-vous qui est invoquée comme explication de la faiblesse de l'assistance, poussant les associations à réclamer de l'armée toujours plus de mesures de sécurité pour les protéger.

II/ Les associations d'anciens combattants franco-musulmans : un moyen de porter des revendications spécifiques ?

A/ La création d'associations d'anciens combattants algériens, une réponse à leur place marginale dans ce milieu

Le manque d'intérêt et le peu d'engagement des associations d'anciens combattants pour les difficultés que rencontrent leurs camarades algériens conduit à des tensions au sein de ce monde associatif. Certains vétérans algériens s'offusquent, en effet, du peu de place qui leur est faite dans ces groupements, tant dans leur hiérarchie que dans leurs activités. Ceci conduit une partie d'entre eux à constituer leur propre association afin de mieux les représenter et les défendre.

Cette division du milieu associatif n'est pas propre aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Déjà, dans l'entre-deux guerres, un processus similaire s'était produit. La création d'associations algérienne s'était faite au nom de la représentation insuffisante des vétérans algériens et de leurs intérêts. Ainsi, en 1930, une Ligue des anciens combattants musulmans avait vu le jour à Oran, avant de s'étendre sur l'ensemble du territoire algérien[291]. Cette dernière portait, notamment, la revendication de l'octroi des droits politiques et de la citoyenneté aux vétérans algériens, et ce dans le contexte des discussions entourant le projet Blum-Viollette[292]. Les positions de cette ligue s'avèrent alors beaucoup plus ambitieuse que celle des autres grandes associations, bien plus modérées face à l'intégration d'Algériens au collège européen, à cause des réticences exprimées par une partie de leurs adhérents français d'Algérie. Les activités de cette Ligue d'anciens combattants algériens se concluent

[291] Jan C. Jansen, *Erobern und errinern, op.cit* ; p.381.

[292] Hassett Donal, « *Ils ont des droits sur nous*, French Algeria's Veteran's Associations and the Quest for Primacy in a Settler's Colonial Public Sphere », communication lors de la conférence annuelle de la *Society for the Study of French History*, Cardiff University, 30 juin – 2 juillet 2013 [notes de l'intervention fournies par l'auteur].

par un double échec : celui du projet Blum-Viollette puis, comme tous les autres groupements, cette elle fut dissoute, en 1940, par le régime de Vichy.

Dans l'immédiat après guerre, c'est à nouveau à Oran, autour d'anciens acteurs de cette ligue, que s'affirment des revendications spécifiquement portées par des anciens combattants algériens. Ils se réunissent, en 1947, dans le but de reconstituer une fédération des anciens combattants franco-musulmans à l'échelle de l'Algérie. Cette entreprise est, selon eux, justifiée par l'absence de prise en compte par les associations « uniques » des besoins des vétérans algériens. L'association départementale d'Oran est particulièrement visée. Ils l'accusent de se contenter d'organiser des cérémonies et de se désintéresser du sort de ses membres, en particulier algériens. D'après ces vétérans, cette association ne cherche pas à intervenir auprès des autorités pour dénoncer les difficultés économiques auxquelles ces derniers sont confrontés. Ils attaquent également les Amitiés Africaines. Cette association, destinée à venir en aide aux anciens combattants algériens, est accusée de détourner les pensions des vétérans. Face à l'impéritie de ces associations, les organisateurs de cette réunion dressent la liste des domaines où les droits des anciens combattants sont bafoués sans qu'elles ne réagissent. Ils réclament, par exemple, une revalorisation des pensions ainsi qu'une refonte du système d'attribution des emplois réservés[293]. Toutefois, cette première dynamique de formation d'un groupement spécifiquement algérien, survenue à Oran, s'avère sans lendemain. En effet, l'association, créée en 1947, ne poursuit pas ses activités les années suivantes.

Cependant, la même année, à Alger cette fois-ci, se crée une Fédération des anciens militaires franco-musulmans (qui modifie très vite sa dénomination pour ajouter « anciens combattants » à son intitulé). Le fondateur de cette nouvelle association est Augustin Ibazizen, dont le parcours diffère nettement de celui des anciens combattants algériens d'Oran. Il s'est, en effet, distingué dans l'entre-deux-guerres en rejoignant les Croix-de-Feu, dont il anima la section à Tizi-Ouzou. Il est rejoint par d'autres anciens combattants qui ont connu des parcours différents, tel Tahar Aouidad, membre, avant 1940, de l'Amicale des mutilés du département d'Alger de Joseph Kerdavid. Tous deux rompent alors avec leurs engagements d'avant-guerre dans des groupements mixtes. La justification de leur démarche n'est pas celle invoquée par leurs camarades oranais. Ils constatent, eux aussi, le manque d'adhésion des anciens combattants algériens aux associations créées après 1943. Selon eux, cette désaffection ne s'explique pas seulement par la négligence de celles-ci pour les intérêts matériels des vétérans algériens.

D'après Augustin Ibazizen, les Algériens démobilisés en 1945 se sont détournés de celles-ci à cause des répercussions des massacres du Constantinois. Selon lui, les associations existantes ont alors

[293] Rapport du 20/05/1947 du commissaire principal Heller de la PRG d'Oran sur la réunion du 19/05/1947 de l'Association franco-musulmane des anciens militaires du XIXe corps d'armée ; ANOM Oran – 686.

commis « des fautes morales et psychologiques graves »[294] envers les anciens combattants algériens, expliquant d'après lui que nombre d'entres eux se refusèrent à les rejoindre. De fait, dans plusieurs parties du Constantinois, les adhérents des sections locales d'anciens combattants ont participé à la constitution de milices européennes. Leur expérience militaire en fait des recrues de choix pour les milices créées à Bougie, à Bône ou surtout à Guelma, où le président local des anciens combattants, Marcel Champ, se distingua comme dirigeant de la milice qui fit plusieurs milliers de victimes dans la population algérienne[295]. En outre, après ces évènements, les associations ne condamnent pas l'action de ces milices, et ces adhérents restent dans leurs rangs. Ainsi, André Achiary, sous-préfet de Guelma en 1945 qui présida à l'organisation de la milice européenne, ne fut pas exclu des associations d'anciens résistants. Son attitude lors des massacres fut, certes, condamnée par certains, tel José Aboulker, ancien résistant devenu député communiste, mais plusieurs autres personnalités de la résistance prirent sa défense lorsqu'il fut inquiété par la justice[296]. En 1949, André Achiary demeure, ainsi, président de la section d'Alger de l'Association du 8 novembre[297].

Ce traumatisme des massacres de 1945 et l'absence de sa prise en compte par les associations ont contribué à maintenir nombre de vétérans en dehors de celle-ci. A cela s'ajoute la défaite de 1940, puis le débarquement anglo-américain. Tous ces évènements ont terni l'image de la France, et les vétérans algériens ne verraient pas l'intérêt de rejoindre des associations fondées sur le patriotisme. Ces facteurs ont même, selon Augustin Ibazizen, rendu les soldats démobilisés attentifs à ce qu'il qualifie de « propagande anti-française », à savoir des mouvements tels que le PPA-MTLD ou l'UDMA. C'est pour regrouper des anciens combattants qu'il juge abandonné à eux-mêmes et potentiellement gagnés par les idées nationalistes qu'il justifie la constitution de cette fédération. Il la définit comme un « contre-courant » face à ces tendances en progression qui doit, affirme-t-il, faire la preuve de l'attachement de ses membres à la France[298].

B/ L'action modérée de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans

Les objectifs fixés par le fondateur de la fédération amène celle-ci à défendre ses adhérents sans entrer dans une confrontation avec les autorités coloniales. Augustin Ibazizen se présente comme un

[294] Note concernant la Fédération algérienne des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans du 15/07/1950, adressée par A. Ibazizen au Préfet d'Alger ; ANOM 1 K 702.

[295] A propos du rôle des associations d'anciens combattants dans la constitution de milice à Bône, voir : Jean-Louis Planche, *Sétif 1945, Histoire d'un massacre annoncé*, Perrin, Paris, 2006, 422 p. ; p.187 et 192. Voir également, à propos de Guelma : Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma… op cit.*; p.130.

[296] Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma… op cit.*; p.302-305.

[297] Liste des associations de la résistance du département d'Alger, 1949 ; ANOM 1-K-702.

[298] Note concernant la Fédération algérienne des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans du 15/07/1950, adressée par A. Ibazizen au Préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.

partenaire, désireux de rapprocher les anciens combattants algériens de la France. Ceci correspond, d'ailleurs à ses autres engagements ; il est ainsi, également, membre du mouvement Solidarités algériennes, qu'il rejoint en 1947 dans le but de tisser des liens entre Algériens et Français d'Algérie.

La Fédération tient un discours nettement moins revendicatif que celui défendu par les anciens combattants d'Oran. En effet, elle n'adresse guère de critiques aux autorités à propos de la situation de ses adhérents et n'adopte pas de motion demandant, par exemple, la revalorisation des pensions des anciens combattants algériens. Plutôt qu'un instrument de revendication, Augustin Ibazizen souhaite en faire un outil d'assistance et de promotion des vétérans. La Fédération développe ses activités dans le sens d'une entraide, cherchant à procurer des secours financiers ou en nature. Ainsi, en 1950 la section d'Alger, installée dans le quartier d'Hussein-Dey, distribue à ses adhérents de la nourriture ou des vêtements. A cela s'ajoute une permanence, dont le but est d'assister les vétérans dans les démarches qu'ils doivent entreprendre auprès de l'administration[299].

La Fédération ne se distingue donc guère des autres groupements d'anciens combattants quant aux moyens mis en œuvre pour venir en aide à ses membres. Les secours matériels apportés paraissent modestes, et ne servent qu'à couvrir les besoins plus immédiats. En effet, elle dispose de moyens limités. En 1950, Augustin Ibazizen regrette la faiblesse des sommes concédées par les autorités, qui s'élèvent à 1 400 000 francs, pour moitié versés par le Gouvernement général. Cette somme ne convient pas, selon lui, pour couvrir toutes les dépenses auxquelles doit faire face l'association. Son président indique qu'il doit acquérir du mobilier de bureau pour ses locaux, ainsi qu'une voiture pour faciliter les voyages vers les sections de l'intérieur du département[300].

Ces dépenses de fonctionnement pèsent lourdement sur les comptes de la Fédération, limitant les sommes consacrées à l'aide sociale. Comparée à celles engagées par d'autres associations, mieux dotées, l'entraide promue apparaît comme limitée. Ainsi, en 1952, le total de ces aides atteint 480 903 francs (sur un budget total de 1 815 000 francs), soit des sommes nettement inférieures à celles dépensées par d'autres groupements à la même période[301]. Les services départementaux des anciens combattants relèvent d'ailleurs cette situation, regrettant que ce poste budgétaire soit inférieur aux dépenses engagées pour l'entretien administratif et l'organisation de manifestations, qui s'élèvent au total à 1 334 192 francs sur la même période. On peut remarquer néanmoins, que cette somme dédiée

[299] Idem.
[300] Idem.
[301] Note du 21/11/1952 du délégué départemental des ACVG d'Alger M. Legendre au préfet d'Alger au sujet de la demande de subvention présentée par la Fédération algérienne des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans ; ANOM 1-K-702.

aux frais de fonctionnement est comparable aux dépenses que les autres associations disposant de locaux et de plusieurs sections consacrent à ce poste[302] .

Pour développer ses activités, la Fédération doit donc faire appel à des subventions publiques, ce qui n'est pas sans provoquer des dissensions avec les autres associations d'anciens combattants. Contrairement à d'autres groupements, ses recettes ne semblent pas être complétées par des dons de membres ou de particuliers, qui chez d'autres associations représentent des sommes non-négligeables[303]. De plus, les autorités paraissent réticentes à financer trop largement l'association d'Augustin Ibazizen, en s'appuyant sur divers arguments, tout d'abord en soulignant que les autres associations comptent, malgré tout, elles aussi des adhérents algériens, et en insistant sur les faibles moyens de celle-ci, qui limitent l'efficacité de son entreprise[304].

La Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans, constituée en réponse aux insuffisances des autres associations dans la défense des vétérans algériens cherche donc à améliorer la situation sociale de ses membres, mais la faiblesse de ses moyens paraît limiter les effets de cette politique. D'autre part, en souhaitant incarner la preuve d'une fidélité des anciens combattants algériens à la France, la Fédération limite ses critiques contre les politiques suivies par les gouvernements français envers les vétérans. Cependant, malgré cette attitude très mesurée, elle attire contre elle les accusations des autres groupements, et les soupçons des autorités, qui y voient le ferment possible d'un nationalisme algérien.

C/ La difficile cohabitation entre la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans et les Amitiés africaines

Lors de sa création, la Fédération reçoit l'onction des autorités. En effet, à Alger, l'armée met des locaux à sa disposition pour abriter ses premiers bureaux et, en 1949, le gouverneur général Marcel-Edmond Naegelen assiste à l'une de ses manifestations[305]. Cependant, cette attitude ne perdure pas, et elle paraît être ensuite considérée avec une certaine suspicion.

Cette méfiance des autorités, qui touche aussi les autres associations, coïncide avec celle marquée en Tunisie contre l'Union des vétérans tunisiens. Cette association, fondée par Abd-el-Aziz Al Misturi, a

[302] A titre de comparaison les dépenses administratives et de manifestation de Rhin et Danube dans le département d'Alger en 1952 atteignent 1 231 775 FF ; « Bilan financier présenté lors du IVe Congrès départemental d'Alger » ; in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°26, 03/1952 ; BNF FOL-JO-6410

[303] En 1952 la section Alger-ville de Rhin et Danube reçoit ainsi du seul Georges Blachette un don de 30 000 FF ; in *Rhin et Danube d'Algérie*, n°26, 03/1952 ; BNF FOL-JO-6410

[304] Note confidentielle sur la Fédération algérienne des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans, s.a., s.d. [12/1952 env.] ; ANOM 1-K-702.

[305] Note concernant la Fédération algérienne des anciens combattants et anciens militaires franco-musulmans du 15/07/1950, adressée par A. Ibazizen au Préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.

elle aussi pour but de pallier au manque d'investissement de l'association des ACVG de Tunisie face aux problèmes des anciens combattants tunisiens. Son dirigeant est même inculpé, en 1952, par la Justice pour de supposées menées nationalistes, ce qui occasionne des manifestations violemment réprimées[306].

Outre le risque d'abriter un courant nationaliste algérien, cette fédération présente, aux yeux des pouvoirs publics, le danger d'entrer en concurrence avec les Amitiés africaines, officiellement soutenues par les autorités à partir de 1950, année où une convention est passée entre le ministère des anciens combattant et cette association[307]. Les Amitiés africaines s'inquiètent, d'ailleurs, des progrès que la Fédération enregistre dans la région d'Orléansville en 1952, date à laquelle elles y sont mal implantées. Les Amitiés africaines n'y disposent pas encore d'un local, ce qui les conduit à demander une aide financière aux services départementaux des anciens combattants pour accélérer leur installation, et leur demande, au contraire, de ne pas favoriser la fédération[308]. Dans ces conflits, les autorités françaises, et plus particulièrement les services du ministère des Anciens Combattants, se rangent aux côtés des Amitiés africaines. Elles cherchent à limiter, par des obstacles pratiques, le développement de cette dernière par la crainte de la voir supplanter les Amitiés africaines[309].

Ainsi, à Bou-Saadâ, où naît une rivalité similaire à celle d'Orléansville, l'administrateur de la commune mixte reste sourd aux demandes de la section locale de la Fédération qui réclame l'attribution d'un local en 1955, puis prend argument du manque de locaux pour refuser cette requête. Il annonce, au contraire, à ses supérieurs préférer encourager la construction, pour les Amitiés africaines, d'un *dar-el-askri* en 1956[310].

La Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans rencontre des difficultés dans la mise en place de son réseau associatif. Si elle paraît bien implantée dans l'agglomération algéroise, ses sections à l'intérieur du département restent faibles par leur nombre d'adhérents et leur activité. Augustin Ibazizen en convient lui-même et reconnaît que dans des villes comme Marengo, Ténès où Affreville, sa fédération ne dispose, au mieux, que de quelques sympathisants inorganisés[311]. De plus, son développement se limite au département d'Alger, malgré les efforts pour s'étendre aux autres régions d'Algérie. Elle revendique néanmoins, au cours des années 1950 un total d'environ 10 000 adhérents, chiffre toutefois largement contesté, par d'autres

[306] Thomas DeGeorge, *A bitter homecoming*, op.cit., p.145.
[307] *Cf. infra*, p.110.
[308] Courrier du 29/12/1952 du délégué régional des Amitiés africaines pour l'Algérie au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.
[309] Courrier du 29/08/1952 du délégué départemental aux ACVG au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.
[310] Courrier du 18/05/1956 de l'administrateur des services civils de la commune mixte de Bou-Sâada au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.
[311] Note concernant la Fédération algérienne des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans du 15/07/1950, adressée par A. Ibazizen au Préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.

associations, mais aussi par les services de la préfecture ou des anciens combattants pour qui ce total ne dépasserait guère le millier, voire serait inférieur[312].

Le développement de la Fédération des anciens militaire et anciens combattants franco-musulmans est freiné, à partir de 1950, par la priorité donnée aux Amitiés africaines par les autorités. Ne pouvant se reposer que sur ses maigres ressources, elle peine à développer un large réseau de sections, et son implantation ne dépasse donc pas les frontières du département d'Alger. A ceci s'ajoute, en 1953, la démission d'Augustin Ibazizen, qui quitte Alger pour Paris, où il siège, à partir de cette date, à l'Assemblée de l'Union Française. Il est remplacé par le commandant Neddaf, qui ne paraît pas s'imposer à la tête de l'association, ce qui conduit à son remplacement par Jean Scelles en 1955.

D/ La critique de la situation des anciens combattants algériens par les partis nationalistes

D'autre part, la prudence de la Fédération envers la France et ses gouvernements, dans sa défense des anciens combattants algériens, laisse la place à des interventions de mouvements politiques en faveur de ceux-ci. Les partis politiques contestant l'ordre colonial n'hésitent, en effet, pas à dénoncer, par l'entremise de la presse ou de leurs élus la pauvreté des vétérans et les difficultés qu'ils affrontent pour percevoir leurs pensions. Les partis nationalistes et le parti communiste s'emparent de cette question, qu'ils traitent selon deux approches. La première, pragmatique, revient à intervenir pour tenter d'améliorer leur sort en influant sur la législation ou en réclamant la juste application de celle-ci. La seconde attitude est d'une portée plus générale. Elle consiste à faire du sort des vétérans un symbole des injustices de la société coloniale.

L'UDMA et le PCA se distinguent en multipliant les interventions en faveur de l'alignement des pensions des anciens combattants algériens sur celles de leurs camarades français d'Algérie. En 1947, les élus de l'UDMA interviennent dans les assemblées pour réclamer cette mesure : Ahmed Saadane, Abdeslam Benkhelil, El-Hadj Mostefai et Abdelkader Mahdad, tous les quatre élus au Conseil de la République, proposent une résolution en ce sens[313]. Leurs collègues des conseils généraux en Algérie déposent, par ailleurs, des textes similaires[314]. De même, des initiatives communistes dénoncent, devant l'Assemblée nationale, les inégalités que subissent les anciens soldats algériens, par la voix

[312] « Liste des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, déportés, résistants et prisonniers de guerre du département d'Alger » établie par l'Office Départemental des Anciens Combattants d'Alger, s.d., (1958 env.) ; AN 980331-09.

[313] Courrier du 11/04/1947 du gouverneur général Chataigneau aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre au sujet des retraites des anciens militaires musulmans algériens ; ANOM 81-F-1679.

[314] Vœux présenté au Conseil général d'Oran au nom de l'UDMA par MM. Boutarène, Mesli, Salah, Benali, Khaled lors de la séance du 2/05/1947 ; Vœux au sujet des avantages aux militaires et gendarmes musulmans adoptés le 30/04/1947 par le Conseil général de Constantine ; ANOM 8- F-1679.

d'Amar Ouzegane[315]. Ces critiques de la situation imposée aux anciens combattants musulmans gagnent, également, les titres de la presse proche de ces mouvements. A leur tour, ils dénoncent l'incurie des autorités envers ces inégalités et les difficultés auxquelles les vétérans sont confrontés. Les élus relèvent l'absence d'amélioration concrète, malgré les lois votées. Ceci est relayé dans la presse : cette même année le député communiste d'Oran Mohammed Mokthari intervient pour dénoncer les obstacles placés sur la voie de l'égalité des pensions, théoriquement acquise avec la loi de 1947. Il constate que les augmentations adoptées connaissent un retard dans leur versement et soulève plusieurs cas où les discriminations envers les Algériens se perpétuent. Par exemple, les pensions versées aux familles des soldats décédés restent inférieures à celles touchées par des Français d'Algérie[316].

A côté de ces critiques qui insistent sur l'ingratitude des gouvernements à l'égard les anciens combattants algériens, d'autres discours sont tenus, dénonçant l'instrumentalisation des cérémonies où sont organisé des défilés de vétérans. *Alger Républicain* s'élève ainsi contre le gouverneur général Naegelen accusé d'orchestrer une dissociation fictive entre ceux-ci et la masse du peuple algérien. Le journal met en garde les anciens combattants contre les fausses promesses faites uniquement pour acheter leur soutien aux autorités[317]. Il en va de même, en 1949, lors des discussions sur le réexamen des attributions de licences autorisant à ouvrir des cafés maures. Le texte présenté à l'Assemblée algérienne est conçu pour élargir le nombre d'anciens combattants pouvant se voir attribuer celles-ci. Il est fortement critiqué, les élus du MTLD et de l'UDMA le perçoivent, en effet, comme une manœuvre pour favoriser l'emprise des autorités préfectorales et policières sur les tenanciers. Le texte qui prévoit que les services préfectoraux procèdent, seuls, à l'examen des demandes risque d'entraîner, selon ses détracteurs, une emprise policière sur ces établissements. La gestion des cafés maures ne serait, craignent-ils, accordée qu'à des individus coopérant avec la police et lui servant d'indicateurs[318].

Ces prises de positions diffèrent donc assez nettement de celles adoptées par les diverses associations d'anciens combattants. Elles rompent avec une logique selon laquelle les vétérans, même démobilisés, resteraient attachés à la France. Au contraire pour ces partis nationalistes, le manque de reconnaissance dont souffrent les anciens combattants algériens doit les conduire à adopter une

[315] Rapport sur la proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à établir l'égalité des soldes, allocations, retraites et pensions pour tous les Algériens, sans distinction de race, présenté par Amar Ouzegane, Procès-Verbal de la séance du 21/02/1946 de l'Assemblée nationale constituante ; ANOM 81-F-1679.

[316] « Paiement rapide aux anciens combattants algériens de l'augmentation du taux des pensions réclame M. Mokhtari, député d'Oran », *Alger Républicain*, 2/08/1948.

[317] « M. Naegelen espère séparer les anciens combattants du peuple algérien », *Alger Républicain*, 8/05/1948.

[318] « L'administration Naegelen légalise l'ingérence policière et le régime dictatorial des préfectures dans les cafés maures » ; *Alger Républicain* ; 9/12/1949.

attitude critique à l'égard de la puissance coloniale. Les pensions et emplois réservés sont réclamés en tant que droits dus aux anciens soldats et non comme une preuve de leur fidélité aux autorités.

Malgré l'intérêt de ces partis pour les anciens combattants, ils entretiennent peu de liens directs avec ce milieu associatif. On ne constate pas, en effet, de proximité entre eux et certaines associations, phénomène qui existait pourtant avant-guerre avec le parti communiste et l'ARAC. La création des associations « uniques » a provoqué, on l'a vu, un ralliement des sympathisants communistes aux sections des ACVG, où ils peinent à faire valoir leurs opinions. En outre, mêmes lorsque des militants communistes parviennent à se hisser à des postes de direction, leur engagement ne paraît pas transparaître sur l'attitude de l'association à l'égard de la situation des vétérans algériens. Ainsi, Paul Estorge, président de l'Association des anciens déportés et résistants est également membre du PCA. Or son association ne se distingue pas dans ce milieu associatif par des prises de positions plus critiques envers les autorités et le traitement qu'elles réservent aux anciens combattants algériens. De même, au niveau individuel, certains militants algériens des partis nationalistes sont signalés comme membres d'associations. Leur nombre semble cependant trop faible pour qu'ils puissent influer de façon significative sur les positions de celles-ci. Leur participation à cette vie associative se cantonne à l'entretien de liens avec d'anciens camarades, indépendamment de leur engagement politique.

L'existence d'une association telle que la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulman met en lumière les limites de l'intégration des vétérans algériens dans ce milieu associatif. Fondée en 1947, après la plupart des autres associations elle apparaît comme une tentative de remédier aux lacunes des autres groupements où les Algériens sont sous-représentés dans les organes de directions. Elle souhaite remédier à la marginalisation de leurs problèmes matériels dans ces associations, en souhaitant rompre aves les habitudes consistant à favoriser le recasement de quelques individus, ou à apporter une aide financière ponctuelle. L'association d'Augustin Ibazizen n'est cependant pas un lieu de contestation de l'ordre colonial : loin d'affronter les autorités, elle cherche à se faire reconnaître comme un partenaire capable de prendre en charge les anciens combattants algériens, de permettre leur promotion et leur intégration dans la société algérienne. Elle échoue à jouer ce rôle, à cause de l'hostilité conjuguée des autres associations et des pouvoirs publics, méfiants à l'égard d'une organisation autonome des vétérans algériens, qui pourrait être un lieu de fermentation des courants nationalistes.

Que les associations d'anciens combattants soient constituées sur la base de la mixité entre communautés ou bien formées pour regrouper seulement des algériens, elles ne constituent pas des moyens d'intégration efficace des vétérans algériens à ce milieu associatif. Dans le cas des premières, forme associative la plus répandue, la mixité se limite à une cohabitation inégale. On l'a vu, les Français d'Algérie y occupent systématiquement la majorité des postes de responsabilité, même lorsque les Algériens forment le gros des adhérents. De mêmes, les activités quotidiennes des associations sont orientées prioritairement vers ce public : le calendrier des fêtes est calqué sur des fêtes religieuses chrétiennes, ou des anniversaires d'évènements historiques, tel le 8 mai, dont la dimension négative pour l'opinion algérienne est occultée. Les activités sociales de ces groupements s'avèrent très modestes : le recasement, ou l'aide économique se limite à quelques adhérents, en faveur de qui l'association fait jouer ses réseaux par exemple. Ces problèmes sociaux ne sont, en revanche, pas traité dans leur globalité : la coopération avec les autorités se solde par un échec et les prises de positions des associations en faveur des vétérans algériens se limitent à l'adoption de motions. Cette faible activité en leur faveur pousse à la formation d'associations regroupant seulement des Algériens. Cette forme d'organisation est considérée comme plus efficace pour répondre aux problèmes particuliers qui se posent à ces derniers et permettre ainsi leur promotion sociale et politique. La Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans ne se place donc pas en opposition au milieu ancien combattant et aux autorités coloniales, mais cherche à répondre aux lacunes des politiques en faveur des vétérans algériens. Les autorités coloniales, conscientes de ces insuffisances, cherchent aussi, de leur côté des moyens d'intervenir en faveur de cette population, dont la fidélité à la puissance colonisatrice est perçue comme un enjeu pour le maintien de l'Algérie française.

Deuxième partie : Les autorités coloniales face aux anciens combattants : l'enjeu des droits et du statut des vétérans algériens

L'action en faveur des anciens combattants, en particulier algériens, ne doit pas être limitée à la part des associations dans l'action sociale: si ces programmes apportent un mieux-être à quelques adhérents, il s'agit avant tout d'aides complémentaires ou exceptionnelles. Les sommes représentées sont très modestes au regard des pensions, retraites ou aides diverses versées par l'Etat à ces anciens combattants. Du point de vue des associations elles-mêmes, leur rôle est avant tout celui d'auxiliaire : c'est avec cette perspective que Joseph Kerdavid participe, en 1947 au programme concerté de recasement, c'est également ce qui justifie, selon Augustin Ibazizen l'existence de sa fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans.

Les pensions sont versées par les services du ministère des Anciens Combattants qui dispose d'annexes départementales en Algérie. Certaines aides sont du ressort de l'Office national des anciens combattants (ONAC), présent en Algérie par ses offices départementaux. Les services chargés du paiement de ces allocations sont donc calqués sur leurs homologues en France. De même, le régime des pensions et retraites est censé s'appliquer en Algérie comme en métropole, en fonction des lois ou décrets adoptés par le gouvernement ou la représentation nationale. Ce système qui assimile l'Algérie à une extension de la France en Afrique ne paraît pas poser de problème dans son application pour les anciens combattants français d'Algérie. On remarque, par exemple, que leurs revendications rejoignent celles de leurs camarades métropolitains. Ainsi, des associations comme celle des prisonniers de guerre ou les ACVG adoptent des motions pour l'augmentation de la retraite du combattant identiques à celles soumises par leurs homologues françaises : ces textes, transmis par les instances nationales de ces groupements sont votés par les différents congrès régionaux ou départementaux avant d'être adressé au ministre concerné. Sur la majorité des questions, les attentes des anciens combattants représentés par ces associations rejoignent celles de leurs camarades de France. Seuls quelques points traduisent une spécificité algérienne. A plusieurs reprises sont avancées des motions réclamant une aide aux familles pour se rendre sur les tombes de leurs parents enterrés hors d'Algérie. La distance, et le prix d'un tel voyage, paraissent expliquer l'insistance sur ce dernier point, souvent répété, mais qui demeure marginal dans les revendications avancées.

Cet alignement de la situation des anciens combattants en Algérie sur celle des vétérans français ne concerne qu'une minorité de cette population. En effet, les anciens combattants algériens ne profitent pas, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, des mêmes droits que leurs camarades français d'Algérie. La situation de ce groupe des anciens combattants algériens s'impose alors comme un enjeu

pour les autorités françaises en Algérie. Les modifications apportées au statut de l'Algérie et des Algériens, reconnus citoyens, oblige le pouvoir colonial à trancher la question de l'alignement des droits accordés aux vétérans algériens sur ceux reconnus aux Français d'Algérie. Cette question révèle des divergences au sein de l'administration et du pouvoir politique français. Les ministères compétents et les services du Gouvernement général apportent des réponses différentes. Il faut plusieurs années pour trancher ce problème, porté par les gouverneurs généraux successifs. Malgré les successions à ce poste, une certaine continuité apparaît dans la volonté d'assurer aux anciens combattants algériens une égalité de traitement. Se dessine ainsi une politique spécifiquement dirigée vers ce groupe, qui doit nous conduire à nous interroger sur les logiques présidant à ces mesures. Quels arguments sont avancés par les pouvoirs publics pour améliorer la situation de cette population et quelle incidence cela a-t-il sur la place accordée à ces vétérans ?

Les autorités coloniales ne se heurtent toutefois pas seulement à des obstacles administratifs et aux points de vue divergents entre services ministériels. En effet, elles sont également confrontées au problème du manque de moyens à leur disposition pour mener à bien ces objectifs. Ce constat les amène donc à rechercher des relais. On l'a vu précédemment, les premières tentatives d'associer les structures associatives du milieu ancien combattant à cette tâche sont décevantes, tandis que les autorités écartent les propositions de collaboration avancée par la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans. C'est finalement le Comité des Amitiés africaines qui est choisi comme partenaire de l'administration et qui endosse une partie des charges des services des anciens combattants. Cette association se voit conférer un rôle à part dans le milieu ancien combattant : ni association généraliste, ni amicale régimentaire, elle se situe en marge de ce monde, mais elle gagne une grande importance grâce aux subventions qu'elle reçoit. On est donc également amené à s'interroger sur la place réservée aux groupements d'anciens combattants par ces politiques. Quels effets l'intervention publique a-t-elle sur les Amitiés Africaines ? Mais aussi, du côté du pouvoir colonial, quels sont les administrations, ou services qui sont impliqués dans cette politique, au gré de l'évolution de la situation politique en Algérie ?

Chapitre IV : Les autorités coloniales face aux anciens combattants algériens : quels droits et quelles politiques envers cette population ?

Le souci des autorités françaises à propos du sort des anciens combattants se constate avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. La question de l'égalité des soldes pour les soldats mobilisés est tranchée, le 5 août 1943, lorsque le CFLN impose, par ordonnance, une stricte égalité entre tous les hommes[319]. Cependant ce texte ne règle pas la situation des anciens combattants. Or, en avril 1945, le gouverneur général Chataigneau souligne les fortes réticences de l'administration à verser des sommes égales aux Algériens et Français : la complexité de la grille de calcul de ces soldes permet de continuer à opérer des distinctions selon l'origine des hommes. En effet, la somme versée correspond à l'agrégation d'une solde de base, à laquelle s'ajoutent des indemnités calculées en fonction de critères familiaux. Pour déterminer ces indemnités, l'administration minore sa grille de calcul pour les Algériens, problème qui ne se limite pas aux soldats au front, mais aussi à ceux démobilisés. L'acuité de ce problème s'accroît au fil des mois et des victoires militaires qui rapprochent l'heure de la fin de la guerre et de la démobilisation. Dès 1944, des soldats cantonnés en France dans des centres de regroupements des indigènes nord-africains montrent des signes d'agitation, mettant en péril l'ordre public dans des villes comme Versailles en revendiquant un traitement égal à leurs homologues français[320]. Ces évènements laissent présager des revendications similaires une fois la démobilisation réalisée et alerte les autorités sur les problèmes que celle-ci risque de provoquer. Le gouverneur général s'inquiète des réactions que cette situation d'inégalité pourrait engendrer chez les soldats et vétérans algériens[321]. Il s'alarme, notamment, des articles publiés dans la presse algérienne proche des AML, qui dénonce dans ses colonnes ces inégalités[322]. Il apparaît, en outre, que la démobilisation n'est pas efficacement préparée. Des officiers relèvent le manque de prise en charge administrative des anciens soldats et de l'absence de programme de formation professionnelle qui laisse les démobilisés regagner leurs foyers, coupant ainsi avec l'institution militaire[323].

Outre ces obstacles administratifs, les vétérans subissent de 1939 à 1945 un appauvrissement apparemment plus rude que pour la majorité de la population. Yves Chataigneau souligne que, malgré les augmentations consenties en 1941 puis 1944, leurs pensions sont devenues « dérisoires »[324] au gré de l'inflation. Ces hommes ne peuvent plus compter sur ces revenus et certains se trouvent privés de

[319] Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire, op. cit.* ; p.211.
[320] Emmanuel Blanchard, « Quand des soldats coloniaux se révoltaient », in *Plein droit*, n°69, 06/2006.
[321] Courrier du 4/04/1945 du gouverneur général Chataigneau aux ministres de la guerre et de l'Intérieur au sujet des soldes et indemnités des militaires musulmans ; ANOM 81-F-1679.
[322] « J'avais deux camarades »,in *Egalité*, 9/03/1945.
[323] Thomas DeGeorge, *A bitter homecoming, op. cit.* ; p. 132.
[324] Courrier du 5/04/1945 du gouverneur général Chataigneau aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur au sujet de la situation matérielle des retraités militaires musulmans ; ANOM 81-F-1679.

biens de première nécessité. Ainsi, dès les années de guerre, la masse des anciens combattants algériens est identifiée, par les autorités coloniales, comme un groupe présentant des problèmes spécifiques. Dès 1945, les autorités coloniales cherchent à apporter des réponses, d'abord en traitant la question de l'égalité des pensions, puis plus généralement celui des conditions de vie des vétérans algériens.

I/L'égalité des pensions entre anciens combattants algériens et français d'Algérie, premier aspect de la politique des autorités françaises en faveur des vétérans

A/ L'égalité des pensions, un sujet prioritaire aux yeux de l'administration française en Algérie

L'ordonnance adoptée le 7 mars 1944 indique, dans son second article, que « la loi s'applique indistinctement aux Français musulmans et aux Français non-musulmans ». Ce texte, rédigé sous l'égide du général Catroux, oblige les services du Gouvernement général à revoir la politique de répartition des soldes des soldats et anciens combattants. S'appuyant sur ce texte, ils adoptent le principe d'une stricte égalité des sommes versées quelle que soit la communauté d'origine des individus concernés[325]. Cependant, la mise en œuvre de cette mesure n'est pas immédiate. En effet, le versement des pensions relève des compétences du ministère des Anciens Combattants, ainsi que de ceux des Armées et des Finances. L'application de l'égalité des pensions fait donc intervenir de nombreux acteurs entre Alger et Paris, qui ne se rejoignent pas sur les conséquences pratiques de l'ordonnance.

En 1945, Yves Chataigneau, qui a succédé à Catroux, constate que, dans la pratique, deux régimes de calcul subsistent, au détriment des pensionnés algériens[326]. Il souligne, notamment, qu'en 1945 le ministère des Anciens Combattants a décidé de revaloriser de 220% les pensions ce qui n'a touché que les anciens soldats non-musulmans[327]. Cette mesure a provoqué un écart sensible des sommes perçues, ainsi que l'illustre l'exemple qu'il choisit : dans le cas d'un individu ayant atteint le grade de sergent, la pension touchée par un Algérien ne s'élève qu'au tiers de celle perçue par un Français d'Algérie.

[325] Courrier du 18/07/1944 du gouverneur général Catroux au commissaire de la Guerre au sujet des soldes et indemnité des militaires musulmans ; ANOM 81-F-1679.

[326] Courrier du 5/04/1945 du gouverneur général Chataigneau aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur au sujet de la situation matérielle des retraités militaires musulmans ; ANOM 81-F-1679.

[327] Ordonnance n°45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires, publiée au *Journal Officiel* le 7/01/1945 ; consultée sur legifrance.gouv.fr le 1/05/2014.

Comme son prédécesseur, Chataigneau ne s'accommode pas de cette situation qui vient contredire les principes posés par l'ordonnance de 1944.

Afin de convaincre de la nécessité d'aligner ces pensions, il relaye les critiques de la presse proche du PCA et de l'UDMA, soulignant le danger qu'il y aurait à ne pas résoudre ce problème. A l'intention du ministère de l'Intérieur, il ajoute qu'elles sont « entièrement justifiées »[328]. Par cette présentation de la situation, il suggère qu'il ne lui est pas possible de s'opposer aux progrès de ces partis tant que ces inégalités perdurent. Il ajoute être, lui-même, convaincu des difficultés auxquelles sont confrontés les anciens combattants, du fait de plusieurs interventions auprès de lui ainsi que par des observations directes sur le terrain, ce qui l'incite à soulever ce problème.

Yves Chataigneau signale que, dans les conseils municipaux ou généraux d'Algérie, des résolutions favorables à l'égalité des pensions sont adoptées. Il rapporte également des interventions directes d'élus, tels Mohammed Bentaïeb et Ahmed Mekki-Bezzeghoud, députés d'Oran et Alger[329]. Ces interpellations ne sont, d'ailleurs, pas seulement le fait d'élus algériens, des députés français d'Algérie interviennent également pour réclamer un ajustement des pensions versées aux anciens combattants algériens[330].

En revanche, les interventions de représentants des anciens combattants semblent rares. Chataigneau ne recueille ces revendications qu'à l'occasion de déplacements en Algérie. Ainsi, lorsqu'il se rend, fin 1945, dans les Territoires du Sud, il reçoit en audience le représentant local des anciens combattants qui lui fait part de ses revendications[331]. Il profite de cette expérience pour dresser un rapport adressé au ministère de l'Intérieur, où il rapporte, encore une fois, l'attente des vétérans algériens.

Le gouverneur général n'est toutefois pas le seul à faire ce constat. François Mitterrand, ministre des Anciens Combattants, découvre le problème à l'occasion d'un voyage en Algérie en 1947. Il rencontre des anciens combattants de Sétif et de l'Unions des retraités et médaillés militaires d'Oran[332]. A son tour il s'adresse à ses collègues pour les presser d'agir en faveur de l'alignement des pensions.

Ainsi, par leurs interventions auprès des différents ministères parisiens, et en relayant les motions et rapports dénonçant la pauvreté des anciens combattants algériens, les autorités française en Algérie cherchent à obtenir un rapide alignement de toutes les pensions sur les niveaux accordés aux français d'Algérie.

---

[328] Courrier du 30/10/1946 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.

[329] Courrier du 31/01/1947 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.

[330] Courrier du 16/06/1947 du ministère des Armée à Maurice Rabier, député d'Oran ; ANOM 81-F-1679.

[331] Courrier du 17/01/1946 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.

[332] Courrier du 8/10/1947 du ministre des Anciens Combattants au ministre de la Guerre ; ANOM 81-F-1679.

B / Des divergences dans l'interprétation des conséquences de l'ordonnance de 1944

Si les autorités coloniales en Algérie poussent pour aller dans le sens d'une égalité complète des sommes versés aux anciens combattants, l'interprétation de l'égalité de droit proclamée par le CFLN est toute autre à Paris, mettant ainsi un frein aux progrès sur cette question.

En 1945, le ministère de la Guerre répond aux demandes d'Alger et défend une autre position. Il admet que les pensions de base soient identiques entre tous les anciens combattants, mais argue de l'existence du statut personnel musulman pour fixer deux échelles de calcul. En effet, une partie des allocations est indexée sur des critères tels que la situation maritale, le nombre d'enfants ou de personnes à charges. Selon le ministère de la Guerre « le statut personnel [est] moins chargé en obligation que le Code civil, ce qui justifie en contrepartie, l'attribution d'avantage familiaux inférieurs à ceux qui sont alloués aux autres Français »[333]. Cependant cette proposition d'un mode de calcul inégal répond aussi à des contraintes. Le ministère de la Guerre invoque les limites de son budget pour défendre cette solution. Selon lui, ce système présenterait l'avantage de ne pas faire exploser le montant des pensions à verser à tous les anciens combattants en Algérie et donc de préserver « les intérêts du Trésor »[334].

Dès 1945, sont donc posées les bases d'un désaccord entre, d'une part, le Gouvernement général à Alger et le ministère de l'Intérieur et, d'autre part, les ministères de la Guerre et des Finances. Alors que les premiers défendent une stricte égalité entre les pensions, les seconds interprètent différemment l'esprit de l'ordonnance de 1944, et esquivent par divers arguments l'alignement des sommes versées aux anciens combattants algériens. Ce débat repose largement sur l'interprétation l'ordonnance de 1944 et témoigne de prises de positions différentes quant au sens à donner à l'égalité entre citoyens.

Quelques mois après juin 1945 et la réponse dilatoire du ministère de la Guerre, le ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, adresse à nouveau un courrier à son collègue, Edmond Michelet qui vient de remplacer André Diethelm. Le ministre de l'Intérieur s'emploie à soutenir Yves Chataigneau et à démonter l'argumentaire présenté par le ministère de la Guerre. Il s'oppose fermement à la lecture donnée de l'ordonnance de 1944, qui s'éloigne d'après lui du « texte » et de l' « esprit » de celle-ci[335]. Il refuse toute distinction qui s'appuierait sur la conservation du statut personnel. D'après lui, le postulat selon lequel les obligations familiales induites par ce dernier seraient moins lourdes que celle du code civil est « fantaisiste »[336]. Il ajoute que les droits des anciens combattants ne doivent être jugés

[333] Courrier du 14/06/1945 du ministre de la Guerre à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.
[334] Idem.
[335] Courrier du 10/12/1945 du ministre de l'Intérieur au ministre des Armées ; ANOM 81-F-1679.
[336] Idem.

qu'en fonction de l'accomplissement du devoir militaire. Il refuse également l'idée que le maintien de pensions différenciées permettrait l'assimilation progressive en poussant les anciens soldats à renoncer à leur statut personnel. Cette option est jugée caduque, en vertu de la politique suivie depuis 1943. Enfin, il se plaint à son collègue ministre des obstacles mis en travers de l'application de l'égalité entre tous les Algériens par les administrations diverses – et en l'occurrence les autorités militaires. Cela s'oppose, à ses yeux, aux effets bénéfiques des réformes adoptées en faveur des anciens combattants algériens. Pour finir, il écarte les problèmes de budget, considérant que ceux-ci n'ont pas à peser dans la décision d'aligner le montant des pensions versées. Mais ces appels ne sont pas entendus dans l'immédiat, au point qu'une note interne du comité de l'Afrique du nord au ministère de l'Intérieur s'agace de l'opposition rencontrée au ministère de la Guerre et des retards que celui-ci provoque dans le règlement de cette question[337].

Ces interventions parviennent, néanmoins, à convaincre le ministère de la Guerre, qui finalement se range à ces arguments[338]. Elles n'emportent pas, en revanche, l'adhésion du ministère des Finances qui maintient sa préférence pour un calcul différencié des pensions selon le statut des bénéficiaires[339]. Ceci provoque une nouvelle intervention d'Yves Chataigneau, qui refuse d'accepter un tel compromis et réaffirme la nécessité d'atteindre une stricte égalité entre tous les pensionnés[340].

Les débats au sein de l'administration et du gouvernement français se prolongent en 1947. Du fait de ce retard, le Gouvernement général intervient pour trouver une solution transitoire grâce à une revalorisation de 200% des pensions des anciens combattants algériens, agitant encore la menace d'une exploitation des inégalités existantes par les partis politiques nationalistes[341]. Il n'obtient toutefois pas satisfaction immédiatement ce qui le pousse à intervenir directement auprès du ministre des Finances, à Paris. Il relance le ministère de l'Intérieur, en insistant davantage sur les réclamations des anciens soldats algériens qui lui parviennent[342]. C'est finalement, en avril 1947, que la mesure réclamée est entérinée par le ministère des Finances. Yves Chataigneau, malgré son succès, regrette ce retard qui limite l'impact positif de cette décision auprès des anciens combattants algériens. Ce constat

[337] Note du 25/02/1946 du Comité de l'Afrique du Nord du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.
[338] Courrier du 10/04/1946 du ministre des Armées à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.
[339] Courrier du 30/03/1946 du chef de cabinet du ministre des Finances à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.
[340] Courrier du 24/06/1946 du gouverneur général Chataigneau au ministre de la Guerre au sujet des pensions des retraités militaires musulmans d'Algérie ; ANOM 81-F-1679.
[341] Télégramme du 30/10/1946 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.
[342] Courrier du 31/01/1947 du Gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.

l'incite à demander l'alignement définitif de toutes les pensions sur celles perçues par les Français d'Algérie et ce, le plus rapidement possible[343].

Cependant, une fois encore, le ministère des Finances ne se montre pas à l'écoute des demandes soumises par ses collègues. Dans un bilan à la mi-1947, de l'action engagée depuis la Libération sur ce dossier, il tire des conclusions plutôt positives de l'œuvre réalisée et ne fait preuve d'aucun empressement à clore la question des pensions. Ce ministère se pose en contradiction avec les réclamations insistantes venues du Gouvernement général, relayée au ministère de l'Intérieur, où l'on s'agace des « réponses dilatoires »[344]. En effet, le ministère des Finances reconnaît que des inégalités existent bien, mais il minore leur poids et continue à défendre l'idée d'un calcul des montants des pensions indexé sur les charges familiales différentes pour les individus demeurés dans leur statut personnel[345].

C/ Un débat clôt par l'adoption de la loi organique sur le statut de l'Algérie en 1947

Chaque partie campant sur ses positions, la question de l'égalité des pensions n'est réglée que par l'intervention de la représentation nationale et par le vote, en 1947, de la loi organique sur le statut de l'Algérie. Elle offre un nouveau cadre législatif, qui oblige les ministères récalcitrants à corriger leur approche.

En effet, cette loi affirme, dans son deuxième article, « l'égalité effective » entre tous ses habitants[346]. Ce nouveau statut s'inscrit dans la continuité de l'ordonnance de 1944, tout en la clarifiant. La formulation de l'article 2, plus explicite que le principe général selon lequel la loi s'appliquait indistinctement à tous les habitants, met un terme aux interprétations défendues jusque-là par le ministère des Finances. Cependant, l'alignement des pensions ne se fait pas immédiatement. Ce n'est que l'année suivante qu'un accord est obtenu pour faire paraître un décret garantissant l'égalité des pensions entre anciens combattants algériens et français d'Algérie[347].

---

[343] Courrier du 28/04/1947 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.

[344] Note s.d. (env. avril-mai 1947) de la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur à l'intention du ministre ; ANOM 81-F-1679.

[345] Courrier du 2/05/1947 du ministre des Finances à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1679.

[346] Loi n°47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, publiée au *Journal Officiel* le 21/09/1947 ; consultée sur legifrance.gouv.fr le 3/05/2014.

[347] Décret n°48-666 du 20 mars 1948 précisant les conditions d'application des dispositions de l'article 2 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie en ce qui concerne les droits à pension des militaires et marins, citoyens français, originaires d'Algérie, publiée au *Journal Officiel* le 14/04/1948 ; consultée sur legifrance.gouv.fr le 3/05/2014.

En pratique, cette décision se traduit par une majoration de 1200% des pensions, servies à compter du 1er janvier 1948. Les autorités s'efforcent de mettre en œuvre cette mesure : interpellé à l'Assemblée Nationale, le sous-secrétaire d'Etat aux Finances assure que l'application de l'augmentation des pensions doit se faire au cours de l'année 1948[348]. En effet, à l'issue de l'année, les premiers versements réévalués sont réalisés dans plusieurs centres de paiements[349].

Les effets de cette mesure doivent toutefois être relativisés, en effet, dès 1948, Chataigneau s'attache à souligner les insuffisances des services du ministère des Anciens Combattants en Algérie. Avec trois bureaux à Alger, Oran et Constantine, ses services s'avèrent incapables de traiter en un temps acceptable les dossiers soumis. La majorité des anciens combattants ne touche donc pas ces pensions réévaluées. Le gouverneur général demande alors qu'un inspecteur soit chargé d'une mission pour explorer les moyens d'améliorer ces services[350]. Le problème posé par la situation économique des anciens combattants algériens ne se limite pas à la simple augmentation des pensions, mais s'intègre dans une approche plus large de la prise en charge de ces personnes par l'administration coloniale.

II/ L'inquiétude des autorités en Algérie à propos de la situation sociale des anciens combattants

A/ Une politique fondée sur le postulat de l'attachement des anciens combattants algériens à la souveraineté française

Les retards et inégalités constatées dans le versement des pensions s'accompagnent chez les gouverneurs généraux successifs d'une inquiétude quant à la situation sociale précaire des vétérans algériens. D'Yves Chataigneau à Roger Léonard, les mots employés pour décrire la misère et les difficultés de ces anciens combattants sont pratiquement les mêmes. En 1945, le premier s'alarme : « je suis toujours impressionné par le spectacle lamentable des retraités militaires musulmans venus, avec leurs groupements d'Anciens Combattants, saluer le représentant de la France. Ces anciens soldats, titulaires, pour la plupart, de la médaille militaire ou de décorations de guerre, sont aux prises avec la plus profonde misère et ne peuvent parvenir à assurer leur subsistance […] »[351]. Six ans plus tard, Marcel-Edmond Naegelen, préfaçant un guide destiné à aider les anciens combattants dans leurs

[348] « Paiement rapide de l'augmentation du taux des pensions », *Alger Républicain*, 2/08/1948.
[349] « Divers : anciens combattants », bulletins hebdomadaires de renseignements de la Xe région militaire des 20/12/1948 et 5/01/1949 ; SHD GR1-H-1430.
[350] Courrier du 26/07/1948 du gouverneur général Chataigneau au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; ANOM 81-F-1675.
[351] Courrier du 5/04/1945 du gouverneur général Chataigneau aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur au sujet de la situation matérielle des retraités militaires musulmans ; ANOM 81-F-1679.

démarches, décrit le même sentiment : « Dès mon arrivée en Algérie, j'ai été frappé, au cours de mes tournées dans l'intérieur, par le spectacle affligeant qu'offraient parfois les Anciens Combattants Français-Musulmans portant des médailles de gloire accrochées à des guenilles »[352]. Cet intérêt pour ce groupe de la population algérienne se traduit par la tentative de mener une politique spécifique destinée à répondre à leurs besoins, au-delà de la simple question des pensions versées.

La précarité des conditions de vie des vétérans algériens inquiète les autorités car elle risque de remettre en cause la fidélité de ceux-ci envers le gouvernement français. Celle-ci est conçue comme allant de soi dans cette catégorie de la population. En 1945, Yves Chataigneau les présente comme « un élément sain, discipliné, respectueux de l'autorité »[353], paraissant ainsi opérer un glissement entre les valeurs supposées acquises dans les rangs de l'armée et leur attitude vis-à-vis du pouvoir colonial après leur démobilisation. De même, il affirme, quelques mois plus tard, que « tous ont gardé au fond du cœur l'amour du drapeau et la fierté d'avoir servi dans l'armée »[354], laissant entendre que l'expérience militaire forgerait chez les anciens soldats algériens un sentiment d'appartenance à la communauté nationale française. Tous les soldats issus des rangs de l'armée française sont assimilés au modèle du « citoyen-soldat » républicain : leur attachement à la France n'est pas questionné. Pourtant, au moment de la mobilisation, à partir de 1942, les autorités militaires considèrent que les besoins financiers sont la première cause d'engagement, bien avant la volonté de participer à la libération de la France[355]. Or, à l'issue du conflit, ces nuances sont oubliées et les campagnes victorieuses semblent sceller la fidélité des soldats algériens aux yeux des autorités, non seulement tant qu'ils sont intégrés dans l'armée, mais même après leur démobilisation.

Cette perception se retrouve chez les gouverneurs généraux qui succèdent à Chataigneau et paraît largement partagée par les autorités coloniales. Ainsi en 1953, un élève énarque, Serge Barthélémy, en stage en Algérie, rédige un rapport suite à une enquête qui l'a amenée à rencontrer plusieurs acteurs de cette administration, dans lequel il conclu que « de nombreux témoignages, de nombreuses manifestations permettent de penser que la fidélité à la France est vivante en eux [les anciens combattants algériens], sinon absolument intacte chez tous »[356]. On ne constate aucune remise en question de ce point de vue, tout au plus son caractère général est parfois nuancé – lorsque il est question de certains individus, à la fois vétérans et proche de mouvements nationalistes – mais ces

[352] Préface de M.E. Naegelen au « Guide Pratique à l'usage des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre », imprimerie officielle, Alger, 1951 ; ANOM 81-F-1677.
[353] Courrier du 5/4/1945 du gouverneur général Chataigneau au ministre de l'Intérieur sur la situation matérielle des retraités militaires musulmans, ANOM 81-F-1679.
[354] Courrier du 3/10/1946 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur au sujet des pensions des retraités militaires français-musulmans d'Algérie ; ANOM 81-F-1679.
[355] Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire*, *op. cit*., p.80.
[356] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.6, ANOM 81-F-1679

situations sont perçues comme de rares exceptions, qui ne contredisent pas la vérité générale communément admise.

Partant de ce postulat, l'adhésion d'anciens combattants à des opinions nationalistes ou même seulement contestataires de l'ordre colonial n'est envisagée par les autorités que comme une déception vis-à-vis de la France. Yves Chataigneau, à l'occasion des débats sur la revalorisation des pensions, expose ainsi que, seul le manque d'attention au problème des vétérans algériens pourrait expliquer un retournement de leur attitude vis-à-vis de la France, « Il ne faut pas que ces bons éléments qui ont loyalement servi la France et qui sont toujours prêts à la servir, soient laissés plus longtemps dans un état d'infériorité et de dénuement qui les blesse moralement et les touche matériellement. S'il en était autrement, il est à craindre qu'ils ne finissent par prêter une oreille complaisante aux sollicitations dont ils sont l'objet de la part de nos adversaires et qu'ils se détachent définitivement de nous »[357]. Mais cette présentation de la situation destinée aux autorités en métropole sert également à renforcer les arguments du gouverneur général pour accélérer les mesures qu'il appelle de ses vœux en faveur des anciens soldats.

Yves Chataigneau pose ainsi les bases d'une politique destinée à ces anciens combattants, reprise par son successeur, Marcel-Edmond Naegelen, qui la qualifie de politique « d'égards moraux et matériels » [358]. Reprenant la formule de Lyautey, il cherche ainsi à pousser dans deux directions les mesures envers les vétérans algériens. D'une part, il souhaite en faire une élite politique au sein de la population algérienne. L'ordonnance de 1944, puis la loi organique de 1947 leur accordent la possibilité de se faire inscrire sur les listes électorales du premier collège. Ainsi, les anciens combattants algériens devraient, d'après lui, occuper dans la société une place de choix, qui leur permettre ainsi de relayer l'influence française, en remplissant « une mission de direction civique du pays »[359].

Pour rehausser leur prestige, le service des anciens combattants auprès du cabinet du gouverneur général multiplie les cérémonies pour les réunir, lors desquelles des personnalités officielles les assurent de la reconnaissance de la nation ou leurs remettent des décorations. En 1952, Roger Léonard se déplace ainsi à Marnia, à la frontière algéro-marocaine, alors que ce dernier pays est agité par la contestation du protectorat français. Un millier d'anciens combattants sont réunis dans la ville pour accueillir le gouverneur général. Il insiste dans son discours sur les avantages octroyés par le gouvernement aux anciens combattants. Antoine Gardel, directeur du service des anciens combattants

[357] Courrier du 17/01/1946 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur au sujet de la situation matérielle des anciens militaires musulmans ; ANOM 81-F-1679.

[358] Lettre du 20/12/1950 du gouverneur général Naegelen au ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; ANOM 81-F-1675.

[359] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.8, ANOM 81-F-1679

au Gouvernement général, se félicite de cette journée qui, selon lui, annihile toute les tentatives de contestation du pouvoir colonial dans cette région : le rassemblement organisé de nombreux vétérans est interprété comme une preuve de l'attachement de la majorité de la population à la France[360]. Les autorités coloniales cherchent à faire la publicité dans la presse de ce type d'évènement. Ainsi Antoine Gradel, coorganisateur de la journée, écrit, lui-même, un article à ce sujet pour *Rhin et Danube d'Algérie*. Cette opinion est partagée, à une échelle plus générale, par Serge Barthélémy, qui conclut au succès de la politique des « égards moraux », puisque d'après lui, « si les anciens combattants ne sont pas à l'abri de tous les courants d'opinions qui traversent l'Algérie actuelle, ils constituent le bloc de ceux qui cèdent le plus difficilement aux extrêmes »[361]. Cette estimation est néanmoins nuancée par le regret de voir peu de vétéran s'engager en politique. Si Serge Barthélémy signale quelques candidatures « en partisans de la présence française », elles demeurent rares et souvent incitées par les autorités elles-mêmes. Ce constat relativise le succès revendiqué du projet de faire des anciens combattants une élite politique algérienne.

La seconde dimension de cette politique recouvre les mesures adoptées pour améliorer la situation matérielle des vétérans algériens. Or cet aspect ne se cantonne pas aux discussions sur le niveau des pensions qui sont accordées. De l'aveu des autorités, un grand nombre d'anciens combattants ne touchent pas celles-ci car ils sont dans l'incapacité de faire valoir leurs droits, voire ignorent pouvoir prétendre à ceux-ci. Cet aspect de l'aide sociale à apporter aux anciens combattants vient donc compléter la politique « d'égards moraux » dans le but de leur permettre d'accéder à une situation sociale qui coïncide avec le rôle politique que les autorités veulent leur voir jouer. Pour ce faire, le pouvoir colonial cherche à s'appuyer sur les moyens administratifs à sa disposition.

B/ La faiblesse des moyens au service des autorités pour mener leur politique envers les anciens combattants algériens

Afin d'améliorer leur action, les gouverneurs généraux tentent, tout d'abord, de réorganiser les services du ministère des Anciens Combattants en Algérie. Pour réaliser cet objectif, ils poursuivent trois buts parallèles : les gouverneurs généraux successifs cherchent à s'assurer le contrôle de ces services, ils réclament également une augmentation des moyens matériels et humains, enfin ils cherchent à adapter leur travail à la spécificité de la situation algérienne.

Dès 1947, Yves Chataigneau cherche à obtenir un droit de regard sur le fonctionnement et les activités des offices départementaux des anciens combattants, placés seulement sous l'autorité de

[360] « La leçon de Marnia », in *Rhin et Danube d'Algérie,* n°27, 04/1952 ; BNF FOL-JO-6410.

[361] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.23, ANOM 81-F-1679.

l'ONAC. Pour ce faire, il se réfère à un décret de 1936 tombé en désuétude[362]. Toutefois, comme dans le cas de l'augmentation des pensions des anciens combattants algériens, cette première demande n'aboutit pas. Le gouverneur général doit réitérer sa demande l'année suivante, en se faisant appuyer cette fois par le ministère de l'Intérieur[363]. Ces réclamations sont finalement entendues et le nouveau gouverneur général, Marcel-Edmond Naegelen obtient de pouvoir nommer les directeurs et secrétaires généraux des offices départementaux des anciens combattants[364]. Il affiche son désir de mettre ces institutions au service de sa politique « d'égards moraux et matériels » en faveur des anciens combattants algériens, qui doit s'inscrire dans un objectif, plus large, de rapprochement des communautés résidantes en Algérie. Enfin, pour coordonner l'œuvre de ces services, il institue dans son cabinet un directeur chargé spécifiquement de cette question ainsi qu'un poste d'adjoint dévolu à un algérien[365].

Cette volonté de réorganisation des offices départementaux, en s'éloignant du fonctionnement ayant cours en métropole, témoigne d'une volonté du Gouvernement général de mener une politique autonome du ministère de rattachement. La simple transposition du modèle d'organisation métropolitain des offices départementaux conduit, selon lui, à un échec dans leur mission. Or cet échec inquiète, car il risque, de son point de vue, de ternir la crédibilité de la France et d'offrir un argument aux mouvements nationalistes. Le gouverneur général s'estime donc directement concerné par le problème, qui relève du maintien de l'ordre en Algérie. Pour cette raison, il souhaite avoir la haute main sur la réorganisation et le fonctionnement de ces offices, afin de s'assurer en personne de leur bon fonctionnement, et obtenir le droit de superviser les recrutements du personnel – supposé être familier de la situation algérienne – ainsi que le budget.

Malgré ces prérogatives, les offices départementaux continuent de souffrir d'un manque de personnel pour remplir leurs missions. En 1952, le manque d'effectifs est estimé à deux secrétaires administratifs en charge de l'examen des dossiers pour la délégation départementale du ministère à Alger, tandis qu'à Oran ou Constantine les déficits de personnel sont plus importants, respectivement 3 secrétaires

[362] Courrier du 5/04/1947 du gouverneur général Chataigneau à la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur au sujet de l'extension à l'Algérie du décret relatif à l'organisation de l'Office national et des offices départementaux ; ANOM 81-F-1675.

[363] Courrier du 2/01/1956 du ministre de l'Intérieur au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre au sujet de l'organisation des services extérieurs du ministère des Anciens Combattants en Algérie ; ANOM 81-F-1675.

[364] Art. 2 du décret n°47-2095 du 22 octobre 1947 portant extension à l'Algérie des dispositions du décret du 10 mai 1947 déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'Office national et des Offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre, publié au *Journal Officiel* le 26/10/1947 ; consultée sur legifrance.gouv.fr le 7/05/2014.

[365] Courrier du 24/06/1948 du gouverneur général Chataigneau au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre au sujet du fonctionnement des directions départementales et des Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre ; ANOM 81-F-1675.

et 2 commis et 2 secrétaires et 5 commis[366]. Naegelen adresse des demandes répétées au ministère des Anciens Combattants pour obtenir davantage de fonctionnaires affectés à ces tâches. Il propose par exemple en 1950, alors que vingt délégués interdépartementaux du ministère sont instaurés en métropole, de lui substituer en Algérie un système où chaque département se verrait doté de sa propre délégation. Cela permettrait de fournir un nombre conséquent d'agents pour répondre aux contraintes engendrées à la fois par le nombre de dossiers et par l'étendue des territoires à couvrir. Prenant l'exemple du champ de compétence du service d'Alger, il souligne que celui-ci s'étend jusqu'au Sahara et peine donc à remplir son rôle dans des villes comme Tamanrasset[367]. Il illustre ainsi le problème que pose la concentration de ces services dans les trois préfectures.

Cette proposition n'est pas entendue, ce qui oblige le Gouvernement général à avancer, en 1952, d'autres solutions pour résorber l'accumulation de dossiers en attente. Quinze agents des Amitiés africaines sont temporairement détachés auprès de ces services, s'y ajoutent vingt gardes républicains mobiles, distraits de leurs unités avec l'accord du commandement militaire en Algérie[368]. Il s'agit, cependant, de mesures d'ordre exceptionnel qui, de l'aveu même du directeur du service des anciens combattants au Gouvernement général, ne peuvent être prolongées indéfiniment. Malgré ces demandes pressantes, ce n'est qu'en 1955 que le ministère des Anciens Combattants procède à une refonte des services en Algérie, suivant d'ailleurs en partie les recommandations du Gouvernement général : à Alger est instituée une délégation interdépartementale, confiée à M. Legendre qui chapeaute les délégations demeurées à Oran et Constantine[369]. Toutefois cette réforme ne s'accompagne pas d'une augmentation significative du personnel, poussant ainsi le Gouvernement général à poursuivre ses réclamations[370]. Il faut attendre 1956 pour que le ministère des Anciens Combattants se lance dans le recrutement de trente nouveaux agents répartis entre les préfectures et sous-préfectures créées par la réforme départementale en Algérie[371]. Il accède ainsi au souhait du gouverneur général d'améliorer le réseau de ces services sur le territoire algérien et de les rapprocher de leur public.

Ainsi, malgré le droit de regard important obtenu, dès 1947, par le Gouvernement général sur les délégations départementales du ministère des Anciens Combattants et les offices départementaux des anciens combattants, ceux-ci demeurent des services pauvres en personnel et qui rencontrent des

[366] Courrier du 26/03/1952 de M. Gradel, directeur du service des anciens militaires, anciens combattants et victimes de la guerre auprès du gouverneur général, au ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre ; ANOM 81-F-1675.
[367] Lettre du 20/12/1950 du gouverneur général Naegelen au ministère des Anciens Combattants ; ANOM 81-F-1675.
[368] Courrier du 26/03/1952 de M. Gradel, directeur du service des anciens militaires, anciens combattants et victimes de la guerre auprès du gouverneur général, au ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; ANOM 81-F-1675.
[369] Note du 23/12/1953 de la direction de l'administration générale du ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre au sujet des problèmes posés par l'organisation particulière des services extérieurs du ministère des Anciens Combattants dans les départements de Corse, d'Alger, Constantine et Oran ; ANOM 81-F-1675.
[370] Courrier du 18/07/1955 du ministre de l'Intérieur au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre au sujet de l'organisation des services extérieurs du ministère des Anciens Combattants en Algérie ; ANOM 81-F-1675.
[371] Courrier du 20/06/1956 du ministre des Anciens Combattants à la direction des affaires d'Algérie du ministère de l'Intérieur ; ANOM 81-F-1675.

problèmes récurrents pour traiter dans des délais convenables les dossiers qui leurs sont soumis. Ce n'est qu'avec le déclenchement de la guerre d'indépendance que des moyens conséquents leurs sont attribués, permettant ainsi de déployer les services à l'ensemble du territoire algérien. L'effort déployé en ce sens, à partir de 1956, se poursuit jusqu'à l'indépendance. Ainsi, en 1961, des annexes et antennes continuent d'être ouvertes dans le sud algérien, à Laghouat et Ouargla[372].

Le manque de moyens vient contrecarrer l'ambition affichée par les gouverneurs généraux. Toutefois, leur influence parvient à se traduire dans certaines initiatives, certes modestes, qui visent à faciliter les démarches des anciens soldats algériens pour faire valoir leurs droits aux pensions. Ainsi, en 1951, le directeur de la délégation départementale aux anciens combattants d'Alger, M. Legendre, réalise-t- il, à la demande de M.E. Naegelen, un *Guide pratique à l'usage des anciens combattants et victimes de guerre*[373]. Leur but est de faciliter les démarches de tous les vétérans, des veuves et des orphelins de guerre et de répondre au problème de l'éloignement du public des antennes des services dédiés aux anciens combattants. Les pages présentent un mode d'emploi détaillé des démarches à suivre : elles sont expliquées de façon pédagogique, étape par étape et présentent de multiples cas pouvant correspondre aux situations personnelles des demandeurs. Pour chacune d'entre elles sont indiqués les services auxquels s'adresser, les documents à fournir et enfin des modèles de lettres sont proposés en annexe. Toutefois ce livret se heurte, de l'aveu même de son rédacteur, au problème de l'analphabétisme d'une grande majorité des anciens combattants, ce qui restreint considérablement l'usage pratique de cet outil, qui plus est entièrement rédigé en français et employant un vocabulaire juridique ou administratif peu aisé à maîtriser.

L'éloignement de nombreux anciens combattants algériens et leur non-maîtrise de l'écrit amène les écrivains publics à jouer un rôle important dans les démarches administratives largement effectuées par voie postale. Or ce phénomène inquiète les autorités qui y voient un risque de détournement des sommes. D'après le service des anciens combattants auprès du cabinet du gouverneur général, il existe dans certaines communes – sans qu'elles soient précisées – un système organisé par des intermédiaires qui prélèvent une partie des pensions en guise de paiement de leurs services. Certains cas évoqués concernent même en des détournements complets, lorsque des intermédiaires réussissent à se faire passer pour les anciens combattants pour lesquels ils ont écrit un courrier[374]. Roger Léonard s'adresse donc aux trois préfets d'Algérie pour leur demander d'assurer une surveillance des bureaux postaux les jours de versement des pensions et de vérifier que les récipiendaires ne sont pas des imposteurs. Ce

[372] Courrier du 27/09/1960 du chef du service du ministère des Anciens Combattants à Alger au chef de l'inspection générale auprès du cabinet du ministre ; AN 980331-2.

[373] « Guide Pratique à l'usage des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre », imprimerie officielle, Alger, 1951 ; ANOM 81-F-1677.

[374] Courrier du 19/07/1952 du service des anciens militaires, anciens combattants et victimes de la guerre du Gouvernement général aux préfet d'Alger, Constantine et Oran au sujet de la lutte contre les intermédiaires se livrant à la spoliation des anciens militaires musulmans ; ANOM 81-F1679.

problème souligne, là encore, la faiblesse des moyens au service des autorités : les pensionnés sont mal identifiés et c'est aux maires et administrateurs de commues mixtes qu'il est demandé de surveiller ces bureaux. Roger Léonard envisage même de faire appel à des « particuliers volontaires en ayant le loisir et n'exigeant aucune rémunération » pour compléter ces services. Il n'est pas envisagé, en revanche, de s'appuyer sur les associations, qui pourraient pourtant faire office d'auxiliaires en ces circonstances, en effet celles-ci sont jugées trop « éparpillées » en différents groupements et ne disposent pas de « la solidité de structure»[375] pour remplir ce rôle. La faible implantation de toutes ces associations dans les zones rurales, où résident la majorité des anciens combattants algériens visés par ces mesures, prive les autorités de relais pour surveiller le bon déroulement des paiements et plus généralement encadrer les démarches des vétérans algériens laissés seuls face à l'administration.

C/ L'action des autorités pour résoudre le problème du recasement des anciens combattants algériens

L'amélioration de la situation sociale des anciens combattants ne se limite pas au simple aspect du versement des pensions, ni à l'amélioration des services administratifs qui leurs sont consacrés. En effet, de nombreux anciens soldats ne peuvent prétendre à aucune aide financière : les pensions d'invalidité ne concernent que les individus blessés ou amputés, tandis que la retraite du combattant n'est versée qu'à partir de 50 ans. La plupart des hommes qui ont servi dans l'armée pendant la Seconde Guerre mondiale – et qui ont réchappé à une blessure – sont alors trop jeunes pour en bénéficier. Les pouvoirs publics s'inquiètent alors, dès les lendemains du conflit, de la réintégration de ces soldats démobilisés : beaucoup se retrouvent sans emploi, et ressentent une frustration. Ces hommes peuvent s'estimer mal rétribués après avoir rempli des obligations militaires, qui leur laissaient espérer l'accès à des emplois réservés[376].

En effet, cet espoir se heurte aux dysfonctionnements de l'attribution de ces emplois réservés : le régime mis en place, dans l'entre-deux-guerres, par les lois de 1923 puis 1924 est suspendu en 1939. Ce système d'attribution d'emplois réservés n'est pas rétabli avec la fin du conflit, mais le principe de la priorité accordée aux vétérans dans le recrutement reste acquis. Les autorités cherchent à mettre en place un nouveau régime de « recasement », ou de « placement » des anciens combattants. Elles cherchent à remédier aux lacunes du régime en vigueur avant-guerre, d'abord par une concertation avec les divers employeurs en Algérie, puis par des efforts pour augmenter le nombre d'emplois réservés dans l'administration et les entreprises publiques.

[375] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.13 ; ANOM 81-F-1679.

[376] Fiche du 20/04/1946 du Comité de l'Afrique du Nord auprès de la présidence du Gouvernement provisoire au sujet du recasement des anciens militaires indigènes ; ANOM 81-F-1679.

Le régime en vigueur avant 1939 n'avait pas brillé par son efficacité puisque, au moment de sa suspension, il demeurait encore des dossiers en attente déposés par d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale[377]. Il faut attendre 1949 pour qu'un décret fixant la liste des postes attribuables et les conditions pour y accéder soit promulgué en Algérie[378]. Ce dernier ne parvient pas à résorber le nombre de demandes en attente et, dès 1952, un nouveau décret revoit à la hausse la liste des emplois réservés[379].

Yves Chataigneau ne laisse pas pour autant ce problème en suspens dans l'immédiat après guerre. En 1947, le Gouvernement général prend l'initiative d'organiser des rencontres avec des représentants du secteur privé pour favoriser l'embauche des anciens combattants. Ce projet doit répondre aux limites des possibilités d'emplois dans l'administration ou le secteur public en Algérie. Les associations d'anciens combattants, convoquées pour participer à cette entreprise, peinent, on l'a vu, à répondre aux attentes placées en elles par les pouvoirs publics. Ces derniers espéraient leur faire jouer un rôle de recensement et d'orientation de leurs adhérents vers des emplois. Mais les représentants du secteur privé font également part de leurs réticences face à ce projet. Ils s'inquiètent du manque de formation des anciens combattants algériens, qui fait obstacle à leur recrutement et réclament que des formations professionnelles leurs soient dispensées avant de s'engager dans cette politique de recasement[380].

Les résultats de cette politique de placement dans le secteur privé sont donc très modestes, les réponses des administrateurs de communes mixtes chargés de se consacrer à cette tâche témoignent de leur difficulté à trouver des engagements dans des régions dominées par l'activité agricole, sans grande entreprise industrielle ou commerciale à la recherche de bras à employer[381]. A ce manque d'emplois, s'ajoute celui de la qualification professionnelle des vétérans, qui pose le problème des fonctions qui peuvent leur être attribuées dans le privé. Faisant le bilan en 1953 de cette politique, Serge Barthélémy résume ainsi le problème: « la plupart des anciens soldats ne sont que des manœuvres illettrés, sans qualification et partant, d'un placement difficile et la prospection spéciale faite à leur intention n'a révélé que des emplois spécialisés dont il n'était pas possible de les faire bénéficier »[382]. Il conclut donc à l'échec du projet de recasement des vétérans reposant sur une coopération avec le secteur privé. L'entreprise de concertation débutée en 1947 entre les autorités, les

[377] *Ibid*.

[378] Décret n°49-515 du 14/04/1949 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les emplois réservés en Algérie, publié au *Journal Officiel* le 15/04/1949, consulté sur legifrance.gouv.fr le 10/05/2014.

[379] Décret n°52-1304 du 2/12/1952 portant annulation des tableaux annexés au décret n°49-515 du 14/04/1949 portant règlement d'administration publique d'une part, et fixant la nomenclature des emplois réservés en Algérie d'autre part, publié au *Journal Officiel* le 6/12/1952, consulté sur legifrance.gouv.fr le 10/05/2014.

[380] Compte-rendu de la réunion du 1/09/1948 portant sur le placement des anciens combattants et anciens militaires dans le secteur privé ; ANOM 1-K-701.

[381] Courrier du 5/08/1948 de l'administrateur de commune mixte de Mizrana au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-701.

[382] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.26 ; ANOM 81-F-1679.

représentants des employeurs privés et les associations ne se poursuit d'ailleurs pas les années suivantes.

Cet échec est aussi attribué par les acteurs de cette politique aux anciens combattants eux-mêmes, accusés de ne pas consentir aux efforts nécessaires. L'administrateur de la commune mixte de Téniet-el-Haad, dans l'arrondissement de Miliana se plaint même de l'attitude des individus auxquels il propose un emploi d'ouvrier de terrassement, qu'il juge à la hauteur de leurs aptitudes, mais que les intéressés refusent. De son point de vue, leur passé militaire encourage chez ces hommes des prétentions trop importantes, qu'il ne peut satisfaire : « il s'est malheureusement installé parmi les anciens militaires musulmans, une mentalité qui procède d'un raisonnement basé sur une double formule, élevée à la hauteur d'un principe qui a la valeur d'un dogme : 1°- étant ancien militaire, j'ai droit à une place ; 2°- Comme ancien militaire, je ne puis accepter un travail vulgaire. Ce que l'on doit m'offrir, c'est une fonction de direction. »[383]. Ce faisant, les autorités attribuent l'échec de cette politique de recasement à une supposée mauvaise volonté des anciens combattants eux-mêmes, qui décourageraient les efforts déployés pour leur venir en aide. Serge Barthélémy conclut ainsi que « les intéressés eux-mêmes portent peu d'intérêt à l'acquisition des capacités dont ils sont dépourvus et vouent ainsi les efforts entrepris à l'échec »[384]. Cette politique est peu à peu abandonnée. Quelques centaines d'anciens combattants parviennent néanmoins à trouver une embauche grâce à ce système, mais ils restent peu nombreux : 4818 en 1952 et 6525 l'année suivante, sans que soit précisé les secteurs où se produisent ces recrutements[385].

Ceci paraît pousser le service des anciens combattants auprès du gouvernement général à réorienter sa politique en ne comptant que sur l'emploi public pour absorber les dossiers en attente. C'est, jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, la solution à laquelle les autorités accordent le plus de crédit. Cependant, elle non plus ne donne pas entière satisfaction, ce qui oblige à de réguliers rappels et des révisions des mesures adoptées.

Dès 1948, une première note avait été adressée aux communes, par circulaire, pour leur rappeler les obligations qui leur était faites en la matière. Or, cette démarche paraît avoir eu peu d'effet et seulement 719 personnes trouvent ainsi un emploi dans les quatre années suivantes. En 1952, Roger Léonard demande aux préfets des trois départements d'Algérie de veiller à ce que la proportion réservée aux anciens soldats dans les emplois communaux – c'est-à-dire de garde-champêtre ou de commis – soit appliquée. Il était prévu, en effet, de leur attribuer la moitié des postes dans les

[383] Courrier du 12/07/1948 de M. Gauthier, administrateur de la commune mixte de Téniet-el-Haad au préfet d'Alger au sujet du placement des anciens combattants et anciens militaires dans le secteur privé du travail ; ANOM 1-K-701.
[384] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.26 ; ANOM 81-F-1679.
[385] *Ibid*, p.18.

communes de plus de 5 000 habitants et la totalité de ceux-ci dans celles de taille inférieure[386]. Ces interventions parviennent à faire progresser le nombre des anciens combattants recrutés qui passe, pour l'Algérie entière, de 96 en 1948 à 205 en 1952. Si cette progression est notable, elle ne peut toutefois répondre à toutes les demandes présentées, d'ailleurs le plafond du nombre de postes disponibles paraît rapidement atteint : le maximum d'embauches est ainsi réalisée en 1950, avec 235 individus recrutés, mais ce sommet n'est pas dépassé et le nombre de contrats conclus stagne, voire recule légèrement dans les années suivantes[387]. Enfin, les efforts consentis apparaissent comme très inégalement répartis selon les régions : si 820 embauches sont effectuées pour cette période dans le département d'Oran, on en compte seulement 183 dans celui de Constantine, le total le plus faible pour l'Algérie : celles-ci permettent donc de régler certains cas individuels, mais aucunement de résorber le problème global de l'emploi des anciens combattants à l'échelle algérienne.

Les emplois réservés dans le secteur public peuvent également se situer dans d'autres domaines, en particulier dans les entreprises publiques telles que les Chemins de Fer Algériens (CFA) ou l'Electricité et Gaz d'Algérie (EGA), qui représentent le deux principaux débouchés pour parvenir à fournir un emploi aux anciens combattants. Toutefois, dans ce domaine encore les autorités se heurtent au problème des compétences professionnelles de ces derniers : l'accès à tous les postes proposés à l'EGA est par exemple soumis, en vertu du décret de 1952, à des examens d'aptitudes, qui reposent, au minimum, sur la maîtrise de l'écrit. Là encore, les postes ouverts avec un simple certificat d'aptitude physique sont rares. Mais même pour ces derniers cas, les entreprises publiques paraissent peu désireuses de procéder à l'embauche de vétérans. En 1953, les CFA refusent d'appliquer le décret de 1952 leur faisant obligation de réserver 1/5e des postes subalternes (manœuvres, cantonniers, surveillants), prétextant de la non-publication de celui-ci au *Journal Officiel de l'Algérie*. Le ministère des Anciens Combattants est obligé d'intervenir pour faire appliquer cette législation[388]. Néanmoins, en 1954, seuls 70 employés des CFA le sont au titre de leurs droits acquis comme anciens combattants, soit une proportion nettement inférieure aux niveaux prévus : sur 820 aides cantonniers, par exemple, seuls 2 postes bénéficient à des personnes recrutées par cette voie[389].

Pour éviter l'engorgement de demande d'emplois non satisfaites, les autorités s'appuient également sur la possibilité d'accorder à des anciens combattants des licences permettant d'ouvrir un café maure,

[386] Courrier du 30/05/1952 du gouverneur général Léonard aux préfets d'Alger, Oran et Constantine au sujet de l'attribution des emplois communaux réservés aux mutilés, veuves de guerre et anciens militaires ; ANOM 81-F-1683.

[387] Tableau des recrutements aux emplois réservés communaux de 1948 à 1954 adressé le 27/07/1955 par le directeur des anciens militaires, anciens combattants et victimes de la guerre au Gouvernement général à la direction des affaires d'Algérie au ministère de l'intérieur ; 81-F-1684.

[388] Courrier s.d. [août 1953] du service des emplois réservés du ministère des Anciens Combattants au service des anciens combattants et victimes de la guerre du Gouvernement général au sujet des emplois réservés, du décret n°52-1304 du 2/12/1952 et de l'administration des chemins de fer algériens ; ANOM 81-F-1683.

[389] Tableaux des effectifs employés au titre des emplois réservés et des postes vacants aux CFA au 1/01/1954 ; ANOM 81-F-1683.

désigné par l'administration comme un « débit de boisson non-alcoolisée ». Cela constitue un débouché important puisque, jusqu'en 1953, 3 429 nouvelles licences furent délivrées avec l'accord du gouvernement général[390]. Toutefois, cette voie connaît, elle aussi, des limites puisque l'Assemblée Algérienne adopte, en 1949, des mesures pour limiter le nombre de cafés maures à un par tranche de 500 habitants dans chaque commune[391]. A ces contraintes administratives, s'ajoute l'obstacle que représente, pour beaucoup des bénéficiaires potentiels de ces licences, le coût de l'acquisition et de l'aménagement d'un local, capitaux dont la plupart des anciens combattants sont dépourvus.

Les autorités coloniales explorent alors, à partir de 1945, plusieurs voies pour fournir aux vétérans algériens des emplois. Malgré les efforts déployés aucune des solutions envisagées ne donne une entière satisfaction face au nombre des candidatures aux emplois réservés. Faisant le bilan de cette politique en 1953, Serge Barthélémy estime que ceux-ci ne pourront en aucun cas absorber l'ensemble des anciens combattants algériens. Le problème demeure d'ailleurs entier jusqu'à l'indépendance: en 1958, le nombre de dossiers toujours en attente est estimé à 15 000, dont un grand nombre incomplets, ce qui empêche tout début de recherche d'une affectation[392]. De nouvelles mesures sont alors adoptées, afin d'augmenter le nombre de places offertes aux anciens combattants. En 1957, un nouveau décret modifie en ce sens la nomenclature des emplois réservés, tandis que l'attribution de café maures est, par exemple, strictement limitée aux vétérans à partir de 1958[393]. Afin d'aider les bénéficiaires de ces licences à surmonter l'obstacle financier, des prêts à taux zéro leur sont accordés : fixés à 2 000 nouveaux francs, ils sont réévalués dès 1960 à 5 000 NF[394]. Cependant ces mesures ne provoquent guère une amélioration de la situation. Ainsi en 1961, pour le seul département d'Alger, 464 anciens combattants algériens sont encore en attente d'une licence pour ouvrir un café maure[395].

Les différentes solutions envisagées par les autorités pour résoudre l'engorgement des demandes d'emplois aidés ne parviennent donc pas à répondre au problème, malgré l'augmentation des postes ouverts à ces candidatures et la distribution de licences de cafés maures. Les différents obstacles au

---

[390] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.25 ; ANOM 81-F-1679.

[391] Courrier du 8/02/1950 du gouverneur général de l'Algérie, M-E. Naegelen au service de l'Algérie et des départements d'outre-mer du ministère de l'Intérieur au sujet de la création de débits de boissons non-alcoolisées ; ANOM 81-F-1686.

[392] Note s.d. [1958] du service des anciens militaires, anciens combattants et victimes de la guerre au Gouvernement général au sujet des emplois réservés en Algérie ; ANOM 81-F-1686.

[393] Décret n°57-1140 du 5/10/1957 modifiant et complétant, en ce qui concerne le gouvernement général de l'Algérie, les tableaux d'emplois réservés, publié au *Journal Officiel* le 15/10/1957 ; ANOM 81-F-1683.
Courrier du 16/06/1958 du secrétaire d'état à l'Intérieur en charge des affaires algériennes au ministre des Anciens Combattants au sujet des emplois réservés et de l'affectation des vacances dans l'emploi des débitants de boissons non alcoolisées ; ANOM 81-F-1686.

[394] Courrier du 23/09/1960 de M. Y. Le Portz, directeur général des finances auprès du délégué général du gouvernement en Algérie au ministre des Anciens Combattants et au secrétariat général pour les affaires algérienne auprès du Premier ministre ; ANOM 81-F-1686.

[395] « Liste générale de classement de candidats aux emplois réservés de 4e et 5e catégorie relevant de l'Algérie », publiée le 4/02/1961 au *Journal Officiel* ; ANOM 81-F-1684.

recrutement d'anciens combattants, dressés par les administrations et les communes, témoignent de fortes réticences face à cette politique de reclassement. Bénéficiant de peu de compétences professionnelles et accusés d'occuper des postes surnuméraires où ils n'ont aucune utilité, les vétérans sont jugés sévèrement et passent pour créer des charges budgétaires supplémentaires. Cette politique des emplois réservés est donc contestée, ce qui peut expliquer que, malgré l'augmentation des quotas, les embauches ne se multiplient pas. Ainsi, Serge Barthélémy expose, en 1953, les doutes autour des bénéfices qui peuvent être retirés de ces postes.

« Il est même permis de se demander s'il est vraiment souhaitable d'orienter les anciens soldats vers des tâches généralement peu actives, dont le rendement n'est qu'indirect et dont le coût s'inscrit parmi les frais généraux de la gestion publique. La multiplication de tels emplois ne pourrait qu'être préjudiciable à l'Algérie. Quant aux intéressés eux-mêmes leur situation matérielle pourrait s'en trouver améliorée mais ils ne seraient pas, alors, introduits dans les secteurs vivants de l'activité du pays. »[396]

Cette perception très négative des emplois réservés et de leurs titulaires remet donc en cause le principe même de ce régime puisque ses bénéficiaires ne sont plus considérés comme des vétérans justement récompensés, mais comme des poids financiers et des solliciteurs profitant de ces avantages pour trouver une source de revenus. Si les gouverneurs généraux successifs et leurs collaborateurs restent partisans d'une solution qui accorderait un maximum de postes aux anciens combattants, ils ne paraissent pas trouver de relais efficaces dans les échelons locaux de l'administration coloniale.

L'intérêt manifesté par les autorités coloniales pour la place de ces anciens combattants dans la société algérienne est continu de la Seconde Guerre mondiale à l'indépendance. Si de nombreuses réflexions sont conduites sur leur sort, les politiques pour leur garantir des revenus offrant un niveau de vie décent peinent à se mettre en place. Des vues différentes entre ministères et services de l'administration ralentissent la réévaluation des pensions des vétérans algériens, ou encore leur accès à des emplois réservés. De plus, même lorsque l'accord paraît réalisé au sein des services préfectoraux, ministériels ou du gouvernement général, la faiblesse des moyens accordés pour résoudre cette question limite l'effet des mesures adoptées. Elles sont difficilement applicables à une population dispersée dans toute l'Algérie, loin des préfectures ou de leurs antennes. Enfin les tentatives esquissées pour appuyer ces politiques sur les moyens des associations ou des syndicats patronaux ou commerciaux échouent à améliorer leurs résultats. Ce constat pousse alors les pouvoirs publics à rechercher un partenaire fiable. En effet, le recours aux associations d'anciens combattants existantes,

[396] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.25 ; ANOM 81-F-1679.

esquissé quelquefois, s'avère décevant. Mal structurées et inefficaces, celles-ci ne parviennent pas à suppléer utilement l'action des pouvoirs publics. Ces derniers choisissent alors d'établir une coopération poussée avec l'association des Amitiés Africaines, qu'elles souhaitent ériger au rang d'administration supplétive des services des anciens combattants. Ce faisant, les autorités viennent remodeler profondément le paysage associatif ancien combattant. Par cette politique, elles favorisent le développement, à côté des associations classiques, d'une nouvelle organisation, bien implantée dans les différentes régions, disposant de nombreux moyens, mais placée dans une situation particulière, à mi-chemin entre le milieu associatif et les services administratifs dédiés aux anciens combattants.

Chapitre V : Les Amitiés africaines, une association relais de l'administration auprès des anciens combattants musulmans

En 1935, le maréchal Louis Franchet d'Espèrey fut à l'initiative de la création du Comité des Amitiés africaines. Celui-ci fut fondé sous les auspices du ministère de la Guerre et reconnu d'utilité publique dès 1938[397]. Cette association a pour but de regrouper les vétérans algériens, marocains ou tunisiens autour de *diar-el-askri* et prend la forme d'une société d'entraide. Elle avait aussi pour objet d'enrayer les progrès des organisations autonomes d'anciens combattants maghrébins. En Algérie, l'Etoile Nord-Africaine soulevait ainsi des inquiétudes par sa propagande en direction de cette population, tandis qu'à partir d'Oran, la Ligue des anciens combattants musulmans se développait, attirant les soupçons des autorités qui voyaient en elle un risque de contestation de l'ordre colonial[398]. D'emblée les Amitiés africaines s'implantent de part et d'autre de la Méditerranée, structure qu'elles conservent pendant toute leur existence. Leur développement est ralenti par la Seconde Guerre mondiale ; elles en subissent les soubresauts. Le Général Dentz, qui prend leur tête sous le régime de Vichy, est lourdement condamné au moment de l'épuration[399]. C'est pourtant vers cette association que le ministère des Anciens Combattants et le Gouvernement général se tournent, en 1950, pour remédier aux carences de leur administration en Algérie.

I/ Toucher un maximum d'anciens combattants algériens : les objectifs du partenariat avec les Amitiés africaines

A/ Les Amitiés africaines, un relais pour l'administration des anciens combattants

Le choix de faire des Amitiés africaines un relais de la politique dirigée vers les anciens combattants algériens s'explique d'abord par l'emprise de son réseau de *diar-el-askri* qui dépasse le tissu des sections des autres groupements. Mais c'est aussi la structure des Amitiés africaines qui paraît attirer l'attention des autorités, et les pousser à leur accorder leur confiance. En effet, ainsi que le souligne Serge Barthélémy, elles sont organisées selon une stricte hiérarchie, depuis l'échelon central à Paris, jusqu'aux *diar-el-askri*, en passant par des directions régionales. De plus, l'adhésion n'est pas ouverte à tous : pour participer aux assemblées générales, les membres doivent être cooptés par ceux qui y

[397] Belkacem Recham, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, L'Harmattan, Paris, 1996, 327 p. ; p.89.
[398] Jan C. Jansen, *Erobern und errinern, op.cit*., p. 381.
[399] Jacques Cantier, Eric Jennings (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004 ; 398 p. ; p.315.

siègent déjà[400]. La plupart des membres de l'association ne sont donc pas des adhérents au sens plein, mais des souscripteurs, versant une somme pour soutenir son action, ou se consacrant, en tant que bénévoles à ses activités. A leurs côtés, les Amitiés africaines placent un personnel salarié, principalement des gestionnaires des *diar-el-askri*. Contrairement aux associations habituelles d'anciens combattants, les Amitiés africaines reposent donc sur une structure verrouillée, largement contrôlée par la direction, où siègent essentiellement des généraux en retraite ou des hauts-fonctionnaires. En 1950 c'est par exemple Armand Guillon, résident général en Tunisie avant-guerre qui préside leur conseil d'administration, tandis que le Général Weygand occupe un des postes de président d'honneur. Ce modèle d'organisation paraît convaincre le ministère des Anciens Combattants qui y voit une garantie de sérieux et d'efficacité, qualités dont les associations d'anciens combattants semblent dépourvues aux yeux des autorités.

Le 7 novembre 1950, Louis Jacquinot, ministre des Anciens Combattants signe une convention avec Armand Guillon afin de faire des Amitiés africaines un « relais » des services des anciens combattants[401]. Par cet accord, les gérants de *diar-el-askri* viennent suppléer les services des anciens combattants en assurant, à leur niveau, une triple mission. Leur premier rôle est d'informer les vétérans et victimes de guerre de tous leurs droits, ce qui suppose par exemple de leur faire connaître les possibilités d'accès à des emplois réservés ou à des soins gratuits que nombre d'entre eux semblent ignorer, même s'ils perçoivent déjà une pension. A cela s'ajoute une deuxième mission, qui consiste à aider les anciens combattants à constituer les dossiers pour les pensions ou les aides diverses, puis à transmettre ceux-ci aux organismes compétents, soit les services du ministère, soit les offices départementaux. Enfin les gérants de *diar-el-askri* sont également chargés par les services du ministère de jouer un rôle d'enquêteur sur le terrain.

Afin d'améliorer les connaissances sur la situation et les besoins des anciens combattants, il leur est demandé de fournir des rapports réguliers sur ces questions. Mais, ils peuvent également être appelés par ces services à surveiller la situation d'un individu, afin de s'assurer que les informations rapportées dans une demande d'aide ou de pension sont exactes. Cet accord, tout en préservant les institutions des Amitiés africaines, placent en partie celles-ci sous l'autorité du ministère des Anciens Combattants, dont les services peuvent missionner les responsables de *diar-el-askri*, la transformant en « administration supplétive »[402].

---

[400] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.16 ; ANOM 81-F-1679.

[401] Convention du 7/11/1950 entre le ministre des Anciens Combattants et le président du conseil d'administration des Amitiés africaines ; AN 980331-09.

[402] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.15 ; ANOM 81-F-1679.

En échange des services auxquels consentent les Amitiés africaines, l'association se voit accorder des financements publics, des offices départementaux et des services du ministère, afin de répondre aux frais provoqués par ces nouvelles missions. Les Amitiés africaines connaissent, en effet, suite à cette convention, des transformations faites dans le but d'améliorer leur efficacité. En 1951, les offices départementaux recensent dans une liste l'ensemble des coûts provoqués par leur nouveau rôle : des responsables de *diar-el-askri* doivent être recrutés, parfois accompagnés de secrétaires ou de plantons là où une seule personne ne peut suffire, tandis que les frais postaux et de déplacements augmentent sensiblement à cause des tournées d'inspection et des rapports et courriers à adresser aux services des anciens combattants d'Alger, de Constantine et d'Oran[403]. Le ministère des Anciens Combattants répond à ces dépenses en assurant, dès 1951, un crédit de 25 millions de francs aux Amitiés africaines.

Toutefois la mise en place du partenariat entre les Amitiés africaines d'une part, et les services des anciens combattants et les offices départementaux d'autre part, ne se fait pas sans peine. Un an après la signature de la convention, le secrétaire général de l'office départemental d'Alger se plaint au directeur de l'ONAC. La convention ne serait appliquée dans le département d'Alger et, ne recevant pas d'information sur les activités et les dépenses des différents *diar-el-askri,* il s'interroge sur la suite à donner aux versements à ceux-ci[404]. Un mois plus tard, il répète, de façon plus précise, ses récriminations envers les Amitiés africaines, dont le délégué régional pour l'Algérie, le colonel en retraite Favard, ferait preuve de « désinvolture » et tiendrait l'office départemental « pour quantité négligeable ». Il se contenterait de demander des subventions, sans jamais le tenir informer de ses activités ni associer de représentant de l'office aux tournées qu'il effectue dans les *diar-el-askri*[405]. Le directeur de l'office départemental d'Alger n'hésite pas à faire savoir à ses supérieurs sa déception face à cette situation nouvelle, qui, estime-t-il, remet en question son rôle et celui de tous ses subalternes.

Ainsi, malgré la confiance accordée aux Amitiés africaine par les autorités pour le sérieux de leur organisation, la coopération entre l'administration et son nouveau partenaire peine à se mettre en place. Le professionnalisme des équipes des *diar-el-askri* paraît avoir été surestimé par le ministère, ce qui exige un lourd effort de formation. En effet, ce n'est qu'en 1952, que la convention semble commencer à s'appliquer réellement : grâce aux tournées des directeurs des services départementaux du ministère et des secrétaires généraux des offices départementaux, les gérants des *diar-el-askri* sont

[403] Note du 8/05/1951 au sujet des subventions des Offices départementaux d'Algérie pour le fonctionnement des *diar-el-askri* ; AN 980331-09.

[404] Courrier du 7/08/1951 du secrétaire général de l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre d'Alger, M. Berard, au directeur de l'Office national des anciens combattants ; AN 980331-09.

[405] Courrier du 1/09/1951 du secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre d'Alger, M. Berard, à M. Herteler, chef de bureau à l'office national des anciens combattants ; AN 980331-09.

progressivement formés à leurs nouvelles tâches[406]. A Médéa, par exemple, une équipe composée d'un adjoint au délégué régional des Amitiés africaines et du chef du service des pensions à la délégation départementale des anciens combattants, se déplace pour rencontrer le gérant local. Ce dernier fait à cette occasion une démonstration à ses nouveaux collègues des réponses à apporter aux requêtes et problèmes soumis par des anciens combattants. Les responsables locaux ne sont alors pas formés puisque le gérant, un gendarme en retraite, prend tout juste ses fonctions, tandis que le président local ne se consacre à ce travail que de façon bénévole[407]. La formation d'un personnel peu qualifié, largement bénévole et peu habitué aux problèmes qui lui sont confiés en vertu de la convention de 1950, exige donc un effort de pédagogie prodigué par les responsables des services des anciens combattants.

Dans le même temps l'aide financière apportée aux Amitiés Africaines s'accroît de façon notable puisqu'en 1953, celle du ministère des Anciens Combattants augmente pour atteindre 60 millions de francs, auxquels s'ajoutent 121 millions accordés sur le budget de l'Algérie[408].

Ces progrès n'empêchent pas de nouvelles interventions des autorités pour rectifier le fonctionnement des Amitiés africaines. En 1955, le Gouvernement général ordonne ainsi une enquête sur la comptabilité de l'association : à cette occasion les inspecteurs des finances chargés du dossier découvrent plusieurs erreurs dans les comptes qui paraissent médiocrement tenus, avec des irrégularités ou une certaine confusion, notamment dans plusieurs comités locaux ou *dia*r-*el-askri*. Une rectification des moyens de la comptabilité est alors imposée aux Amitiés Africaines par les autorités : ainsi ce partenaire, auquel sont distribuées des sommes généreuses, se voit contraint d'adopter des règles d'organisation et de compatibilité coïncidant avec les normes de l'administration française en Algérie. Les pouvoirs publics restent vigilants sur le sérieux de l'association et de son travail, cherchant à la faire passer d'une structure associative bénévole à une administration supplétive traitant de façon professionnelle les tâches qui lui sont confiées[409].

---

[406] Procès-verbal de la réunion du 5/06/1953 du conseil de coordination régional des Amitiés Africaines pour l'Algérie, in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés Africaines*, n°1, 3e trimestre 1953 ; SHD 1K669-50.

[407] Compte-rendu du 24/08/1951 de la tournée de prospection à Médéa, rédigé par le Cdt. Augustin, adjoint au délégué régional des Amitiés Africaines ; AN 980331-09.

[408] Compte rendu d'action sociale et de prévisions budgétaires pour l'année 1954, Comité des Amitiés Africaines, 27/07/1953 ; AN 980331-09.

[409] Note du 9/10/1958 concernant le Comité des Amitiés africaines, établie par la direction des affaires musulmanes et de l'action sociale ; ANOM 81-F-1675.

B/ L'adaptation des Amitiés africaines à leur rôle de supplétif des services des anciens combattants

Le premier intérêt trouvé par le ministère des anciens combattant à son partenariat avec les Amitiés africaines consistait à résoudre le problème posé par la déconcentration des services des anciens combattants en s'appuyant sur le réseau de *diar-el-askri*. Afin d'améliorer le maillage du territoire algérien par les *diar-el-askri*, un programme de construction de nouveaux centres fut lancé en parallèle. En 1953 au prix d'une dépense de 400 millions de francs, leur nombre fut porté à 91 en Algérie – contre une cinquantaine en 1946. Des villes, jusque-là dépourvues de structures faites pour héberger l'activité des anciens combattants, en furent dotées, comme par exemple Laghouat, Tébessa ou Nedroma[410]. Cet effort, poursuivi après 1954, fait croître sensiblement le nombre des *diar-el-askri*, qui atteint, en 1957, le chiffre total de 107 centres pour l'ensemble de l'Algérie[411].

L'aide apportée aux Amitiés africaines provient également de financements locaux, décidés par les conseils municipaux, ou les administrateurs de communes mixtes qui souhaitent voir s'édifier dans leur commune un *dar-el-askri*, ou, à tout le moins, un local servant d'antenne pour accueillir les tournées de responsables de l'association. Ainsi, en 1953, la commune mixte de Takitount, dans le Constantinois, finance entièrement la construction d'un bâtiment loué aux Amitiés africaines, tandis qu'à Aflou une somme est allouée pour aménager le *dar-el-askri* et acquérir le matériel nécessaire à son fonctionnement, à commencer par des machines à écrire[412].

Si cet effort d'extension du réseau de relais des Amitiés africaines leur permet de se rapprocher des lieux de vie de nombreux anciens combattants algériens, il ne suffit pas à établir un contact avec eux. Pour y remédier, les responsables régionaux de l'association et les gérants de *dia*r-*el-askri* lancent des campagnes de recensement, suivant ainsi les recommandations de leur direction qui décrit ainsi leur rôle : « il [le gérant] ne doit pas attendre qu'ils [les anciens combattants algériens] viennent d'eux-mêmes le trouver, mais aller au devant d'eux […]. »[413]. En 1953 par exemple, les Amitiés africaines affichent avec fierté le total des kilomètres parcourus par leurs agents : 20 150 km dans le seul département d'Alger, pour établir le contact avec 16 666 anciens combattants algériens[414]. Le travail de recensement et de prise de contact ne parvient toutefois qu'à toucher une minorité des anciens combattants recherchés : seuls 150 000 sont considérés comme « adhérents » en 1953, terme qui, vu le

[410] S. v, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, Annexe III, « l'effort de construction de Diar-el-askri » ; ANOM 81-F-1679.
[411] Voir carte en annexe n°11.
[412] « Algérie : l'aide municipale aux *diar-el-askri* », in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°2, 4e trimestre 1953 ; SHD 1K669-50.
[413] Compte rendu d'action sociale et de prévisions budgétaires pour l'année 1954, Comité des Amitiés africaines, 27/07/1953 ; AN 980331-09.
[414] « 1953 : Bilan d'une activité », in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°5, 3e trimestre 1954 ; SHD 1K669-50.

fonctionnement des Amitiés africaines, signifie avoir été recensé par l'association, et non avoir engagé une démarche active d'adhésion et de participation à celle-ci. La majeure partie des anciens soldats restent inconnus de l'association ; leur nombre total n'est d'ailleurs évoqué qu'à travers des ordres de grandeur – ils sont estimés à 600 000 – ce qui témoigne d'un recensement largement incomplet.

Dans les années suivantes, les chiffres se précisent: dans le Constantinois, près de 50 000 individus sont recensés jusqu'à la mi-1954[415]. Mais ce processus se trouve considérablement limité par les effets du déclenchement de la guerre d'indépendance. Dans les régions où des maquis FLN sont signalés, les tournées d'inspections sont interrompues, d'abord dans l'est algérien, puis dans le centre, au point qu'en 1957, cette entreprise n'est plus menée que dans les limites de l'ancien département d'Oran. Toutefois, avant cette interruption, le travail de prise de contact a progressé de façon notable, puisque 240 750 anciens combattants ont été inscrits dans les listes produites par les Amitiés africaines, ce qui demeure toutefois loin de l'objectif affiché d'aboutir au recensement intégral de cette population[416].

Cette prise de contact avec les anciens combattants ne constitue, selon la convention de 1950, qu'une première étape, préalable à l'accompagnement de ceux-ci par les Amitiés africaines dans leurs démarches administratives pour obtenir la reconnaissance de leurs droits et le paiement des pensions. Ainsi, lors des tournées, de très nombreuses demandes sont présentées aux agents de l'association, mais elles sont loin de déboucher toutes sur la constitution d'un dossier qui permette d'entamer les démarches administratives pour faire avancer la situation de ces anciens soldats. Un très net écart existe en effet entre le nombre de requêtes enregistrées par les gérants de *diar-el-askri* et celui des dossiers effectivement complétés. En 1953, pour l'ensemble du Maghreb, le rapport entre les requêtes soumises aux Amitiés africaines et le nombre de dossiers constitués est inférieur à deux pour un, un écart qui ne réduit pas l'année suivante ni jusqu'en 1957[417]. De plus, tous les dossiers sont loin d'aboutir à une réponse favorable, la majorité d'entre eux semblent plutôt échouer à faire valoir les droits des anciens combattants concernés : ainsi en 1957 pour 176 459 requêtes formulées auprès des Amitiés africaines, 71 045 donnent lieu à la création d'un dossier, mais seuls 18 362 obtiennent une réponse favorable. Ces chiffres ne tiennent évidement pas compte des délais de traitement par l'administration de chacune de ces démarches, qui peuvent reporter d'une année – voire plus –

[415] « Le recensement de nos ressortissants dans le département de Constantine » in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°2, 4e trimestre 1953 ; SHD 1K669-50.

[416] Rapport sur le fonctionnement de l'œuvre des Amitiés africaines pendant l'année 1957, présenté par le délégué régional pour l'Algérie, [s.d] ; SHD GR1-H-2557.

[417] En 1953, pour 265 000 requêtes présentées, 105 850 dossiers sont constitués. En 1954 ces deux chiffres progressent en valeur absolue, mais l'écart entre les deux reste à peu de choses près le même : 321 781 requêtes sont présentées, pour 152 620 dossiers complétés. « Rapport moral », présenté par M. Rageot à l'occasion de l'assemblée générale du 20/05/1955 du Comité des Amitiés africaines, in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°9, 3e trimestre 1955 ; SHD 1K669-50. Pour les données de 1957, voir : Rapport sur le fonctionnement de l'œuvre des Amitiés africaines pendant l'année 1957, présenté par le délégué régional pour l'Algérie, [s.d] ; SHD GR1-H-2557.

l'obtention d'une pension. Néanmoins, ils permettent de mettre en lumière l'efficacité limitée du rôle de relais administratif confié aux Amitiés africaines : leur intervention permet d'améliorer la situation de quelques dizaines de milliers d'anciens combattants bien que les bulletins d'information de l'association se fassent l'écho de lettres de remerciements ou de cas résolus. Cependant, le nombre des problèmes réglés grâce au travail des agents des Amitiés africaines reste très éloigné des objectifs initialement fixés, puisque la majeure partie des vétérans demeurent à l'écart de l'association et de son action, tandis que nombre de dossiers réalisés avec son aide n'obtiennent aucune réponse.

A côté de cette activité de relais administratif, les Amitiés africaines se voient aussi confier, en 1950, un rôle d'information sur l'aide médicale gratuite accordée aux anciens combattants. Or très vite cette mission va se transformer pour faire de certains *diar-el-askri* des lieux de soin et de consultation. Dès le 2 décembre 1950, une convention est, signée entre les Amitiés Africaines et la Croix Rouge française : les médecins de cette dernière obtiennent ainsi la possibilité d'utiliser les locaux des diar-*el-askri* pour soigner, gratuitement, les vétérans qui se présentent[418]. L'assistance médicale ne se limite d'ailleurs pas à ce seul partenariat, dans les *diar-el*-askri éloignés d'antennes de la Croix Rouge, les Amitiés africaines font appel par exemple aux médecins militaires ou civils locaux qui accordent bénévolement une partie de leur temps à ces consultations[419].

Cette orientation qui fait des *diar-el-askri* de petits dispensaires prend rapidement une grande ampleur, et représente une part importante de l'action des Amitiés africaines. Etant réalisé par des agents bénévoles extérieurs à l'association, on dispose de peu d'éléments sur le type d'examen ou d'intervention réalisés lors de ces consultations. Il semble néanmoins, au vu notamment de l'aspect modeste des structures d'accueil, qu'il s'agisse essentiellement d'examens de routine, visant à dépister des maladies et à soigner des maux légers. Ces centres médicaux ne s'adressent donc pas particulièrement aux vétérans souffrant de séquelles de blessures reçues au combat ou d'amputations, mais assurent plutôt un suivi sanitaire, qui d'ailleurs semble inclure largement la population : femmes et enfants sont admis à ces consultations, et des rendez-vous pédiatriques ou avec des assistantes sociales de la Croix-Rouge sont d'ailleurs proposés dans certains *diar-el-askri*. Ainsi, dès 1952, près de 130 000 consultations sont organisées par les Amitiés africaines pour les anciens combattants et leurs familles, chiffre qui paraît stable les années suivantes.

Mais cette assistance médicale dans les dispensaires créés ne suffit pas à traiter tous les problèmes de santé auxquels sont confrontés les vétérans, en particulier ceux qui souffrent de pathologies lourdes. Ainsi, pour compléter les visites de suivi dans les *diar-el-askri*, les Amitiés africaines mettent en place

[418] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.17 ; ANOM 81-F-1679.

[419] « Assistance médico-sociale : les Amitiés africaines et la Croix-Rouge française », in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°1, 3e trimestre 1953 ; SHD 1K669-50.

en 1952, en partenariat avec le centre médical d'appareillage d'Alger, une flotte de camions-ateliers, qui offrent la possibilité d'organiser des tournées médicales destinées spécifiquement aux mutilés et de leur fournir directement des prothèses, sans les obliger à de longs déplacements jusqu'à Alger[420]. En 1957, six tournées des camions-ateliers sont ainsi organisées au cours de l'année : certaines, longues de près d'un mois, se rendent jusque dans des villes éloignées à l'intérieur des terres, comme Ghardaïa et Laghouat, d'autres, d'une dizaine de jours servent à couvrir des régions plus proches comme la Kabylie[421]. Chacune de ces tournées est organisée selon un même schéma : les trois camions s'arrêtent au minimum deux jours dans une ville, parfois plus lorsque les amputés sont nombreux. Ces derniers, convoqués au *dar-el-askri*, sont reçus pour une consultation par les médecins, qui commandent ensuite la réalisation de la prothèse dans les camions-ateliers. Ce système permet de fournir celle-ci en un ou deux jours, avant que le convoi ne reparte pour son étape suivante. Lors de ces différentes tournées, 823 amputés reçoivent une prothèse, d'autres, déjà appareillés voient leur équipement réparé.

Ainsi, au-delà de leur rôle de supplétif administratif des services départementaux des anciens combattants, les Amitiés Africaines et leurs *diar-el-askri* jouent également le rôle de relais de l'aide médico-sociale apportée aux anciens soldats, puisque les consultations constituent une part importante de la fréquentation de ces locaux.

II/ Les Amitiés africaines, un outil d'encadrement des anciens combattants algériens

A/ Les *diar-el-askri* : un lieu pour réunir et encadrer les vétérans algériens

Les différents services, d'aide administrative ou de suivi médical, offerts dans les *diar-el-askri* ne représentent pas les seules activités que ces lieux abritent. Grâce à l'attraction sur les populations que fournissent les consultations, les Amitiés africaines peuvent développer d'autres activités, leur permettant de renforcer l'encadrement des anciens combattants. Autour d'elles se forme un second milieu associatif, parallèle aux associations traditionnelles, regroupant, sous contrôle des autorités, des vétérans algériens.

En 1952, les Amitiés africaines rappellent à leurs gérants que ces locaux ne doivent pas se réduire à des lieux de démarches administratives. L'association demande donc à ses employés de s'assurer que les *diar-el-askri* occupent une place dans la vie sociale des vétérans, et souhaite donc qu'ils constituent

[420] Procès-verbal de la réunion du 5/06/1953 du conseil de coordination régionale des Amitiés africaines pour l'Algérie, in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°1, 3e trimestre 1953 ; SHD 1K669-50.
[421] Notes sur les tournées du centre d'appareillage d'Alger pour l'année 1957 ; SHD GR1-H-2557.

également « un foyer de rayonnement par automatisme de l'influence française ; un dispensaire où les soins sont gratuitement dispensés […] ; un lieu de divertissement ; un centre de rassemblement des éléments les plus sûrs et le mieux éprouvés de la société musulmane. »[422]. Des conseils sont donnés pour l'aménagement des locaux : les Amitiés africaines demandent que chaque *diar-el-askri* dispose : « d'une salle de réunion ; d'un bureau pour l'assistance administrative ; d'une salle de visite, d'infirmerie ou d'un dispensaire pour l'assistance médicale ; d'une salle d'hébergement ; d'un centre artisanal de formation professionnelle ou de débrouillage [sic] ; d'un logement pour le gérant. ». Ce programme ambitieux se traduit par l'aménagement de *diar-el-askri* assez spacieux pour héberger toutes ces activités : à Constantine, le bâtiment de deux étages dispose, en outre, d'une cour assez vaste pour organiser des cérémonies. Mais dans de nombreuses petites villes, les locaux sont en réalité plus modestes et se limitent à quelques salles qui suffisent tout juste à accueillir les activités, néanmoins un café maure y trouve souvent sa place, donnant ainsi au *dar-el-askri* une fonction de lieu de détente et de réunion informelle, et offrant également une source, modeste, de financement supplémentaire.

Cette volonté de faire de chaque *dar-el-askri* un lieu de vie sociale destiné aux anciens combattants passe également par l'organisation d'évènements festifs à de nombreuses occasions. Les bulletins d'information des Amitiés africaines relatent d'ailleurs à chaque numéro toutes les activités qu'entretiennent leurs *diar-el-askri* : il s'agit le plus souvent de repas organisés à l'occasion d'une fête religieuse, ou d'un pèlerinage local, ou bien encore de réception en l'honneur d'un vétéran tout juste décoré. Les *diar-el-askri* jouent donc, en ce domaine, un rôle comparable à celui des associations classiques d'anciens combattants, à ceci près qu'ils agissent en grande partie dans des régions où le réseau de section de ces dernières est, on l'a vu, plutôt lacunaire. Mais, contrairement aux pratiques des associations traditionnelles, l'initiative de ces évènements ne revient pas aux adhérents ou aux responsables qu'ils ont désignés, dans les *diar-el-askri*, c'est aux gérants, aidés des comités locaux, que revient la tâche d'organiser ceux-ci.

Le recrutement de ces agents tient donc compte de leurs compétences supposées à entretenir de bonnes relations avec les anciens combattants algériens. Pour remplir cet objectif, les Amitiés africaines semblent considérer que les officiers en retraite, qui ont eu sous leurs ordres des soldats algériens, ou « indigènes » en général, sont particulièrement indiqués. Ils constituent donc le gros des gérants de *diar-el-askri* et cette priorité dans le recrutement leur est reconnue dans la convention de 1950[423]. Toutefois, des recommandations leurs sont également adressées pour leur indiquer quel comportement adopter à l'égard de leur public. En 1953, il leur est par exemple, recommandé de s'appuyer sur leur

[422] Compte rendu d'action sociale et de prévisions budgétaires pour l'année 1954, Comité des Amitiés africaines, 27/07/1953 ; AN 980331-09.

[423] Convention du 7/11/1950 entre le ministre des Anciens Combattants et le président du conseil d'administration des Amitiés africaines ; AN 980331-09.

passé militaire pour tisser des liens avec les anciens combattants. Ces instructions témoignent aussi d'une approche paternaliste de l'assistance à ces anciens combattants : les algériens, en général, sont considérés comme inaptes à comprendre les démarches administratives.

Toutefois, malgré ces conseils, le succès des *diar-el-askri* auprès des vétérans paraît mitigé : si les séances d'assistance administrative ou médicale provoquent bien une forte fréquentation, ces locaux peinent en revanche à devenir des lieux centraux de la vie sociale. En 1954, Serge Barthélémy constate à regret que les vétérans ne fréquentent leur d*ar-el-askri* que lorsqu'une cérémonie y est organisée, mais qu'en dehors de ces quelques jours dans l'année, ce local reste vide et ne parvient pas à créer une vie associative, même embryonnaire, parmi les anciens combattants algériens[424].

La fréquentation des *diar-el-askri* n'entraîne pas un encadrement ferme des anciens combattants algériens par les Amitiés africaines. Pour la majorité du public visé, ils demeurent un lieu de service, où ils ne rendent que pour des besoins précis. En ce sens, la convention passée en 1950 est donc couronnée d'un certain succès : aux yeux d'une grande partie des usagers des *diar-el-askri*, les Amitiés africaines semblent bien constituer un rameau de l'administration des anciens combattants. L'espoir de transformer cette fréquentation en un regroupement associatif est, en revanche, déçu. Le recrutement des adhérents des Amitiés africaines témoigne du fossé qui existe entre le public qui s'adresse à leurs services et la part des individus qui s'engagent davantage, en contractant une adhésion à l'association. Ainsi, en 1957, le nombre de bénévoles qui se consacrent à faire vivre les activités aux côtés des gérants salariés reste très modeste puisqu'il plafonne à 985 personnes, dont la moitié de Français d'Algérie.

A partir de 1950, les *diar-el-askri* parviennent donc à constituer, à l'échelle algérienne, un réseau de locaux servant de relais aux administrations des anciens combattants. Mais ce développement ne résout pas complètement le problème des communications entre ce public et les services du ministère ou des offices départementaux, puisqu'une partie des individus restent à l'écart des recensements effectués. Enfin, les Amitiés Africaines ne parviennent pas à transformer cette fréquentation des *diar-el-askri* en une vie associative de vétérans algériens organisée dans le giron des autorités coloniales.

B/ Les Amitiés africaines, un moyen de faire obstacle à des formes d'organisation autonomes des anciens combattants algériens

Le renforcement des Amitiés africaine grâce aux partenariats tissés avec l'administration vise aussi à lutter contre ce que cette dernière considère comme des dérives touchant les anciens combattants

[424] S. Barthélémy, « L'ancien combattant musulman d'Algérie (et sa prise en charge) », mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 15 décembre 1953, p.23 ; ANOM 81-F-1679.

algériens, appréciation qui s'applique dans les faits à toutes les tentatives d'organisation qui se ne se font pas sous l'autorité des pouvoirs publics.

La lutte contre les « spoliateurs » des anciens combattants algériens constitue par exemple un des thèmes récurrent des conseils et bilans prodigués par les Amitiés africaines à ses salariés et adhérents. C'est même le premier objet abordé dans la convention de 1950 : le rôle d'intermédiaire occupé jusque là par des écrivains publics est jugé insatisfaisant. C'est alors le problème de l'efficacité de ces derniers qui est mis en question, et non l'honnêteté de leurs services. Un glissement va ensuite s'opérer et les Amitiés africaines vont s'efforcer de combattre les écrivains publics non en remettant en cause leur efficacité, mais en les dénonçant comme des voleurs. En 1953, le bulletin d'information de l'association se fait ainsi l'écho de poursuites engagées contre des individus suspectés de détourner des pensions : les *diar-el-askri* d'El-Oued et de Constantine sont érigés en exemple pour avoir dénoncé des pratiques frauduleuses. Cependant, cette lutte contre des cas de malversations avérées, où des anciens combattants sont privés de pensions que d'autres touchent à leur place, s'étend progressivement à tous les intermédiaires quand bien même ceux-ci ne sont pas accusés de pratiques illégales[425]. En 1957, la lutte contre tous les écrivains-publics est ainsi érigée en objectif prioritaire des Amitiés africaines et tous sont considérés, a priori, comme corrompus : le rôle des *diar-el-askri* n'est plus seulement de les surveiller et de dénoncer ceux qui sont coupables de malversations, mais plus largement de les empêcher de poursuivre leurs activités.

Afin d'améliorer l'encadrement des vétérans algériens, les Amitiés africaines cherchent à circonscrire les activités de ces intermédiaires, quelle que soit leur degré d'honnêteté. Les *diar-el-askri* répondent ainsi aux vœux exprimés par les autorités les années précédentes, mais s'assurent également par ce biais un monopole sur l'assistance aux vétérans, obligeant ces derniers à recourir à leurs services.

Ces mesures sont renforcées par les contraintes visant à écarter les écrivains publics des démarches des anciens combattants : à Alger par exemple, les Amitiés africaines se félicitent de les voir disparaître des bureaux de postes où ils proposaient leurs services aux vétérans, grâce à l'interdiction édictée par la direction des PTT de fréquenter ces lieux. Ce faisant, seuls les agents des Amitiés africaines peuvent jouer le rôle d'intermédiaires en accompagnant les anciens combattants jusqu'au bout de leurs démarches.

Cela oblige l'association à former des permanences de bénévoles ou d'employés de l'association les jours de paiement des soldes, de façon à ce que les anciens combattants analphabètes puissent être accompagnés dans les centres de paiement. La coordination avec ces services paraît fonctionner à plein, puisque d'eux-mêmes les centres de paiement prennent l'habitude de prévenir les *diar-el-askri*

[425] « Lutte contre les spoliateurs des pensionnés militaires français-musulmans », in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°5, 3e trimestre 1954 ; SHD 1K669-50.

de ces échéances afin qu'ils puissent organiser leurs dispositifs d'accompagnement. Les Amitiés africaines rapportent ainsi l'exemple d'un bureau des PTT de Zemmora qui, alors qu'un vétéran percevait une somme de façon inopinée, fit suspendre son versement le temps de contacter le gérant du d*ar-el-askri* local[426].

Ces mesures prises par les Amitiés africaines parviennent à faire reculer la place des écrivains publics. Les obstacles placés en travers de leurs activités les gênent et conduisent des anciens combattants à abandonner ces intermédiaires pour se tourner vers les *diar-el-askri* et leurs services. Même si certains vétérans, restés à l'écart du réseau de *diar-el-askri,* continuent à recourir aux écrivains publics, dans la majorité des centres de paiement ils semblent être évincés de ces activités par les agents des Amitiés africaines.

Au-delà de ces mesures d'encadrement aux dépens d'intermédiaires traditionnels avec lesquels l'administration traitait jusque-là, les Amitiés africaines s'évertuent, en outre, à contrarier le développement d'associations de vétérans algériens comme la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans fondée par Augustin Ibazizen. Cette dernière se fixait, on l'a vu, des objectifs proches des fonctions remplies par les Amitiés africaines. Elle apparaît donc comme une concurrente, même si ses moyens s'avèrent bien plus limités que ceux des *diar-el-askri* à cause de l'absence d'un soutien public massif. Néanmoins une forme de course s'engage dans certaines villes entre ces deux associations pour s'y implanter et réaliser à leur profit l'encadrement des vétérans.

Dans la région d'Orléansville par exemple, les gérants de *diar-el-askri* s'inquiètent, en 1952, du retard pris par les Amitiés africaines[427]. La Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans les a précédés, craignant pour le *dar-el-askri* leur délégué s'adresse aux autorités pour leur demander leur appui. Ainsi, dans cette concurrence, les Amitiés africaines profitent du soutien des pouvoirs publics qui cherchent à favoriser leur développement et, au contraire, à freiner le projet rival d'Augustin Ibazizen. En 1952, celui ci présente une demande pour ouvrir des « cercles-foyers », adossés à des cafés maures[428]. La requête qu'il adresse au préfet d'Alger est refusée car, pour les autorités, un tel projet, inspiré du modèle des *diar-el-askri*, risque d'affaiblir les Amitiés africaines[429]. Les autorités considèrent, en effet, que la convention passée en 1950, les lient non seulement aux Amitiés africaines, mais en outre les obligent à leurs garantir une forme d'exclusivité.

[426] Rapport sur le fonctionnement de l'œuvre des Amitiés africaines pendant l'année 1957, présenté par le délégué régional pour l'Algérie, [s.d] ; SHD GR1-H-2557.
[427] Courrier du 29/12/1952 du délégué régional des Amitiés africaines pour l'Algérie au préfet d'Alger ; ANOM 1-K-702.
[428] Courrier du 22/07/1952 de Augustin Ibazizen au préfet d'Alger; ANOM 1-K-702.
[429] Courrier du 28/08/1952 du délégué départemental aux anciens combattants au préfet d'Alger au sujet de la création de cercles-foyers à l'usage des anciens combattants musulmans ; ANOM 1-K-702.

A partir de 1950, les Amitiés africaines connaissent un développement accéléré de leurs activités grâce à l'appui apporté par les autorités en application de la convention conclue en 1950. L'association reçoit des fonds importants, qui permettent d'ouvrir de nombreux *diar-el-askri*. Le rôle de ces locaux est renforcé par les faveurs accordées aux Amitiés africaines, qui obtiennent une place de choix dans l'assistance aux anciens combattants algériens, alors que, dans le même temps, des associations concurrentes se voient empêchées de réaliser des programmes similaires, tandis que les intermédiaires traditionnels sont écartés. Grâce à la convention avec le ministère des Anciens Combattants, les Amitiés africaines deviennent donc un relais de l'administration et un moyen d'encadrer les vétérans algériens. Toutefois, malgré les progrès réalisés au cours des années 1950, elles ne parviennent pas à toucher l'ensemble de cette population. En outre, le déclenchement de la guerre d'indépendance en 1954, vient freiner les progrès enregistrés dans les années précédentes : dans certaines régions le travail des *diar-el-askri* est ralenti par le danger que représentent les maquis, tandis que l'armée française s'érige progressivement en un acteur majeur de cette politique envers les anciens combattants algériens, ce qui l'amène à intervenir, à son tour, pour orienter l'action des Amitiés Africaines.

III/ Un domaine investi par l'armée pendant la guerre d'Algérie

A/ L'action psychologique en direction des anciens combattants algériens, un moyen d'action développé par l'armée au cours de la bataille d'Alger

Le déclenchement du conflit n'entraîne pas de bouleversement dans l'action des Amitiés africaines. Bien que des tournées de recensements soient interrompues, dès 1955, dans l'est de l'Algérie, le délégué régional presse ses subordonnés de poursuivre et d'accentuer leurs actions[430]. En revanche, aucune consigne n'est alors édictée sur les rapports à entretenir avec l'armée, de plus en plus présente dans cette région. La question de la sécurité des *diar-el-askri* et, plus encore, celle des gérants partis quelques jours en tournée dans des douars ne fait l'objet d'aucune précision. Ces questions paraissent alors se régler au niveau local, où, individuellement, les agents des Amitiés africaines s'adressent aux autorités militaires pour obtenir une protection de leurs locaux. Ces arrangements semblent parvenir à assurer la sécurité autour des activités des *diar-el-askri* puisqu'aucune attaque contre l'un d'entre eux n'est rapportée.

[430] Circulaire du 16/05/1955 de M. Lehureaux, délégué régional des Amitiés africaines, au sujet des relations entre anciens combattants français et français-musulmans ; ANOM 1-K-701.

Le commandement militaire n'est pas, pour sa part, indifférent à l'action des Amitiés africaines : le Général Cherrière, commandant en chef jusqu'en 1955, se félicite de son travail auprès des anciens combattants qu'il considère comme un moyen d'enrayer les progrès de l'insurrection[431]. Toutefois en pratique ces échanges ne débouchent sur aucune décision de coordination entre l'association et l'armée, et se traduit simplement par l'admission du général au sein des instances dirigeantes des Amitiés africaines, en 1956, date à laquelle il a quitté ses fonctions à Alger.

La même année, son remplaçant, le général Lorillot, adresse à ses subordonnés plusieurs consignes demandant d'associer les Amitiés africaines, à la « pacification »[432]. Il regrette l'absence de communication entre l'armée et les *diar-el-askri*, mais ses appels semblent rester lettre morte. En effet, en 1957, le général Salan constate que la situation ne s'est pas améliorée, et prescrit, à son tour, des consignes similaires[433].

Il faut donc attendre 1957 pour que l'armée s'intéresse réellement au problème des anciens combattants algériens, qui deviennent alors un des objectifs de son action psychologique. C'est d'abord dans l'agglomération d'Alger que cette politique est menée, or, si les Amitiés africaines y disposent d'un *diar-el-askri*, la capitale de l'Algérie ne représente par le secteur où leur activité est la plus importante. Les premières mesures adoptées par l'armée en direction des anciens combattants algériens sont donc décidées sans coopération avec cette association, ni même avec d'autres groupements, pourtant nombreux à Alger. La mise en place du dispositif de propagande militaire en direction des anciens combattants s'effectue parallèlement à l'obtention des pleins pouvoirs civils et militaires : le général Massu approuve, dès le 21 février 1957, un plan dont le but est de « canaliser à notre profit l'influence considérable conservée par les anciens combattants sur la masse musulmane »[434]. Cette mission est confiée au bureau d'action psychologique qui se transforme, au cours de l'année, pour devenir le cinquième bureau[435].

Le programme mis en place reprend le postulat déjà évoqué d'après lequel, les anciens combattants formeraient un groupe particulier au sein de la population, disposant d'une certaine aura, et seraient plus facilement porté à soutenir l'armée française, du fait de son passage par ses rangs. Le Général Massu confie aux commandants des différents secteurs de l'agglomération d'Alger le soin d'organiser des réunions publiques d'anciens combattants. Pour ce faire, l'armée met à leur disposition son

[431] « Rapport moral », présenté par M. Rageot à l'occasion de l'assemblée générale du 20/05/1955 du Comité des Amitiés africaines, in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°9, 3e trimestre 1955 ; SHD 1K669-50.
[432] Note de service du 10/07/1956 du général Lorillot, commandant de la Xe région militaire ; SHD GR1-H-2557.
[433] Note de service du 28/02/1957 du général Salan, commandant de la Xe région militaire, au sujet des contacts à prendre avec les Amitiés africaines ; SHD GR1-H-2557.
[434] Note d'orientation du 27/02/1957 du général Massu au sujet de l'action sur les anciens combattants du département d'Alger ; SHD GR1-H-2557. A
[435] Denis Leroux, « La doctrine de la guerre révolutionnaire : théories et pratiques » *in* A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, op.cit*., p.526-532.

matériel : des tracts sont distribués, accompagnés de tournées de voitures équipées de haut-parleurs. Au cours des mois suivants des rassemblements sont organisés plusieurs fois par semaine, se succédant dans la ville quartier par quartier[436]. Les rendez-vous fixés, le plus souvent, sur une place, durent environ une heure, et attirent une centaine de personnes selon les comptes-rendus faits à l'état-major.

Pour assurer le succès de ces rassemblements et de la propagande, les officiers chargés de l'action psychologique reçoivent pour consigne de s'intéresser aux problèmes rencontrés par les vétérans, de collecter les doléances et de chercher à leur apporter une solution. Leur attention est particulièrement portée vers le problème des emplois réservés. Toutefois, leur action en la matière s'avère très modeste. Ils se contentent de faire rouvrir quelques cafés maures, fermés par arrêtés. En revanche, ils renoncent à rechercher d'autres débouchés dans l'administration, où l'engorgement des demandes rend, d'après eux, toute action inefficace. Leur connaissance de l'administration des anciens combattants semble très lacunaire puisque, le 26 février, soit une semaine après la première réunion, une note souligne le besoin de prendre contact avec le directeur des anciens combattants au gouvernement général, afin d'obtenir des renseignements sur les attributions respectives des services du ministère et des offices départementaux[437]. Les officiers qui animent ces rassemblements paraissent donc bien en peine pour apporter une aide efficace aux vétérans qui s'adressent à eux. Leur rôle consiste donc essentiellement à s'occuper des « chicayas »[438], suivant en cela les instructions du général Massu, qui ne précise pas davantage quelles questions doivent être traitées. En pratique, ces officiers paraissent s'occuper du règlement de litiges concernant les pensions, ou encore proposer des embauches dans un chantier de chômage[439]. Cette dernière activité ne constitue cependant pas le cœur de l'action de l'armée, dont les officiers ne paraissent guère optimistes sur les résultats concrets de ces démarches. Il s'agit avant tout, leur est-il indiqué de « donner aux anciens combattants l'impression que l'on se souvient d'eux, que l'on s'occupe d'eux de façon constructive. »[440].

En revanche, ces rencontres sont l'occasion pour les officiers du cinquième bureau de diffuser leur propagande auprès des anciens combattants. Celle-ci passe tout d'abord par des marques d'attention, telle que la distribution de nourriture ou de cafés à l'assistance, mais aussi par des cérémonies de décorations de vétérans, accompagnées par la fanfare militaire. C'est enfin l'occasion de diffuser des films de propagande, ou bien de tenir des conférences destinées à convaincre les anciens combattants

[436] Fiches des 28/02/1957 et 4/03/1957 au sujet du programme des séances anciens combattants, établies par le lt-col Besson et le cne Tizane ; SHD GR1-H-2557.
[437] Fiche du 26/02/1957 au sujet de l'action sur les anciens combattants, étable par le cne Tizane ; SHD GR1-H-2557.
[438] Note d'orientation du 27/02/1957 du général Massu au sujet de l'action sur les anciens combattants du département d'Alger ; SHD GR1-H-2557.
[439] Compte rendu du rassemblement des anciens combattants à Beni-Messous le 8/03/1957 établi par le cdt Belkhodja ; SHD GR1-H-2557.
[440] Fiche d'étude pour l'action à mener auprès des anciens combattants FMA, s.d. [env. 02/1957], établie par le sous-lieutenant De Garine ; SHD GR1-H-2557.

de soutenir l'armée dans sa lutte contre le FLN. Pour guider les officiers prenant la parole devant ces assemblées, des modèles de « causeries » leur sont distribuées[441]. En 1957, l'objet de l'une de ces conférences est, par exemple, de convaincre les auditeurs de dénoncer les réseaux ou militants FLN. Pour cela, l'orateur fait appel aux qualités supposées des soldats : la bravoure, le sens de l'honneur, la fidélité. La dénonciation d'un membre du FLN est ainsi érigée en acte de bravoure face à la menace que fait peser ce dernier contre les soutiens de la France. La lutte du FLN est également dépréciée par une comparaison avec le combat honorable que constitueraient les « guerres nobles » auxquelles ont participé ces anciens soldats : avoir combattu dans les tranchées de la Première Guerre mondiale ou lors de la campagne d'Italie devrait amener ces vétérans à condamner les attentats et les embuscades pratiqués par le FLN.

Le programme d'action, mis en place par ces officiers du cinquième bureau au cours de l'année 1957 semble essentiellement guidé par les impératifs militaires dans le contexte de la bataille d'Alger. Les rassemblements sont conçus par les officiers qui y interviennent comme l'occasion d'obtenir des renseignements sur l'organisation du FLN dans les quartiers, ou, au moins, comme un moyen d'empêcher des vétérans de passer à un soutien au FLN. La politique d'action sociale confiée dans le même temps à ces officiers apparaît, en revanche, très modeste, aucun programme concret n'est établi, et les mesures prises se limitent à des expédients.

B/ Les Amitiés africaines, relais de l'action psychologique de l'armée

L'action psychologique menée dans l'agglomération d'Alger, à partir de 1957, convainc le cinquième bureau de tisser des liens avec les Amitiés africaines, afin de tenter d'étendre cette politique à l'Algérie toute entière. Ce rapprochement est favorisé par le Gouvernement général qui adresse des consignes aux services des anciens combattants et aux Amitiés africaines pour leur ordonner de se mettre en relation avec l'armée[442]. Partant de l'expérience algéroise, l'armée s'investit de plus en plus au cours des années suivantes dans ce domaine : d'un rôle de protectrice des *diar-el-askri*, elle passe à une fonction de direction des politiques dirigées vers les vétérans algériens. Ainsi, les Amitiés africaines subissent une nouvelle transformation en devenant une administration supplétive placée dans le giron de l'armée.

[441] Schéma de causerie destiné aux anciens combattants musulmans », s.d., bureau psychologique auprès de l'Etat-major de la Xe région militaires ; SHD GR1-H-2557.

[442] Courrier du 22/03/1957 de M. Hosteing, directeur du cabinet civil du ministre résident en Algérie, au sujet du renforcement des contacts avec les milieux anciens militaire et anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.

Des réunions de coordination sont organisées, à partir de l'été 1957, entre les autorités militaires, les pouvoirs civils et les délégués régionaux des Amitiés africaines[443]. Ces rencontres conduisent l'armée à s'investir davantage en cherchant à renforcer l'action des *diar-el-askri*. Le général Salan donne ainsi la consigne à ses subalternes d'en faire des relais de la propagande mise au point par les services d'action psychologique : comme à Alger celle-ci repose sur la projection de films, la diffusion de tracts et l'organisation de « causeries »[444]. Ce renforcement des liens conduit également les *diar-el-askri* à recevoir plus régulièrement la visite de hauts gradés à l'occasion desquelles des rassemblements de vétérans sont organisées : le 5 mars 1957, le général Salan lui-même visite celui de Sidi-Aissa[445]. Les *diar-el-askri* deviennent progressivement des étapes régulières des tournées des chefs militaires et des personnalités politiques, pour qui des cérémonies avec des anciens combattants sont organisés[446].

L'armée se voit également confiée la tâche d'aider à la construction de nouveaux *diar-el-askri* afin d'étendre leur réseau. Pour ce faire, il est également ordonné aux officiers responsables de sections administratives spécialisées d'assister le travail des Amitiés africaines. Ils doivent, par exemple relayer, à leur tour la propagande diffusée via les *diar-el-askri*[447]. D'autre part, ils sont chargés d'organiser des tournées des employés des Amitiés africaines dans leurs secteurs, afin d'enrayer le ralentissement des prospections depuis 1954 à cause des dangers que font peser les maquis FLN. Ces liaisons entre les Amitiés africaines et les SAS se concentrent toutefois essentiellement dans l'ouest et le centre de l'Algérie. A l'inverse, dans le Constantinois, où l'implantation des maquis est plus menaçante, seul le *diar-el-askri* de Bône organise un tel partenariat avec les SAS des environs[448]. Dans cette région seuls 390 anciens combattants peuvent être contactés à l'occasion de cette reprise des tournées sous l'égide des SAS, total en très net retrait par rapport à l'activité d'avant 1954.

Le bilan de ce rapprochement entre l'armée et les Amitiés africaines au cours de l'année 1957 se veut toutefois positif. La protection assurée par les soldats permet de freiner une décrue de l'affluence dans les *diar-el-askri* entamée en 1956. Cet effort de l'armée en faveur des Amitiés africaines la pousse à peser sur les orientations de l'association. Ainsi dès 1957, le général Salan indique son souhait de voir le recrutement des gérants de *diar-el-askri* modifié. Constatant que ces derniers sont dans leur

[443] Compte-rendu manuscrit de la réunion du 13/06/1957 du conseil de coordination des Amitiés africaines, établie par le cne Agenet ; SHD GR1-H-1268.
[444] Note du 28/09/1957 du général Salan au sujet de l'action psychologique sur les anciens combattants et anciens militaires ; SHD GR1-H-2557.
[445] Rapport sur le fonctionnement de l'œuvre des Amitiés africaines pendant l'année 1957, présenté par le délégué régional pour l'Algérie, [s.d] ; SHD GR1-H-2557.
[446] « Visites des autorités civiles et militaires à nos *diar-el-askri* », in *bulletin trimestriel d'information et de liaison des Amitiés africaines*, n°15, 1er trimestre 1957 ; SHD 1K669-50.
[447] Copie d'un tract destiné aux anciens combattants et compte-rendu des consignes de diffusion, note du 13/03/1957 établie par le cne Tizane ; SHD GR1-H-2557.
[448] Rapport sur le fonctionnement de l'œuvre des Amitiés africaines pendant l'année 1957, présenté par le délégué régional pour l'Algérie, [s.d] ; SHD GR1-H-2557.

écrasante majorité des Français d'Algérie, il propose que des Algériens se voient confier ces responsabilités[449].

Le rôle joué par l'armée dans la politique envers les anciens combattants algérien se trouve renforcée, en 1958, par la nomination du général de Montsabert à la tête d'une mission d'information. Edmond Michelet, ministre des Anciens Combattants du gouvernement de Gaulle, lui confie la tâche de mener une tournée pour mesurer la situation des vétérans algériens et les effets des politiques engagées. Au cours de l'automne 1958, le général sort donc de sa retraite pour parcourir l'Algérie d'est en ouest, visitant à cette occasion de très nombreux *diar-el-askri*. Grâce à son passé glorieux à la tête de la troisième division d'infanterie algérienne lors de la campagne d'Italie, le général de Montsabert fait bénéficier cette mission d'une grande couverture dans les journaux qui suivent ses déplacements, presque au jour le jour[450]. Les conclusions auxquelles il aboutit dressent un tableau sombre de la situation et des effets des politiques engagées. Selon lui, le niveau de vie des anciens combattants algériens n'a pas progressé en 10 ans et les *diar-el-askri* construits pendant cette période ne suffisent pas à leur procurer une assistance efficace[451]. Il fait alors deux propositions pour résoudre cette situation.

En premier lieu, c'est, d'après lui, à l'armée que doit être confiée la gestion des politiques destinées aux anciens combattants : elle seule est, pour lui, capable de conserver la fidélité des vétérans en les intégrant dans la « famille militaire »[452]. D'autre part, il propose de faire de l'amélioration de la situation des anciens combattants algériens une priorité dans le cadre des investissements prévus par le plan de Constantine, annoncé par de Gaulle en 1958, au moment même où le général de Montsabert débute sa mission en Algérie. Dès le mois d'octobre, il réclame ainsi le déblocage d'une aide exceptionnelle de trois milliards de francs qui doit servir à lancer de grands programmes de construction : en priorité, 500 000 000 francs devraient être destinés à bâtir des logements pour les anciens combattants, tandis que 1 500 000 000 francs seraient affectés à des chantiers où ces derniers seraient recrutés[453]. Il prévoit, là encore un rôle prédominant de l'armée, puisqu'il conseille de confier l'organisation et la supervision de ces chantiers aux généraux commandant dans les différentes zones du territoire algérien.

---

[449] Note du 28/09/1957 du général Salan au sujet de l'action psychologique sur les anciens combattants et anciens militaires ; SHD GR1-H-2557.

[450] Au cours du mois de novembre 1958, *l'Echo d'Oran* suit pas à pas la mission Montsabert dans l'ouest algérien. Voir : « le général de Montsabert sera aujourd'hui à Mostaganem », in *l'Echo d'Oran*, 30/10/1958 ; « Visite du général de Montsabert dans le secteur Mascara-Palikao », in *l'Echo d'Oran*, 3/11/1958 ; « Les A.C. de Lapasset reçoivent le général de Montsabert », in *l'Echo d'Oran*, 6/11/1958 ; « Le général de Montsabert chez les A.C. d'Oran » et « Les A.C. de Saïda ont réservé un accueil enthousiaste au général de Montsabert », in *l'Echo d'Oran*, 10/11/1958.

[451] Rapport du 22/10/1958 du général de Montsabert au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; AN 980331-2.

[452] Idem, p.5.

[453] Courrier, s.d. [octobre 1958], du général de Montsabert au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; AN 980331-2.

D'autre part, l'intervention de l'armée dans les politiques envers les anciens combattants algériens en général, et dans le fonctionnement des Amitiés africaines en particulier, s'appuie sur les critiques portant sur les insuffisances de cette association. Reprenant les observations du général de Montsabert, le général Gambiez se montre très virulent contre les travers des Amitiés africaines[454]. Il reproche aux gérants des *diar-el-askri* d'être, la plupart du temps, incompétents face aux tâches qui leurs sont confiées, ou de se laisser utiliser par des notables dans des luttes d'influences locales pour s'attacher une clientèle de vétérans en échange des services rendus. Selon le général Gambiez, les Amitiés africaines entretiennent un système de « féodalités »[455] locales, au détriment de leur action et grâce à des subventions publiques. Il plaide donc pour une intervention de l'armée afin de rationaliser l'action des *diar-el-askri*, en liaison avec les officiers des SAS.

L'intérêt de l'état-major en Algérie pour les anciens combattants algériens se confirme les années suivantes. Cela amène l'armée à intervenir de plus en plus dans la gestion des Amitiés africaines et, plus largement, à proposer sa propre politique envers ces vétérans. En novembre 1958, dans le territoire du ressort du corps d'armée d'Alger, des officiers d'origine algérienne sont nommés pour assurer la coordination entre l'armée et les différents services des anciens combattants[456]. Ceci conduit l'armée à prendre en charge des domaines jusque-là dévolus aux Amitiés africaines. Dans la région militaire d'Alger, ces officiers se voient chargés de poursuivre le recensement des vétérans, le traitement des dossiers de pensions ou d'emplois et même de développer le réseau de *diar-el-askri*[457]. Si les offices départementaux ou les Amitiés africaines conservent officiellement leur autonomie, la création de ces postes d'officiers accroît l'influence de l'armée sur la politique menée envers les anciens combattants, et ce d'autant plus que ce système est étendu à l'Algérie toute entière au cours de l'année 1959[458].

C'est en effet l'armée qui prend la place la plus importante dans les réunions de coordination de ces différents acteurs : en 1959, les officiers font le point sur l'évolution de la situation dans les zones qu'ils ont reçu en charge et émettent la plupart des propositions pour poursuivre les efforts en direction des anciens combattants algériens. Leurs préconisations interviennent directement dans le fonctionnement interne des Amitiés africaines, le capitaine Benhounou, responsable de la zone d'Orléansville, insiste ainsi pour revaloriser les salaires des gérants, tandis que son collègue le

[454] Note du 18/06/1959 du général Gambiez, commandant du corps d'armée d'Oran au sujet de l'action à mener auprès des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[455] Idem.
[456] Note du 9/06/1959 du chef de bataillon Chanoine, sous-chef du Ve bureau ; SHD GR1-H-2557. Voir également : Note du 26/11/1958 du général Allard, commandant du corps d'armée d'Alger, au sujet de l'action en faveur des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557
[457] Fiche du 19/03/1959, s.a., au sujet de l'action menée sur les anciens combattants du corps d'armée d'Alger ; SHD GR1-H-2557.
[458] Note du 17/05/1959 du col. Georges de Boissieu, chef d'état-major du général Challe au sujet des études à mener pour l'action sur les anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.

capitaine Yahia, responsable de la zone d'Alger, réclame la construction de davantage de *diar-el-askri*[459]. L'armée anticipe même les décisions prise par les Amitiés africaines en la matière, en 1960 par exemple, l'officier de SAS de Bellefontaine, dans le département d'Alger, réquisitionne sans consultation un terrain pour y faire bâtir un *diar-el-askri* et cherche à imposer sa décision à l'association, apparemment réticente[460]. La prise en main de cette question par l'armée se fait également aux dépens d'attributions relevant normalement des services du ministère des Anciens Combattants. En effet ces officiers de liaison multiplient également les recommandations concernant les pensions allouées aux vétérans. Ils réclament par exemple la simplification des dossiers ou une revalorisation des pensions, demandes qui restent toutefois inapplicables puisqu'elles dépendent des règlements fixés par l'administration métropolitaine[461].

Ces interventions s'accompagnent d'une poursuite de la propagande à travers les *diar-el-askri*. La multiplication de consultations électorales à partir de 1958 vient même renforcer le rôle de ceux-ci. Dans la préparation du référendum du 28 septembre 1958, ils prennent, par exemple, une part active dans la campagne électorale. Le cinquième bureau leur fait livrer un matériel de propagande appelant à voter « oui » à la nouvelle constitution : des affiches y sont placardées et des tracts distribués[462]. De même, l'encadrement des tournées de recensement des anciens combattants par l'armée, donne l'occasion aux officiers du cinquième bureau d'accompagner les gérants de *diar-el-askri* et, à cette occasion, de profiter des rassemblements de vétérans ainsi provoqués pour tenir des « causeries » ou diffuser leur propagande cinématographique[463].

Les résultats de cette prise en main des anciens combattants algériens par l'armée sont jugés positifs par les officiers d'action psychologique couvrant les diverses zones du territoire algérien. D'après eux, ces efforts auraient limité l'influence du FLN parmi la population : dans la zone d'Orléansville, le capitaine Benhoumou estime même que 80% des anciens combattants sont « loyaux »[464]. Le capitaine Cherif Yahia considère que les *diar-el-askri* garantissent l'attitude de ces vétérans lors du référendum sur l'autodétermination annoncé le 16 septembre 1959 : la propagande en direction des anciens

[459] Rapports des cne. Benhounou et Yahia sur la situation des anciens combattants dans les zone ouest et nord-algérois, procès-verbal de la réunion du 9/1/1957 d'étude sur l'action à mener en faveur des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[460] Rapport du colonel Benbouali sur la situation des anciens combattants dans la zone nord-algérois, procès-verbal de la réunion du 19/04/1960 d'étude sur l'action à mener en faveur des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[461] Rapport du sous-lieutenant Bachtarzi sur la situation des anciens combattants dans la zone de Djelfa-Bou-Sâada, procès-verbal de la réunion du 9/01/1957 d'étude sur l'action à mener en faveur des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[462] Note du 16/09/1958 du col. Duranthon, délégué régional des Amitiés africaine au sujet de la propagande en faveur du référendum ; SHD GR1-H-2465.
[463] Exposé de M. Legendre, directeur régional des ACVG., procès-verbal de la réunion du 19/04/1960 d'étude sur l'action à mener en faveur des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[464] Rapport du cne. Benhounou sur la situation des anciens combattants dans la zone ouest-algérois, procès-verbal de la réunion du 19/04/1960 d'étude sur l'action à mener en faveur des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.

combattants et la politique de promotion sociale assureraient des votes majoritairement opposés à l'indépendance[465].

Malgré ces affirmations, les locaux et le personnel des différents services des anciens combattants paraissent plus touchés par la guerre que pendant les années précédentes. Ainsi, en 1959, le *dar-el-askri* de Tolga, dans la région de Biskra est dévasté par une grenade lancée à l'intérieur du bâtiment[466]. De même, le nombre d'anciens combattants victimes d'attentat paraît croissant ; ainsi dans la région d'Oran trois responsables associatifs importants – tous algériens – sont tués au cours de l'année 1960[467]. Enfin, des rapports contradictoires notent une désaffection des anciens combattants algériens pour les associations, les Amitiés africaines ou les cérémonies : en 1961 les policiers des renseignements généraux de Blida s'inquiètent de ne plus les voir fréquenter ces lieux[468]. Ils remarquent aussi qu'ils sont de moins en moins nombreux à porter leurs décorations, par crainte du danger que leur ferait courir ces distinctions.

La dissolution du cinquième bureau, en février 1960, fait disparaître ces équipes d'officiers chargés de coordonner le travail de tous ces services consacrés aux anciens combattants. Toutefois les objectifs de leur action psychologique paraissent perdurer : des officiers SAS continuent ainsi de s'occuper de l'attribution de cafés maures à des vétérans en attente d'emplois[469]. Cela paraît toutefois se faire dans une certaine confusion, ces décisions provoquent, en effet, des plaintes du service départemental des anciens combattants qui défend ses prérogatives. Aux yeux de cette administration, l'action de l'armée, malgré l'efficacité qu'elle revendique, ne fait que semer la confusion dans le processus d'attribution.

Ainsi, le recours aux Amitiés africaines pour en faire un auxiliaire de l'administration des anciens combattants connaît un succès mitigé. Lancé en 1950, cette coopération dure jusqu'à l'indépendance de l'Algérie. Cependant, si les aides publiques apportées à cette association permettent son développement, elle ne parvient jamais à remplir entièrement le rôle d'administration supplétive qui lui est assigné. De plus, avec le déclenchement de la guerre, ses activités sont modifiées. En effet, l'armée intervient au sein des Amitiés africaines afin d'en faire un relais de sa propagande et de son action psychologique. Ce faisant elle alourdit encore davantage la charge reposant sur les *diar-el-askri*, tout en accentuant les dangers encourus par ses membres, de plus en plus visés par le FLN.

---

[465] Note manuscrite du cne. Chérif Yahia, s.d. [1959 env.], au sujet de l'action sur les anciens combattants et anciens militaires ; SHD GR1-H-2557.
[466] Bulletin de renseignement mensuel, 12/1959 ; Scpo 2 DV 3.
[467] Compte-rendu de mission du 17/05/1961, au sujet des services des ACVG du ressort de l'Igamie d'Oran ; AN 980331-2.
[468] Note d'information du 13/10/1961, s.a. ; ANOM 91-3F-123.
[469] Note du 16/02/1960 à l'intention du service des emplois réservés auprès du directeur de l'administration générale du ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; ANOM 81-F-1686.

Troisième partie : Mutation de la politisation du monde ancien combattant dans le contexte de la guerre d'Algérie :

Les premières actions lancées par le Front de Libération Nationale (FLN) à la Toussaint 1954 ne provoquent pas de réaction immédiate dans le milieu ancien combattant. Dix jours plus tard, les cérémonies du 11 novembre se tiennent sans différence notable avec les années précédentes. A Alger, le gouverneur général Roger Léonard et le commandant en chef de l'armée en Algérie, le général Cherrière, président la cérémonie face à une foule de vétérans. Ailleurs en Algérie, les commémorations de l'armistice sont également organisées, elles se tiennent normalement à Constantine et Batna, des villes pourtant plus proches des premiers foyers les plus actifs du FLN[470].

Les associations relèvent, néanmoins, aux lendemains des attaques initiales du FLN, que plusieurs victimes sont des anciens combattants. Parmi ces derniers, Ahmed Haroun Ben Amar, gardien supplétif, un emploi réservé, est tué dans la nuit du 1er novembre[471]. L'une des attaques qui a le plus fort retentissement implique également un vétéran. Dans les Aurès, le caïd Hadj Sadok est tué dans une embuscade tendue sur la route d'Arris en même temps que Guy Monnerot, un instituteur. Cet ancien capitaine est montré en exemple par le mensuel de Rhin et Danube quelques jours plus tard : il aurait pris la défense du couple d'instituteurs face aux hommes du FLN, ce qui lui aurait coûté la vie[472]. Malgré ces morts, Rhin et Danube réagit en minorant les attentats, interprétés comme des actions de banditisme. Loin d'être vus comme un évènement fragilisant la présence française, cette série d'attaques est vécue comme l'occasion de démontrer la fidélité d'une majorité de la population. Ainsi, l'attitude de vétérans, tel Hadj Sadok, est interprétée comme une preuve de l'opposition d'une majorité d'Algériens à l'entreprise du FLN. Celui-ci ne disposerait pas d'un soutien populaire et ne serait qu'une machination orchestrée par les communistes algériens et les partis nationalistes. L'association réclame alors une répression à l'encontre des auteurs des attaques, ainsi que des mouvements nationalistes. Elle demande aussi l'interdiction des journaux comme La *République Algérienne*. Néanmoins, les associations se veulent rassurantes et n'estiment pas que la guerre menace l'Algérie, pour elle, comme pour les autorités, la répression est une « œuvre de police et non une action de guerre »[473]. Rhin et Danube appelle, ainsi, ses adhérents au calme en les mettant en garde contre « des colères trop spontanées » et « des gestes inconsidérés »[474]. Enfin, elle presse les autorités d'agir, non seulement pour réprimer les auteurs des attentats, mais aussi de s'efforcer à mieux

[470] *Le Journal d'Alger* du 12/11/1954.
[471] « En Kabylie », *Le Journal d'Alger* du 2/11/1954.
[472] « Symbole », *Rhin et Danube d'Algérie*, n°53, 11/1954 ; BNF FOL-JO-6410.
[473] Editorial, *Rhin et Danube d'Algérie*, n°53, 11/1954 ; BNF FOL-JO-6410.
[474] « Le drame de l'Algérie française est un drame à l'échelle du monde », *Rhin et Danube d'Algérie*, n°53, 11/1954 ; BN FOL-JO-6410.

répondre aux besoins des anciens combattants algériens, afin de s'assurer qu'ils restent à l'écart de ces évènements.

Une position similaire est adoptée, quelques mois plus tard par le maréchal Alphonse Juin, à l'occasion du congrès de l'Amicale des anciens du CEF, réuni à Alger en mai 1955. Dans le discours prononcé devant les adhérents, il réduit le FLN à « une poignée d'agitateurs et d'assassins à gage »[475] qui agissent depuis l'étranger, l'Egypte et le bloc communiste. Cette réunion est également l'occasion pour l'association d'insister sur les réalisations de la France en faveur des Algériens et des anciens combattants. En effet, après la réunion, le Maréchal Juin retrouve le maire d'Alger, Jacques Chevallier pour inaugurer le boulevard du CEF, dans la cité de Diar-el-Maçhoul, où ont été relogés plusieurs vétérans. L'association marque ainsi son appui à la politique menée par les autorités, qu'il s'agisse du maire d'Alger ou, plus largement du gouvernement, dont elle se félicite de l'action et des efforts faits pour dépêcher davantage de troupes en Algérie.

Les premiers mois du conflit entamé en novembre 1954 se font peu ressentir sur la vie du milieu ancien combattant. Malgré le retentissement des attentats, ces évènements ne sont pas perçus comme une menace directe. L'activité des associations se limite encore à rendre hommage aux victimes et à presser les autorités d'agir contre le FLN et les partis nationalistes, mais aucune mobilisation d'ampleur ne vient soutenir ces revendications.

Cette passivité prend fin avec la poursuite et l'aggravation du conflit d'une part, et à cause des discussions sur l'avenir de l'Algérie d'autre part. Les associations d'anciens combattants deviennent alors des acteurs du conflit, tant par leur mobilisation contre des projets qui leur semblent menacer l'avenir de l'Algérie que par leur implication dans la lutte aux côtés de l'armée française. Cet engagement est durable, commencé en 1955, il dure jusqu'à l'indépendance algérienne. Pendant sept années, des associations participent aux mobilisations en faveur de l'Algérie française. Dès lors, on doit s'interroger sur les recompositions provoquées par la guerre d'indépendance algérienne dans le milieu des anciens combattants. Quelles associations se mobilisent et à quel répertoire d'actions ont-elles recours ? Quelle est l'ampleur de ce mouvement, provoque-t-il des divisions internes aux groupements, reflétant ainsi des opinions divergentes parmi leurs membres ou bien épouse-t-il des oppositions entre associations antérieures à 1954 ? Enfin comment se positionnent les associations par rapport aux autres mouvements engagés, ou nés, à l'occasion de ce conflit ?

[475] « Le discours du Maréchal Juin », *Bulletin des anciens du CEF*, n°9, 07/1955, p.8-9 ; BN 8-JO-12467.

Chapitre VI : La naissance d'une force de contestation politique rassemblant des anciens combattants.

L'attitude des associations d'anciens combattants connaît une profonde évolution au cours de l'année 1955. L'insurrection du 20 août 1955 dans le Constantinois semble peser fortement sur cette transformation de leur attitude vis-à-vis du conflit. En effet, la mort de 71 civils, dont 42 à El-Alia et Aïn-Abid, connaît une forte résonance dans la population française d'Algérie[476]. Ces évènements font l'objet d'une importante couverture médiatique. Des photographies des cadavres, notamment de femmes ou d'enfants, circulent parmi la population et par voie de presse.

La mort brutale de plusieurs dizaines de civils est, dès les réunions de rentrée des associations, évoquée avec indignation. Le président des anciens du CEF déclare que « tout doit être mis en œuvre […] pour [que] l'atmosphère ou le climat de peur, voulu par les hors-la-loi, disparaisse de ce pays […] »[477]. Dans le milieu associatif ancien combattant s'exprime, dès lors, une méfiance envers la politique suivie par le gouvernement, jugée inefficace et trop faible face au FLN. En outre, l'inscription de la question algérienne devant l'ONU, en septembre, accroît l'inquiétude à l'égard du gouvernement et les doutes quant à sa détermination face aux pressions internationales. Ceci conduit certains dirigeants d'associations à s'emparer de ces questions, ce qui entraine une profonde transformation des thèmes abordés par leurs groupements. Jusque-là cantonnées à des questions touchant au domaine des anciens combattants, aux pensions ou aux emplois réservés, ces associations investissent, dès lors, la vie politique. Cette nouvelle attitude se traduit par la formation d'une nouvelle institution, le Comité d'entente des anciens combattants (CEAC) et le recours à des manifestations qui se multiplient à partir de 1956.

I/ De nouvelles structures associatives pour de nouveaux types de mobilisation

A/ La constitution du Comité d'entente des anciens combattants

A la mi-octobre 1955, des contacts sont pris entre présidents de plusieurs associations d'Alger pour organiser une réunion au sujet de la situation de l'Algérie. Le 14 octobre, les représentants d'une quinzaine d'associations se réunissent au foyer de la garnison. André Cravéro, président d'honneur de

[476] Claire Mauss-Copeaux, *Algérie, 20 août 1955, insurrection, répression, massacres*, Paris, Payot, 2011, 279 p. ; p.118.
[477] Note de renseignement de la PRG d'Alger du 17/10/1955 au sujet de l'assemblée des anciens du CEF ; ANOM 91-3F-125.

l'Amicale des anciens de la 3e DIA propose la création d'un « Comité d'entente des associations d'anciens combattants pour la défense de la France et de l'Union française »[478]. Ce projet est inspiré par la réunion tenue à Paris, quelques semaines auparavant par plusieurs associations. Rassemblées le 30 septembre, salle Wagram, sous la présidence du Général de Montsabert, commandant de la 3e DIA en Italie, elles ont décidé de former un comité similaire.

André Cravéro justifie la constitution d'un tel comité à Alger par le besoin d'adresser au gouvernement, un message réclamant plus de fermeté en Algérie dans le combat contre les « terroristes »[479], afin de rassurer les Français d'Algérie. Sa proposition est bien accueillie par les représentants des associations présentes et une nouvelle réunion est prévue, afin que chacun puisse informer ses camarades du projet et pour contacter des groupements absents à ce premier rendez-vous. Dès le surlendemain, André Cravéro se rend à l'assemblée de l'Association des anciens du CEF. Avec le président de cette dernière, Adrien Guidat[480], il défend, avec succès, le principe d'un comité d'entente afin que les anciens combattants puissent coordonner leurs revendications et peser davantage face au gouvernement[481].

La constitution de ce Comité d'entente part donc de l'initiative d'une dizaine de présidents des associations d'Alger qui élaborent le projet et contactent ensuite d'autres groupements restés à l'écart de la première réunion. Les liens personnels tissés dans les années précédentes apparaissent comme déterminants dans ce processus. En effet, on constate que les premières associations à répondre à la convocation sont les amicales régimentaires réunies, entre 1950 et 1953, pour s'opposer à l'ordonnance de 1943. Le 14 octobre, sont en effet présents, outre André Cravéro : Louis Calavassy, président de Rhin et Danube, Adrien Guidat, président de l'Association des anciens du CEF ou encore Marcel Cosso[482], président de l'Amicale des anciens de la 3e DIA. A l'inverse, l'Association départementale des ACVG reste à l'écart. Joseph Kerdavid, son président, ne répond pas à la convocation qui lui est adressé pour la deuxième réunion, le 21 octobre. Il se fait représenter par un délégué qui indique que l'ex-association « unique » ne refuse pas de donner son adhésion mais qu'elle doit auparavant réunir tous ses représentants pour trancher la question. De fait, la principale association d'Alger ne se prononce pas et reste à l'écart du comité qui se constitue.

Malgré la déconvenue que représente les réserves de l'Association départementale des ACVG, une quarantaine de groupements répondent présents lors de cette réunion du 21 octobre. Ils s'entendent

[478] Note de renseignement de la PRG d'Alger du 15/10/1955 au sujet de l'activité des associations d'anciens combattants ; ANOM 91-3F-125.
[479] Idem.
[480] Voir notice biographie d'Adrien Guidat en annexe n°10.
[481] Note de renseignement de la PRG d'Alger du 17/10/1955 au sujet de l'assemblée des anciens du CEF ; ANOM 91-3F-125.
[482] Voir notice biographique de Marcel Cosso en annexe n°10.

pour signer une motion qui dénonce « les crimes monstrueux commis par des bandes de forcenés à la solde de l'étranger »[483] et décident de s'accorder pour désigner 12 représentants chargés de les représenter au sein du comité. Aussitôt, la création du comité est annoncée dans la presse algéroise, qui se félicite de cette union pour défendre l'Algérie française[484].

Dans le même temps, les officiers de réserve d'Alger s'organisent, eux aussi, en comité. Le 22 octobre, une réunion rassemble 130 d'entre eux à Alger[485]. Les interventions attaquent violement la politique gouvernementale, et le supposé abandon de l'Algérie auquel se préparerait les Français de métropole. Plusieurs membres de l'Union des Français d'Afrique du Nord (UFNA), prennent la parole devant la foule pour l'appeler à se mobiliser. Ce parti d'extrême droite, fondé en juillet 1955 par Louis Boyer-Banse, utilise ces rassemblements pour accroître son audience[486]. En effet, des tracts de l'UFNA sont distribués à l'assistance, et des officiers de réserve interviennent en faisant part de leur affiliation partisane, tel Roland Cristin ou Auguste Arnould[487]. Ce dernier est même élu au comité provisoire que les officiers de réserve décident de constituer.

Ce premier élan n'est, toutefois, pas suivi d'effets immédiats. Le comité créé ne se réunit pas au cours des semaines suivantes. Jusqu'en décembre, l'activité du milieu ancien combattant est accaparée par d'autres priorités. Le 25 novembre, Vincent Badie, ministre des Anciens Combattants, du gouvernement d'Edgar Faure, se rend à Alger pour inaugurer la Maison du Combattant. Accueilli par les associations, il leur tient un discours rassurant, et promet que l'ensemble du gouvernement soutient la politique de Jacques Soustelle contre l'insurrection[488].

Cependant, ces assurances sont compromises par les difficultés du gouvernement d'Edgar Faure. Le 25 novembre, le président du Conseil pose à l'Assemblée la question de la confiance et, le 29 novembre, une majorité de députés la lui refuse[489]. Le 2 décembre, Edgar Faure prend la décision de dissoudre l'Assemblée et de convoquer des élections anticipée sous un mois. Cette décision a pour conséquence de relancer les inquiétudes et l'activité des associations. Jacques Soustelle prend, en effet, la décision de suspendre les opérations électorales en Algérie, à cause des menaces qui pèseraient sur l'organisation du scrutin et sur les électeurs, en cas d'attaques du FLN contre les bureaux de vote. Ainsi, les Français d'Algérie se voient privés de représentants à l'Assemblée au

[483] Idem.
[484] « Les associations d'anciens combattants du département d'Alger se regroupent au sein d'un comité d'entente », *La Dépêche Quotidienne*, 25/10/1955.
[485] Note de renseignement du 22/10/1955 au sujet de la réunion des officiers de réserve à Alger ; ANOM 91-3F-125.
[486] « Union Française Nord Africaine », Synthèse des Renseignement Généraux du 12/11/1955, p.23 ;
[487] Voir notice biographique d'Auguste Arnould en annexe n°10.
[488] « Vincent Badie à son arrivée à Alger : la politique du gouvernement est celle de M. Jacques Soustelle », *L'Echo d'Alger*, 26/11/1955.
[489] Georgette Elgey, *Histoire de la Ive République, troisième partie : la République des tourmentes, t.1*, Paris, Fayard, 1992, 674 p. ; p. 391.

moment où la défiance envers les gouvernements et les hommes politiques en général s'accentue. Les résultats des élections du 2 janvier, qui permettent à la SFIO de revendiquer le pouvoir avec les composantes du Front républicain renforcent cette inquiétude.

Quelques jours après ces résultats, les membres désignés pour siéger au CEAC se réunissent pour faire le point sur la situation, alors qu'à Paris les discussions s'engagent pour constituer le nouveau gouvernement autour de Guy Mollet, désigné président du Conseil le 26 janvier. Ils se montrent extrêmement alarmistes quant à la situation, et décident donc d'amplifier leur mobilisation[490]. En outre, des contacts sont établis avec l'UFNA, ainsi qu'avec les officiers de réserve[491]. Enfin, le comité décide d'organiser, le 29 janvier, un meeting à la Maison du Combattant.

En quelques mois, la majorité des associations d'anciens combattants d'Alger se rapprochent pour constituer un comité d'entente et sont rejoints par les officiers de réserve. Toutefois la portée de cette union doit être relativisée. Tout d'abord, ce CEAC ne concerne qu'Alger. A Oran, les associations se concertent le 20 janvier, mais se refusent à suivre cette voie[492]. D'autre part, plusieurs associations, parmi les plus importantes, ne rejoignent pas le CEAC. L'Association départementale des ACVG reste à l'écart, de même que d'autres groupements importants, tels que celui des Prisonniers de Guerre. Enfin, la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans n'adhère pas, elle non plus, au CEAC et marque même son hostilité à son égard.

La constitution du CEAC correspond également à une modification du répertoire d'actions de ces associations. L'usage même de l'appellation « comité d'entente » pour une organisation aux objectifs politiques, ne correspond pas aux usages jusque-là en vigueur dans ce milieu associatif. En effet, dans plusieurs villes d'Algérie, de tel comités ont été fondés les années précédentes, afin de permettre aux diverses associations de se coordonner dans la préparation des célébrations. Or, une telle structure existait déjà à Alger, grâce au Comité de gestion de la Maison du Combattant. Le CEAC répond, au contraire, à une volonté des associations de se doter d'un organisme pour se faire entendre au plan politique et organiser une mobilisation. Les formes utilisées pour celle-ci sont également en rupture avec les habitudes. Jusque-là les associations faisaient connaître leurs opinions et leurs prises de position à travers des motions adoptée en assemblée. Si ce moyen n'est pas abandonné, le CEAC élargit son répertoire d'actions, en organisant des meetings et des manifestations à partir de la fin janvier 1956.

[490] Note du 14/01/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de la création du CEAC ; ANOM 91-3F-125.
[491] Note de renseignement du 25/01/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.
[492] Rapport du 3/02/1956 du commissaire Bousquet, chef de la PRG d'Oran, au sujet des activités des associations d'anciens combattants ; ANOM Oran--492.

B/ Le Comité d'entente, instrument de la mobilisation des Français d'Algérie contre Guy Mollet

Le matin du dimanche 29 janvier, le Comité d'entente organise son premier meeting, annoncé les jours précédent par voie d'affiches et des distributions de tracts appelant à « défendre la souveraineté française »[493]. Ces efforts portent leurs fruits puisque 1 800 personnes environ se déplacent. L'assistance est si nombreuse à la Maison du Combattant que 200 personnes doivent rester à l'entrée[494]. Des représentants des mouvements activistes sont également invités. Ainsi, à la tribune s'exprime Amédée Froger, président de la Fédération des maires d'Algérie et fondateur, en août 1955, d'un « Comité de résistance à la désagrégation de la France et de l'Union française ».

Ce rassemblement est l'occasion, pour le CEAC, de réclamer au gouvernement en formation une grande fermeté face à la situation algérienne. Une déclaration, préparée les jours précédent, et dévoilée à l'occasion de ce rassemblement, affirme les positions adoptées par le comité. Elle réclame tout d'abord que le gouvernement garantisse le maintien de « la souveraineté française en Algérie »[495], de façon irrévocable. Le comité défend également une ligne dure contre le FLN en demandant d'accroître les moyens au service de la répression et d'exécuter sans tarder les condamnations contre les personnes arrêtées, y compris la peine de mort. Enfin, le CEAC marque sa défiance à l'égard du nouveau gouvernement. La déclaration précise, en effet, que les anciens combattants « refusent à M. Catroux l'honneur de les gouverner »[496] et ils revendiquent d'être consultés par les autorités pour toutes les décisions intéressant l'avenir de l'Algérie. Ce meeting fixe la ligne défendue à partir de cette date par le CEAC : il conditionne son soutien aux autorités à une répression féroce et sans concession du FLN et refuse toute évolution du statut de l'Algérie, perçue comme une menace pour la souveraineté française. Cette réunion est également l'occasion d'avoir recours, pour la première fois à une manifestation, censée réunir autour des vétérans l'ensemble de la société algérienne.

En effet, une fois les discours prononcés, une majorité des participants quittent la salle de la Maison du Combattant pour se diriger en cortège vers le monument aux morts. Les manifestants parviennent à déborder les différents barrages de police mis en place dans le centre d'Alger pour bloquer un défilé spontané. Ils atteignent finalement le boulevard Laferrière et le monument aux morts, malgré un

[493] Note du 28/01/1956 du commissaire divisionnaire Benhamou au sujet des affiches et tracts annonçant un meeting des anciens combattants ; ANOM 1-K-701.
[494] Rapport du 29/01/1956 du commissaire divisionnaire Benhamou au sujet du rassemblement des anciens combattants et victimes de guerre ; ANOM 1-K-701.
[495] « 5 000 anciens combattants ont jurés de défendre l'Algérie française », *L'Echo d'Alger*, 29-30/01/1956.
[496] Idem.

dispositif policier de 240 hommes disposés sur leur parcours[497]. Le cortège fait, à cette occasion, usage de la violence puisque des CRS placés devant le monument aux morts sont contraints de reculer sous les coups et la pression des manifestants. Ces derniers entonnent alors des slogans hostiles au général Catroux, puis au maire d'Alger, Jacques Chevallier[498].

Les anciens combattants du CEAC marquent ainsi une évolution dans leurs pratiques de mobilisation. Si les lieux demeurent identiques, tel le monument aux morts, les pratiques changent, elles, radicalement. Tout d'abord, le défilé ne se fait pas avec l'agrément des autorités, mais, à l'inverse, contre elles, en n'hésitant pas à se confronter aux forces de l'ordre. De même, le rassemblement au monument aux morts ne se fait plus dans le calme et le recueillement. Enfin, le choix de ce lieu paraît répondre à la volonté des anciens combattants de légitimer leur prétention à devenir des interlocuteurs du gouvernement, au nom de la qualité que leur apporte le fait de s'être battus pour la France, ce que rappellent les noms des morts gravés sur le monument. Ce lieu revêt aussi un intérêt symbolique : situé au pied du Gouvernement général, il permet de se faire entendre des plus hautes autorités en Algérie.

Cette première manifestation du 29 janvier marque le début d'une mobilisation qui va en s'accentuant. Dès le 1er février, les représentants du CEAC, de l'UFNA et du mouvement poujadiste se retrouvent pour organiser une nouvelle manifestation. Ils agissent en réponse à l'annonce, la veille, du vote d'investiture du gouvernement Mollet et à la nomination du général Catroux comme ministre-résidant à Alger[499]. Cette nouvelle manifestation paraît également encouragée par le succès qu'a connu, le même jour le rassemblement organisé à l'occasion du départ de Jacques Soustelle d'Alger[500]. Ce rassemblement, qui se déroule le 4 février, est couronné de succès. 15 000 personnes défilent le long du parcours qui suit, à nouveau, la route qui mène de la Maison du Combattant au monument aux morts. Les anciens combattants du CEAC y sont à l'honneur, puisque ce sont eux qui ouvrent la marche, accompagné de drapeaux[501]. Cependant, à ces derniers s'ajoutent plusieurs centaines d'étudiants, qui rejoignent le cortège et se font remarquer par des débordements dans le centre d'Alger[502]. Par ailleurs, les manifestations s'étendent à des villes voisines, 800 personnes se

[497] Note de service sur l'organisation du 29/01/1956, établie le 28/01/1956 par le commissaire divisionnaire Benhamou; ANOM 1-K-701.

[498] Rapport du 29/01/1956 du commissaire divisionnaire Benhamou au sujet de la réunion organisée par les anciens combattants et victimes de guerre ; ANOM 1-K-701.

[499] Georgette Elgey, *Histoire de la IVe République, op. cit* ; p.411.

[500] Note de renseignement du 2/02/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de la manifestation organisée par les anciens combattants et les « groupements nationaux » ; ANOM 91-3F-125.

[501] Note de renseignement du 4/02/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de la manifestation des anciens combattants ; ANOM 91-3F-125.

[502] Film de la manifestation du 4/02/1956 adressé par le commissaire Benhamou au préfet d'Alger ; ANOM 91-3F-125.

rassemblent par exemple à Blida derrière les anciens combattants, tandis qu'ils sont 1 500 à Boufarik[503].

Deux jours plus tard, le Comité d'entente est encore l'un des organisateurs de la grande manifestation qui accueille Guy Mollet à son arrivée à Alger. Dans les jours précédents, il fait diffuser des tracts appelant les Algérois à la grève[504]. L'appel à la grève est entendu et c'est, encore une fois, vers le monument aux morts que se dirigent les manifestants. Guy Mollet y est accueilli violement. Assaillis par divers projectiles, dont les fameuses tomates, il doit mettre un terme à la cérémonie, tandis que l'agitation se poursuit dans les rues du centre d'Alger, autour du Palais d'été, où Guy Mollet reçoit la démission du général du Catroux.

Le succès de ces mobilisations successives permet au CEAC de se présenter comme un représentant de la population. Après avoir accepté la démission de Georges Catroux, Guy Mollet engage, en effet, des entrevues avec des figures de la société civile algérienne. Parmi ceux-ci, une délégation du CEAC est reçue, dès le 7 février[505]. Contrairement à la Fédération des maires et à son dirigeant, Amédée Froger, le Comité ne pâtit pas de son hostilité déclarée au Président du Conseil. En effet, celui-ci les accueille. Auprès de la presse, il cherche même à afficher l'image d'une entente entre anciens combattants, lui-même étant un ancien prisonnier et résistant. Une nouvelle cérémonie au monument aux morts est d'ailleurs organisée : le ministre des Anciens Combattants s'y rend, en compagnie de membres du comité d'entente, sans provoquer les réactions violentes du 6 février[506]. Au contraire, Amédée Froger, qui avait adressé une « convocation » au chef du gouvernement, se voit adresser une fin de non-recevoir[507].

Néanmoins, la démarche conciliante de Guy Mollet et la démission de Georges Catroux ne freinent pas l'activité du CEAC. Dès le lendemain, lors d'une réunion tenue à la Maison du Combattant, la délégation, et son chef, Georges Roux, sont attaqués par leurs camarades. Il leur est reproché d'avoir recherché l'apaisement après les manifestations, sans obtenir de Guy Mollet qu'il change « une ligne de son programme d'investiture »[508]. Cette position radicale est défendue par de nouveaux venus, tels que le député poujadiste Jean-Maurice Demarquet ou l'avocat Jean-Baptiste Biaggi. Tous deux viennent de France pour attiser la mobilisation. Ils assurent, par exemple, les délégués du comité des

[503] Rapport du 4/02/1956 du chef de poste de la PRG de Blida au sujet des manifestations des anciens combattants ; ANOM 91-3F-125.
[504] Tract « le liquidateur arrive, ce jour là FERMEZ ! », s.a., février 1956 ; ANOM 91-3F-125.
[505] Communiqué du 7/02/1956 de la Présidence du Conseil au sujet de l'entretien avec le CEAC ; OURS AGM-81.
[506] « L'aveuglement », *L'Express*, 10/02/1956.
[507] Compte rendu de la conférence de presse de Guy Mollet du 8/02/1956 ; Office Universitaire de Recherche Socialistes – Archives de Guy Molet (OURS) AGM-81.
[508] Note de renseignement du 9/02/1956 établie par le commissaire Fachot, sous-chef de la PRG d'Alger, au sujet de la manifestation des anciens combattants ; ANOM 91-3F-125.

soutiens qu'ils reçoivent en métropole, en annonçant une manifestation des anciens combattants à l'Arc de Triomphe.

Ce sont les militants du comité les plus remontés contre le gouvernement qui parviennent à emporter l'adhésion de l'assistance. La réunion débouche alors sur la formation d'un Comité algérien de salut public, qui réunit, outre le CEAC, des représentants de la Fédération des maires et d'autres mouvements patriotiques. Ces groupements signent ensemble un texte dans lequel ils réaffirment leur opposition au gouvernement de Guy Mollet.

Le texte est signé, pour le CEAC, par Michel Autier, ainsi que par André Achiary, au nom des anciens résistants. A leur côté, on retrouve Louis Boyer-Banse, de l'UFNA, Amédée Froger, Robert Perringuey, du Rassemblement des Français d'Algérie et Raymond Goutailler, de l'UDCA[509]. Cette nouvelle instance cherche à se faire reconnaître comme la représentante de la population. Ainsi, elle diffuse, à travers la presse, des communiqués sur l'attitude à observer. Elle appelle au calme, tout en demandant aux Algérois de « ne suivre d'autres directives que celles qui lui seront données par le Comité »[510]. Ce faisant, ce dernier tente, non seulement de se faire admettre comme représentant légitime de la population, mais de plus, comme une autorité concurrente du pouvoir légal.

A cela s'ajoute un programme d'action en quatre points à propos desquels le Comité de salut public exige un engagement du président du Conseil[511]. Les trois premières sommations reprennent des revendications déjà exposées les jours précédents : l'affirmation solennelle du maintien de la souveraineté française en Algérie, qui doit s'accompagner d'un renforcement de l'armée et d'une diplomatie intraitable contre les pays accusés de soutenir le FLN. A ceci s'ajoute une nouvelle exigence, le refus de l'introduction du collège unique pour les élections. Ainsi, le CEAC, à travers le Comité de salut public, s'engage dans les débats autour de l'évolution du statut de l'Algérie, en s'opposant à une transformation du système électoral et à la réalisation d'une égalité entre électeurs.

La radicalisation de ces mouvements ne rencontre pas beaucoup de succès auprès de la population. Le 10, jour de l'arrivée de Robert Lacoste, nouveau ministre-résidant, le CEAC cherche à organiser une nouvelle manifestation. Quelques centaines de participants se réunissent devant la Maison du Combattant, mais l'accès de celle-ci leur est interdit par des CRS[512]. En effet, le président du comité de gestion de cette dernière décide d'en bannir les réunions du Comité de salut public, celui-ci ne

[509] Note de renseignement sur le CEAC, s.a., avril 1956 ; AN F-7-15187.
[510] « Création d'un Comité algérien de Salut Public », *L'Echo d'Alger* , 7/02/1956.
[511] Communiqué du Comité algérien de Salut Public, 9/02/1956 ; OURS AGM-81.
[512] « La Maison du Combattant a été interdite, hier soir, par la troupe aux anciens combattants », *La Dépêche Quotidienne*, 11/02/1956.

comptant en son sein qu'une minorité d'anciens combattants[513]. Malgré les protestations, le cortège doit rebrousser chemin. Cet échec à poursuivre la mobilisation dans les jours qui suivent le 6 février met fin à l'activité éphémère du Comité de salut public. Des tensions apparaissent même entre ses différentes composantes. Ainsi, le Comité d'entente, se montre critique envers la Fédération des maires, accusée de tiédeur et décide, le 25 février, de se retirer officiellement du Comité de salut public, lequel a cessé, à cette date, toute activité[514].

Les relations entre le CEAC et les mouvements ultras ne disparaissent pas complètement avec l'effacement du Comité de salut public. La proximité entre ces mouvements se prolonge à travers un Comité de coordination pour la défense de l'Algérie française qui joue le rôle d'instance de concertation. Le Comité d'entente y participe, tout en affirmant se tenir à l'écart des décisions politiques[515].

La succession de manifestations appelées par le Comité d'entente jusqu'au 6 février est, dans un premier temps, un succès. Elles attirent un nombre important de personnes prouvant ainsi les capacités de mobilisation du CEAC auprès de la population des Français d'Algérie. Ce résultat correspond à un travail de mobilisation débuté, dès le mois de janvier 1956 par le CEAC, en liaison avec d'autres mouvements. Loin d'être un « cri »[516] spontané de Français d'Algérie, ainsi que le présentent les organisateurs, la manifestation du 6 janvier fait suite à plusieurs rassemblements qui permettent au comité d'élargir la base des manifestants. Les tracts et meetings permettent de mobiliser une frange de la population hostile à Guy Mollet ou Georges Catroux et opposée à la réforme du statut de l'Algérie auxquels ils sont associés. De même, la violence d'une partie des manifestants ne surgit pas subitement, la violence des attaques verbales contre le président du Conseil et le ministre résident pressenti se traduisent dès le 30 janvier par des affrontements. Le sommet de cette mobilisation, le 6 février, parvient à le faire fléchir Guy Mollet et à provoquer la démission du général Catroux. En revanche, la constitution du Comité de salut public au lendemain du 6 février ne rencontre pas la même réussite et les manifestants se font moins nombreux. D'autre part, des divisions apparaissent au CEAC, entre partisans d'une poursuite d'un mouvement radical contre le gouvernement Mollet, et ceux qui entendent profiter de l'influence acquise par le CEAC pour participer à des négociations avec le gouvernement.

---

[513] « Maison du combattant : utilisation suspendue pour le Comité d'entente, interdite pour le Comité de salut public », *L'Echo d'Alger*, 14/02/1956.

[514] Note de renseignement du 25/02/1956 au sujet des activités du Comité d'entente des anciens combattants ; ANOM 91-3F-125.

[515] Note de renseignement du 25/02/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.

[516] Marie Dumont, « Les Européens dans la rue pendant la guerre d'Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°206, 02/2006, p.59-85.

C/ L'installation du Comité d'entente dans le paysage politique de l'Algérie française

Formé au cours des mois précédents, le Comité d'entente d'Alger s'impose dans l'espace public grâce à la réussite de la mobilisation du 6 février. Le succès des appels à la grève et à manifester, ainsi que l'hostilité durable contre le gouvernement Mollet conduisent ses membres à poursuivre leur engagement au-delà de la démission de Georges Catroux.

Le choix de poursuivre l'action du CEAC se traduit, tout d'abord, par une réorganisation de celui-ci. Un président, Maurice Mouchan[517], ainsi qu'un bureau, sont désignés, et cette équipe recomposée se fixe de nouvelles tâches[518]. L'activité du comité se diversifie, alors qu'elle était jusque-là limitée à l'organisation de manifestations,.

Un vice-président est, par exemple, nommé pour s'occuper des relations avec les anciens combattants en France. Le choix du bureau pour ce poste se porte sur la personne qui semble la mieux à même de répondre aux attentes puisque c'est Marcel Cosso, président des l'Amicale de la 3e DIA qui est désigné. Ce dernier dispose, en effet, dans ce milieu, de relations personnelles lui permettant d'obtenir des rendez-vous avec des personnalités influentes[519]. Ainsi, en décembre 1956, lors d'un voyage à Paris, il rencontre le maréchal Juin, le général de Montsabert et Alexis Thomas, président de l'Union nationale des combattants afin de les informer de l'action du comité et de leur demander leur soutien[520].

A côté de ce poste de vice-président, trois commissions sont constituées lors de cette réorganisation du Comité d'entente. Chargées respectivement de la propagande, de la question du statut de l'Algérie et des questions militaires, elles précisent le programme politique du CEAC, tout en cherchant à élargir son audience.

La commission de la propagande reçoit pour tâche d'améliorer la communication du CEAC, et les argumentaires avancés pour défendre ses positions sur l'Algérie française. Quelques mois plus tard, cette commission fait, par exemple, diffuser un dépliant intitulé : « Le destin de la France se joue en Algérie »[521]. L'action de la France en Algérie y est présentée sous un jour éminemment favorable : le progrès économiques et de la production sont mis en avant. Au contraire, le FLN est présentée comme une menace pour la poursuite de cette croissance. La commission réussit à trouver plusieurs relais pour

[517] Voir la notice biographique de Maurice Mouchan en annexe n°10.
[518] Note de renseignement du 16/02/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet des activités du CEAC ; ANOM 1-K-701.
[519] Note de renseignement de Marcel Cosso, s.d. [1961 env.], ANOM 91-3F-123.
[520] Note de renseignement du 13/12/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.
[521] Tract « le destin de la France se joue en Algérie », édité par le CEAC, s.d. [avril 1956 env.], ANOM 91-3F-125.

sa propagande. Ainsi, ce tract est-il publié dans la presse locale algérienne, mais aussi reprit dans les bulletins d'information des associations d'anciens combattants en France[522]. Il paraît principalement destiné à sensibiliser les Français au problème algérien et aux vues du CEAC puisqu'il est recommandé aux anciens combattants qui entretiennent une correspondance avec la métropole de l'ajouter aux courriers qu'ils expédient.

A cette première initiative s'ajoute un « référendum des anciens combattants », destiné cette fois aux adhérents en Algérie. Par le biais des associations membres du comité d'entente, un questionnaire leur est adressé[523]. La presse d'Algérie appuie le comité, en publiant dans ses colonnes une copie du questionnaire, lui permettant ainsi de toucher davantage de lecteurs. Deux questions sont posées par le CEAC : « Accepteriez-vous une négociation avec les rebelles ou quelque interlocuteur soi-disant valables ? » et « Désirez-vous le maintien de la souveraineté française en Algérie ? »[524]. A ces questions fermées s'ajoute une possibilité pour les participants de s'exprimer plus librement, une place leur étant laissée pour exprimer « quelles sont [leurs] aspirations et quels sont [leurs] avis sur les modalités de règlement de la crise actuelle en Algérie ? ».

Cette consultation postale permet au Comité d'entente de tisser des liens avec des anciens combattants résidant en dehors d'Alger, où son activité reste cantonnée. En effet, cette initiative reçoit un écho jusque dans le département d'Oran. Le 5 novembre 1956, le CEAC clôt le référendum, et publie des résultats qui lui permettent de légitimer son existence. Ainsi, selon les calculs des organisateurs, 33 357 réponses ont été adressées, et s'accordent de façon unanime à refuser toute négociation et remise en question de la souveraineté française. Seules 5 personnes se disent favorables à des négociations, et 3 à la fin de la souveraineté française[525]. Ces résultats ne constituent pas, bien sûr, un juste reflet de l'opinion publique, mais permettent, en revanche, au comité d'entente de mesurer son audience. Les organisateurs du référendum s'estiment satisfaits du résultat qui légitime à leurs yeux leur action.

Enfin, l'activité propagandiste du CEAC est renforcée, à partir du mois de septembre, par la publication d'un bulletin de liaison, dont la parution suit, à peu près, un rythme mensuel[526]. C'est l'occasion, pour le Comité d'entente, de commenter les évènements d'actualité, et de fournir une tribune pour les programmes élaborés par les deux autres commissions.

---

[522] « Le Comité d'entente des A.C. édite un dépliant en faveur de l'Algérie française », *Journal d'Alger*, 3/04/1956. Voir également : *Bulletin du CEF*, n°11, 05/1956 ; BNF 8-JO-12467.

[523] Note de renseignement du 30/10/1956 de l'officier de la PRG de Blida au sujet du référendum organisé par le CEAC ; ANOM 91-3F-125.

[524] Bulletin de Référendum du CEAC, s.d. [octobre 1956 environ] ; ANOM 91-3F-125.

[525] Note de renseignement du 12/11/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.

[526] *Bulletin de Liaison du CEAC,* n°1, 09/1956 ; ANOM 91-3F-125.

L'activité de cette première commission paraît couronnée de succès, dans la mesure où elle parvient à maintenir des formes de mobilisation des anciens combattants après les manifestations de février 1956. Elle parvient même à élargir l'audience du CEAC, en Algérie, et par des tracts destinés aux anciens combattants résidants en France.

La seconde commission, chargée de la réflexion sur le statut de l'Algérie fournit apparemment un travail plus modeste. Elle se contente d'affirmer l'opposition du comité à tout projet de modification du système électoral introduisant un collège unique. Le référendum du mois d'octobre sert également à renforcer cette position. En effet, la dernière question laissant la possibilité d'exprimer librement leur avis sur l'avenir de l'Algérie, la majorité des participants en profite pour indiquer leur opposition à un tel système électoral. Ceci permet au CEAC de proclamer que « c'est l'unanimité […] qui s'est prononcée contre le collège unique »[527].

Toute hypothèse de transformation du système électoral algérien est condamnée par le CEAC. Le deuxième bulletin de liaison, publié en octobre 1956, est, ainsi, principalement consacré à la condamnation des projets de réforme du statut de l'Algérie[528]. Un article diffuse les rumeurs de préparation d'un nouveau texte, qui serait orchestré par des socialistes et mendésistes tels Jacques Biget et André Chandernagor. Ce texte révèle le recours de la propagande du CEAC à de supposés complots qui nourrissent la défiance envers ces hommes politiques métropolitains, accusés de ne rien comprendre aux réalités algérienne, voire d'agir dans l'ombre en faveur de l'indépendance.

Ces accusations permettent de refuser l'idée de donner un droit de vote égal aux musulmans, qui reviendrait, selon les auteurs, à vouloir « transformer […] les tueurs terroristes en citoyens calmes et pondérés » et risquerait de dérouter la majorité des Algériens. De même, quelques semaines plus tard, c'est l'intervention de l'ONU qui est dénoncée. En effet, la discussion du problème algérien inscrit à l'agenda de l'Assemblée générale des Nations Unies est redoutée par le CEAC. Celui-ci craint, en particulier, que des élections soient organisées sous son égide, au risque de donner une victoire au FLN à cause des menaces que celui-ci ferait peser[529].

Cette position de strict refus du collège unique et de l'évolution du statut de l'Algérie n'est pas sans conséquences sur les rapports du comité avec d'autres organismes, en particulier sur le rapprochement avec l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française (USRAF). Elle sape même les efforts de rapprochement entamé par Marcel Cosso. En effet, l'USRAF, crée au printemps 1956 par Jacques Soustelle, gagne une certaine audience en France et le Comité d'entente cherche à se mettre en rapport avec elle, d'autant qu'elle parvient, à réunir plusieurs associations d'anciens combattants de

[527] « Résultats de notre référendum », *Bulletin de Liaison du CEAC*, n°4, 12/1956 ; ANOM 91-3F-125.
[528] « L'Algérie n'est pas un champ d'expériences politiques », *Bulletin de Liaison du CEAC*, n°2, 10/1956 ; ANOM 91-3F-125.
[529] « L'an 1957 marquera-t-il l'abandon de l'Algérie ? », *Bulletin de Liaison du CEAC*, n°4, 12/1956 ; ANOM 91-3F-125.

métropole[530]. Le CEAC se retrouve divisé car plusieurs membres s'opposent à cette affiliation, en faisant remarquer que Jacques Soustelle est partisan de l'établissement du collège unique[531]. Ce dernier parvient, néanmoins, à calmer les inquiétudes qu'il a fait naître chez les anciens combattants en assurant à Marcel Cosso, rencontré à Paris que le collège unique ne doit s'appliquer, selon lui, que pour les élections législatives, et, en outre, qu'il ne s'agit pas d'un « problème urgent »[532]. Ces assurances rassurent les membres du CEAC qui font connaître, dès le 19 janvier 1957, leur adhésion à l'USRAF et leur soutien à Jacques Soustelle[533].

La dernière commission, chargée des problèmes militaires, se limite, elle aussi à des considérations générales sur la manière de conduire la guerre contre le FLN. En mai, Maurice Hilly présente devant ses camarades un bref exposé rapportant le contenu de ses discussions avec des militaires au sujet des moyens de réprimer le FLN[534]. Cependant, le mémoire annoncé à cette occasion ne semble jamais voir le jour. Les questions militaires, malgré les qualités d'experts dont se réclament les anciens combattants, ne sont pas davantage approfondies. L'activité du CEAC, en la matière, se limite alors à la publication de communiqués dans lesquels il prend position sur la conduite de la guerre, systématiquement dans un sens agressif et de renforcement des moyens de l'armée. Ainsi, dès août 1956, le CEAC réclame une « intervention énergique » contre l'Egypte, y compris à l'aide de « moyens militaires »[535], en réaction à la nationalisation du Canal de Suez et au soutien apporté par Nasser au FLN. Cette attitude va-t-en guerre contre les pays soutenant le FLN est répétée, début 1958, malgré l'échec de l'expédition de Suez, un an et demi plus tôt. Le CEAC demande, dès le 14 janvier, à Félix Gaillard de lancer un ultimatum à la Tunisie et, si besoin, d'occuper une bande de territoire le long de la frontière algérienne pour repousser les camps de l'ALN[536].

En Algérie même, le Comité d'entente réclame la mise en place d'une collaboration entre l'armée et la population civile dans la lutte contre le FLN. Une réunion, le 27 septembre 1956, est ainsi consacrée au risque de développement du « terrorisme urbain »[537], crainte alimentée par les attentats commis par le FLN au cours de l'été, et confirmée quelques jours après par l'explosion d'une bombe au Milk Bar. Ceci est l'occasion pour le CEAC de critiquer la police, mal vue depuis les manifestations de février 1956, dont l'action contre le FLN est jugée absolument inefficace. Ceci pousse les anciens

[530] Liste des associations d'anciens combattants réunies sous l'égide de l'USRAF, 20/07/1956 ; SHD 1-K-669-2.
[531] Note de renseignement du 6/11/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.
[532] Note de renseignement du 13/12/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.
[533] « Le comité d'entente des A.C. se rallie à l'USRAF », *L'Echo d'Alger*, 19/01/1957.
[534] Note de renseignement du 26/05/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.
[535] « Le comité d'entente des A.C. et les évènements de Suez », *Journal d'Alger*, 3/08/1956.
[536] Lettre du 14/01/1958 du CEAC à Félix Gaillard ; ANOM 91-3F-123.
[537] Note de renseignement du 28/09/1956 au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-125.

combattants à réclamer une association des populations civiles à la répression du terrorisme, notamment en renforçant les unités territoriales (UT)[538]. Ces dernières existent pourtant depuis plus d'un an à cette date, puisqu'elles ont été crée par décret le 28 août 1955 par le général Lorillot[539]. Le Comité d'entente semble porter peu d'estime pour les tâches qui leur sont confiées. La protection de lieux publics et de la voirie lui apparaissent comme trop limitées. De même, l'équipement, souvent léger, de ces unités ne leur convient pas, tout comme la périodicité de leur mobilisation, comprise entre un et cinq jours par mois[540]. Ces éléments limitent l'intérêt des UT selon le CEAC, qui est partisan de leur renforcement afin d'en faire des unités envoyées au combat, et non dédiées à la protection des populations.

Plus que les aspects strictement militaires, ce sont les condamnations des militants FLN emprisonnés qui occupent le Comité d'entente. L'application de la peine capitale contre les prisonniers constitue l'une des principales revendications du comité d'entente pour qui tout retard constitue une preuve du manque de détermination du gouvernement dans la lutte contre le FLN.

Les critiques adressées au gouvernement ou au gouverneur général restent toutefois mesurées, et ne prennent pas la forme de manifestations violentes comme en février 1956. Le 8 mai, Robert Lacoste est, certes, interpellé vigoureusement, mais c'est le fait de jeunes militants de l'UFNA[541]. Cet évènement provoque d'ailleurs la dissolution de l'UFNA par les autorités et l'expulsion de Louis Boyer-Banse[542]. Le Comité d'entente est épargné par cette interdiction. Il cherche, en effet, à obtenir des autorités un statut d'interlocuteur et de représentant de la population. Pour ce faire, il tente de s'imposer dans l'espace public algérois par des rassemblements pacifiques et symboliques organisés avec l'accord, voire la participation, des autorités.

Grâce au rapprochement avec l'USRAF, le CEAC cultive ce projet. Dès mai 1956, il se met en contact avec l'UNC, qui lui apporte son soutien, tout en participant à l'USRAF[543]. Cette ébauche de liens est renforcée, en janvier 1957 par l'adhésion du CEAC à l'USRAF. Grâce à ce rapprochement, le Comité d'entente lance un projet de grande cérémonie à Alger, devant le monument aux morts et en présence de délégations d'anciens combattants de métropole. Lors de celle-ci, tous les participants devraient s'engager pour le maintien de l'Algérie française. Cette initiative reçoit un accueil favorable de

---

[538] Communiqué du 28/09/1956 du CEAC ; ANOM 91-3F-125.

[539] Marie Dumont, « Les Unités territoriales », in : Jean-Charles Jaufferet, Maurice Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001, 563 p.

[540] Denis Gagnou, La *genèse des Unités Territoriales : de la Garde aux Unités Territoriales en Algérie (1945-1957)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Daniel Lefeuvre, Université Paris VIII, 2002.

[541] « Heurts entre service d'ordre et étudiants hier au monument aux morts », *L'Echo d'Alger*, 8/05/1956.

[542] Rapport du 4/02/1959 du service des renseignements généraux d'Alger au sujet des mouvements politiques, section 1, l'Union française Nord-Africaine, p.6 ; SHD GR-1-H-1731.

[543] Lettre du 30/05/1956 de Maurice Mouchan à Alexis Thomas, président de l'UNC ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ». Voir également : Communiqué de l'UNC du 6/02/1956 ; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».

l'USRAF et l'organisation de cette manifestation est prévue pour le mois de juillet 1957[544]. Elle est également accueillie favorablement par les autorités, à commencer par Robert Lacoste. Ce dernier, souhaitant y assister, la cérémonie est déplacée de quelques jours, et finalement fixée au 7 juillet[545]. Par ailleurs, l'armée apporte également son concours à l'organisation du voyage des délégués métropolitains, en fournissant notamment des moyens pour organiser des excursions en Algérie[546]. Celles-ci ont pour but de présenter aux visiteurs l'action de l'armée sous son meilleur jour et de leur montrer des violences commises par le FLN. Le programme prévoit, par exemple, une rencontre avec la harka du Bachaga Saïd Boualem, ou un déplacement à Melouza, dont une partie de la population a été massacrée quelques jours plus tôt[547].

Entre ces déplacements, se déroule, le 7 juillet, la cérémonie du monument aux morts à laquelle assistent les délégations d'anciens combattants désignées par l'USRAF, parmi lesquels des membres de l'UNC, de Rhin et Danube et de diverses amicales régimentaires[548]. Rejointes par 3 000 anciens combattants d'Alger, elles écoutent le colonel Pierre-Louis Bourgoin[549] lire un serment de « s'opposer, par tous les moyens, à toute mesure qui menacerait l'intégrité du territoire et l'unité française »[550].

Robert Lacoste lui succède et, dans son discours, défend l'action de l'armée, tout en épousant le point de vue des anciens combattants. Il attaque par exemple l'Egypte, le bloc soviétique, accusés d'ingérence et même le sénateur John Kennedy, coupable d'avoir soutenu l'indépendance algérienne[551]. La cérémonie du serment des anciens combattants constitue un succès pour le CEAC. La présence des autorités et de délégués venus de France lui assure une couverture médiatique importante. Des articles lui sont consacrés dans des journaux français, tandis que les délégués anciens combattants font à leurs camarades le compte rendu de leur voyage[552].

Ainsi, après avoir émergé sur la scène publique algérienne à l'occasion des manifestations de février 1956, le Comité d'entente parvient à s'imposer comme un acteur de la vie publique et un outil de

---

[544] Note de renseignement du 16/05/1957 sur l'organisation d'une manifestation d'anciens combattants avec la participation de délégations de Paris ; ANOM 91-3F-125.

[545] Lettre du 20/06/1957 de Maurice Mouchan au président du Comité de gestion de la Maison du Combattant ; ANOM 91-3F-125.

[546] Note de service du 29/06/1957 du général Allard au sujet de la visite en Algérie d'une délégation d'anciens combattants de métropole ; SHD 1-K-669-49.

[547] Note « Programme du voyage des 6 et 7 juillet 1957 » ; SHD 1-K-669-49

[548] Note « Voyage en Algérie : inscriptions » ; SHD 1-K-669-49

[549] Originaire de Cherchell et ancien résistant, le colonel Pierre-Louis Bourgouin représente à cette occasion les mutilés et les anciens résistants.

[550] Note de renseignement du 7/07/1957 établie par le commissaire principal Maitre, au sujet de la manifestation organisée par les anciens combattants ; ANOM 91-3F-1233.

[551] « Important discours de M. Lacoste à l'occasion de la visite à Alger des délégations d'anciens combattants », *Journal d'Alger*, 8/07/197.

[552] « Un discours socialiste ? », *Le Monde*, 9/07/1957 ; voir également : « Deux millions d'anciens combattants de la métropole ont fait le serment de s'opposer à toute mesure qui menacerait l'intégrité de l'Algérie française », *Le Parisien libéré*, 8/07/1957 ; et : « Une délégation de l'UNC en Algérie », *La Voix du Combattant*, 15/07/1957.

mobilisation des anciens combattants défenseurs de la présence française en Algérie. Aux manifestations violentes de février succèdent d'autres moyens d'action qui visent tous à inciter le gouvernement français à accentuer les efforts dans la lutte contre le FLN et à s'opposer aux projets de réforme du statut de l'Algérie. Pour ce faire, le CEAC déploie une intense propagande en direction des vétérans en Algérie, mais aussi en direction des associations en France. Enfin, il obtient la reconnaissance des autorités en Algérie, qui, à travers Robert Lacoste, vont même jusqu'à soutenir son action, comme lors du serment du 7 juillet 1957.

Le Comité d'entente se fait ainsi le représentant d'une frange de l'opinion de Français d'Algérie très conservatrice au niveau du statut de l'Algérie, hostile au régime parlementaire et aux partis politiques, accusés d'affaiblir la France. Auguste Arnould expose ainsi, en 1957, sa vision de la situation, à l'occasion d'une critique de Bourgès-Manoury, accusé de se rendre en Algérie en touriste avec une vision superficielle du pays.

« Déjà, on parle, pour commencer de « consulter les groupes [parlementaires] »… Quelle erreur, quelle bêtise. Cela ne signifie rien d'autre qu'on va commencer (comme d'habitude) par donner le spectacle au pays et au monde entier « des marchandages », des « batailles d'élus » au parlement, de nos divisions et d'un cirque lamentable… d'où encore signe de faiblesse [sic].

[…] C'est par l'envers qu'il faut commencer ! D'abord faire une préparation à fond du pays – d'apparence apolitique et national [sic] – et, ayant acquis l'appui et l'approbation d'ensemble (éclatante et démontrée), ensuite c'est un jeu d'enfant d'obtenir l'approbation « des groupes », car ils peuvent difficilement faire autrement sous peine de démontrer leur sectarisme aveugle. »[553]

L'ancrage à l'extrême droite du comité se traduit également par les liens entretenus avec des mouvements tels que l'UDCA ou l'UFNA. Cette orientation, malgré la revendication sans cesse réaffirmée de l'apolitisme du CEAC, provoque, derrière l'unanimité souhaitée, et affichée lors de cérémonie comme celle du 7 juillet 1957, des polémiques et divisions dans le milieu associatif des anciens combattants.

[553] Courrier du 9/03/1957 d'Auguste Arnould à Alexis Thomas, président de l'UNC; UNC – classement provisoire - dossier non numéroté « Algérie ».

II/ Un milieu associatif divisé par l'action du CEAC et soumis à une politisation accrue par la poursuite de la guerre

A/ Des associations divisées par la question de leur participation au Comité d'entente

En février 1956, la réussite de la mobilisation orchestrée par le CEAC lui permet de s'ériger en représentant du milieu ancien combattant en Algérie. Une délégation du comité est, on l'a vu, reçue le 7 février par Guy Mollet et ses membres se présentent comme des porte-paroles de l'ensemble des anciens combattants, cherchant ainsi à prendre la place des associations qui précédemment jouaient ce rôle. Or, cette délégation ne compte pas dans ses rangs d'adhérents de l'Association départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ou encore des ACPG. Un conflit de légitimité s'engage, à partir de cette date, entre ces différents mouvements, auquel se superposent des divergences politiques à propos de l'attitude à adopter face aux évènements et aux autorités. Ces divergences se traduisent sur plusieurs plans, des dénonciations par voie de tract, ou par des rumeurs, aux obstacles placés pour exclure des groupements, ou des individus de cette vie associative.

Le raidissement des positions défendues par le Comité d'entente, la constitution du Comité de salut public et les actes violents commis lors des manifestations sont mal accueillies par une partie du public ancien combattant. Certains font part de leur réprobation face à la « journée des tomates » : l'agression contre Guy Mollet choque car cette attitude ne paraît pas digne de vétérans, d'autant qu'elle a pour théâtre le monument aux morts, lieu où le recueillement s'impose[554]. Une partie des associations, jusque là associées au CEAC, prennent alors leur distance avec celui-ci, tandis que d'autres se divisent autour de la question de leur participation.

Dès la première manifestation, le 29 janvier 1956, les réactions d'une partie des associations qui avaient donné leur adhésion au CEAC sont nettement défavorables : plusieurs associations d'anciens résistants démissionnent du comité[555]. Les positions adoptées lors du meeting de la Maison du Combattant, ainsi que la manifestation agitée qui suit, sont à l'origine de cette rupture. Au sein de l'Association de la Libération du 8 novembre, la participation au CEAC fait l'objet de longues polémiques[556]. Plusieurs membres accusent André Achiary d'avoir, de lui-même et sans concertation, annoncé son adhésion au comité, alors même que la majorité des adhérents sont opposés à celui-ci. Ils font voter une motion indiquant qu'ils se démarquent du CEAC, et proclament leur apolitisme, tandis qu'Achiary est exclu du bureau de l'association. L'Association des anciens déportés et internés, elle

[554] « Une motion des A.C. de l'E.G.A. », *Journal d'Alger*, 14/02/1956.
[555] Note de renseignement sur le CEAC, s.a., avril 1956 ; AN F-7-15187.
[556] Note de renseignement du 23/10/1956 au sujet de l'assemblée générale du 21/10/1956 de l'Association de la Libération du 8 novembre ; ANOM 91-3F-125.

aussi démissionnaire le 29 janvier, se montre encore plus critique envers le Comité d'entente. A partir de la mi-février, elle fait circuler dans Alger un tract qui appelle les anciens combattants à ne pas se laisser instrumentaliser par le CEAC. Ce dernier est violemment dénoncé, accusé de « menées fascistes »[557], de trahir l'esprit ancien combattant et de préparer un complot contre la République. Il n'est, selon ces anciens déportés et résistants, que l'expression des ultras, dont l'attitude menace de diviser les Algériens et les Français d'Algérie.

A ces démissions en bloc, s'ajoutent des retraits individuels. Certains militants se désolidarisent de leur association, ou du CEAC : ne soutenant plus leur action, ils préfèrent cesser d'y participer. Louis Lavaysse, pourtant nommé vice-président du CEAC, démissionne, par exemple, en avril 1956. Il proteste ainsi contre la politisation toujours plus grande de cette organisation qui l'entraîne vers des positions d'extrême droite[558].

C'est dans les rangs de Rhin et Danube que les débats sur la participation au CEAC prennent le plus d'ampleur, au point de fragiliser l'association. Celle-ci est pourtant au premier rang des associations fondatrices du CEAC. C'est elle qui compte le plus d'adhérents et possède le réseau de sections le plus étendu. Enfin son action dans le milieu ancien combattant avant 1954 est reconnue, notamment par son opposition à l'association « unique ».

Grâce à son influence, Rhin et Danube est d'abord bien représentée au CEAC. Ainsi Georges Roux, président de section à Alger, conduit la délégation reçue par Guy Mollet. Cependant, il s'écarte progressivement des positions adoptées par le CEAC. Dès le 8 février, les membres les plus ultras lui reprochent d'avoir recherché l'apaisement avec le président du Conseil[559]. Cette défiance a pour conséquence de l'écarter du bureau du comité désigné quelques jours plus tard. Lui-même fait part de sa déception face aux orientations prise par le CEAC, selon le témoignage de Jean Scelles, de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans[560]. S'il approuvait la manifestation dans le but d'exprimer à Guy Mollet l'opposition des Français d'Algérie à une évolution du statut et à des négociations avec le FLN, il refuse l'action subversive entreprise avec le Comité de salut public et ne suit pas l'orientation extrémiste du CEAC contre le régime.

Cette évolution de l'attitude de Georges Roux n'est pas suivie par tous les adhérents de Rhin et Danube, et ceci provoque des tensions internes. Ainsi, en juillet 1956, lors d'une réunion caritative de la Fondation de Lattre, Georges Roux est pris à parti par ses camarades, Michel Autier et Adrien

[557] Tract « les anciens combattants ne seront pas dupes » de la Fédération algérienne des déportés, internés et résistants, distribué le 22/02/1956 ; ANOM 91-3F-125.
[558] Note de renseignement du 14/04/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger ; ANOM 91-3F-125.
[559] Note de renseignement du 9/02/1956 établie par le commissaire Fachot, sous-chef de la PRG d'Alger, au sujet de la manifestation des anciens combattants ; ANOM 91-3F-125.
[560] Lettre du 15/02/1956 de Jean Scelles à Guy Mollet ; ANOM 1-K-701.

Guidat, restés partisans du CEAC. Ils lui reprochent de ne plus représenter l'opinion majoritaire des membres de Rhin et Danube, et préfèrent quitter la réunion[561].

Malgré cette hostilité, Georges Roux emporte le soutien de la majorité des membres de son association. Lors de l'assemblée générale de Rhin et Danube du département d'Alger, il est porté à la présidence, alors qu'il était jusque là simple président de section. Un autre partisan de la même tendance, Louis Calavassy qui occupait jusque là la présidence, accède au poste de président régional pour l'Algérie, où il remplace son contradicteur, Michel Autier. Le nouveau président profite d'ailleurs de la réunion de ses adhérents pour critiquer les personnes qui continuent à participer au CEAC, accusées de ne « pas toujours rester apolitiques »[562]. Louis Calavassy s'efforce encore de convaincre les adhérents de Rhin et Danube de ne plus participer aux réunions du CEAC, déniant toute légitimité à ceux qui continuent à s'y rendre en prétendant représenter son association[563].

Ces consignes ne sont pas suivies par les partisans du Comité d'entente au sein de Rhin et Danube provoquant, lors de l'assemblée de mars 1957, une complète rupture entre les deux tendances. En effet, lors de celle-ci, Louis Calavassy attaque directement le CEAC et son action, qu'il accuse de se limiter à « la rédaction de motions d'ailleurs inopérantes » et à qui il reproche son rapprochement avec l'USRAF[564]. A ces déclarations s'ajoutent des mesures d'exclusions prononcées contre les adhérents de Rhin et Danube continuant de s'associer aux activités du CEAC : Michel Autier et Maurice Mouchan, entre autres, sont visés, tandis que Marcel Cosso en signe de solidarité démissionne[565].

Ces conflits internes remontent jusqu'à la direction nationale de Rhin et Danube, d'autant que celle-ci a rejoint l'USRAF et se range donc plutôt du côté des partisans du CEAC. Dès 1956, elle intervient pour demander à Louis Calavassy et Georges Roux de ne pas exclure les partisans du Comité d'entente, sans succès, on l'a vu. Au contraire, Georges Roux décide, en décembre 1956 de rompre les relations de Rhin et Danube d'Alger avec la direction nationale[566]. Cette dernière tente alors de renouer les liens avec Alger en organisant une mission de conciliation. Ainsi, en mai 1957, le président national Ludovic Tron se rend à Alger pour rencontrer Calavassy et Roux, sans succès. Enfin la veuve du maréchal de Lattre de Tassingy intervient auprès de ces deux derniers, sans plus de

[561] Note de renseignement du 12/07/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger ; ANOM 91-3F-125.
[562] Note de renseignement du 27/10/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de l'assemblée extraordinaire de Rhin et Danube ; ANOM 91-3F-125.
[563] Note de renseignement du 24/11/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de Rhin et Danube ; ANOM 91-3F-125.
[564] Note de renseignement du 11/04/1957 établie par par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de l'assemblée générale de Rhin et Danube ; ANOM 1-K-701.
[565] Lettre du 13/03/1957 de Marcel Cosso au président de Rhin et Danube ; ANOM 1-K-701.
[566] Mémoire sur la situation de Rhin et Danube du département d'Alger, 6/06/1957, établi par le comité national de Rhin et Danube ; ANOM 91-3F-125.

réussite[567]. Accusés de vouloir provoquer une scission de Rhin et Danube, Calavassy et Roux sont alors menacés d'exclusion[568]. Toutefois, une rupture complète entre Alger et la direction nationale est évitée grâce à la désignation du général Gauthier comme président d'honneur et médiateur. Ce retraité de la Légion étrangère, résidant à Sidi-Bel-Abbès, est resté à l'écart des divisions de Rhin et Danube et sa nomination paraît apaiser la situation entre Paris et Alger. Les partisans du CEAC restent toutefois écartés de l'association, où ils ne disposent pas d'une majorité puisque Georges Roux est reconduit à la direction en mars 1958[569].

Ces retraits de plusieurs associations du Comité d'entente remettent en cause la place de celui-ci dans le milieu associatif ancien combattant. Les remous dans ses relations avec les autres associations permettent de mettre en question sa représentativité. En effet, il ne semble pas soutenu par la majorité des associations. Ainsi, il rencontre des difficultés pour se faire allouer des locaux dans la Maison du Combattant. Cela lui est refusé par le Comité de gestion de celle-ci, qui rassemble la totalité des associations du département d'Alger. Au cours des mobilisations de janvier et février 1956, le CEAC a d'abord utilisé ces locaux comme lieu de réunions et de rassemblements lors de manifestations. Cependant, le 10 février, le président du comité de gestion, appuyé par une nette majorité du conseil d'administration, ferme les portes de la Maison du Combattant au CEAC, à cause de son engagement au sein du Comité de salut public, en contradiction avec le principe de neutralité politique respecté dans ces locaux[570]. Malgré la disparition rapide du Comité de salut public, le Comité d'entente reste mis à l'écart de ces locaux.

Le maintien de cette sanction démontre la méfiance de la majorité du milieu ancien combattant envers le CEAC. Même si ses membres parviennent à se réunir à la Maison du Combattant, ils doivent organiser ces réunions sous le paravent d'amicales régimentaires. Le comité d'Entente perd ainsi le bénéfice d'une domiciliation officielle et ne peut réclamer l'usage des salles de la Maison du Combattant pour accueillir des meetings ou des conférences. Dès le mois de mai 1956, les membres du CEAC s'irritent de cette situation et engagent des démarches auprès du Comité de gestion pour se faire officiellement reconnaître. Il leur faut alors plusieurs mois pour obtenir gain de cause, l'opposition de plusieurs associations n'étant réduite que lentement.

[567] Note de renseignement du 7/06/1957 sur l'association Rhin et Danube ; ANOM 1-K-701.
[568] Lettre du 6/06/1957 du président national de Rhin et Danube, Ludovic Tron, aux adhérents d'Alger ; ANOM 91-3F-125.
[569] Note du 25/04/1958 du commissaire divisionnaire Builles au sujet de l'assemblée générale de Rhin et Danube ; ANOM 91-3F-125.
[570] Le CEAC se voit interdit de réunion par 11 voix contre 3 ; voir : Extraits du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la Maison du Combattant du 10/02/1956 ; ANOM 91-3F-125.

Ainsi, une nouvelle demande de reconnaissance est refusée en mai 1956 par quatre voix contre deux[571]. En novembre, une deuxième demande d'admission est à nouveau repoussée[572]. Ces échecs semblent également pouvoir être attribués à l'hostilité des autorités, et aux pressions qu'elles exercent contre une reconnaissance du CEAC. En effet, le président du comité de gestion fait part, en novembre 1956, à ses camarades de la crainte que lui inspire une réponse favorable à la requête du comité d'entente. D'après lui, cela pourrait pousser la préfecture d'Alger à retirer à la Maison du Combattant la licence qu'elle lui accorde pour la buvette installée dans ces locaux, qui lui procure une source de revenus[573].

Ce n'est qu'à l'occasion du rapprochement entre le Comité d'entente et les autorités, amorcés en 1957, que le CEAC obtient gain de cause. En juin 1957, Maurice Mouchan adresse avec succès une demande afin de réserver la grande salle de la Maison du Combattant. Cette réponse favorable du comité de gestion s'explique par le besoin d'accueillir les délégations venues de métropole, ainsi que les délégations d'officiers et du Gouvernement général après la cérémonie du serment du 7 juillet[574]. Ce premier succès est suivi, au mois de février 1958, d'une admission définitive, à l'occasion d'un renouvellement du comité de gestion : quelques opposants, tels Georges Roux, se déclarent hostiles à cette admission, mais, mis en minorité, ils préfèrent s'abstenir[575].

Les divisions du milieu associatif ancien combattant entre partisans et adversaires du Comité d'entente recouvrent des oppositions politiques, ce dernier se classant, dès 1956, nettement à droite. Ainsi la police explique le refus de l'Association départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de rejoindre le CEAC par les opinions de gauche de la majorité de ses dirigeants[576]. On peut, en outre, remarquer que les premières associations à dénoncer le comité d'entente sont celles dont des membres sont identifiés comme communistes. Ainsi, l'Association des anciens déportés et résistants regroupe plusieurs sympathisants ou anciens membres du PCA, dont son président Paul Estorge[577]. Ce dernier, instituteur est, en effet, militant communiste depuis les années 1920[578].

---

[571] Note de renseignement du 26/05/1956, établie par le commissaire Gonzalès de la PRG d'Alger, au sujet des activités du comité d'entente des anciens combattants ; ANOM 91-3F-125.

[572] Extraits du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la Maison du Combattant du 16/11/1956 ; ANOM 91-3F-125.

[573] Idem.

[574] Lettre du 17/06/1957 de Maurice Mouchan au président du Comité de gestion de la Maison du Combattant et réponse du 25/06/1957 de G. Vincent, président du Comité de gestion ; ANOM 91-3F-125.

[575] Note de renseignement du 24/02/1958 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de la réunion du Comité de gestion de la Maison du Combattant ; ANOM 91-3F-125

[576] Note de renseignement sur le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants, s.a., avril 1956 ; AN F-7-15187.

[577] Note de renseignement du 16/02/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet d'une diffusion de tracts ; ANOM 91-3F-125.

[578] René Gallissot (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* ; *Algérie, engagements sociaux et question nationale : de la colonisation à l'indépendance de 1830 à 1962, Paris, éd. de l'Atelier,2006, 605 p. ;* p.266.

Ces divergences politiques se traduisent par des échanges très vifs. On l'a dit, les anciens déportés et résistants accusent le CEAC de « menées fascistes », mais les partisans du comité d'entente sont également coutumiers d'invectives politiques. Ils colportent, par exemple, contre leurs adversaires des soupçons de sympathies pour les nationalistes algériens ou le communisme. Louis Calavassy et Georges Roux sont attaqués lorsqu'ils s'opposent à la minorité des adhérents de Rhin et Danube partisan du CEAC. Il est reproché, entre autre, à Louis Calavassy d'avoir accepté de rencontrer une mission d'information envoyée à Alger par le Parti radical, ce qui est assimilé à un ralliement à Mendès-France, considéré comme un adversaire de l'Algérie Française[579]. En outre, le fait qu'il soit né au Caire fournit la matière à une rumeur colportée par ses adversaires. Il aurait de ce fait une sympathie pour l'Egypte de Nasser. Georges Roux, qui aurait appartenu aux brigades internationales pendant la Guerre d'Espagne – sans que cela ne soit avéré – est, quant à lui, accusé de sympathies communistes[580]. Les mêmes accusations sont portées contre la direction du comité de gestion de la Maison du Combattant lorsqu'elle refuse d'y admettre le CEAC. Georges Vincent, son président, et Raoul Sellam, le vice-président, sont accusés, dans des tracts d'être « pro-communistes »[581], ce qui est illustré par la participation du premier à la majorité municipale dirigée par le général Tubert quelques années plus tôt. Ces rumeurs prennent suffisamment d'importance pour obliger Georges Vincent à les contredire officiellement devant le Comité de gestion[582].

Ces accusations diverses, reposant le plus souvent sur de simples rumeurs, soulignent l'importance que les opinions politiques occupent dans la polarisation du milieu ancien combattant autour de l'adhésion au CEAC ou son refus. Les cadres associatifs classés à gauche se montrent réticents, tandis que ceux partisans du Comité d'entente multiplient les attaques contre leurs adversaires, en assimilant leurs engagements politiques à gauche, à une menace pour le maintien de la souveraineté française sur l'Algérie.

Ces orientations politiques divergentes n'empêchent pourtant pas les associations dénoncées par le CEAC de s'intéresser, elles aussi, aux problèmes algériens. En effet, tout en refusant de rejoindre Comité d'entente, dont elles ne rejoignent pas les opinions politiques, elles prennent, elles aussi position face aux violences de la guerre ou aux projets de réformes du statut de l'Algérie.

[579] Note de renseignement du 26/04/1957 au sujet de L. Calavassy ; ANOM 1-K-701.
[580] Note de renseignement du 22/05/1957 établie par le commissaire Builles, au sujet des associations d'anciens combattants ; ANOM 1-K-701.
[581] Note de renseignement du 24/05/1957 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de la campagne contre le comité de gestion ; ANOM 91-3F-126.
[582] Note de renseignement du 31/05/1957 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet du comité de gestion ; ANOM 91-3F-126.

B/ Une place croissante des questions politiques et de la guerre dans la vie des associations

L'Association départementale des ACVG fait figure, dès l'origine, de principale opposante au CEAC. Non seulement, elle refuse de le rejoindre, mais elle appelle les anciens combattants au calme, prenant ainsi le contre-pied des exhortations à descendre dans la rue[583]. Après les manifestations, elle condamne les violences commises par des « éléments inqualifiables » qui « s'en sont pris, le 6 février, à la personne même du représentant de la France » et qui ont « osé souiller le monument élevé à la mémoire de nos morts glorieux »[584]. L'association de Joseph Kerdavid conteste en outre la légitimité du CEAC qu'elle ne considère pas comme représentatif du milieu ancien combattant. Elle rappelle qu'elle est l'association la plus nombreuse, avec 30 000 membres revendiqués et 10 000 cotisants, dont environ une moitié d'Algériens.

Néanmoins, le succès d'affluence des manifestations oblige l'association à prendre en compte ces évènements. Elle modifie son attitude qui, jusqu'au 6 février est restée celle d'une distance avec le mouvement lancé par le Comité d'entente. La condamnation du CEAC et de quelques éléments violents ne s'étend pas à tous les manifestants. Au contraire, l'association affirme comprendre les inquiétudes des anciens combattants et des Français d'Algérie qui ont rejoint le cortège pacifiquement. Désireuse de ne pas apparaître indifférente, l'association institue un comité d'étude, chargé de la situation algérienne et les possibilités de réforme[585]. Cette entreprise passe par un long questionnaire, envoyé aux adhérents, leur demandant d'exprimer leur avis à la fois sur le climat politique et sur les réformes à adopter en Algérie[586]. La démarche adoptée par l'association des ACVG s'oppose donc celle intransigeante du CEAC, puisqu'elle n'exclut pas toute transformation du système politique appliqué en Algérie. Elle se montre aussi plus conciliante dans ses rapports avec les autorités : loin de se limiter à quelques points sur lesquels elle exigerait un engagement inconditionnel, ces consultations débouchent sur la rédaction d'un rapport, dont une copie est adressée à Guy Mollet pour lui soumettre quelques propositions.

Si ce travail de consultation des ACVG dénote une différence d'approche de la crise algérienne par rapport au CEAC, les solutions proposées par l'ancienne association « unique » s'avèrent assez conservatrices. En effet, si la majorité des sections se prononce pour « l'intégration »[587], celle-ci

[583] Note de renseignement du 8/02/1956 établie par le commissaire Fachot, sous-chef de la PRG d'Alger, au sujet de l'Association départementale des ACVG; ANOM 91-3F-125.
[584] « Le destin de l'Algérie est lié à celui de la France », rapport de l'Association départementale des ACVG, février 1956 ; OURS AGM-85.
[585] Idem.
[586] Note de renseignement du 8/02/1956 établie par le commissaire Fachot, sous-chef de la PRG d'Alger, au sujet de l'Association départementale des ACVG; ANOM 91-3F-125.
[587] « Le destin de l'Algérie est lié à celui de la France », rapport de l'Association départementale des ACVG, février 1956 ; OURS AGM-85.

correspond avant tout, dans leur esprit, à une disparition des institutions algériennes telles que le Gouvernement général ou l'Assemblée algérienne, considérée comme des obstacles à cette solution et comme les prémisses d'une organisation fédérale fermement refusée. D'autre part, tout en appelant de ses vœux une « promotion politique »[588] des Algériens, l'association refuse une modification du système électoral. Elle souhaite donc conserver un système de double collège, car elle s'inquiète de voir les Français d'Algérie mis systématiquement en minorité en cas de votes égalitaires. Tout au plus, admet-elle une augmentation des catégories d'Algériens admis à voter dans le premier collège, comme les vétérans de la Seconde Guerre mondiale[589]. A ces revendications politiques s'ajoutent des demandes d'investissements massifs de la France dans l'économie algérienne, pour résoudre les problèmes sociaux et résorber le chômage. Toutefois, cet ensemble de réformes est conditionné au retour au calme en Algérie, et donc à un accroissement de la lutte contre le FLN, avec lequel toute négociation est exclue.

Ces positions n'empêchent pas l'ex-association « unique » d'apporter son appui à la politique gouvernementale, se limitant à exprimer des craintes sur les discussions entourant la réforme du statut de l'Algérie. En mars 1956, le congrès départemental d'Alger vote, par exemple, une motion pour remercier Robert Lacoste « de l'action énergique et persuasive qu'il a déployé à Paris à l'occasion des pouvoirs spéciaux demandés par le Gouvernement »[590]. En juin 1956, Joseph Kerdavid s'adresse ainsi à Guy Mollet pour se féliciter que « ses pensées soient si proches des nôtres »[591], tout en se faisant, à nouveau l'interprète des inquiétudes entourant un futur statut rénové. En outre, elle reste à l'écart des mouvements ou comités fondés, tel le Comité de coordination pour la défense de l'Algérie française, dont l'orientation politique est jugée contraire aux statuts de l'association. Aux yeux de celle-ci, ses prises de positions correspondent seulement à un engagement « patriotique »[592] légitime, par lequel les anciens combattants prolongeraient leur défense de la France.

Cette attitude de l'association des ACVG semble être observée par d'autres groupements, à commencer par son équivalent dans le département d'Oran : un mois après leurs camarades d'Alger, les membres de l'association départementale des ACVG d'Oranie votent une motion de remerciement à Lacoste en tous points semblable à celle adoptée à Alger[593]. La même association assure, en octobre,

---

[588] Idem.

[589] Note de renseignement du 21/02/1956 établie par le commissaire Benhamou, au sujet de la réunion de la section locale des Bouzaréah des anciens combattants ; ANOM 1-K-701.

[590] Note de renseignement du 26/03/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet du XIIIe congrès de l'Association départementale des ACVG ; ANOM 91-3F-125.

[591] Lettre du 10/06/1956 de Joseph Kerdavid à Guy Mollet ; OURS AGM-85.

[592] « Le destin de l'Algérie est lié à celui de la France », rapport de l'Association départementale des ACVG, février 1956 ; OURS AGM-85.

[593] Note de renseignement du 19/04/1956, établie par le commissaire Bousquet, chef de la PRG d'Oran, au sujet de l'activité de l'Association des ACVG ; ANOM Oran--492.

le gouvernement de sa « confiance absolue »[594] pour l'avenir de l'Algérie et de sa satisfaction des efforts faits dans la lutte contre le FLN, en soutenant, notamment, le détournement de l'avion de ses dirigeants survenus le 22 octobre[595].

Les ACVG d'Oranie restent également à l'écart des organisations politiques. La section de Tlemcen réaffirme ainsi, à travers une motion, son indépendance à l'égard de tout mouvement politique, tandis qu'à Oran, ses membres sont mis en garde contre le référendum organisés par le CEAC, auquel il leur est demandé de ne pas répondre[596].

S'il ne suit pas la voie tracée par le CEAC au cours de l'année 1956, l'ensemble du milieu ancien combattant se saisit du problème posé par la situation algérienne. Les discussions à ce sujet se font toujours en proclamant le maintien d'un apolitisme conforme aux principes habituellement défendus, mais ces associations opèrent alors une distinction entre les sujets « politiques », à savoir le soutien au gouvernement ou à tel ou tel parti, de l'engagement « patriotique » jugé conforme à leurs statuts. Contrairement au CEAC, ils ne se présentent pas comme un groupe de pression souhaitant peser sur les orientations des gouvernements, mais comme un moyen de mobiliser une partie de la population en soutien à son action. La politique adoptée par le gouvernement de Guy Mollet, allant dans le sens d'une intensification de la lutte contre le FLN, ils ne s'opposent pas, de leur point de vue, aux autorités. Le détournement de l'avion des dirigeants du FLN en 1956 est, par exemple, salué par des télégrammes de félicitation[597]. Ainsi, l'ensemble du milieu ancien combattant s'engage dans une défense de l'Algérie française, en cohérence avec le patriotisme dont ils se réclament.

Quelques figures du milieu ancien combattant prennent néanmoins parti pour une réforme profonde, allant dans le sens des revendications soutenues par les libéraux algériens. L'affirmation des ces opinions par certains individus correspond à des engagements politiques antérieurs. L'association des prisonniers de guerre d'Oran organise, par exemple, dans le cadre de son congrès de 1957, un « débat libre sur le drame algérien »[598]. Gustave Dubus, par ailleurs membre de l'UDSR et proche de personnalités libérales, y discute de la situation de l'Algérie avec des représentants de la fédération nationale. Bien que souhaitant se maintenir dans un strict apolitisme, les cadres de l'association abordent la question de la réforme du statut de l'Algérie. Gustave Dubus se déclare, alors, partisan d'une « autonomie interne » avec une « assemblée territoriale qui serait élue au collège unique

[594] Note de renseignement du 29/10/1956, établie par le commissaire Bousquet, chef de la PRG d'Oran, au sujet de l'activité de l'Association des ACVG ; ANOM Oran--492.
[595] Lettre du 31/10/1956 de Georges Ploquin à Guy Mollet ; OURS AGM-85.
[596] Note de renseignement du 31/04/1956 du commissaire Valentini au sujet de l'assemblée générale des anciens combattants de Tlemcen ; ANOM Oran--492. Voir également : Note de renseignement du 25/10/1956, établie par le commissaire Bousquet, chef de la PRG d'Oran, au sujet d'une réunion de l'Association des ACVG ; ANOM Oran--492.
[597] Note de renseignement du 30/10/1956 établie par le commissaire Bousquet de la PRG d'Oran au sujet de l'activité de l'Association des ACVG d'Oran ; ANOM Oran--492.
[598] « Notre débat libre sur le drame algérien », *Le P.G.*, 27/04/1957 ; AN 980331-10.

[…] »[599]. De telles prises de positions demeurent individuelles, et n'engagent pas l'ensemble des membres de l'association, mais permettent néanmoins de constater l'existence de contradicteurs aux discours général qui domine ce milieu ancien combattant.

Si la plupart des associations se gardent de s'engager dans des mouvements de mobilisation de la population, elles s'engagent, en revanche dans d'autres actions comme la sensibilisation des métropolitains aux problèmes algériens ou l'hospitalité aux soldats du contingent. Ce faisant, elles participent aux efforts pour faire accepter à l'opinion métropolitaine le poids humain et financier du conflit algérien à un moment où, le nombre d'hommes envoyés en Algérie croît régulièrement, occasionnant en France des mouvements d'opposition de rappelés[600]. Ainsi, le débat des prisonniers de guerre est organisé dans le cadre d'une visite à Oran des responsables nationaux de l'association, largement couverte par le *P.G.*, son journal. A cette occasion des parrainages de sections algériennes par leurs homologues métropolitaines sont aussi conclus. La section des P.G. de Sidi-Bel-Abbès convient, par exemple, d'un partenariat avec celle de la Loire, tandis que celle de l'Oise dépêche une délégation à St-Denis du Sig[601]. L'attention des associations se porte aussi sur les jeunes conscrits venus de métropole, à qui elles essayaient de réserver le meilleur accueil possible : elles s'adressent, par exemple, aux anciens combattants dont des fils sont appelés en Algérie en les assurant de leurs efforts pour les recevoir dans des familles d'accueil pour les fêtes[602].

L'aggravation du conflit à partir de 1956, notamment avec la multiplication d'attentats en zone urbaine, et la bataille d'Alger, met les associations au contact direct de la guerre. Ce sujet s'impose donc comme le thème principal de discussion. Quelle que soit l'attitude qu'ils observent à l'égard du CEAC et des mouvements Algérie française, les débats et motions sur l'avenir de l'Algérie se multiplient. Une nette majorité de ces anciens combattants se montre partisan d'une politique sans concession envers le FLN. Ils insistent pour que les effectifs de l'armée soient augmentés, refusent toute négociation ou demandent que les condamnés soient exécutés. En majorité, leurs opinions sur la réforme du statut de l'Algérie s'avèrent également conservatrice et le collège unique est refusé. Ces positions traduisent l'inquiétude de Français d'Algérie, qui dominent ces associations, sur une transformation de l'Algérie. Si le CEAC apparaît pendant cette période comme le fer de lance de cette politisation du milieu ancien combattant, toutes les associations ne le rejoignent pas, et beaucoup expriment, au contraire, des désaccords avec son action. En effet, ce dernier, en s'opposant aux gouvernements et en se rapprochant de mouvements ultras adopte un comportement qui heurte

[599] Idem.

[600] Raphaëlle Branche, « 18 mai 1956 : l'embuscade de Palestro-Djerrah » et Tramor Quemeneur, « Les oppositions françaises à la guerre d'indépendance », in A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, op. cit.*, p. 515 et 597. Voir également : Tramor Guemeneur, « Les manifestations de rappelés contre la guerre d'Algérie, contestation et obéissance (1955-1956) », *Outre-mers*, n°332-333, 2001, p.407-427.

[601] Idem.

[602] Note du 19/03/1956 établie par le commissaire Bousquet, au sujet du comité de solidarité combattante d'Oran ; Oran--492.

l'apolitisme habituellement prôné dans ces associations. La majorité des groupements n'entre pas dans une contestation des autorités, d'autant que la politique du gouvernement Guy Mollet à Paris, et celle de Robert Lacoste, à Alger, vont dans le sens de leurs aspirations.

Cette attitude des associations provoque des réactions hostiles d'une partie des adhérents algériens qui se tiennent à l'écart des réunions ou marquent leur désapprobation en cachant leurs décorations militaires. Ainsi, en 1957, une réunion des ACVG au Ruisseau, à Alger, attire très peu de vétérans algériens : sur une cinquantaine, seuls dix se présentent. Ceux interrogés révèlent qu'un des leurs, Abdelkader Das, leur a recommandé de s'abstenir d'y participer, en raison de recommandations qu'il aurait reçu du FLN[603]. De même, quelques mois plus tard, plusieurs anciens combattants refusent de participer avec leurs associations à la cérémonie du serment des anciens combattants organisée le 7 juillet 1957, celle-ci ayant un caractère politique[604]. Une partie des adhérents algériens s'écarte des associations, mais ce mouvement se fait apparemment discrètement : ils ne s'opposent pas aux motions adoptées avec le soutien de leurs camarades européens, mais cessent de se rendre aux réunions ou de payer leurs cotisations. Ce mouvement de retrait ne touche cependant pas tous les adhérents algériens, une partie d'entre eux continuant malgré tout à participer à ces réunions.

Face à ces attitudes observées par la majorité des groupements, les associations de vétérans algériens se situent en rupture face à l'opinion majoritaire. Si elles aussi font aussi de la situation algérienne le cœur de leurs préoccupations, les positions qu'elles adoptent s'avèrent beaucoup plus favorables à une profonde évolution de l'Algérie.

C/ La Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans face à la radicalisation du milieu ancien combattant

Parmi toutes les associations d'Alger, seule la fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans n'est pas contactée à l'automne 1955 par les dirigeants associatifs l'origine du Comité d'entente. Cette dernière avait pourtant, par le passé, entretenu des relations cordiales avec plusieurs associations qui y participent, notamment dans le cadre de l'éphémère Fédération des associations d'anciens combattants. Les tensions, nées par la suite, autour de la personnalité de son fondateur Augustin Ibazizen, paraissent s'être apaisées, d'autant que ce dernier a cédé sa place, désormais occupée par un binôme composé d'un président Français, Jean Scelles, et d'un vice-président Algérien, Tahar Aouidad. Ce choix d'ignorer cette association illustre le fait que cette

[603] Note de renseignement du 25/03/1957 établie par le commissaire Gonzalez au sujet de la réunion des ACVG du Ruisseau ; ANOM 1-K-701.

[604] Note de renseignement du 12/07/1957 du commissaire Chabot au sujet des anciens combattants musulmans d'Alger ; ANOM 1-K-701.

mobilisation est destinée à rassembler des Français d'Algérie, se sentant menacés par l'évolution du conflit.

Cette association réagit d'ailleurs d'emblée avec hostilité à la création du Comité d'entente. Dès le mois de décembre, ses deux dirigeants font part de leurs réserves. Pour eux, cette initiative détourne les associations des sujets qui devraient les préoccuper en priorité, en particulier les problèmes des anciens combattants algériens[605]. Ils s'alarment de la radicalisation d'une partie des anciens combattants et des Français d'Algérie dans le sillage du Comité d'entente. Craignant les manifestations à venir, ils font part de leurs inquiétudes au préfet d'Alger et donnent pour consigne à leurs adhérents de se tenir à l'écart de ce mouvement tout en condamnant les manifestations, les violences qui les entourent et les slogans injurieux proférés contre Guy Mollet et Georges Catroux[606].

En outre, la Fédération s'oppose radicalement aux revendications et aux méthodes agressives du CEAC, se montrant au contraire favorable à une politique d'apaisement. Elle se félicite, par exemple, de la nomination du général Catroux au poste de ministre résidant à Alger et proteste lorsqu'une effigie à son image est promenée au sommet d'un bâton dans une manifestation[607]. Jean Scelles se montre extrêmement critique envers les partisans du CEAC qui incarnent, à ses yeux, la frange la plus réactionnaire des Français d'Algérie. S'adressant à Guy Mollet, il leur reproche de prendre des positions hostiles aux anciens combattants algériens et de reproduire envers eux des comportements racistes, comme lorsqu'ils s'indignent de les voir revendiquer des droits égaux aux leurs[608]. D'après lui, ils sont à classer parmi les responsables de la détérioration de la situation de l'Algérie car, en refusant l'application réelle de statut de 1947, et en organisant les fraudes électorales au cours des années passées, ils ont provoqué la division entre Algériens et Français d'Algérie[609].

Cette opposition de la Fédération au CEAC incite celle-ci à avancer ses revendications afin de faire obstacle à l'influence grandissante du Comité d'entente. Conformément aux positions qu'elle défend depuis sa création, elle ne conteste pas l'autorité de la puissance coloniale, mais avance des propositions pour faire évoluer le statut de l'Algérie. Ne se déclarant pas opposée à la France, elle préconise des solutions qui s'avèrent radicalement opposées aux thèses du CEAC, ou même aux opinions de la plupart des associations. Elle se déclare, par exemple, favorable à l'instauration d'une

[605] Communiqué du 19/12/1955 de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans ; ANOM 1-K-702.
[606] Courrier du 28/01/1956 de Jean Scelles aux présidents de sections de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans ; ANOM 1-K-701. Voir également : Courrier du 6/02/1956 de Jean Scelles à Guy Mollet au sujet de la manifestation du 4 février 1956 ; ANOM 81-F-804.
[607] Courrier du 6/02/1956 de Jean Scelles à Guy Mollet au sujet de la manifestation du 4 février 1956 ; ANOM 81-F-804.
[608] Courrier du 7/02/1956 de Jean Scelles à Guy Mollet ; SHD GR1-H-2557.
[609] « L'Algérie et l'unité nationale », exposé de Jean Scelles, février 1956 ; ANOM 1-K-701.

« trêve civile » entre les belligérants[610]. Elle reprend ainsi la proposition émise le 21 janvier 1956 par Albert Camus et plusieurs personnalités libérales lors d'une réunion au cercle du Progrès, laquelle avait été perturbée par des attaques de militants ultras de l'Algérie française[611]. Jean Scelles intervient également auprès de Robert Lacoste, et des élus d'Algérie pour réclamer la suspension des exécutions de prisonniers du FLN afin d'enrayer le cycle des violences[612]. Enfin, après l'agitation lors de la cérémonie du 8 mai 1956, la Fédération décide de se retirer des commémorations à venir qui sont, d'après elles, instrumentalisées par les ultras, et où ses membres ne se sentent plus les bienvenus[613]. Cette décision n'est, finalement pas appliquée, mais l'association se met à l'écart de toutes les activités du milieu ancien combattant.

Ainsi, lors de l'assemblée générale de 1957, réunie pour nommer un remplaçant à Jean Scelles, rentré en France, les discussions portent sur le choix du candidat – c'est finalement Hacène Higoun qui est élu – et sur la poursuite des activités habituelles de l'association, qui continue à organiser des distributions de vêtements ou de nourriture à ses adhérents dans le besoin[614]. En revanche la situation politique n'est pas abordée.

La seule association d'anciens combattants algériens reste donc à l'écart du mouvement de mobilisation mené par le Comité d'entente. Elle le dénonce même comme illégitime, puisqu'elle juge qu'il ne rassemble qu'une minorité de Français d'Algérie radicaux. Cela n'empêche pas ses dirigeants de s'affirmer comme fidèles à la France, mais cela ne s'accompagne pas du processus de politisation qui pousse la plupart des autres associations à faire de l'avenir de l'Algérie un thème central de leur activité : mis à part des interventions, en 1956, en faveur d'une politique d'apaisement, la fédération se concentre surtout sur ses activités traditionnelles

De 1955 à 1958, la guerre provoque une rapide recomposition du milieu ancien combattant. Le Comité d'entente s'affirme comme un acteur important de cette vie associative, en orientant la mobilisation de vétérans Français d'Algérie contre le gouvernement Mollet et en faveur d'une politique strictement favorable au maintien de l'Algérie française. Toutefois, si le CEAC regroupe les militants les plus actifs, qui se rapprochent des autres mouvements ultras via le Comité de salut public, ou le Comité de coordination, il ne rassemble pas la totalité des groupements, les plus importants restant à l'extérieur

[610] Note de renseignement du 29/02/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de la Fédération des Anciens Militaires et Anciens Combattants franco-musulmans ; ANOM 1-K-701.
[611] Pierre Miquel, *La guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1993, 554 p. ; p.210.
[612] Note de renseignement du 7/03/1956 établie par le commissaire Gonzalez, chef de la PRG d'Alger, au sujet de la Fédération des Anciens Militaires et Anciens Combattants franco-musulmans ; ANOM 1-K-701.
[613] Courrier du 9/05/1956 de Tahar Aouidad à Guy Mollet ; OURS AGM-85.
[614] Note de renseignement du 17/07/1957, établie par le commissaire Chabot, au sujet de la Fédération des Anciens Combattants et Anciens Militaires franco-musulmans ; ANOM 91-3F-124.

du Comité d'entente, en raison notamment de sa politisation de plus en plus prononcée qui le place très à droite sur l'échiquier politique. Néanmoins, tout en proclamant leur apolitisme, la plupart des associations du milieu ancien combattant connaissent un mouvement de politisation qui les conduit à s'emparer du problème de la crise algérienne. Mais, loin de se comporter en adversaire des autorités, elles multiplient les encouragements aux mesures prises pour frapper le FLN et les partisans de l'indépendance, depuis l'exécution de militants à l'appel au contingent. La voie suivie par le gouvernement du Front républicain n'apparaît pas alors en contradiction avec ces opinions, et, loin de transgresser leur tradition d'apolitisme, elles font ainsi, selon elles, preuve de leur patriotisme. Si quelques voix s'élèvent, parmi des Français ou des Algériens, pour réclamer une inflexion vers une désescalade du conflit, elles ne parviennent pas à retenir une partie des adhérents algériens qui se mettent en retrait de leurs associations, renforçant ainsi la prédominance des Européens.

Chapitre VII : Le rôle des associations dans la politique militaire et le dispositif répressif en Algérie

Les transformations provoquées par la guerre dans le milieu ancien combattant ne se limitent pas à la recomposition de sa structure associative provoquée par l'émergence du CEAC. En effet, alors que le conflit s'étend et que l'armée obtient des pouvoirs de plus en plus importants, les anciens combattants représentent un groupe sur lequel se porte son intérêt. Ces derniers constituent, tout d'abord, une population organisée et disposant d'une expérience militaire. Ils présentent donc un intérêt au plan militaire, en pouvant être rapidement recrutés et associés aux dispositifs sécuritaires et répressifs mis en place par l'armée, en particulier le dispositif de protection urbaine (DPU) et les unités territoriales (UT).

L'intérêt de l'armée pour ce milieu ne se limite cependant pas à ce seul aspect du conflit algérien. En effet, les associations d'anciens combattants, où les Français d'Algérie dominent, constituent également une cible de la propagande et de l'action psychologique menée sous la houlette du Ve bureau. Si ce dernier s'intéresse, on l'a vu, aux anciens combattants algériens par l'intermédiaire des *diar-el-askri*, il porte aussi son action en direction des groupements qui s'illustrent, à partir de 1956, en se réunissant dans le CEAC pour défendre leur vision de l'Algérie française.

I/ Le dispositif de protection urbaine et les unités territoriales, deux dispositifs militaires qui associent le milieu ancien combattant

A/ La place des anciens combattants dans le DPU et l'encadrement de la population algéroise

Le 7 janvier 1957, le général Massu se voit confier les pouvoirs de police par le préfet d'Alger pour s'attaquer aux réseaux constitués par le FLN dans cette agglomération[615]. Ceci permet à l'armée d'organiser la répression contre la zone autonome d'Alger (ZAA) formée, en 1956, lors du congrès de la Soummam. Si l'armée recourt massivement pendant cette bataille d'Alger, à des arrestations, des internements, à la torture et même aux exécutions sommaires, elle met également en place un dispositif de surveillance et de quadrillage de la ville en s'appuyant sur la population, et les anciens combattants en particulier.

[615] Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, op.cit., p.117.

Baptisée dispositif de protection urbaine (DPU), cette organisation est créée dès le 9 février 1957, sur autorisation du préfet Serge Baret, en réaction à la grève déclenchée le 28 janvier par le FLN. La direction du DPU est confiée au colonel Roger Trinquier et passe, dans les faits, entièrement sous contrôle militaire. Cette organisation repose sur la participation de la population pour tisser un réseau de renseignement dense à l'échelle de l'agglomération. A l'échelon de chaque arrondissement (baptisés secteurs), puis des îlots d'immeubles, des personnes sont choisies comme responsables. Leur rôle est de faire remonter, auprès de l'armée, les renseignements qu'elles recueillent, afin de l'alerter au moindre évènement, ou encore de la renseigner sur les agissements de suspects. A ceci s'ajoute une seconde tâche d'encadrement de la population, qui est recensée rue par rue.

Le DPU s'inscrit dans la logique de la doctrine de la guerre révolutionnaire qui se diffuse dans l'armée française. Découverte en Indochine, où a servi Roger Trinquier, et à la lecture des ouvrages de Mao, cette dernière reprend l'idée que la force du FLN repose sur son imbrication dans la population. L'objectif du DPU est alors, à la fois de priver les cellules FLN de cet avantage, tout en procurant à l'armée le moyen de reprendre en main la population. Il applique ainsi le principe, exposé par Charles Lacheroy, d'une lutte antisubversive reposant sur les mêmes principes que la guerre révolutionnaire attribuée au FLN[616].

Le DPU reposant sur la participation de la population civile, l'armée se met en quête de personnes capables d'exercer des responsabilités dans ce dispositif. Or les anciens combattants paraissent constituer une cible privilégiée de ce recrutement, ce qui correspond, d'ailleurs, à la volonté d'une partie d'entre eux d'être associé à la lutte contre le FLN[617]. En outre, les réseaux associatifs facilitent le recrutement en fournissant un réservoir de membres potentiels du DPU. En novembre 1957, la police signale, par exemple, qu'Adrien Guidat et Michel Autier se servent de leurs fonctions dans leurs associations respectives – l'amicale des anciens du CEF et celle des fonctionnaires anciens combattants – pour recruter des individus dans le DPU. Des rendez-vous, avec des adhérents et sympathisants sont organisés dans leurs locaux de la Maison du Combattant pour les convaincre de participer à ce réseau d'encadrement. Leur place dans le DPU leur sert aussi à renforcer leur influence dans ce milieu associatif. Michel Autier est ainsi soupçonné d'utiliser cette structure pour favoriser l'adhésion de nouvelles personnes à son association[618].

Ces deux responsables ne sont pas les seules personnalités du milieu ancien combattant à s'investir dans le DPU. Ainsi, en 1957, sur 51 responsables des divers secteurs d'Alger, 15 sont des dirigeants

[616] Denis Leroux, « La *doctrine de la guerre révolutionnaire* : théories et pratiques », in. A. Bouchène, J-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, op. cit.,* p. 526.
[617] Yves Courrière, *La guerre d'Algérie, t.1, les fils de la Toussaint & le temps des léopards*, Paris, Fayard, 2001, 950 p. ; p. 843.
[618] Note de renseignement du 7/11/1957, au sujet du Comité d'entente pour la défense de l'Algérie ; ANOM 91-3F-125.

d'associations[619]. On les retrouve même au sommet de la hiérarchie puisque Adrien Guidat et René Carraz, président du Comité de gestion de la Maison du Combattant, sont les deux adjoints civils au commandement du DPU. Dans certains secteurs, les cadres associatifs représentent l'essentiel de la direction locale du dispositif. Par exemple, dans le VIIIe arrondissement (le quartier de la rue Michelet), trois des quatre responsables de secteurs sont des individus influents dans les associations d'anciens combattants : Michel Autier, Robert Bono ou Georges Seguela.

Il apparaît, en outre, que les anciens combattants choisis font partie majoritairement des associations regroupées dans le Comité d'entente, et se sont montrés actif dans la mobilisation de ce milieu depuis le 6 février 1956. Les trois responsables du VIIIe secteur déjà cités sont, par exemple des membres actifs du CEAC : Michel Autier s'est occupé sa commission de propagande, tandis que Robert Bono en a été l'un des fondateurs. Cette situation se retrouve dans d'autres secteurs : dans le Xe arrondissement, Marcel Cosso, vice-président du CEAC, est chef de secteur ; c'est également le cas de Maurice Mouchan, président du CEAC et responsable du DPU dans le XIIIe secteur.

Les militants d'associations et d'organisations ultras représentent donc une part importante des personnes recrutées par l'armée dans le DPU, phénomène qui inquiète les autorités civiles. Ainsi, Michel Autier se distingue, fin 1957 en participant à l'agitation qui entoure les cérémonies du 11 novembre, où Robert Lacoste est pris à parti par des manifestants. Cette implication lui vaut une mutation d'office à Batna, où il est astreint à résidence[620]. En 1960, le préfet d'Alger signale à Paul Delouvrier que le DPU a été « noyauté par les organisations activistes », outre les militants du CEAC, il signale des adhérents du Mouvement populaire du 13 mai (MP 13) ou du Front national français (FNF)[621]. Michel Autier, dont l'astreinte à résidence a été levée, est ainsi signalé comme une des personnalités influentes du DPU engagées dans les milieux activistes de l'Algérie française.

Ces alertes des autorités civiles font suite à la semaine des barricades, lors de laquelle la radicalisation des « ultras » de l'Algérie française a dégénéré en confrontation violente avec les forces de l'ordre. Le préfet recommande la mise à l'écart de ces activistes, voire la dissolution du DPU. Cependant lors de ces évènements du début de 1960, ce sont surtout les UT qui symbolisent la mobilisation radicale des Français d'Algérie. Or, ces dernières tissent également des liens avec le milieu associatif anciens combattants.

[619] Liste des principaux chefs du DPU : chefs d'arrondissement et adjoints, s.d. [1957 environ] ; AN F-7-15182.
[620] Notice de renseignement du 11/12/1957, établie par le commissaire Chabot, au sujet de Michel Autier ; ANOM 1-K-701.
[621] Courrier s.d. [1960 environ] du préfet au Délégué général du Gouvernement ; AN F-7-15182.

B/ La Fédération des UT, un partenaire du CEAC

A titre individuel, plusieurs membres des associations d'anciens combattants se retrouvent, à partir de 1955, intégrés aux unités territoriales, où ils servent quelques jours par mois. C'est, par exemple, le cas de Georges Kerdavid, président des anciens de la 2e DB. De même, Georges Seguela, en plus des ses fonctions dans le DPU, occupe le grade de commandant de la 160e compagnie du 13e bataillon des unités territoriales[622]. Cette représentation des membres du Comité d'entente dans les rangs des UT peut, en outre, avoir été renforcée par la participation d'officiers de réserve au CEAC.

Ainsi, l'engagement dans ces unités complète la participation au DPU de ces personnalités du milieu ancien combattant et du Comité d'entente en particulier. Ceci leur offre, en effet, la possibilité de s'impliquer dans la lutte contre le FLN, répondant ainsi aux souhaits qu'ils expriment dès 1956.

Les relations entre le CEAC et les UT prennent, par la suite, un caractère officiel. Avec la constitution de la Fédération des unités territoriales et groupes d'autodéfense des liens institutionnels commencent à être tissés entre cette association et le CEAC. En effet, cette Fédération des UT, crée fin 1958 sous l'impulsion du Général Salan, constitue une formation située à la lisière du milieu associatif ancien combattant, puisqu'elle vise à rassembler tous les hommes qui participent aux UT[623]. Elle connaît un fort développement au cours de l'année 1959, grâce au soutien – moral et financier - de l'armée, le général Challe y voyant un moyen de former « le parti de la France »[624]. Des sections sont constituées, principalement à Alger et Oran, mais, malgré la volonté des autorités d'en faire un groupement mixte, les Français d'Algérie prennent rapidement en main la Fédération, dont ils représentent la majorité des membres[625]. Leur inquiétude sur le destin de l'Algérie, accentué par l'autodétermination annoncée le 16 septembre 1959 par de Gaulle, conduit la Fédération à nettement politiser son action, sous la direction de Michel Sapin-Lignières et Marcel Ronda[626].

Le premier prend contact avec le CEAC et d'autres associations activistes. Avec celles-ci, la Fédération signe, le 25 septembre 1959, un communiqué dénonçant le discours de De Gaulle : ils refusent l'autodétermination qu'ils considèrent comme illégale[627]. En outre, Michel Sapin-Lignières participe à plusieurs réunions du Comité d'entente, où il prend la parole au nom de la Fédération des

---

[622] Tableau d'implantation des UT, adressé aux commissaires principaux et chefs de la PRG dans le département d'Alger le 23/10/1961 ; ANOM 91-3F-122.

[623] Mémoire « associations diverses » établi par le service des renseignements généraux d'Alger, 14/02/1959 ; SHD GR1-H-2695.

[624] Charles Robert Ageron, « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », in *Vingtième Siècle*, n°48, 10-11/1995, p.3-20. Voir également : Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne, op.cit.*, p.234.

[625] Note du 22/01/1960 à l'attention du général Challe ; SHD GR1-H-2265.

[626] Marie Dumont, « Les Unités territoriales », in J-C. Jaufferet, M. Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001, p. 534.

[627] Note de renseignement du 25/09/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet de la réunion du Comité directeur du CEAC ; ANOM 91-3F-127.

UT. Si cette dernière n'adhère pas officiellement au CEAC, elle se trouve ainsi associé à ses décisions. Un travail commun s'établit donc entre les deux organisations. En novembre 1959 par exemple, Michel Sapin-Lignières effectue une tournée en Oranie, où il rencontre aussi bien des amicales d'UT que d'anciens combattants auxquelles il présente l'action des groupements algérois pour obtenir leur soutien[628].

Ce rapprochement paraît, de plus, être encouragé par l'armée et le cinquième bureau. Ainsi, le colonel Gardes assiste en personne, en décembre 1959, à une réunion du CEAC, lors de laquelle il insiste pour que les liens entre le Comité d'entente et la Fédération soient accentués. Il présente les deux organismes comme complémentaires : l'un et l'autre doivent permettre l'union entre Algériens et Français d'Algérie, la seule différence résidant dans les générations auxquelles elles s'adressent[629].

Ce processus de rapprochement est subitement interrompu par les conséquences de la semaine des barricades. En effet, les UT, dont les membres furent au cœur de l'insurrection de janvier 1960 sont dissoutes le 1er mars suivant[630]. La Fédération des UT est elles aussi supprimée, en revanche des associations locales subsistent, sous le nom « d'amicales des anciens UT »[631]. Cette dissolution de la Fédération a pour objectif d'empêcher la reconstitution d'une puissante organisation des unités territoriales à l'échelle algérienne, mais le maintien de sections locales, désormais pleinement assimilables a des groupements d'anciens combattants permet tout de même une survivance de celle-ci. Ainsi, à Alger, l'amicale des anciens UT continue à participer aux réunions du CEAC jusqu'en 1961, même si elle est rabaissée au rang de simple groupement parmi d'autres.

II/ Le cinquième bureau et l'action psychologique sur les activistes du milieu ancien combattant

A/ La diffusion du discours sur la « guerre révolutionnaire » parmi les anciens combattants

La présence en 1959 du Colonel Gardes à une réunion du Comité d'entente n'est pas un cas isolé puisque le cinquième bureau fait des associations d'anciens combattants une des cibles de son action psychologique. On observe ainsi une diffusion du discours sur la doctrine de la guerre révolutionnaire

[628] Note de renseignement du 10/11/1959, établie par le commissaire Aublet, au sujet d'une réunion du CEAC; ANOM 91-3F-123.
[629] Note de renseignement du 17/12/1959, établie par le commissaire Trouja, au sujet d'une réunion du bureau directeur du CEAC ; SHD GR1-H-2695.
[630] Marie Dumont, « les Unités Territoriales », in J-C. Jaufferet, M. Vaïsse (dir.),*Militaires et guérilla, op. ci*t ; p.538.
[631] Note de service du 11/04/1960 du général Challe ; SHD GR1-H-2557.

élaborée par ces militaires au sein de ce milieu grâce à ces revues et bulletins de liaison, ou encore par l'organisation de conférences lors desquelles interviennent des militaires.

Le Comité d'entente marque pourtant, à ses débuts, une nette hostilité envers les bureaux d'action psychologique dont l'action est jugée sans intérêt, et même contreproductive. Ainsi dans le troisième numéro de son bulletin de liaison, le CEAC met directement ceux-ci en cause :

« Que certains politiciens se plaisent à proclamer qu'en Algérie la « solution militaire » a été un échec, cela n'a rien d'étonnant. Mais que le haut commandement reprennent à son compte une telle assertion, cela peut surprendre. Nos grands stratèges seraient-ils, eux aussi, atteint de masochisme ? Mais au fait, de quelle « solution militaire » est-il question ? De celle des bureaux d'actions psychologique sans doute ? Alors nous serions d'accord. »[632]

Ce jugement sévère contre ces bureaux, accusés de détourner l'effort militaire de ses véritables objectifs, la victoire sur le terrain sur le FLN, évolue ensuite et des éléments de la théorie de la guerre révolutionnaire prônée par ses officiers se retrouvent dans les colonnes où elle était auparavant dénoncée.

Le bulletin d'information et de liaison du CEAC reproduit, dès son huitième numéro, une analyse sur la guerre révolutionnaire et le rôle que doivent y jouer les anciens combattants. Ce texte expose les méthodes attribuées au FLN, et censées s'inspirer d'une « dialectique léniniste »[633]. D'après cette thèse, la « guerre révolutionnaire » livrée en Algérie n'est pas un conflit militaire classique, ni même une guérilla, mais use également de méthodes subversives. Ainsi, les anciens combattant sont mis en garde contre une supposée défection des élites intellectuelles, qui seraient gagnées à l'idée d'indépendance de l'Algérie. Outre leur participation directe au conflit via le DPU ou les UT, le rôle attribué aux anciens combattants est alors de lutter contre l'influence néfaste de ces élites. Ceci passe par une dénonciation régulière des intellectuels critiquant la politique française en Algérie et l'action de l'armée, en particulier sur la question de la torture.

Le troisième numéro du bulletin du CEAC, malgré ses réserves initiales contre la doctrine de la guerre révolutionnaire consacre néanmoins un article à dénoncer les personnalités accusées de trahison : Claude Bourdet et Gilles Martinet, de *l'Observateur*, sont accusés de se faire les complices du communisme, François Mauriac, Jean-Paul Sartre et Albert Camus sont également incriminés, tout comme des représentants de l'Eglise et la revue *Témoignage chrétien*[634]. Cet article vise ainsi plusieurs

[632] « Quelques échos », *Bulletin de liaison du CEAC*, n°3, 12/10/1956 ; ANOM 91-3F-125.
[633] « Le rôle du Comité d'entente dans la guerre subversive », *Bulletin de liaison du CEAC*, n°8, 7/01/1958 ; ANOM 91-3F-123.
[634] « Dans le drame algérien, la France est trahie par ses élites », *Bulletin de liaison du CEAC*, n°3, 12/10/1956 ; ANOM 91-3F-125.

journalistes et personnalités du monde intellectuel qui, entre 1955 et 1956, ont pris le parti de dénoncer l'usage de la torture par l'armée. Si France Observateur et L'Express ont fait des révélations, dès le début de 1955, le scandale croît jusqu'en 1957 : de plus en plus de personnalités du monde intellectuel, médiatique ou de la sphère religieuse dénoncent la torture. Le gouvernement de Guy Mollet est d'ailleurs obligé de reconnaître le problème, en formant une commission de sauvegarde des droits et libertés individuels[635]. Les attaques contre les élites qui saperaient la réputation de l'armée se poursuivent donc régulièrement dans le bulletin de liaison du CEAC[636].

La critique du manque de soutien à l'action de l'armée se retrouve encore dans un article du onzième numéro du bulletin de liaison. On y observe un complet retournement par rapport aux propos tenus deux ans plus tôt. La doctrine de la guerre révolutionnaire n'est plus considérée comme une théorie contreproductive, mais au contraire de première importance, dont les anciens combattants doivent s'imprégner pour assister efficacement l'armée. Il est par exemple affirmé que « dans la guerre subversive qui nous est faite, le rôle de l'armée ne saurait se limiter à une action proprement policière ou militaire »[637]. S'en suit une description très positive de l'action des SAS, dont le rôle est jugé « primordial » dans la lutte contre le FLN et pour obtenir le soutien des populations algérienne.

Cette évolution paraît renforcée après le 13 mai 1958. Revenant, encore une fois sur la lutte contre la guerre subversive, le bulletin du CEAC estime que l'armée constitue, en France, la seule institution capable de lutter efficacement en Algérie, et il réclame que son rôle d'organisation des populations d'Algérie soit renforcé[638].

La diffusion du discours élaboré par les militaires sur la « guerre révolutionnaire » ne repose cependant pas seulement sur ces articles du bulletin du CEAC. Des interventions directes d'officiers auprès des anciens combattants sont organisées, comme des conférences s'adressant à un large public réuni à l'appel des associations. On retrouve, par exemple, la trace d'une telle conférence dans le bulletin d'information de l'amicale des anciens du CEF, qui publie, en 1959 le compte rendu d'un exposé du commandant Cogniet sur ce thème[639].

Ce dernier, premier adjoint du colonel Gardes à la tête du cinquième Bureau, intervient, par ailleurs, au moins à deux reprises à la Maison du Combattant[640]. Ces conférences sont organisées, par le

---

[635] Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001, 474 p. ; p.151.
[636] « Quelques considérations sur l'ancien combattant algérien », *Bulletin de liaison du CEAC*, n°6, 11/1957 ; ANOM 91-3F-123.
[637] « Le rôle de l'armée en Algérie », *Bulletin de liaison du CEAC*, n°11, 15/02/1958 ; ANOM 91-3F-125.
[638] « Défense de la France contre la guerre subversive », *Bulletin de liaison du CEAC*, n°11, 15/02/1958 ; SCPO 2 DV-11.
[639] « La guerre d'Algérie : un épisode de la guerre révolutionnaire mondiale », conférence du cdt Cogniet, Bulletin des anciens du CEF, n° 20, 11/1959 ; BNF 8-JO-12467.
[640] Marie-Pierre et Paul Villatoux, « Le Ve Bureau en Algérie », in : J-C. Jaufferet, M. Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie, op. cit,* p.413.

cinquième bureau en collaboration avec le CEAC. Baptisées « séances d'information armée-CEAC », ces réunions apparaissent au cours de l'année 1958. Elles font suite à une revendication émise par la commission d'étude du Comité d'entente en mars 1958. Rencontrant le directeur de cabinet du général Salan, ses représentants lui demandent d'organiser ces séances d'information pour tenir les anciens combattants au courant des actions de l'armée et leur permettre de lui apporter leur soutien[641].

Ce rendez-vous débouche sur la mise au point d'un cycle de conférences mensuelles. Le 25 mars suivant, la première donne la parole au général Lacomme pour évoquer le rôle de l'armée en Algérie. Elle offre aussi la possibilité à des représentants du milieu ancien combattant, tel que Maurice Mouchan, Marcel Cosso et Auguste Arnould, de dénoncer l'intelligentsia critique et d'appeler les assistants à appuyer l'action militaire en s'unissant au sein du CEAC[642]. Suivent, avant le 13 mai 1958, deux autres conférences. Le 24 avril, le colonel Debras fait un exposé sur l'aviation, puis le 5 mai, le Commandant Cogniet présente la guerre révolutionnaire aux anciens combattants[643]. Ce dernier répète d'ailleurs ses propos quelques jours plus tard, les évènements du 13 mai ayant apparemment poussé le CEAC à vouloir organiser une seconde séance. Pierre Nora, qui assiste, à peu près à la même date à une conférence similaire à Oran, décrit son effet sur l'auditoire, qui adhère massivement aux thèses développées par le commandant Xavier[644]. Il émet cependant des doutes sur les motivations de ces spectateurs qui apportent alors leur soutien à l'armée. D'après lui, le discours de l'armée est apprécié pour son caractère rassurant, sans toutefois qu'une transformation réelle de la perception de la population algérienne ne se produise : les ultras demeurent profondément hostiles à une remise en cause du *statu quo* colonial. On constate en effet que, malgré ces séances d'information, le CEAC reste rétif, dans les mois suivant, à intégrer des Algériens, même lorsque l'armée insiste pour favoriser cette évolution.

Ce problème est posé, en septembre 1958, à l'occasion du congrès des anciens combattants. Il réunit, autour du CEAC, des délégués venus de toute l'Algérie, avec le concours du cinquième bureau, qui le co-organise. C'est l'occasion pour le colonel Goussault de s'adresser aux anciens combattants, de leur présenter l'organisation de la campagne du référendum constitutionnel et leur expliquer leur rôle dans celle-ci. C'est aussi le moment choisi par l'armée pour chercher à intégrer des Algériens au Comité d'Entente. Ainsi, l'armée intervient aussi directement dans le milieu ancien combattant, en cherchant à influer sur son organisation.

---

[641] « Séances d'information sur le rôle de l'armée française en Algérie », *La Dépêche Quotidienne*, 22/04/1958.

[642] Note de renseignement du 27/03/1958, établie par le commissaire Gonzalez, chef du SDRG d'Alger, au sujet de activité du Comité d'Entente des Anciens Combattants ; ANOM 91-3F-125.

[643] Note de renseignement 2/02/1959, établie par le commissaire Giantonni, au sujet du Comité d'Entente des Anciens Combattants ; ANOM 91-3F-123. Voir également : note de renseignement du 13/05/1958 au sujet de la réunion d'information armée-CEAC ; AN F-7-15188.

[644] Pierre Nora, *Les Français d'Algérie*, Paris, Christian Bourgeois, 2012, 400 p. ; p. 96.

B/ Les interventions de l'armée sur l'organisation du milieu associatif ancien combattant

L'intérêt de l'armée pour les affaires internes aux associations d'anciens combattants est antérieur à 1958. L'année précédente, le général Allard fait, surveiller par le colonel Jean-Robert Thomazo, les activités de Rhin et Danube au moment où cette association est divisée entre partisans et adversaires de la participation au CEAC[645]. Le colonel Thomazo joue, de plus, un rôle de médiateur entre la direction locale de Rhin et Danube, représentée par Louis Calavassy, et les instances nationales de l'association lorsqu'un risque de scission apparaît. Ainsi, il est le témoin d'un rendez-vous, à l'hôtel St-Georges, entre Louis Calavassy et Simone De Lattre De Tassigny, venue à Alger pour tenter une conciliation entre les deux tendances de Rhin et Danube. Cette affaire paraît préoccuper le général Allard, au point qu'il demande au général Salan d'intervenir, à son tour, pour apaiser la crise que traverse l'association[646]. Cette préoccupation des plus hauts gradés pour l'avenir de Rhin et Danube en 1957 révèle l'intérêt qu'ils portent à cette association : la possibilité d'une scission est jugée grave, et mérite leur intervention afin d'éviter que ne disparaisse l'une des plus puissantes associations d'Algérie.

Leur objectif est d'ailleurs atteint puisque, on l'a dit, un accord est finalement trouvé entre les partis pour éviter une rupture entre Rhin et Danube à Alger et à Paris, ce dont le colonel Thomazo s'assure en personne, quelques mois plus tard, en assistant au congrès départemental du groupement[647].

Cependant, c'est après le 13 mai 1958 que l'armée, par l'intermédiaire du cinquième bureau renforce son intervention sur ce milieu ancien combattant. Depuis 1956, des actions avaient été entreprises en direction des vétérans algériens, mais les Français d'Algérie, et les associations, étaient restées en dehors de son champ d'intervention.

Le cinquième bureau supervise, tout d'abord, le déplacement à Paris d'une délégation de 4 000 anciens combattants Algériens et Français d'Algérie à l'occasion du 14 juillet 1958 : choisis par l'armée, dans différentes villes et régions, ils sont habillés, équipés et transportés à Paris afin de symboliser l'unité des populations d'Algérie censée puiser sa source dans les évènements du 13 mai. La volonté du cinquième bureau de faire figurer Algériens et Français côte à côte incite les organisateurs à édicter des consignes strictes : « les anciens combattants de souche européenne devront rester avec leurs

[645] Compte rendu du 3/06/1957, établi par le colonel Thomazo, au sujet de la séance du comité départemental de Rhin et Danube ; ANOM 1-K-701.
[646] Courrier du 8/06/1957 du général Allard au général Salan, au sujet de la situation au sein de l'association Rhin et Danube d'Alger ; ANOM 1-K-701.
[647] Note de renseignement du 25/03/1958 établie par le commissaire Builles, au sujet du congrès départemental de Rhin et Danube ; ANOM 91-3F-125.

camarades de souche nord-africaine pendant toute la durée du séjour en métropole »[648]. Il est même recommandé de choisir des Français d'Algérie qui n'ont ni famille ni relation à Paris, afin d'éviter qu'ils ne cherchent à s'extraire de la délégation.

Ce souci de réaliser l'union entre Algériens et Français d'Algérie est également un des objectifs fixés par le cinquième bureau au congrès des anciens combattants organisé le 11 septembre 1958. Il doit rassembler des délégués venus de toute l'Algérie afin de former un comité d'entente élargi dans lequel seraient regroupés tous les anciens combattants, et non seulement quelques représentants d'associations algéroises[649]. C'est surtout pour le cinquième bureau l'occasion d'intégrer au CEAC des Algériens. Pour organiser cet évènement, l'armée met au service des délégués ses moyens de transports et d'hébergement. Cependant les résultats de ce congrès sont décevants pour les officiers du cinquième bureau qui y assistent.

La première désillusion tient à la composition du groupe des 72 délégués anciens combattants prévus. Le compte-rendu du congrès insiste sur un constat : « Pas un musulman présent »[650]. L'ambition du cinquième bureau de faire du CEAC le creuset d'une nouvelle entente entre Algériens et Français d'Algérie est d'emblée déçue. Malgré les scènes de fraternisation de mai 1958, le Comité d'entente n'a pas intégré d'Algériens à ses instances, quant aux associations des autres villes, elles ont, de même désigné leurs responsables, tous Français d'Algérie. Ces officiers se heurtent alors à la tutelle exercée par les Français d'Algérie sur ce milieu associatif.

A cela s'ajoutent d'autres sujets de déconvenues. En effet, l'influence du CEAC s'avère réduite, alors même que ce congrès avait pour objectif d'étendre cette organisation à l'ensemble de l'Algérie. Ses dirigeants paraissent, en effet, rencontrer des difficultés pour se faire reconnaître comme représentants de l'ensemble des associations présentes. Des délégués étrangers à Alger contestent la légitimité des leaders algérois. La rivalité apparaît particulièrement prononcée avec Oran. Dans cet autre centre dynamique de la vie associative ancien combattant, aucun comité d'entente n'a encore été constitué sur le modèle d'Alger.

En outre, les discussions tenues lors de cette réunion s'avèrent peu fructueuses aux yeux des officiers présents, les prises de paroles sont jugées « négatives », car les participants refusent toute transformation de la situation coloniale. Les espoirs du cinquième bureau d'obtenir une refondation des relations entre communautés après le 13 mai se heurtent alors aux conservatismes des participants.

[648] Note de service du 29/06/1958, du général Salan, au sujet de la participation des anciens combattants et de la jeunesse d'Algérie aux cérémonies du 14 juillet à Paris ; SHD GR1-H-2557.
[649] Note s.d. [août 1958] du général Salan au sujet du congrès des anciens combattants à Alger ; SHD GR1-H-2557.
[650] Note manuscrite, s.d. [11/09/1958 environ], s.a., au sujet de l'assemblée générale du CEAC ; SHD GR1-H-2557.

Ce congrès ne porte donc pas les fruits espérés par l'armée : l'unité du milieu ancien combattant est loin d'être réalisée, du fait des mésententes entre groupements, et à cause de l'absence de vétérans algériens. Si cet évènement se conclut par la transformation du CEAC en « Comité d'entente des anciens combattants Algérie-Sahara », cette nouvelle dénomination ne recouvre, en réalité, qu'une transformation de façade. Les acteurs de ce nouveau comité demeurent, jusqu'en 1962, les mêmes cadres algérois qui dirigent l'organisation depuis 1956. Quelques comités d'entente locaux, tel celui de Sidi-Bel-Abbès, acceptent de reconnaître sa primauté, mais cette affiliation n'entraîne aucune conséquence sur le fonctionnement du comité algérois : aucun délégué de ces comités ne participe aux réunions, les échanges se limitent à des courriers, d'autant qu'aucun autre congrès des anciens combattant n'est organisé les années suivantes.

Les effets limités de ce congrès des anciens combattants paraît conduire le cinquième bureau à un moindre investissement dans les activités du CEAC. Ses officiers paraissent renoncer à y intégrer des algériens. Un an plus tard il n'est d'ailleurs pas constaté de modification dans sa composition. Il continue à regrouper « surtout des petites associations, plutôt amicales régimentaires, de faible effectifs et n'ayant dans leurs rangs que très peu de musulmans »[651]. Les consignes édictées en 1959 par le cinquième bureau auprès de l'état-major du général Challe sont, par ailleurs, d'éviter toute ingérence « dans [la] cuisine intérieure » des groupements d'anciens combattants[652]. Ceci n'empêche pas tout lien. On l'a vu, le colonel Gardes assiste à des réunions du Comité d'entente. C'est cependant plutôt vers la Fédération des UT que ce dernier se tourne alors pour chercher à constituer une structure rassemblant Algériens et Français.

En outre, le comité d'Entente se montre peu favorable aux interventions de l'armée lorsque celle-ci remet en cause son organisation. Ainsi, en juillet 1959, à une remarque du commandement de la zone d'Alger sur l'absence d'Algériens parmi ses membres, le CEAC répond en arguant de sa liberté d'association, et en reportant la responsabilité de cette insuffisance sur l'ensemble des associations. Ce seraient ces dernières qui n'enverraient pas participer au CEAC leurs adhérents algériens, à cause des dangers que le terrorisme ferait peser sur ces individus[653]. Le Comité d'entente, malgré les recommandations de l'armée, ne cherche pas à se réformer pour intégrer des représentants des anciens combattants algériens. Les efforts du cinquième bureau pour en faire un lieu d'unité de tous les anciens combattants sont donc déçus, d'autant plus que l'influence du CEAC ne dépasse guère les limites d'Alger.

[651] Note manuscrite, s.d. [octobre-décembre 1959 env.], s.a., au sujet des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[652] Note de service du 17/05/1959 au sujet des actions à mener auprès des anciens combattants ; SHD GR1-H-2557.
[653] Courrier du 6/07/1959 du CEAC au commandant du secteur Alger-Sahel ; ANOM 91-3F-123.

L’intérêt de l’armée pour les anciens combattants ne s’arrête pas à ceux d’origine algérienne. Le milieu associatif ancien combattant représente aussi un secteur où elle intervient. Par les associations, des anciens combattants se voient associés par l’armée à la lutte contre l’indépendance. Les associations, notamment les plus engagées dans la mouvance ultra, fournissent un vivier où le DPU et les UT recrutent. Ces groupes sont aussi la cible de la propagande qui cherche à les sensibiliser à la doctrine de la guerre révolutionnaire. En revanche les tentatives du cinquième bureau pour remodeler les structures associatives de ce milieu pour y réaliser une unité entre Algériens et Français échouent.

Chapitre VIII : Les évolutions de l'engagement en politique : vers une structuration partisane et ses limites

Devenu un acteur de la scène politique algérienne à partir de 1956, Le CEAC définit une ligne politique axée sur une défense sans concession de l'Algérie française, un refus des réformes et une lutte sans merci contre le FLN. A travers le Comité d'entente, une partie du milieu ancien combattant, sa frange ultra, montre également sa capacité à mobiliser la population française d'Alger. La poursuite et l'aggravation du conflit, qui font peser de plus en plus d'hypothèques sur l'avenir de l'Algérie, conduisent ces militants à une radicalisation vis-à-vis des autorités et dans les moyens d'action auxquels ils recourent. Les liens tissés avec l'armée et avec les groupements ultras permettent au CEAC d'être associé aux mouvements subversifs menés par des militaires ou des Français d'Algérie contre les autorités légales, d'abord contre le régime de la IVème République, puis contre de Gaulle dès qu'il s'engage dans l'autodétermination. Cette transformation du comité d'Entente se révèle lors du 13 mai 1958. En effet, cet évènement renforce la politisation du CEAC, d'un acteur de la vie publique, il entre véritablement en politique en se transformant en structure partisane. Certains membres du comité sont portés à des fonctions dans les comités de salut public, puis aspirent à se présenter aux élections. La politique de de Gaulle vis-à-vis de l'Algérie approfondit ensuite ces évolutions : opposé à l'autodétermination, le comité cherche à bloquer ce processus, tout en se rapprochant des mouvements ultras, redéfinissant ainsi au passage ses relations avec les autorités. L'activisme de plus en plus prononcé du CEAC n'est cependant pas accepté par l'ensemble du milieu associatif ancien combattant. Loin de favoriser l'unité de celui-ci, cet engagement renforce les oppositions du fait du refus de certaines associations face à cette politisation croissante et de la confrontation avec le pouvoir gaulliste.

I/ Le 13 mai 1958 et l'entrée en politique des anciens combattants

A/ Le Comité d'entente renforcé par son rôle en mai 1958

Le succès du serment des anciens combattants du 7 juillet 1957 permet au CEAC d'être reconnu comme un partenaire à la fois par l'USRAF et par les autorités françaises en Algérie. La présence de Robert Lacoste à ce rassemblement ne signifie pas pour autant un complet accord avec le comité. Son discours est apprécié pour son ton inflexible envers le FLN et son attaque contre les déclarations de John Kennedy, mais le dernier point abordé par le ministre résident est plus polémique. Robert Lacoste appelle, en effet les anciens combattants à soutenir le projet de loi-cadre sur l'Algérie que le

gouvernement cherche à élaborer. Maurice Bourgès-Maunoury fait de cette loi un de ses principaux objectifs, dès l'intronisation de son gouvernement, le 12 juin 1957[654]. Les discussions autour de cette loi-cadre conduisent le CEAC, qui la refuse en bloc, à se mobiliser à nouveau contre les gouvernements successifs.

Le ministre résident échoue à rallier ses auditeurs. Au contraire, un mois à peine après le serment des anciens combattants, le Comité d'entente s'élève contre cette loi, qui demeure pourtant, à cette date, à l'état de projet. Le 23 août, Maurice Mouchan préside une conférence où, au nom du CEAC, de l'Association générale des étudiants d'Alger (AGEA), de la Fédération universitaire et de la Fédération des maires, il commente les bruits qui circulent dans la presse sur ce projet de loi-cadre. Aux évolutions du statut de l'Algérie, il oppose un refus définitif du collège unique : selon lui « jamais […] la communauté française n'acceptera le collège unique » [655].

Au cours de l'automne 1957, l'opposition du CEAC à la loi-cadre, demeure le principal moteur de sa mobilisation, malgré l'échec du projet du gouvernement Bourgès-Maunoury, le 30 septembre. Dans cette opposition à la loi-cadre, le comité d'entente rejoint la ligne de Jacques Soustelle et de l'USRAF. A cette occasion les liens déjà tissés au cours des mois précédent se renforcent. Le CEAC rejoint le Comité d'Action des Associations Nationales d'Anciens Combattants (CAANAC), rassemblement d'associations formé dans le giron de l'USRAF[656]. Son président, Alexandre Sanguinetti, se rend à Alger en septembre 1957 et conclu un partenariat avec le Comité d'entente[657]. De même, deux de représentants du CEAC, Auguste Arnould et Claude Martin, accompagnent une délégation du CAANAC auprès du nouveau président du Conseil, Félix Gaillard, pour lui demander d'agir de façon inflexible contre la Tunisie, accusée de soutenir le FLN et de vouloir déstabiliser l'Algérie en proposant ses « bons offices » [658]. L'USRAF et le CAANAC ne se limitent pas à refuser la loi-cadre sur l'Algérie. Selon leur programme, le statut de l'Algérie ne doit être discuté que dans le cadre d'une refonte générale des institutions. Ces positions se retrouvent, à partir de 1957, dans les positions du CEAC en cohérence avec sa dénonciation, depuis 1956, de la IVème République comme un régime faible, incapable de mener la lutte contre le FLN[659].

L'opposition des mouvements activistes d'Algérie et de l'USRAF en métropole participe à la chute du gouvernement Bourgès-Manoury et nourrit la crise ministérielle qui s'en suit. Malgré cette opposition,

---

654 Georgette Elgey, *Histoire de la IVème République, t.3, La République des Tourmentes*, Paris, Fayard, 2008, 976 p. ; p.642.

655 « Le projet de loi-cadre sur l'Algérie objet d'une conférence de presse du Comité d'entente », *La Dépêche Quotidienne*, 24/08/1957.

656 Georgette Elgey, *Histoire de la IVème République, op. cit ;* p. 647.

657 Procès-verbal de la réunion du CAANAC du 3/10/1957 ; SHD 1-K-669-50.

658 Note de renseignement du 27/01/1958 établie par le commissaire Gonzalez, chef du SDRG d'Alger, au sujet du CAANAC ; ANOM 91-3F-125.

659 Note de renseignement du 1/11/1957, établie par le commissaire Gonzalez, chef du SDRG d'Alger, au sujet d'une réunion du CEAC ; ANOM 91-3F-125.

le gouvernement suivant dirigé par Félix Gaillard parvient à faire adopter une loi-cadre instaurant le collège unique[660]. Le succès du gouvernement est toutefois occulté par la crise consécutive au bombardement de Sakhiet-Sidi-Youssef le 8 février 1958. Cette escalade de la violence à la frontière tunisienne renforce l'internationalisation du conflit recherchée par le FLN: les Etats-Unis et le Royaume-Uni proposent alors leurs « bons offices » pour résoudre les conflits franco-tunisiens et la crise algérienne[661]. Dès lors l'activité du CEAC et des partisans de l'Algérie française s'oriente vers un refus de toute ingérence étrangère, condamnée car considérée comme une forme de négociation avec le FLN.

La chute du gouvernement Félix Gaillard, le 15 avril 1958 et la crise gouvernementale qui s'en suit font ressurgir les craintes sur l'avenir de l'Algérie et soulignent les fragilités de la IVème République. Pendant qu'à l'Assemblée les gouvernements pressentis échouent, le CEAC participe à une succession de mobilisations contre tout gouvernement favorable aux « bons offices ».

Dès le 16 avril, le Comité d'entente fait savoir à Robert Lacoste et Jacques Chaban-Delmas qu'il s'oppose à tout gouvernement prêt à accepter une médiation[662]. Le CEAC rejoint alors officiellement le Comité de vigilance formé par plusieurs associations à Alger. Le 26 avril, il participe à une manifestation devant le monument aux morts d'Alger pour appeler à la constitution d'un gouvernement de salut national. Interdite par les autorités, celle-ci réunit cependant plusieurs milliers de manifestants[663].

La nouvelle de l'exécution par le FLN de trois soldats français prisonniers provoque un renforcement de la mobilisation des activistes. Le CEAC appelle à un nouveau rassemblement en hommage aux victimes, pour le 13 mai[664]. Un dépôt de gerbe est prévu, une fois encore au monument aux morts[665].

Cette journée est l'occasion pour les poujadistes rassemblés derrière Joseph Ortiz, les étudiants et leur président Pierre Lagaillarde ou encore les gaullistes de Léon Delbecque de faire preuve de leur activisme[666]. L'hommage est transformé en grande manifestation : leurs sympathisants reçoivent la consigne de se rassembler dès le début d'après-midi au centre d'Alger. Le Comité d'entente apparaît alors dépassé par ce mouvement. Jusqu'au 13 mai au matin, il s'en tient à fixer rendez-vous à ses sympathisants à 18h au monument aux morts. Devant les appels contradictoires venus des autres

[660] Paul Isoart, « La loi sur les institutions de l'Algérie du 5 février 1958 », In : *La guerre d'Algérie au miroir de décolonisation françaises*, Actes du colloque international des 23, 24 et 25 novembre 2000 à la Sorbonne, Paris, Société française d'Histoire des Outre-mers, 2000, 683p. ; p.340.
[661] Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne, op.cit*, p. 173.
[662] « Les répercussions de la crise à Alger », *L'Echo d'Alger*, 16/04/1958.
[663] « Plus de 15 000 personnes se sont rassemblées samedi à Alger », *L'Echo d'Alger*, 27/04/1958.
[664] Raphaëlle Branche, *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot, 2014, 286 p. ; p. 154.
[665] « Un appel du comité d'entente et d'action des anciens combattants », *Journal d'Alger*, 11-12/05/1958.
[666] Anne-Marie Duranton-Crabol, *Le temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, 1995, 319 p. ; p.19.

groupements, le CEAC modifie ses consignes et invite ses membres à se rassembler deux heures plus tôt.

Ainsi, le 13 mai, la délégation du CEAC participe à la manifestation en déposant, vers 17h30 une gerbe au monument aux morts. Elle fait respecter une minute de silence, suivie d'un bref discours d'Arnould : « Est-ce que vous vous foutez de la politique ? Est-ce que la France et l'Algérie française vous intéressent ? J'espère qu'à Paris on vous a entendu. »[667] La délégation du CEAC quitte ensuite les abords du monument aux morts et regagne la Maison du Combattant.

Or, loin de se disperser, la manifestation s'amplifie puisque, peu après l'allocution d'Auguste Arnould, une partie de la foule, agglutinée devant le Gouvernement Général, parvient à envahir le bâtiment. Ses chefs, Pierre Lagaillarde en tête rejoints par les généraux Salan et Massu s'accordent pour proclamer un Comité de salut public (CSP), sous la présidence du général Massu[668].

Retournés à la Maison du Combattant, les dirigeants du CEAC ne participent donc apparemment pas à l'envahissement et au saccage du Gouvernement général. Cependant, dès le soir du 13 mai, certains des membres influents du Comité d'entente sont désignés pour faire partie du Comité de salut public. Ainsi, Michel Autier est désigné comme représentant civil[669]. Puis, on y retrouve Auguste Arnould, Claude Martin et Maurice Mouchan, eux aussi dirigeants du CEAC[670]. A ce Comité de salut public baptisé « Algérie-Sahara », s'ajoutent de multiples comités locaux, où l'on retrouve également des anciens combattants. Adrien Guidat est, par exemple, élevé au rang de vice-président du CSP de la ville d'Alger. A Oran, le colonel Boumédiène Sebbane, personnalité du milieu associatif local, occupe aussi une place dans le Comité de salut public local[671]. Dans des villes de dimension plus modeste, telles Aïn-Témouchent ou Perrégaux plusieurs cadres des associations d'anciens combattants participent également aux comités constitués localement[672]. Ces dirigeants associatifs représentent donc un vivier dans lequel sont recrutés des membres des CSP qui se forment en Algérie à partir du 13 mai. Leurs fonctions apportent une légitimité en y représentant les civils, mais cette présence est aussi utilisée pour mobiliser la population afin de gagner son soutien aux activistes et militaires entrés en dissidence.

---

[667] Rapport du 13/05/1958 du commissaire principal Thomas au sujet de la manifestation du 13 mai 1958 ; AN F-7-15188.
[668] Michel Winock, *L'agonie de la IVème République*, Paris, Folio-Gallimard, 2013, 495 p. ; p.38.
[669] Film de la manifestation du 13 mai 1958, s.a. ; AN F-7-15188.
[670] Rapport « Organisation et activités des partis politiques en Algérie, organisations traditionnelles et associations patriotiques », 1958, s.a. ; AN F-7-15187.
[671] Notice de renseignement au sujet d'Adrien Guidat, 1961, s.a. ; ANOM. Voir également Merry et Serge Bromberger, *Les treize complots du treize mai ou la délivrance de Gulliver*, Paris, Fayard, 1959, 445 p., p. 213.
[672] Etat des associations d'anciens combattants, victimes de guerre et cadres de réserve du département d'Oran, 27/11/1959, établi par le commissaire Bousquet ; ANOM Oran--5223-1.

Ainsi, à Alger, Auguste Arnould multiplie les interventions pour apporter au CSP Algérie-Sahara un maximum de soutiens. Le 16 mai, une manifestation est organisée au Forum d'Alger. L'armée et le DPU s'emploient à y faire venir de nombreux Algériens. Auguste Arnould, au micro en profite pour demander à la foule de faire une « chaîne de l'amitié »[673] entre Algériens et Français en se prenant par la main. Il donne ainsi une image de la fraternisation proclamée depuis le 13 mai par les généraux[674]. D'autres évènements sont organisés par le CEAC les jours suivants. Le 24 mai, Jacques Soustelle, le général Massu et l'amiral Auboyneau sont acclamés, à la Maison du Combattant par des anciens combattants venus apporter leur soutien.

Le CEAC participe également à l'appel solennel à de Gaulle et à la propagation de ce mot d'ordre dans la population. Alors que des sentiments gaullistes n'apparaissaient jamais dans les réunions ou écrits du comité, le recours à de Gaulle se dessine dès le 13 mai. Ce jour là en effet, une voiture munie de haut parleur part de l'avenue du 8 novembre, siège la Maison du Combattant, ornée d'une pancarte appelant de Gaulle à former un gouvernement de salut public[675]. Ce faisant, les anciens combattants relaient l'appel lancé quelques jours auparavant par Alain de Sérigny dans *l'Echo d'Alger*[676]. Le soutien à de Gaulle se fait croissant jusqu'au soir du 30 mai, juste après que le Président Coty, à Paris, ait fait appel à lui. Le CEAC organise alors une nouvelle manifestation au Forum. Les symboles gaullistes sont à l'honneur. A l'aide de torches, une croix de Lorraine et un « V » sont formés par la foule qui, selon le reporter du *Journal d'Alger*, atteint 300 000 personnes[677].

A ces mobilisations qui, à Alger, permettent de fournir au CSP un appui populaire et de relayer l'appel à un gouvernement de salut public sous l'autorité de de Gaulle, s'ajoutent des actions en direction de la métropole. Auguste Arnould lit, le 21 mai, sur les ondes de radio Alger, un discours adressé aux anciens combattants de France. De même les différentes associations sont incitées à se mettre en rapport avec leurs homologues en France, afin de les mobiliser.

Avec les évènements de mai 1958, le rôle du Comité d'entente évolue brusquement. D'un outil de mobilisation contre les gouvernements successifs ou les projets de réforme de l'Algérie, il devient un relais du comité de salut public auprès de la population, en Algérie d'abord, mais plus largement en métropole. A cette occasion, le CEAC gagne en importance. Grâce à ses responsables siégeant au CSP, il est associé aux nouvelles autorités : Auguste Arnould, ou Maurice Mouchan apparaissent régulièrement à la tribune des divers rassemblements, où ils côtoient les généraux Massu et Salan ou Jacques Soustelle. En outre, dans la semaine qui suit le 13 mai, les permanences et réunions du CEAC

[673] Merry et Serge Bromberger, *Les treize complots du treize mai, op. cit.*, p. 244.
[674] Michel Winock, *L'agonie de la IVème République, op.cit,* p.235.
[675] Film de la manifestation du 13 mai 1958, s.a. ; AN F-7-15188.
[676] Michel Winock, *L'agonie de la IVème République, op.cit,* p.39.
[677] « 300 000 personnes réunies à l'appel des Anciens Combattants acclament De Gaulle », *Le Journal d'Alger*, 31/05/1958.

sont déplacées de la Maison du Combattant au Gouvernement général. Installé au sein du principal lieu de pouvoir en Algérie, les membres du comité apparaissent ainsi directement associés au Comité de salut public, même si, dès le 20 mai, ils regagnent leurs locaux habituels, au nom d'un nécessaire « retour à la normale »[678]. Le CEAC est ainsi placé au rang de seul représentant des anciens combattants, et cette nouvelle influence provoque une recomposition de ce milieu associatif.

Ainsi, à Alger, les principales associations qui s'étaient, jusque là, tenues à l'écart du CEAC annoncent, une à une, leur adhésion. Rhin et Danube, l'Association des anciens prisonniers de guerre, l'AMMAC et surtout l'Association départementale des ACVG intègrent le Comité d'entente. Les dirigeants de ce dernier parviennent alors, grâce à l'appui de l'armée, à réaliser sous leur égide l'unification du milieu ancien combattant, objectif recherché depuis 1956[679]. Le CEAC fait ainsi figure de seule voix des anciens combattants, et peut prétendre ainsi apporter le soutien de cette partie de la population aux CSP et à l'armée contre le gouvernement de Rémi Pflimlin. Pourtant certaines figures de ce milieu associatif sont restées à l'écart du 13 mai. Joseph Kerdavid n'a ainsi pas participé à la manifestation, et ce n'est qu'ensuite qu'il annonce que son association rejoint le CEAC. Quant à la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans elle reste étrangère à ce mouvement et s'abstient d'adhérer au Comité d'entente, nuançant ainsi l'effet des scènes de fraternisation. L'unité réalisée après le 13 mai apparaît alors comme conjoncturelle : face à la tournure prise par les évènements, les associations extérieures au CEAC taisent leurs divergences.

De même l'influence du Comité d'entente gagne, au cours du mois de mai, de nombreuses autres villes d'Algérie, où des comités similaires sont crées. Dès le 20 mai, un appel est lancé à toutes les associations pour multiplier ces organismes[680]. A Blida, Constantine, Philippeville, Bône, Colomb-Béchar et Djidjelli des comités voient ainsi le jour. Au cours des mois suivants, l'armée cherche, on l'a vu, à organiser tous ces comités sous l'autorité de celui d'Alger. Le 11 septembre, un congrès rassemble leurs délégués qui prennent le titre de « Comité d'entente des anciens combattants et cadres de réserve Algérie-Sahara », qui ne parvient toutefois pas à élargir considérablement l'audience de cette organisation. A Oran, par exemple, l'appel du CEAC n'est pas immédiatement entendu, et il faut attendre le 11 janvier 1959 pour voir un comité d'entente local être constitué sous la direction de Robert Cerdan[681].

L'importance acquise par le CEAC grâce à la participation de plusieurs de ses membres au Comité de salut public demeure néanmoins fragile. En effet, son action se cantonne à des démonstrations de

[678] Communiqué du CEAC, *Le Journal d'Alger*, 20/05/1958.
[679] Note de renseignement du 31/05/1958, établie par le commissaire Aublet, au sujet du CEAC ; ANOM 91-3F-125.
[680] « Appel aux associations », *Le Journal d'Alger*, 20/05/1958.
[681] Etat des associations d'anciens combattants, victimes de guerre et cadres de réserve du département d'Oran, 27/11/1959, établi par le commissaire Bousquet ; ANOM Oran--5223-1.

confiance à travers des réunions et rassemblements et dépend du soutien de l'armée. La consigne de de Gaulle aux militaires leur ordonnant de se retirer des CSP est, d'ailleurs, mal accueillie, par le CEAC[682]. Il s'inquiète de voir cet organisme perdre ainsi tout pouvoir. Ceci l'incite donc, à l'automne 1958, à s'engager dans la compétition électorale, au nom de la poursuite de l'action commencée le 13 mai.

B/ De la campagne du référendum constitutionnel à la candidature aux élections législatives : l'engagement du CEAC sur le terrain électoral

La décision du Comité d'entente d'engager des candidats aux élections législatives s'inscrit, dans la suite de l'expérience de la campagne du référendum du 28 septembre 1958. Celle-ci est, en effet, l'occasion, pour le CEAC de modifier son attitude à l'égard de la vie politique. Alors que, jusqu'en 1958, le comité avait déclaré refuser poursuivre ses actions dans le domaine électoral, la consultation sur la nouvelle constitution provoque un retournement. Présenté comme un moyen d'assurer de façon définitive le maintien de l'Algérie française, le « Oui » au référendum est défendu par le comité, en détournant le sens de la consultation. Dans ses tracts, le CEAC présente ainsi les enjeux du vote : « lorsqu'on demande à l'Algérie et à ses habitants, voulez-vous rester Français, tous unis, tous ensemble, il n'y a qu'une seule réponse possible : Oui. »[683]. Cette mobilisation du comité est d'ailleurs encouragée par l'armée. Elle profite du congrès des anciens combattants du 11 septembre. Le colonel Goussault y présente les enjeux du référendum et incite les participants à s'engager en faveur de la nouvelle constitution[684].

L'expérience électorale du CEAC ne s'arrête pas au référendum. Avant même la victoire du « oui » le 28 septembre 1958, il affirme son ambition de poursuivre son engagement lors des élections législatives. Si la réponse positive donnée lors du référendum est interprétée comme un vote en faveur de l'Algérie française, les élections sont présentées, par le comité d'entente, comme l'occasion d'élire des députés favorables à l'intégration. Le CEAC se montre favorable à l'élection d'hommes neufs, acteurs des évènements du 13 mai, espérant ainsi remplacer les élus associés au « régime des partis »[685] jugés responsables de la faillite de la IVème République et de sa politique algérienne.

L'appel de De Gaulle, le 23 octobre 1958, à une « paix des braves » renforce la détermination du CEAC à présenter ses candidats. Cette offre d'apaisement est, en effet, mal reçue par ces partisans d'une lutte sans concession contre le FLN. Les candidatures sont validées quelques jours plus tard.

[682] Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne, op.cit*, p. 193.
[683] Tract du 22/09/1958 du CEAC ; SHD GR1-2465.
[684] Note s.d., du général Salan, au sujet du programme du congrès des anciens combattants ; SHD GR1-2557.
[685] Tract du 22/09/1958 du CEAC ; SHD GR1-2465.

Auguste Arnould, Maurice Mouchan et six autres personnes, dont quatre Algériens, doivent représenter le comité d'entente dans les circonscriptions d'Alger-ville et Alger-banlieue[686].

Le système électoral mis alors en place dans les circonscriptions algérienne prévoit, pour permettre une représentation des différentes communautés un scrutin de liste à un tour. Chaque liste est obligée de comporter un certain nombre de candidats de « statut civil de droit commun » et de « statut civil local »[687]. Par exemple, dans les circonscriptions d'Alger-ville et Alger-banlieue la répartition des candidats se fait ainsi : chaque liste doit présenter deux candidats de chaque catégorie. Ceci oblige le CEAC à rechercher des Algériens pour compléter ses listes. Il se heurte alors au problème de l'absence d'Algériens parmi les responsables du comité. Ce sont finalement des personnalités jusque là étrangères au CEAC qui acceptent de rejoindre ses listes comme Désiré Zentar, Mohamed Sahroui et Azouaou Abtroun[688]. Déjà élus conseillers municipaux ou ayant appartenus aux délégations spéciales, ces derniers semblent capables d'attirer sur leurs noms une partie des votes.

Les candidats du CEAC se retrouvent en concurrence avec plusieurs autres candidats issus également, des mouvements ayant participés au 13 mai. Joseph Ortiz, du FNF ou Robert Martel, du MP 13 annoncent leur refus de se présenter[689]. En revanche à Alger-ville, Pierre Lagaillarde se porte candidat. Une tentative de concertation est alors menée par le CEAC et d'anciens membres du Comité de salut public pour négocier la formation de listes uniques. Cette initiative reçoit le soutien du général Salan, qui cherche à réunir des représentants des divers mouvements et associations le 4 novembre[690]. Cette entreprise échoue cependant à concilier les ambitions des différents candidats. Ainsi, le 5 novembre, assisté du général Dulac, le général Salan propose au CEAC de mener une liste dans la circonscription Alger-banlieue et de laisser Marc Lauriol diriger celle présentée à Alger-ville[691]. Cette solution est rejetée par le Comité d'entente. Auguste Arnould se plaint même, le 8 novembre d'avoir subi des pressions du général Allard et du commandant Cogniet pour qu'il récuse sa candidature[692]. Ainsi, jusqu'au 9 novembre, date limite du dépôt des candidatures, aucun accord ne peut être trouvé, et le comité d'entente présente ses propres candidats. A Alger-ville, six listes se font concurrence ; à Alger-banlieue elles sont au nombre de cinq.

---

[686] Note de renseignement du 29/10/1958 du commissaire Trouja, au sujet d'une réunion du CEAC ; ANOM 91-3F-123

[687] Christian Purtschet, « Les élections législatives de novembre 1958 en Algérie », in *Sociologie électorale en Afrique du Nord*, PUF, 1966, p. 6-108.

[688] « Le comité d'entente et les élections », *Bulletin de liaison du CEAC*, n°30, 10/1958 ; BNF 4°LC12-536.

[689] Christian Purtschet, « Les élections législatives de novembre 1958 en Algérie », *op.cit.*

[690] Fiche du 2/11/1958, s.a, à l'attention du général Salan, au sujet du projet de constitution d'une commission d'investiture pour les élections législatives ; SHD GR1H-2465. Voir également : Courrier du 2/11/1958 de la commission des CSP et du CEAC ; SHD GR1H-2465.

[691] Notes s.d., du général Allard sur les entrevues avec Auguste Arnould, Maurice Mouchan et Marc Lauriol du 22/10/1958 au 7/11/1958 ; SHD GR1H-2465.

[692] Lettre du 8/11/1958 d'Auguste Arnould au commandant Feaugas ; SHD GR1H-2465.

Des conflits naissent, au cours du mois de campagne, entre les candidats. Les listes du comité d'entente, baptisées « Union nationale pour l'intégration et le renouveau » (UNIR), s'en prennent par exemple à Nafissa Sid-Cara, accusée de bénéficier du soutien de l'armée, par l'intermédiaire de Mme Salan[693]. De même Philippe Marçais se plaint des attaques dirigées contre lui et c'est Salan qui doit intervenir pour empêcher la situation de s'envenimer. La liste UNIR profite malgré tout des faveurs de l'armée. A Alger-ville, Auguste Arnould et Maurice Mouchan semblent avoir la préférence de Salan, qui donne des consignes pour qu'ils soient appuyés par l'armée[694]. Jean Daniel, décrit, par exemple, dans un reportage les consignes données par un officier à des Algériens : « le [bulletin] bleu, c'est pour mettre dans la boîte »[695], or cette couleur correspond à celle assignée aux listes du CEAC. Cependant, la popularité de Pierre Lagaillarde auprès des Français et le soutien apporté à ce dernier par *l'Echo d'Alger* paraissent contrebalancer ces interventions de l'armée.

La compétition électorale tourne ainsi en défaveur des listes UNIR. A Alger-ville, la liste de Pierre Lagaillarde devance de 8 000 voix celles menée par Auguste Arnould, tandis qu'à Alger-banlieue Nafissa Sid-Cara et Marc Lauriol devancent, d'un millier voix environ la liste du CEAC conduite par Roger Muller. Le scrutin de liste en vigueur ne prévoyant pas de représentation proportionnelle, les huit candidats UNIR sont donc battus.

Outre les tensions que la campagne électorale fait naître entre les candidats se réclamant de l'Algérie française, elle provoque également des oppositions au sein même du Comité d'entente. En effet, les associations qui l'avaient rejoint après le 13 mai refusent d'accepter les candidatures. L'unité réalisée en mai 1958 est ainsi brisée. Dès le lendemain du dépôt officiel des candidatures, Georges Roux, de Rhin et Danube, Joseph Kerdavid, de l'Association départementale des ACVG, Antoine Valentini, de l'ACPG et Hacène Higoun, de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans publient un communiqué. Ils y dénoncent le choix du CEAC de s'engager sur le terrain électoral et lui contestent le monopole d'une représentation des anciens combattants, invitant leurs membres à se déterminer librement lors des élections[696].

Cette contestation de la démarche électorale gagne même des membres jusque là très actifs du comité. Ainsi, Marcel Cosso se désolidarise des candidats UNIR, préférant soutenir une liste concurrente. Il se tient ensuite à l'écart du CEAC et envisage de tenter sa chance individuellement aux élections municipales[697].

---

[693] Fiche du 18/11/1958 du Lieutenant-colonel Feaugas au sujet de la campagne électorale à Alger ; SHD GR1H-2465.
[694] Christian Purtschet, « Les élections législatives de novembre 1958 en Algérie », *op.cit.*
[695] Idem.
[696] Note de renseignement du 10/11/1958 du commissaire Aublet au sujet des associations d'anciens combattants ; ANOM 1-K-701.
[697] Note de renseignement du 17/12/1958, du commissaire Aublet, au sujet de Marcel Cosso ; ANOM 91-3F-127.

L'échec des candidats aux législatives présentés par le Comité d'entente et les divisions provoquées par la campagne électorale fragilisent le capital d'influence acquis au cours des mois précédents. Cette expérience conduit le CEAC à renoncer à s'impliquer sur le terrain politique en présentant des candidatures. Ainsi aucun candidat n'est présenté à l'occasion des cantonales suivantes. Cette déconvenue ne provoque pas un regain d'activité du comité, au contraire, celle-ci décroît. La majorité des membres du CEAC parait attendre les résultats de la politique du nouveau pouvoir. L'affluence aux réunions se fait plus faible. Ainsi, en avril 1959, un questionnaire adressé aux associations membres sur l'avenir du CEAC ne reçoit que 17 réponses sur 60 attendues[698]. Ce manque de mobilisation des groupes composant le comité provoque la démission de son secrétaire général, Charles Comy, déçu de ce manque de succès[699]. Auguste Arnould, quant à lui, évoque la possibilité de se retirer du CEAC pour se consacrer à son travail et à sa famille[700]. Au cours de l'été 1959, le comité consulte même les présidents des associations qui le composent pour savoir s'ils jugent nécessaire qu'il poursuive ses activités[701]. La dissolution est finalement repoussée, mais le CEAC décide d'adopter un rythme de réunions plus lent[702].

II/Polarisation du monde ancien combattant autour de la politique gaullienne en Algérie

A/Recompositions du milieu ancien combattant face aux nouvelles autorités

La scission du CEAC, provoquée par plusieurs associations à l'occasion des élections législatives, provoque l'apparition d'une nouvelle organisation, concurrente du Comité d'entente. En effet, les associations comme celle des ACVG ou Rhin et Danube ne se contentent pas de se retirer du CEAC. Dès le printemps 1959, elles entreprennent de fonder leur propre comité, baptisé Comité de liaison des anciens combattants (CLAC). Cette recomposition du milieu ancien combattant autour de deux pôles recouvre des divisions sur plusieurs sujets : l'attitude à l'égard de la politique gaullienne en Algérie et l'engagement sur le terrain politique.

[698] Note de renseignement du 3/04/1959 du commissaire Aublet, au sujet du CEAC ; ANOM 91-3F-123
[699] Procès-Verbal de la réunion du 17/04/1959 du CEAC ; ANOM 91-3F-123
[700] Note de renseignement du 27/02/1959 établie par l'inspecteur Bufin, au sujet de bruits et rumeurs dans les milieux d'anciens combattants ; ANOM 91-3F-127.
[701] Note de renseignement du 30/06/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet du CEAC ; ANOM 91-3F-123
[702] Note de renseignement du 6/07/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet du CEAC ; ANOM 91-3F-123

L'initiative du CLAC revient au successeur de Joseph Kerdavid. Le président de l'ancienne association « unique » décède, en effet, au mois de février 1959[703]. Marc Yafil et René Lloret sont alors désignés pour prendre la tête de l'association[704]. Dès le mois de mars, le premier, propose, devant la section Alger-Montaigne, dont il est l'ancien président, la constitution d'un comité de liaison[705]. Ce projet est adopté par l'association des ACVG qui prend contact avec ses consœurs. Six associations rejoignent le CLAC : outre les groupements déjà cités, ce comité reçoit l'adhésion des ACPG, des anciens FFL, de la Maison de la Résistance et de la Fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans. Le nombre d'associations fondatrices du CLAC est moindre que celles représentées au CEAC, elles disposent, en revanche d'un plus grand nombre d'adhérents.

C'est leur opposition au CEAC qui rassemble ces associations et l'objectif principal de Marc Yafil lorsqu'il propose sa création. Il s'agit avant tout, pour lui, de s'opposer à l'influence du Comité d'entente, et à sa prétention à représenter l'ensemble des anciens combattants[706]. Les listes UNIR présentées aux législatives sont condamnées comme la preuve d'une politisation incompatible avec les règles du milieu ancien combattant.

La division entre les deux comités recouvre, de plus, une opposition politique : les dirigeants du CEAC sont, en effet, marqués à droite, ce qui s'est ressenti en mai 1958 et dans le cours de la campagne législative. A l'inverse, les opinions de gauche dominent parmi les responsables CLAC. Ainsi, Marc Yafil est un sympathisant du Parti socialiste autonome, Antoine Valentini, président des anciens prisonniers de guerre, est membre de l'UDSR, tandis qu'Hacène Higoun est proche de la SFIO. Les deux comités se distinguent, enfin, par leur attitude à l'égard des autorités.

En effet, le CEAC se montre de plus en plus critique envers la politique de de Gaulle en Algérie. En janvier 1959, il s'inquiète par exemple des mesures de grâce annoncées en faveur des condamnées à mort qui attendaient une décision sur leur sort[707]. Un mois plus tard, il précise sa position à l'égard de la politique présidentielle. Si ses choix ne sont pas désavoués, sa politique n'emporte pas la confiance à cause de son attitude de « sphinx »[708], qui inquiète. Une mise en garde est alors adressée aux membres du CEAC : « la confiance que le Premier ministre nous a demandé, avec insistance, de faire au général de Gaulle et à son gouvernement, n'exclut pas de notre part tout examen critique des actes

[703] Note de renseignement du 18/02/1959 au sujet de l'Association départementale des ACVG ; ANOM . Voir également : « Succédant à M. Kerdavid, Marc Yafil élu président des ACVG », *Le Journal d'Alger*, 15/02/1959.

[704] « Au congrès de Blida, Marc Yafil et René Lloret élus co-présidents de l'Association interdépartementale des ACVG », *La Dépêche Quotidienne*, 23/03/1959.

[705] Note de renseignement du 16/05/1959 établie par le commissaire Giannantoni, au sujet du CLAC ; ANOM 91-3F-124

[706] Note de renseignement du 22/10/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet des associations d'anciens combattants ; ANOM 91-3F-126.

[707] « Dernier échos sur les mesures de grâce », *Bulletin de Liaison du CEAC*, n°32, 01/1959 ; ANOM 3F-127.

[708] « L'Algérie, le Président, le Gouvernement et l'Assemblée Nationale », *Bulletin de Liaison du CEAC*, n°33, 02/1959 ; ANOM 3F-127.

du Gouvernement, ni le maintien de notre vigilance de tous les instants. ». En mai 1959, les propos tenus par de Gaulle contre « l'Algérie de Papa » provoquent une vive réaction : comprises comme une menace pour le maintien de l'Algérie française, ils sont vivement critiqués. L'anniversaire du 13 mai est l'occasion pour le CEAC de diffuser des tracts et slogans dans lequel il prend le contrepied de la déclaration présidentielle, en proclamant que « Papa à fait Monte Cassino et Grand-papa Verdun »[709].

Au contraire, les associations membres du CLAC affichent un soutien clair au gouvernement. Avant sa mort, George Kerdavid assure de sa confiance le général de Gaulle et fait adopter une motion en ce sens par son organisation[710]. Le Comité de liaison paraît également plus proche des autorités françaises installées par le nouveau pouvoir en Algérie, ce que ses rivaux ne manquent pas de souligner. Le CEAC l'accuse, entre autres choses, d'être crée avec l'appui de hauts fonctionnaires qui cherchent ainsi à faire barrage au comité d'entente, jugé trop critique[711]. Ces attaques paraissent d'ailleurs en partie fondées. Ainsi, dans une lettre à Paul Delouvrier, Jacques Chaban-Delmas attribue au colonel Georges de Boissieu, aide de camp du général Challe, l'initiative d'avoir aidé à la constitution du CLAC[712].

Le discours de de Gaulle du 16 septembre 1959, où il propose l'autodétermination pour l'Algérie, renforce encore l'opposition entre le CEAC et le CLAC. A cette occasion les deux comités clarifient leur position vis-à-vis du gouvernement. Le premier évolue d'une méfiance envers la politique présidentielle vers une nette opposition, dénonçant le discours comme une trahison, alors que le comité de liaison accepte l'offre de de Gaulle aux Algériens.

Au cours de l'automne 1959, le CEAC connaît, selon les rapports de la délégation générale, une radicalisation de ses prises de positions contre la politique présidentielle[713]. Dès le 11 septembre, le CEAC adopte, par exemple, une motion dans laquelle il rappelle les paroles prononcées le 4 juin 1958 par de Gaulle à Alger et souligne l'importance qu'ils accordent au « sens de la parole donnée »[714]. Dès la déclaration présidentielle du 16 septembre connue, sa condamnation par le CEAC est unanime. La possibilité d'une indépendance de l'Algérie est jugée inconstitutionnelle[715]. Une manifestation est, un temps, envisagée, mais le comité abandonne ce projet par crainte d'une trop faible mobilisation[716]. Le refus de l'autodétermination se traduit par un rapprochement avec les organisations et partis ultras dans le but d'infléchir la politique du gouvernement. Ainsi, le 29 septembre, conjointement avec la

[709] Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 11/05/1959 ; Scpo 2 DV 2.
[710] Note de renseignement du 14/01/1959 établie par le commissaire Giannantoni, au sujet de l'association des ACVG ; ANOM 1-K-701.
[711] Note de renseignement du 18/04/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet du CEAC ; ANOM 3F-127.
[712] Courrier du 22/12/1959 de Jacques Chaban-Delmas à Paul Delouvrier ; Scpo 2 DV 11.
[713] Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 12/09/1959 ; Scpo 2 DV 2.
[714] Communiqué du CEAC du 11/09/1959 rapporté par le commissaire Giannantoni ; ANOM 91-3F-123
[715] Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 19/09/1959 ; Scpo 2 DV 2.
[716] Note de renseignement du 18/09/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet du CEAC ; ANOM 3-F-127.

Fédération des UT et le FNF de Joseph Ortiz, le CEAC publie une motion dénonçant l'autodétermination comme « illégale et sans objet »[717]. Puis le 10 octobre, lors d'une conférence de presse, Auguste Arnould annonce le soutien du CEAC au groupe parlementaire Unité de la République. A cette occasion il déclare avoir reçu 150.000 lettres de soutien au CEAC, qu'il adresse au Bachaga Saïd Boualem, vice-président de l'Assemblée, en guise de preuve du refus de l'autodétermination[718]. Enfin, en novembre, le CEAC décide de rejoindre le Comité d'entente des mouvements nationaux formé par le FNF, le MP13 et Pierre Lagaillarde[719].

Contrairement à son adversaire, le Comité de liaison ne rejette pas l'autodétermination annoncée par de Gaulle. Le 9 octobre, le CLAC accepte l'offre d'autodétermination formulée par le Président de la République comme le meilleur moyen de résoudre la crise algérienne. Il s'affirme, en revanche, partisan de solution de « francisation » proposée par de Gaulle comme une des alternatives du choix soumis aux Algériens. Celle-ci est assimilée par les membres du CLAC à « l'intégration complète » de l'Algérie[720]. Selon eux, c'est cette solution que le Comité de liaison doit défendre : devant la section d'Hussein Dey, les deux co-présidents des ACVG invitent « les anciens combattants à travailler dès maintenant au rapprochement des cœurs afin de sortir victorieux du prochain référendum […] »[721].

Les attitudes opposées des deux comités algérois reflètent des dissensions qui parcourent le milieu ancien combattant au-delà des limites de l'agglomération d'Alger. Ainsi, le Comité d'entente formé à Sidi-Bel-Abbès assure son homologue d'Alger de son soutien[722]. Tous deux refusent de participer aux cérémonies officielles du 11 novembre, en signe de protestation contre l'autodétermination[723]. D'autres groupements locaux les rejoignent : comme la section des ACVG de Bône[724]. A l'inverse, le Comité d'entente d'Oran refuse ces consignes. Il dépêche une délégation le jour de l'armistice, créant ainsi des tensions avec le CEAC et le comité de Sidi-Bel-Abbès[725].

---

[717] Note de renseignement du 25/09/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet d'une réunion du comité directeur du CEAC ; ANOM 3-F-127.

[718] Note de renseignement du 10/10/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet de la conférence de presse du CEAC ; ANOM 91-3F-123

[719] Note de renseignement du 21/11/1959 établie par le commissaire Aublet, au sujet d'une réunion du bureau du CEAC ; ANOM 91-3F-123

[720] Note de renseignement du 8/10/1959 établie par le commissaire Aublet au sujet du choix du Comité de Liaison pour la francisation ; ANOM 91-3F-124. Voir également : Note de renseignement du 11/10/1959, au sujet de l'attitude du CLAC face à la déclaration présidentielle ; ANOM 91-3F-124

[721] Note de renseignement du 12/10/1959 établie par le commissaire Trouja, au sujet d'une réunion de la section des anciens combattants d'Hussein-Dey ; ANOM 91-3F-122.

[722] Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 13/10/1959 ; Scpo 2 DV 2.

[723] Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 3/12/1959 ; Scpo 2 DV 3.

[724] Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 26/09/1959 ; Scpo 2 DV 2.

[725] Note de renseignement du 5/11/1959 établie par le commissaire Bousquet au sujet des activités du CEAC d'Oran ; ANOM Oran--5223-1. Voir également : Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 3/12/1959 ; Scpo 2 DV 3.

La politique d'autodétermination annoncée par de Gaulle le 16 septembre ne provoque pas, en réaction, une unification du milieu ancien combattant, à l'image des rapprochements observés en mai 1958. Au contraire, les divisions entre deux tendances opposées se creusent. Si les deux comités s'affirment comme des partisans de l'intégration, ou de la francisation, ils s'affrontent quant à leur attitude à l'égard des autorités. Le CLAC soutien ainsi la politique gaullienne, acceptant le référendum et les ouvertures vers le FLN dans l'espoir de parvenir à une solution négociée. A l'opposé, le CEAC considère cette évolution comme un danger pour l'Algérie : refusant toute forme de concession, depuis les grâces des condamnés jusqu'au référendum, il se présente comme un partisan de la répression à outrance. Ceci le conduit à se rapprocher des divers mouvements Algérie française, entrés en opposition au gouvernement. De concert avec ces derniers, réunis dans un comité d'entente des mouvements nationaux, le CEAC s'efforce de mobiliser les Français d'Algérie contre la politique du gouvernement.

B/ Le Comité d'entente et la semaine des barricades : l'échec d'une nouvelle mobilisation des anciens combattants

Le 22 janvier 1960, le général Massu est rappelé à Paris, en réaction à la publication dans le *Süddeutscher Zeitung* d'un entretien où il critique la politique algérienne de de Gaulle. Cette nouvelle est très mal accueillie dans les milieux activistes algérois, où le général Massu dispose d'une forte popularité depuis la bataille d'Alger et le 13 mai. Le FNF, de Joseph Ortiz, les étudiants de Pierre Lagaillarde et des membres de la Fédération des UT descendent dans les rues pour appeler à la grève et à une manifestation de protestation. Ils sont suivis, dès le 23 janvier, par le CEAC, qui décide de suivre les consignes lancées par le Comité d'entente des mouvements nationaux[726]. S'il n'est donc pas à l'initiative de la manifestation organisée le 24 janvier à Alger, le CEAC appelle ses membres à y participer. Les tracts appelant à se lever contre les « bradeurs » et « les forces de l'abandon »[727] sont d'ailleurs cosignés par le CEAC, la Fédération des UT et le Comité d'entente des mouvements nationaux.

Le 24 janvier, Arnould rejoint, pendant le déroulement de la manifestation, les chefs ultras réunis au siège de la Fédération des UT. Depuis le balcon de ce bâtiment, avec Joseph Ortiz et d'autres dirigeants, il harangue la foule pour l'inciter à se rassembler, malgré l'interdiction de manifester[728]. La tension entre les forces de l'ordre, dépassées par le nombre, et les manifestants réunis autour des

[726] Note de renseignement du 25/01/1960 établie par le commissaire Aublet, au sujet des incidents de la journée du 23/01/1960 à Alger ; ANOM 91-3F-123

[727] Messages portés du 24/01/1960 adressé par le général Morin à la délégation générale du Gouvernement au sujet des tracts distribués dans Alger ; SHD GR1-H-1730.

[728] Compte rendu minuté des évènements d'Alger du 23/01 au 1/02/1960, s.a. ; SHD GR1-H-2021.

barricades construites par les UT s'accroît jusqu'à 18h, moment où des coups de feu sont tirés, faisant 22 morts, dont 12 gendarmes.

Malgré cet évènement, le CEAC ne se dissocie pas de l'action des militants et des UT qui occupent pendant toute une semaine les barricades élevées au centre d'Alger. Il adresse, au contraire, aux Algérois, des tracts appelant à manifester autour de celles-ci, tandis que ses communiqués sont lus sur la radio pirate diffusée depuis les barricades[729]. Michel Autier prend, quant à lui, la parole au balcon de l'Hôtel de Ville pour demander à la population d'aider à approvisionner en nourriture les UT barricadés[730].

L'effort de propagande du CEAC pendant la semaine des barricades est dirigé vers les anciens combattants algériens. A l'image de son action en mai 1958, il cherche à provoquer de nouvelles scènes de fraternisation, censée apporter la preuve de l'opposition de l'ensemble de la population d'Algérie à l'autodétermination. Cependant, la manifestation organisée le 28 janvier est un échec. Le cortège d'anciens combattants du CEAC qui se dirige vers la Casbah n'arrive pas à entrainer à sa suite des Algériens[731].

Le Comité d'entente échoue donc à organiser de grandes manifestations de fraternisation et de soutien aux militants des barricades. Les vétérans algériens restent sourds à ses appels, seuls 3 000 d'entre eux environ sont recensés par la police le 28 janvier lors d'un dépôt de gerbe au monument aux morts[732]. Le renforcement du dispositif des forces de l'ordre autour des barricades fait, en outre, obstacle aux cortèges de Français d'Algérie qui cherchent à les rejoindre. Finalement, le 1er février, les réduits tenus par les militants de Joseph Ortiz et Pierre Lagaillarde sont évacués. Malgré cet échec, le même jour, les dirigeants du CEAC se félicitent de leur action au cours de ces journées. D'après eux, les discours de Paul Delouvrier et de Gaulle pendant la semaine des barricades laissent espérer une inflexion de la politique du gouvernement. Cette lecture des évènements les pousse à continuer leur engagement. En effet, selon eux, le FNF et Pierre Lagaillarde ressortent perdant des ces journées à cause des violences commises. Au contraire, le CEAC n'est pas touché par ce discrédit. Pendant les évènements, ils estiment, en effet, avoir joué un rôle de modérateurs[733]. Dans les jours qui suivent, le comité se distancie d'ailleurs de plus en plus du FNF ou de Pierre Lagaillarde. Selon les dirigeants anciens

[729] Message du 27/01/1960 du chef d'escadron Dupont, au sujet des tracts distribués à Alger ; SHD GR1-H-1730. Voir également : Compte rendu des écoutes des émissions de radio, s.d. [entre le 27/01 et le 1/02/1960]

[730] « 11h : Manifestation devant l'hôtel de ville », *Le Monde*, 27/01/1960.

[731] Compte rendu minuté des évènements d'Alger du 23/01 au 1/02/1960, s.a. ; SHD GR1-H-2021. Voir également : tract « Anciens combattants et camarades musulmans » distribué le 28/01/1960, signé du CEAC ; ANOM 3F-127.

[732] Compte rendu minuté des évènements d'Alger du 23/01 au 1/02/1960, s.a. ; SHD GR1-H-2021. Voir également : « La réserve des musulmans », *Le Monde*, 29/01/1960.

[733] Note de renseignement du 2/02/1960 établie par le commissaire Trouja au sujet d'une réunion d'information du Comité d'Entente des Anciens Combattants le 1/02/1960 ; ANOM 3F-127.

combattants, des tracts signés par le CEAC auraient, en fait, été imprimés et distribués par d'autres militants[734].

L'action du CEAC pendant ces évènements reçoit, par ailleurs, des soutiens dans d'autres villes d'Algérie. Ainsi, le comité de Sidi-Bel-Abbès est au cœur de l'organisation des manifestations dans cette ville. Le 25 janvier, un rassemblement est tenu en soutien aux barricades et en hommage aux victimes de la veille. Pendant quatre jours, ce comité d'entente anime la grève et les manifestations locales, qui ne connaissent cependant ni l'ampleur, ni les violences de celles d'Alger[735]. A l'inverse, à Oran, le Comité d'entente, et les associations d'anciens combattants semblent rester en retrait des manifestations qui voient quelques barricades s'ériger sur le modèle d'Alger[736].

En revanche, certaines associations, opposées au CEAC, font savoir, pendant ces évènements, leur opposition à l'action des UT et des ultras de l'Algérie française. Ainsi, l'Association des ACPG publie-t-elle un communiqué où elle dénonce « Ces troubles [qui] ont pour but de faire prévaloir des conceptions inadmissibles, tant par la forme qu'elles revêtent que par leur caractère d'opposition au pouvoir de la République et à l'unité de la Nation »[737].

Du discours sur l'autodétermination à la semaine des barricades, le CEAC infléchi son positionnement sur le champ politique algérien. La politique de de Gaulle provoque un rapprochement avec les mouvements ultras, effaçant en partie les divisions nées lors de la compétition électorale de 1958. Solidaire des ultras barricadés au centre-ville d'Alger, le comité n'occupe cependant pas le premier rang lors de ces évènements : si ces militants participent aux manifestations, ils ne paraissent guère présents sur les barricades proprement dites organisées soit par le FNF soit par les partisans de Pierre Lagaillarde. En outre la capacité de mobilisation du comité est prise en défaut au cours de cette semaine : les appels en direction des vétérans algériens ne se sont guère entendus et les divisions au sein du milieu ancien combattant s'approfondissent. Cet échec pèse sur les activités du comité d'entente qui se montre dès lors moins actif sur le terrain des mobilisations de rue. En outre, cette réorientation coïncide avec les poursuites dont le comité, par l'intermédiaire de son leader, Auguste Arnould, fait l'objet devant la justice.

[734] Note de renseignement du 8/02/1960 du commissaire Giannantoni, au sujet d'une réunion d'information du CEAC le 7/02/1960 ; ANOM 91-3F-123

[735] Compte rendu minuté des évènements à Sidi-Bel-Abbès du 24/01 au 1/02/1960, s.a. ; SHD GR1-H-2021.

[736] Compte rendu minuté des évènements dans la zone du Corps d'Armée d'Oran du 24/01 au 1/02/1960, s.a. ; SHD GR1-H-2021.

[737] Brève « communiqué de l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre », *Le Monde*, 29/01/1960.

C/ Le procès des barricades : le Comité d'entente face aux poursuites pour son rôle en janvier 1960

Malgré les distances prises dès les premiers jours de février 1960 avec les activistes les plus engagés dans les violences commises lors de la semaine des barricades, le comité d'entente se voit lui aussi poursuivi par la Justice. C'est à travers son leader, Auguste Arnould, que le CEAC est touché, ce qui entraîne une réorientation de ses activités largement tournées vers sa défense.

Dès le 3 février, la délégation générale fait la liste des groupements à dissoudre : on y trouve le FNF de Joseph Ortiz, le Mouvement Nationaliste Etudiant, de Jean-Jacques Susini, ou le MP13. Pour le Comité d'entente, en revanche, la dissolution, si elle est envisagée, est finalement écartée[738]. Par contre, Auguste Arnould fait l'objet d'inculpation à titre personnel pour son activité en faveur des UT barricadés. Le procureur d'Alger estime, par exemple, que « les insurgés ont été encouragés et aidés par le CEAC sous l'impulsion de son Président Arnould […]. Des charges importantes ont été relevées contre Arnould. Ces charges sont, dès à présent suffisantes pour justifier une arrestation. »[739]. Le 11 février 1960, Auguste Arnould est donc arrêté[740]. D'abord enfermé à la prison de Maison-Blanche, il est rapidement transféré à Paris, en compagnie d'une dizaine d'autres inculpés.

L'arrestation d'Auguste Arnould perturbe profondément l'activité du CEAC. Même s'il n'est alors qu'un membre parmi d'autres du comité directeur, c'est lui qui fait figure, depuis 1958, de principal animateur du groupement. Dès le 11 janvier, le comité dénonce l'emprisonnement du « porte parole du monde ancien combattant » et adresse à Raymond Triboulet, ministre des Anciens Combattants une lettre de protestation[741]. Au cours des semaines qui suivent l'activité du CEAC est presque exclusivement consacrée à la défense de son leader : les prises de positions publiques sur la politique du gouvernement en Algérie et, plus encore, les mobilisations de rue, se font très rares. Le risque de condamnation d'Auguste Arnould, ainsi que l'interdiction de plusieurs mouvements impliqués le 24 janvier paraît inciter le comité à la retenue[742].

C'est à travers des réunions que le CEAC mobilise alors ses partisans. Celles-ci consacrées à la situation d'Arnould et servent de tribune pour le défendre. Dès le 16 février, une assemblée générale extraordinaire est l'occasion pour Maurice Mouchan de défendre son compagnon : la faute des violences est rejetée sur des « trublions » appartenant à d'autres organisations. Il n'épargne pas, en revanche, ces dernières, reconnaissant que les hommes d'Ortiz ou de Lagaillarde ont tiré les premiers

[738] Note manuscrite « Dissolutions » du 3/02/1960 de la Délégation Générale du Gouvernement ; Scpo 2 DV 4.
[739] Télégramme du 5/02/1960 du Procureur Général près la Cour d'Appel d'Alger, au sujet de la procédure ouverte pour atteinte à la sécurité de l'Etat ; Scpo 2 DV 4.
[740] Note du 15/02/1960 s.a., au sujet de l'inculpation et de la détention d'Auguste Arnould ; Scpo 2 DV 4.
[741] Note de renseignement du 12/02/1960 s.a., au sujet des réactions dans le milieu ancien combattant à l'arrestation d'Auguste Arnould ; AN F-7-15187.
[742] Note de renseignement du 12/07/1960 au sujet de l'état d'esprit dans les milieux anciens combattants ; ANOM 91-3F-123

sur les gendarmes. Quant à Arnould et lui-même, ils n'auraient pas attisé les manifestations. Au contraire, le 24 janvier, à l'heure de la fusillade ils auraient rencontré le général Challe, preuve, selon Maurice Mouchan, de leur volonté d'apaisement[743].

A cet argumentaire en faveur de l'accusé s'ajoutent des mesures d'aide concrète à sa défense. Adrien Guidat, avocat, intervient pour demander une mise en liberté provisoire et une collecte est organisée pour financer les frais de la défense. Celle-ci remporte un certain succès, non seulement à Alger, mais même dans toute l'Algérie. Au total, 1 200 000 francs sont collectés[744]. Les poursuites contre Auguste Arnould suscitent donc un mouvement de solidarité dans le milieu ancien combattant, d'autant que le comité met en avant la femme de ce dernier, qui participe aux réunions et décrit la situation de son mari qui, un temps, observe une grève de la faim.

Ces signes en soutien à l'inculpé et au CEAC touchent même des milieux jusque là rétifs à l'engagement du comité aux côtés des activistes ultras contre la politique d'autodétermination. Ainsi, le Comité d'entente d'Oran exprime son soutien à ses camarades d'Alger[745]. Ce rapprochement entre les comités des deux principales villes se poursuit d'ailleurs après la mise en liberté provisoire d'Arnould. Ce dernier, profitant de la popularité qu'il a acquise à l'occasion de ces évènements se rend à Oran, où il est reçu, en juin 1960, par le Comité d'entente. Bien accueilli, il paraît profiter des soutiens qu'il reçoit pour chercher à renforcer les liens entre ce comité et celui d'Alger[746].

Le mouvement de solidarité en faveur d'Auguste Arnould, s'il dépasse les associations membres du CEAC, n'efface pas toutes les divisions du milieu ancien combattant. Le bilan de la semaine des barricades est aussi l'occasion pour ses adversaires de condamner fermement l'action du CEAC lors de ces journées. Ainsi, le CLAC réunit le 12 février se refuse à condamner l'arrestation d'Arnould. Si elle est jugée « regrettable », elle n'en est pas moins jugée légitime puisque pèsent contre lui « des responsabilités graves »[747]. Cette prise de position attise l'hostilité entre les deux groupes, mais elle témoigne aussi du refus d'une partie du milieu ancien combattant d'être entrainé dans des mouvements subversif contestant le gouvernement, les autorités et l'ordre public en Algérie, ce qui ne les empêche pas de poursuivre leur action pacifique en faveur du maintien de l'Algérie française, en prévision de l'autodétermination.

[743] Note de renseignement du 17/02/1960 établie par le commissaire Aublet, au sujet de l'assemblée extraordinaire du CEAC ; ANOM 91-3F-123

[744] Note de renseignement du 9/03/1960 établie par le commissaire Fachot, au sujet d'une réunion d'information des présidents d'associations d'anciens combattants ; ANOM 91-3F-123

[745] Rapport hebdomadaire de la délégation générale du gouvernement du 19/02/1960 ; SHD GR1-H-1432.

[746] Note de renseignement du 18/06/1960 établie par le commissaire Bousquet, au sujet des activités du CEAC d'Oran ; ANOM Oran--5223-1.

[747] Note de renseignement du 13/02/1960 s.a., au sujet du CLAC ; AN F-7-15187.

Les mobilisations en faveur d'Arnould n'empêchent pas sa mise en accusation, en compagnie de 20 autres chefs ultras de la semaine des barricades. En revanche, il est le premier à bénéficier d'une mesure de liberté provisoire. Dès le 14 avril 1960, il sort de prison et peut rentrer à Alger[748]. Lors du procès tenus devant le tribunal permanent des forces armées, du 3 novembre 1960 au 2 mars 1961, le cas d'Auguste Arnould retient peu l'attention des juges.

Il est accusé d'attentat contre la sûreté de l'Etat et d'infraction à la loi du 24 mai 1834 sur la détention d'armes, motifs retenus contre la grande majorité des accusés[749]. Cependant, son interrogatoire est le plus bref. Dès le 8 novembre, il répond aux questions du tribunal, qui ne revient plus ensuite sur son cas. Auguste Arnould se défend en ne se présentant que comme l'un des neuf membres du comité de direction du CEAC, et un participant occasionnel du comité d'entente des mouvements nationaux. Il dément avoir été, le 24 janvier, parmi les organisateurs de la manifestation, à laquelle il ne se serait joint que par un réflexe naturel. Il affirme même avoir été un élément « modérateur », opposé aux violences[750]. L'attention apportée au cas d'Auguste Arnould est, encore restreinte après le 5 décembre, date à laquelle Pierre Lagaillarde, Marcel Ronda et Jean-Jacques Susini profitent de leur liberté provisoire pour s'échapper en Espagne. Les débats se concentrent alors d'avantage sur d'autres accusés tels Alain de Sérigny. Si le commissaire du gouvernement plaide pour qu'Auguste Arnould soit reconnu coupable de détention d'armes, il n'est pas suivi par le jury qui l'acquitte finalement, ainsi que 12 autres accusés[751].

Si Arnould ressort du tribunal acquitté, les poursuites contre lui ont toutefois une forte influence sur l'activité du Comité d'entente, peu actif durant la détention provisoire de son leader puis jusqu'au procès. Les menaces que ces poursuites font peser modifient le répertoire d'action du CEAC. D'un outil de mobilisation de rue associé aux entreprises subversives des mouvements ultras, il devient principalement un comité de soutien contre les inculpations pesant contre son leader. Sur les conseils d'Auguste Arnould, il se tient par exemple à l'écart des manifestations violentes du 11 novembre 1960, se contentant de marquer son hostilité et son désaccord contre la politique de Paul Delouvrier[752]. Un comportement similaire est observé, en décembre, lors des manifestations du Front Algérie Française (FAF) qui secouent Alger pendant la visite de de Gaulle. Le CEAC appelle, à cette occasion, à la retenue[753].

---

[748] Note de renseignement du 16/04/1960 s.a. au sujet du retour à Alger d'Auguste Arnould ; AN F-7-15187.
[749] Minutes du jugement n°145/8245 prononcé le 2/03/1961 par le Tribunal Permanent des Forces Armées de Paris ; Archives de la Justice Militaire, Le Blanc.
[750] « Les interrogatoires commencent après un prologue de procédure », *Le Monde*, 8/11/1960.
[751] Minutes du jugement n°145/8245 prononcé le 2/03/1961 par le Tribunal Permanent des Forces Armées de Paris ; Archives de la Justice Militaire, Le Blanc.
[752] Note de renseignement du 11/11/1960 établie par le commissaire Le Guevel, au sujet du voyage d'Auguste Arnould à Alger ; ANOM 91-3F-126.
[753] Communiqué du 19/12/1960 du Comité d'entente des anciens combattants ; ANOM 91-3F-123

III/ Le milieu ancien combattant face au processus d'indépendance

A/ Les transformations du Comité d'entente : l'élargissement du recrutement en dehors du milieu ancien combattant

La retenue observée par le Comité d'entente pendant l'année 1960 s'achève avec l'acquittement d'Auguste Arnould. S'il se maintient à l'écart des manifestations, le comité cherche toujours à s'opposer à la politique de de Gaulle qui, le 4 novembre, admet que le règlement de la crise passe par l'avènement de « l'Algérie algérienne ». En janvier 1961, l'approbation par les Français du référendum autorisant l'autodétermination algérienne renforce également la reprise des activités du CEAC, en rapprochant la possibilité de l'indépendance. Cependant, malgré les efforts déployés, le comité ne parvient plus à entraîner derrière lui de nombreux Français d'Algérie.

Le CEAC poursuit ses activités dans deux directions. Tout d'abord, malgré l'existence du CLAC, le Comité d'entente ne renonce pas à fédérer autour de lui l'ensemble des anciens combattants français d'Algérie, en espérant profiter de leur réaction face à l'ouverture de négociations et à la perspective de l'indépendance. D'autre part, ce dernier modifie son organisation, afin de faire adhérer des sympathisants n'appartenant pas à des associations d'anciens combattants. Ces deux évolutions conjointes visent toujours à rassembler au sein du comité un nombre croissant d'opposants à la politique menant à l'indépendance de l'Algérie.

Dans le but de réaliser l'unification du monde combattant sous leur égide, les dirigeants du CEAC s'attaquent aux personnalités qui composent le CLAC. Les rumeurs alimentées contre Marc Yafil, en faisant un militant communiste sapent ainsi l'unité de l'Association des ACVG. L'opposition à la direction de celle-ci est relayée par certaines sections partisanes du Comité d'entente. Lors du congrès de l'association des ACVG de mars 1961, la rupture entre partisans du CLAC et du CEAC apparaît au grand jour. Auguste Arnould vient pour y prêcher l'union des anciens combattants au sein du comité d'entente, relayé par le président de la section d'Hussein-Dey, Louis Spengler, qui dépose une motion en ce sens, repoussée de justesse. Marc Yafil, obligé de démentir son appartenance au PCA, reconnaît son adhésion au PSU, parti alors en pointe dans la dénonciation de la guerre. Ne pouvant plus assumer ce double engagement, il décide de se retirer de la présidence des ACVG pour ne pas envenimer les divisions dans son association[754].

Les progrès des partisans du CEAC au sein de l'association des ACVG transparaissent également sur les motions adoptées lors de ce congrès. En effet, une critique de la position du gouvernement est

[754] Note de renseignement du 25/03/1961 au sujet du congrès annuel de l'Association interdépartementale des ACVG, s.a. ; ANOM 91-3F-125.

formulée à travers une motion qui réclame l'intégration de l'Algérie et reproche à de Gaulle de ne pas s'engager dans cette voie.

Même si cette fragilisation de la direction des ACVG ne débouche pas sur un ralliement au CEAC, elle affaiblit tout de même fortement le CLAC qui, dès lors, ne se réunira plus, même si les associations le composant s'efforcent de poursuivre leurs activités habituelles.

Les associations opposées au CEAC étant affaiblies, ce dernier tente, dans le contexte du putsch d'avril 1961, de réaliser l'union à son profit. Avant même le déclenchement de la rébellion, une invitation est adressée à toutes les associations pour le 22 avril[755]. Le début du putsch, le 21 avril au soir, ne provoque pas la suspension de cette réunion. Au contraire, l'assemblée réussit à attirer de nombreux sympathisants représentant, pour certains, des associations jusque là extérieures au CEAC[756]. Le principe de l'union de toutes les associations au sein du Comité d'entente est adopté et la réunion se conclut par une motion de soutien aux soldats putschistes : « L'armée a tenu son serment [de défendre l'Algérie française], les anciens combattants tiennent le leur »[757].

Cependant, l'ensemble des associations ne participent pas à cette assemblée extraordinaire. Les dirigeants des associations du CLAC notamment se refusent à accepter l'union au sein du CEAC. Le 25 avril, Auguste Arnould cherche à leur imposer cette fusion en se réclamant de l'autorité du général Challe. Antoine Valentini et René Boutin, des PG et de Rhin et Danube quittent la Maison du Combattant, mais René Lloret et Hacène Higoun sont menacés par des dirigeants du CEAC, dont Auguste Arnould, pour les faire fléchir[758]. Ces tentatives restent sans lendemain. En effet, le 25 avril au soir, les quatre généraux putschistes apparaissent pour la dernière fois en public, avant de se rendre aux autorités ou d'entrer dans la clandestinité. Le Comité d'entente perd ainsi le soutien dont il se prévalait auprès des associations concurrentes et cherche au contraire à minimiser son rôle lors de ces journées. Dès le 3 mai 1961, une circulaire adressée à ses adhérents affirme que la majorité des Français d'Algérie, et parmi eux les anciens combattants, sont restés neutres pendant le putsch[759].

Cette défense ambigüe du Comité d'entente est permise par sa présence modeste pendant les journées du putsch. Le soutien aux soldats rebelles, adopté lors des réunions, n'a, en effet, guère de traduction concrète, hormis la participation aux manifestations devant le Gouvernement général, comme le 25 avril. Les possibilités de s'engager plus fortement auprès des putschistes sont limitées par leur choix de ne pas associer la population civile à leur entreprise.

---

[755] Note de renseignement du 5/03/1961 au sujet de la convocation d'une assemblée générale extraordinaire du CEAC, s.a. ; ANOM 91-3F-123

[756] Note de renseignement du 3/05/1961 sur les activités du CEAC les 22 et 23/04/1961, s.a. ; ANOM 91-3F-61.

[757] « Le Comité d'entente des anciens combattants solidaire du mouvement », *Le Journal d'Alger*, 23/04/1961.

[758] Note de renseignement à propos des activités des associations d'anciens combattants du 22 au 25/04/1961, s.d. [mai 1961], s.a. ; ANOM 91-3F-123

[759] Note de renseignement du 3/05/1961 sur les activités du CEAC les 22 et 23/04/1961, s.a. ; ANOM 91-3F-61.

Une fois la légalité rétablie, la police mène tout de même une enquête sur l'activité du CEAC et de ses dirigeants. Les dirigeants des associations rivales sont interrogés, mais ses recherches n'aboutissent pas à des sanctions, ni contre le Comité d'entente, ni contre ses dirigeants. Si le soutien aux putschistes apparaît clairement, il n'a pas eu, selon les enquêteurs, de réel effet sur les évènements. L'engagement de ces anciens combattants au cours de ces journées ne dépasse donc pas celui des manifestants Français d'Algérie et un soutien moral au putsch.

Outre cette recherche de l'unité du milieu ancien combattant contre la politique gaulliste, le CEAC s'efforce également d'accroître son influence à l'ensemble de la population hostile à l'indépendance. Il procède alors à une réorganisation profonde de son organisation, afin de permettre les adhésions individuelles et directes, hors du milieu ancien combattant.

En effet, le fonctionnement adopté depuis 1955 prévoyait que le comité n'était constitué que des représentants d'associations et ne constituait pas une association à part entière, avec ses propres adhérents. Or ce modèle est abandonné dès mai 1960. Lors d'une assemblée générale, il est décidé d'autoriser l'adhésion de « membres associés » ou « membres sympathisants »[760] aux côtés des anciens combattants, membres de droit.

Ce faisant, le CEAC élargit les frontières de son recrutement et tend à se transformer en mouvement politique. Cette démarche est toutefois freinée par la constitution, au même moment du Front de l'Algérie française (FAF). La conférence de presse, le 16 juin 1960, des fondateurs du nouveau parti qui se proclament des partisans intransigeants de l'Algérie française et de l'intégration, reçoit un accueil favorable de nombreuses personnalités et le CEAC, s'il n'adhère pas au FAF, déclare approuver cette démarche[761]. Maurice Mouchan participe même, le 20 juin, à une réunion publique du FAF à Alger.

La croissance rapide du FAF semble faire obstacle à l'élargissement du recrutement souhaité par le Comité d'entente, c'est en effet le premier qui profite des adhésions de la jeunesse activiste dépourvue d'organisations depuis la semaine des barricades[762]. Ce n'est qu'après l'interdiction du FAF, en décembre 1960 que le comité reprend ses tentatives pour agréger autour des personnes extérieures au milieu ancien combattant. Ainsi, au cours de l'année 1961, l'Association des victimes civiles corporelles du terrorisme pendant les évènements d'Algérie (AVICCEAL) intègre le CEAC. Crée en 1956 par Raymond Guiraud, après l'attentat du Milk Bar, elle compte environ un millier d'adhérent[763]. Déjà proche du comité d'entente et d'autres mouvements ultras au cours des années précédentes, l'AVICCEAL se fait représenter, à partir de 1961 au Comité d'entente, et Raymond Guiraud accède au

[760] Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du CEAC du 15/05/1960 ; ANOM 91-3F-123
[761] Note de renseignement du 21/06/1960, s.a., au sujet du FAF ; AN F-7-15187.
[762] Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne, op. cit*. ; p. 236.
[763] Note de renseignement du 15/06/1960 au sujet de l'AVICCEAL ; ANOM 91-3F-121.

comité directeur de ce dernier. Ce cas de ralliement au comité reste cependant unique, peu d'adhérents individuels font une démarche similaire, notamment chez les plus jeunes des activistes qui, à partir de 1961, sont attirés par l'action violente de l'OAS.

La réorganisation du Comité d'entente s'achève, en décembre 1961, par l'élection d'un président, poste jusque là inexistant, le CEAC étant dirigé par un comité directeur. Auguste Arnould est élu à cette fonction, tandis qu'un poste de président d'honneur est crée et attribué à Saci Mahdi[764]. Ce dernier, ancien militaire de carrière, devenu maire de Maison Carrée, s'est illustré en faisant partie, en 1958, du Comité de salut public d'Alger, puis s'est, lui aussi, rapproché du CEAC. Cette refonte des organes de direction permet au comité d'afficher, à sa tête, un rassemblement entre Algérien et Français d'Algérie, correspondant à sa volonté de se présenter comme un représentant de l'ensemble de la population. De l'aveu même d'Auguste Arnould, Saci Mahdi doit incarner la volonté d'Algérien de demeurer français[765]. La place accordée à ce dernier est cependant faible. S'il participe aux réunions publiques, il est, en revanche, absent au comité de direction et ne participe pas à la direction réelle de l'association.

Après les dissolutions de mouvements ultras au lendemain de la semaine des barricades, puis celle du FAF, le Comité d'entente demeure l'une des seules organisations légales opposées à la politique suivie en Algérie par de Gaulle. Afin d'attirer à lui un maximum de partisans de l'Algérie française, le CEAC cherche à se réorganiser, tant en affrontant ses adversaires dans le milieu ancien combattant qu'en recrutant en dehors de ce cercle. Les résultats de cette évolution paraissent néanmoins limités : le nombre d'adhérents ne croît pas de façon significative. De même les actions du comité demeurent limitées par une position consistant à se maintenir dans une opposition légale au processus d'indépendance, alors que le recours à la violence se répand parmi les activistes ultras.

B/ Défendre les Français d'Algérie et les inculpés : le Comité d'entente face au dernier moment de l'Algérie française

Malgré le soutien apporté au putsch d'avril 1961, le Comité d'entente échappe aux sanctions et aux poursuites. La poursuite de ses activités se fait alors dans un contexte de violence provoquée par les attentats de l'OAS. Tout comme l'organisation terroriste, le comité s'oppose à l'indépendance de l'Algérie, mais ne bascule dans la clandestinité.

[764] Compte rendu de la réunion plénière du CEAC du 10/12/1961 ; ANOM 91-3F-126.
[765] « M. Arnould au commandant Mahdi : vous êtes pour nous un drapeau », *La Dépêche d'Algérie*, 15/01/1962.

Certains membres du comité se rallient pourtant, à l'OAS. Ainsi, Georges Kerdavid[766], président de l'amicale de la 2e DB, paraît rejoindre l'organisation au moment du putsch[767]. Ce parcours personnel l'amène à cesser de participer aux réunions du CEAC[768]. Cet exemple pose le problème des liens entretenus par les membres du Comité d'entente avec les réseaux de l'organisation terroriste. Si au niveau individuel des liens peuvent être observés, l'engagement actif dans l'OAS ne paraît pas concerner la plupart des membres actifs du comité. Dans le recrutement de l'organisation terroriste, prédominent les jeunes Français d'Algérie, étudiants ou salariés[769]. Or ce profil ne coïncide pas avec celui de la masse des adhérents du comité, d'âge plus avancé. En outre, le cloisonnement des activités clandestines ne coïncide pas avec l'organisation adoptée par le comité, très centralisé alors autour d'Auguste Arnould et du noyau constitué par le comité de direction. Par ailleurs, en se limitant à des réunions publiques, ou à des tracts, le comité recours à des moyens de propagande qui lui assurent une moindre audience, auprès de la population que l'OAS. Cette dernière, avec ses slogans, ses émissions pirates ou ses mots d'ordre tels que celui de scander « Algérie française » avec des casseroles associe à son action une large partie des Français d'Algérie, ce dont le CEAC s'avère incapable.

L'absence d'engagement du comité dans l'action terroriste de l'OAS n'empêche pas une forme de soutien à celle-ci. Les attentats qu'elle commet ne font l'objet d'aucune discussion dans les réunions du comité de 1961 à 1962. Ce recours à la violence n'est pas condamné mais, en revanche, les responsabilités de personnes engagées dans ce processus sont minimisées. En octobre 1961, le comité considère que ceux-ci constituent des « incidents localisés »[770]. De plus la responsabilité du déchaînement de violence qui parcourt l'Algérie est attribuée au gouvernement, aux autorités et au FLN. D'après le CEAC, les mesures répressives prises contre les activistes provoquent cette tension.

Le Comité d'entente consacre alors une grande partie de ses efforts au soutien aux personnes inculpées ou touchées par des sanctions[771]. Ainsi, il adresse au ministre des Anciens Combattants plusieurs courriers pour s'élever contre les poursuites engagées contre certains de leurs sympathisants[772]. Ces interventions s'étendent même à des responsables importants de l'OAS. Lors du procès, du général Jouhaud, responsable de l'organisation à Oran, le 14 avril 1962, Robert Cerdan, président du comité d'entente de la ville, témoigne en sa faveur. S'il déclare ne pas approuver la violence, il excuse celle-ci, considérant qu'elle ne fait que répondre à celle du FLN.

---

[766] Neveu de Joseph Kerdavid, président de l'association des ACVG décédé en 1959.
[767] Note de renseignement de la PRG d'Alger, s.d. (1960-1961 environ) ; ANOM 91-3F-102.
[768] Note de renseignement du 18/05/1961 au sujet de l'activité du CEAC ; ANOM 91-3F-126.
[769] Sylvie Thénault, « L'OAS à Alger en 1962 Histoire d'une violence terroriste et de ses agents », *Annales ESC*, 05/2008 p. 977-1001.
[770] Compte rendu de la réunion du bureau directeur du CEAC du 13/10/1961 ; ANOM 91-3F-126.
[771] Copie du courrier du 6/10/1961 CEAC adressé au ministre de l'Intérieur, Roger Frey ; ANOM 91-3F-126.
[772] Compte rendu de la réunion plénière du CEAC du 6/10/1961 ; ANOM 91-3F-126.

A ces plaidoiries en faveur des inculpés de l'OAS, le Comité d'entente ajoute une propagande qui cherche à faire obstacle à l'indépendance à venir et aux négociations avec le FLN. Tandis que les négociations reprennent à l'automne 1961 pour entrer dans leur phase finale, le CEAC revendique le droit, pour des représentants des Français d'Algérie de participer, eux-aussi, aux discussions[773]. Afin de mobiliser la population dans ce refus des pourparlers et de l'indépendance, il organise, à partir de janvier 1962, une pétition intitulée « Je suis Français ». Avec l'AGEA et quelques sections syndicales, le comité recueille des signatures de partisans de l'Algérie française. Plusieurs réunions publiques sont organisées afin de donner à cette initiative la plus grande audience. Le 18 février, un meeting à la Maison du Combattant permet au CEAC de revendiquer 350 000 signatures[774]. Un mois plus tard, à la veille de la signature des accords d'Evian, une nouvelle réunion annonce un total de 750 000 soutiens[775]. Cette mobilisation contre l'indépendance s'adresse aussi largement aux associations de métropole. Ainsi le CEAC multiplie les courriers, pour les inciter à refuser ces accords lors du référendum[776].

Les activités du comité sont tolérées par les autorités jusqu'à la signature des accords d'Evian. Cependant, la mobilisation du CEAC ne cesse pas pendant la période transitoire qui précède le référendum d'autodétermination. Dans ce contexte, où l'OAS décuple les attentats pour empêcher l'application des accords puis pour appliquer la stratégie de la terre brûlée, le comité, par la voix d'Auguste Arnould refuse encore une fois d'admettre l'indépendance. Le 8 mai 1962 il réclame, par exemple, l'envoi d'une commission parlementaire en Algérie pour constater l'inapplicabilité des accords d'Evian[777].

Les autorités transitoires paraissent interpréter ces prises de position comme un risque d'aviver les affrontements entre communautés et les répliques des militants FLN de la zone autonome d'Alger. Ceci conduit à l'adoption de mesures sévères envers les organisations, ou individus, jugés coupables de provoquer des désordres. Des expulsions sont donc décidées : dès le 10 mai, Michel Autier est expulsé vers la France[778]. Quelques jours plus tard plusieurs dirigeants du CEAC le sont à leur tour : Auguste Arnould, Lucien Grisoni, Louis Spengler et Charles Pluchard sont expulsés vers la métropole

[773] Copie du courrier du 13/10/1961 CEAC adressé au ministre des Affaires Algériennes, Louis Joxe ; ANOM 91-3F-126.
[774] « 350 000 Algériens ont signé la motion « Je suis Français » », *Le Journal d'Alger*, 18-19/02/1962
[775] « Le mouvement « Je suis Français » a précisé ses buts et fait son bilan : 750 000 bulletins », *Le Journal d'Alger*, 13/03/1962.
[776] Note de renseignement du 17/03/1962 au sujet des activités du CEAC ; ANOM 91-3F-126. Voir également : tract « Ancien combattant de la métropole, écoute moi, voici la vérité » ; ANOM 91-3F-126.
[777] « Anniversaire du 8 mai 1945, commémoration dans l'intimité de la Maison des étudiants », *La Dépêche d'Algérie* ; 9/05/1962.
[778] « Paris et Rocher Noir ont décidé de nouvelles mesures pour maintenir l'ordre et réprimer les délits », *La Dépêche d'Algérie* ; 10/05/1962.

depuis l'aéroport de Maison-Blanche[779]. Ces mesures stoppent l'activité du CEAC, tandis que l'AGEA est dissoute et que ses membres sont appelés pour leur service militaire[780].

L'opposition du Comité d'entente à l'indépendance est continuellement réaffirmée jusqu'aux derniers instants de l'Algérie française. Ce n'est qu'avec l'expulsion forcée de ses leaders que cesse cette mobilisation, au moment où que la plupart des Français qui composaient les rangs de cette association quittent, eux aussi, l'Algérie. Ce refus jusqu'au bout de l'indépendance ne doit toutefois pas être étendu à tout le milieu ancien combattant. Certaines associations, acceptant l'autodétermination et l'horizon de l'indépendance, prennent, au contraire, le parti de l'apaisement. Malgré l'effacement du CLAC, René Lloret, président de l'Association des ACVG tente de promouvoir la réconciliation lors des tournées auprès de ses sections[781]. De même à Oran, Gustave Dubus, affirme « il n'y a de solution valable du problème algérien que dans la réconciliation de tous ceux qui, étant chez eux en Algérie, ont un droit égal à en assurer en commun les destinées. »[782]. Cette position se heurte, toutefois, aux violences commises dans les mois précédant l'indépendance qui attisant les tensions, forcent les personnes comme Gustave Dubus à quitter, elles-aussi, l'Algérie.

Si en mai 1958, le Comité réussit, avec l'aide de l'armée et des CSP, à s'imposer comme la principale organisation du milieu ancien combattant, ce succès est sans lendemain, malgré l'espoir de ses dirigeants de le transformer en organe partisan. Il se heurte rapidement aux divisions qui surgissent entre les mouvements ultras tandis que les divergences avec les principales associations d'ancien combattant amènent celles-ci à rompre avec lui et à fonder le CLAC. L'opposition à la politique de de Gaulle et à l'autodétermination ne permet pas au CEAC de retrouver un rôle mobilisateur important. Lors de la semaine des barricades, il n'apparaît pas au premier rang, et échoue à rassembler de grands cortèges de vétérans. Une situation similaire se produit pendant le putsch de 1961, malgré le soutien affiché aux généraux, le Comité d'entente mobilise peu. Enfin, il est ensuite dépassé par l'OAS, malgré les efforts qu'il fait pour s'opposer jusqu'au bout à l'indépendance de l'Algérie. Le fait que le comité traverse ces différents évènements sans être dissout par les autorités semble indiquer que ces dernières ne le considèrent pas comme un organisme mettant réellement en danger l'ordre public. Néanmoins, son action en faveur de l'Algérie française jusqu'aux derniers mois du conflit pèse fortement sur le milieu associatif ancien combattant, en affaiblissant les partisans d'une solution de compromis et d'un apaisement entre les communautés. On peut d'ailleurs noter que la marque

[779] Fiches d'interdictions d'entrée et de séjour en Algérie aux noms d'Auguste Arnould, Louis Spengler, Lucien Grisoni et Charles Pluchard, établies le 11/05/1962 ; AN 19880076-1.
[780] Soraya Laribi, « Le plan Simoun ou la mobilisation anticipée des conscrits européens d'Algérie en juin 1962 », *Revue historique des armées*, n°269, 2012.
[781] « M. Louis Porra élu président de la section des anciens combattants de Tizi-Ouzou », *Le Journal d'Alger*, 6/12/1961.
[782] Editorial de Gustave Dubus, *Le PG d'Oranie*, numéro spécial, 05/1961 ; ANOM Oran-- 5223-1.

imprimé par ce comité sur ce milieu associatif se fait ressentir après 1962 et l'arrivée en France des rapatriés d'Algérie. Plusieurs responsables des groupements disparus reprennent des activités dans le milieu associatif, cette fois dans les associations de pieds-noirs, toujours hostiles à de Gaulle. Ainsi, Maurice Mouchan devient, en 1964 le président d'une fédération des rapatriés de Nice et des Alpes-Maritimes, qui devient en groupe de pression en faveur de la réhabilitation de l'Algérie française et des membres de l'OAS, tout en appuyant le maire Jean Médecin[783]. De même, en 1968, Charles Pluchard participe à la fondation, à Marseille, de l'Association pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus politiques (ADIMAD), où il côtoie le général Salan et le colonel Gardes. Un tel engagement ne paraît pas suivi par des individus ayant défendu des positions modérées ou libérales. Ainsi, Gustave Dubus reste adhérent des ACPG, puis fonde une association d'anciens footballeurs, tandis que Jean Scelles adhère à l'association de Saint-Maur, son nouveau lieu de résidence[784].

[783] Dominique Olivesi, « L'utilisation des rapatriés dans les Alpes-Maritimes (1958-1965), *Bulletin de l'IHTP*, n°79, 10/2002.

[784] Carte d'adhérant à l'Association nationale des combattants volontaires de la résistance établie u nom de Jean Scelles en 1971 ; Archives personnelles de Jean et Jeannes Scelles.

Conclusion

Le milieu associatif ancien combattant en Algérie de la Seconde Guerre mondiale à l'indépendance, se caractérise par un dynamisme certain. Après l'unification autoritaire sous Vichy, et malgré les tentatives de maintenir une organisation unique, les vétérans multiplient les associations se rassemblant autour de l'appartenance passée à une unité, ou encore pour défendre leurs intérêts. Malgré l'apolitisme revendiqué par toutes ces associations, elles sont parcourues dans l'après-guerre par les tendances politiques qui traversent alors l'Algérie. Des proximités idéologiques peuvent être observées entre certaines association et des partis ou tendances politiques, mais la politisation des groupements est limitée : si des regroupements dans certaines associations peuvent s'effectuer en fonction d'affinités politiques, cela ne provoque pas de divisions internes graves. Ainsi, l'Association départementale des ACVG possède des sections dominées par des militants socialistes, ou communistes, tandis que d'autres penchent vers d'autres bords. Cela n'empêche pas l'association de fonctionner et de maintenir son unité et surtout, ces opinions ne transparaissent pas véritablement sur la ligne de l'association, qui ne se rallie à aucun parti ou candidat.

Si aucune association n'est réservée aux sympathisants de telle ou telle sensibilité, la mixité concerne aussi, théoriquement, le recrutement des membres dans les diverses communautés composant la société algérienne. Tous les groupements sont ouverts aux Algériens comme aux Français d'Algérie. Cependant, ce sont ces derniers qui prennent la tête des associations. Les adhérents algériens se voient confinés à des postes subalternes, ou honorifiques, depuis lesquels ils ne participent guère à la vie de l'association. Les présidents d'association sont ainsi, dans leur écrasante majorité des Français d'Algérie. Lorsque des postes dans les instances associatives reviennent à des Algériens, il s'agit, le plus souvent, de la vice-présidence, ou d'une fonction d'assesseur, essentiellement symbolique. Ainsi le milieu des anciens combattants reproduit les inégalités de la société coloniale. S'il met en contact des vétérans de diverses communautés, on s'y côtoie tout en demeurant à la place assignée par l'usage social. Ces discriminations aux dépens des vétérans algériens s'observent également dans l'action des associations : dominées par des Français d'Algérie, c'est d'abord à eux que s'adressent les programmes ou fêtes organisées, ou même tout simplement la presse et les bulletins qui ignorent absolument la langue arabe. Ces habitudes font que les associations peinent à se développer en dehors des centres urbains et des zones où le peuplement européen fournit une base d'adhérent suffisant, la majorité des anciens combattants algériens demeurant à l'écart de ces groupements.

Le manque d'intérêt des associations pour les problèmes de ces derniers pousse certains d'entres-eux à tenter d'organiser leur propre réseau associatif, mais cette ambition est très vite freinée par la méfiance qui entoure ces associations, suspectées de nourrir les ferment d'un nationalisme algérien. Les

autorités coloniales, tentent donc de répondre aux problèmes rencontrés par ces vétérans, en constituant, sous leur contrôle un réseau de *diar-el-askri*, qui a pour ambition de permettre d'organiser ces anciens combattants demeurés hors de toute structure associative, tout en rapprochant, et en améliorant, les services administratifs dédiés à cette population. Ce faisant, l'administration française en Algérie accentue la division des activités associatives selon un critère communautaire. Elle conduit à constituer deux milieux anciens combattants différents. Le premier, d'une forme traditionnelle, imite les pratiques du milieu ancien combattant en métropole. Il repose sur des associations fondées à l'initiative des vétérans, en majorité Français d'Algérie, et fonctionne grâce à la démocratie interne des groupements et à l'investissement de ses membres. Le second, organisé par les autorités réunit lui, les anciens combattants algériens dans un cadre imposé. Ce choix traduit l'importance que prend, aux yeux des pouvoirs publics français, une politique dirigée vers cette catégorie de population. Il s'agit pour elles, en assurant le versement des pensions, d'éviter l'appauvrissement de ces vétérans, afin d'endiguer le progrès du sentiment national, dont le développement parmi ce groupe n'est interprété que comme une réaction aux lacunes de l'administration française. Les efforts engagés à travers les Amitiés africaines, pièce maîtresse de cette politique, s'accroissent avec le déclenchement de la guerre d'indépendance en 1954. Pour les autorités, puis pour l'armée qui s'empare de cette question, la guerre ne fait qu'approfondir les voies de cette politique tracées dès 1950 : afin d'empêcher les progrès du FLN, il convient d'améliorer l'encadrement de ces vétérans et de subvenir à leurs besoins. Ce faisant, avec l'aide d'instruments de propagande, les officiers et les responsables qui prennent en charge la question des anciens combattants estiment que les progrès du mouvement nationaliste seront freinés.

Le milieu associatif traditionnel est en revanche profondément marqué et transformé par la guerre d'indépendance. En effet, les associations qui ne se saisissaient pas, jusqu'alors, des sujets proprement politiques, suivent un processus de politisation en s'engageant pour la défense de l'Algérie française, au nom du patriotisme. Le Comité d'entente des anciens combattants d'Alger, devient ainsi, à l'occasion de la manifestation du 6 février 1956, un acteur de la vie politique algérienne : capable, par ses mots d'ordre de rassembler une foule importante il se fait le défenseur intransigeant de la société coloniale. Aux côtés de divers mouvements ultras, ce comité né de la crise algérienne cherche à s'imposer comme le représentant de l'ensemble des anciens combattants d'Algérie, captant ainsi leur légitimité au profit de son combat. Ce faisant, il instrumentalise le patriotisme des anciens combattants pour imposer un règlement par la force et sans concessions du conflit algérien, tout en s'attaquant aux institutions et au régime de la IVème République. Les liens du CEAC avec les activistes ultras, son antiparlementarisme, son anticommunisme et la violence de certaines mobilisations le classent à l'extrême droite. Cette orientation politique conduit la majeure partie des associations préexistantes à se maintenir à l'écart de ce comité. Ainsi, malgré ses proclamations, le Comité d'entente forme un groupe minoritaire au sein du milieu ancien combattant. Cependant, par son activisme, il réussit à

avoir une influence au-delà de ses sympathisants. En effet, les associations non-membres du CEAC sont elles aussi touchées par un processus de politisation. Dans leurs rangs également, l'appel au patriotisme des vétérans conduit à adopter des positions conservatrices quant aux solutions à apporter au problème algérien, toute négociation étant perçue comme un affaiblissement et donc une défaite de la France.

Malgré l'existence de voix dissonantes, le milieu associatif ancien combattant se fait ainsi le partisan d'une répression violente du FLN et des Algériens, coïncidant ainsi avec les choix politiques des gouvernements de la IVème République. Certains des membres de ces associations s'engagent même davantage, en participant aux dispositifs mis en place par l'armée pour lutter contre le FLN. Cette transformation conduit à marginaliser davantage les Algériens dans ces associations : les mobilisations conduites par des responsables associatifs français d'Algérie prennent le pas sur les activités habituelles des associations, tandis qu'ils n'ont pas leur place dans un dispositif de surveillance comme le DPU. A l'évolution suivie par ces vétérans européens répond une désaffection des adhérents algériens pour les associations. Loin de renforcer leur engagement dans ces groupements, le conflit amène nombre d'entre eux à prendre leurs distances avec les associations, même si d'autres poursuivent leur participation jusqu'à l'issue de la guerre. La guerre d'indépendance et la politisation du milieu ancien combattant qui en découle agit en éloignant les vétérans des deux communautés et ce, malgré les scènes de fraternisations épisodiques auxquelles donnent lieu les mobilisations pour l'Algérie française. Le Comité d'entente, composé en totalité de Français d'Algérie illustre cette fracture provoquée par l'engagement en faveur de l'Algérie française.

Le constat de cette politisation du milieu ancien combattant au cours de la guerre d'indépendance ne doit pas conduire à réduire tous les vétérans européens à des activistes ultras. Si les sentiments favorables à l'Algérie française dominent parmi eux, cela ne les conduit pas, pour la majorité d'entre eux, à participer activement aux mobilisations, et encore moins à s'engager des tentatives de subversion ou de renversement des autorités. En mai 1958, le CEAC parvient certes à mobiliser une foule importante, mais il n'est pas le seul organisateur de la manifestation. Ce succès apparaît comme conjoncturel, lié à la crise gouvernementale, à l'émotion populaire et au soutien apporté par l'armée au mouvement. En effet, au cours des années suivantes, les capacités de mobilisation du Comité d'entente régressent, alors que d'autres mouvements ultras s'imposent : lors des élections législatives de 1958, pendant la semaine des barricades ou au moment du putsch de 1961, les appels à la mobilisation du CEAC sont moins entendus. En outre, son influence sur le milieu ancien combattant est contestée par d'autres associations, qui acceptent l'autodétermination annoncée par de Gaulle et condamnent l'intransigeance du comité face à cette politique.

Même s'il poursuit ses activités jusqu'au printemps 1962, le Comité d'entente apparaît dépassé face à la fermeté de la politique gaullienne envers les mouvements ultras à partir de 1960, l'ouverture de négociation avec le FLN et l'horizon de l'indépendance algérienne. Actant les conséquences de sa politisation et de son engagement qui le conduisent à vouloir s'adresser, en réalité, à un public plus large que celui du milieu ancien combattant, il modifie son organisation pour se rapprocher de celle d'une organisation partisane, sans rencontrer de succès. Avec le recours des ultras Algérie française à la violence terroriste incarnée par l'OAS, l'action du comité se réoriente vers le soutien aux personnes poursuivies et inculpées, tandis que ses autres activités s'essoufflent, frappées, comme l'ensemble du milieu associatif ancien combattant, par le départ des Français d'Algérie.

Les associations qui composent le milieu ancien combattant en Algérie pendant les vingt années qui séparent le débarquement anglo-américain de l'indépendance échouent à constituer un espace public aussi attractif pour les vétérans algériens que pour leurs camarades français d'Algérie. Pour ces derniers, elles sont d'abord conçues comme une reproduction d'un modèle importé de France, ce qui les amène à ignorer largement les problèmes de leurs camarades, avant d'évoluer, avec la guerre pour se transformer en outil de mobilisation servant à défendre l'Algérie française. Loin de constituer un moyen d'intégration, elles expriment davantage les clivages de la société coloniale et la domination d'une communauté sur l'autre, les vétérans algériens ne parvenant pas à exprimer leurs aspirations dans ce cadre, ni par le biais de leurs propres associations.

Table des abréviations :

ACPG : Association des anciens combattants prisonniers de guerre
ACVG : Association des anciens combattants et victimes de guerre
N.B. : En vertu de l'ordonnance du 2 septembre 1943, trois associations portant ce titre sont créées en Algérie, pour les départements d'Oran, Alger et Constantine.
AML : Amis du manifeste et de la liberté
Cdt : Commandant
CEAC : Comité d'entente des (associations) d'anciens combattants
CEF : Corps expéditionnaire français (en Italie)
N.B. : A ne pas confondre avec le CEFEO : Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient.
CFLN : Comité français de la libération nationale
CLAC : Comité de liaison des anciens combattants
Cne : Capitaine
DIC : Division d'infanterie coloniale
DPU : Dispositif de protection urbaine
EGA : Electricité et Gaz d'Algérie
FAF : Front Algérie française
FLN : Front de libération nationale
FNF : Front national français
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française
GPRA : Gouvernement provisoire de la République algérienne
LFC : Légion française des combattants
MP 13 : Mouvement populaire du 13 mai
MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques
OAS : Organisation armée secrète
ONAC : Office national des anciens combattants
PCA : Parti communiste algérien
PG : Prisonnier(s) de guerre
PRG : Police des renseignements généraux
PPA : Parti du peuple algérien
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière
SOL : Service d'ordre légionnaire
UDCA : Union de défense des commerçants et artisans
UDMA : Union démocratique du manifeste algérien
UFAC : Union française des anciens combattants
UFNA : Union des Français d'Afrique du Nord
UNC : Union nationale des combattants
UNOR : Union nationale des officiers de réserve
UNR : Union pour la nouvelle République
USRAF : Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française
UT : Unité(s) territoriale(s)
2e DB : Deuxième division blindée
3e DIA : Troisième division d'infanterie algérienne

Annexes

Annexe 1 : Ordonnance du 2 septembre 1943 portant réorganisation des Associations d'anciens combattants et victimes de guerre

Le Comité Français de la Libération Nationale,
Sur le rapport du Commissaire du Travail et à la Prévoyance Sociale,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale,
Vu le décret du 3 juin 1943, modifié par le décret du 4 août 1943, fixant l'organisation et le fonctionnement du Comité Français de la Libération Nationale.

Ordonne :

Art. 1er : Il est effectué une réorganisation des groupements d'anciens combattants et victimes de la guerre qui comprend :
1°- des Associations départementales ou régionales d'anciens combattants et victimes de la guerre
2°- une fédération française des Associations d'anciens combattants et victimes de la guerre
Cette nouvelle organisation a un caractère provisoire et devra être modifiée dès que les circonstances le permettront, notamment en ce qui concerne l'élection des membres des conseils d'administrations pour les membres des associations et de la fédération.

Art. 2 : Les associations et la fédération ont pour but de grouper les anciens combattants et victimes de la guerre.
Pour coordonner leur action à l'œuvre de la libération et de reconstruction de la France ; pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

Associations d'anciens combattants et victimes de la guerre

Art. 3 : Dans chaque département, protectorat ou colonie relevant du Comité Français de la Libération Nationale, il est crée une Association des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. Cette association est reconnue d'utilité publique.

Art. 4 : Pourront faire partie de cette association :
1°- Les titulaires de la carte du combattant de la guerre 1914-1918, ainsi que les militaires de la guerre commencée en 1939, qui rempliront les conditions requises pour l'obtention de la carte du combattant.
2°- Les veuves, orphelins et ascendants des militaires tués ou disparus de la guerre 1914-1918 et de la guerre commencée en 1939, ainsi que les ayants-cause des militaires décédés dans les conditions ouvrant droit à pension des suites d'une blessure reçue ou d'une maladie contractée ou aggravée à l'occasion d'un service de guerre.

Art. 5 : Chaque association est dirigée par un conseil d'administration élu par une assemblée composée :
1°- des membres des conseils d'administration d'anciens combattants et victimes de la guerre, dissoutes par la décision du 29 août 1940 de l'autorité de fait.
2°- des membres du conseil d'administration

A) Des associations dissoutes qui groupent des catégories spéciales de victimes de la guerre, aveugles de guerre, amputés de guerre, grands invalides de guerre, orphelins de guerre.
B) Des sociétés de retraites mutuelles d'anciens combattants.

Art.6 : Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations de ses membres, les dons et legs et les subventions qui peuvent lui être attribués par les Pouvoirs Publics.

Fédération française des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre :

Art.7 : Les associations d'anciens combattants et victimes de la guerre prévues à l'article 3 sont obligatoirement groupée en une Fédération française des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre, qui a provisoirement son siège à Alger.
La fédération est administrée par un comité directeur composé de deux délégués élus par un conseil d'administration de chacune des associations. La fédération est reconnue d'utilité publique.

Art. 8 : Les ressources de la fédération sont constituées par les cotisations des associations affiliées, les dons et legs et les subventions qui peuvent lui être attribués par les Pouvoirs Publics.

Art. 9 : Ne peuvent faire partie du conseil d'administration de la fédération, ni du conseil d'administration des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre :
1°- Les personnes qui ont occupé un poste de direction ou de responsabilité à la Légion française des combattants ou à ses filiales (SOL, Volontaires de la Révolution Nationales, cadets, cadettes, Légion tricolore, etc…)
2°- Les personnes qui ont, par leurs actes, leurs écrits ou leur attitude personnelle favorisé les entreprises de l'ennemi ou nui à l'action des Nations Unies et des Français résistants ou portés atteintes aux institutions constitutionnelles ou aux libertés publiques fondamentales ou tiré sciemment, ou tenté de tirer, un bénéfice matériel direct de l'application des règlements de l'autorité de fait contraire aux lois en vigueur le 16 juin 1940.

Art. 10 : Les biens, meubles et immeubles des associations dissoutes par la décision de l'autorité de fait du 29 août 1940 et ceux de la Légion française des combattants qui avaient été attribués par l'ordonnance du 20 avril 1943 à l'Union française des anciens combattants et victimes de la guerre reçoivent la destination ci-après :
1°- Les biens provenant de l'union provinciale de l'Algérie de la Légion française des combattants sont dévolus à la fédération française des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre.
2°- Dans chaque département, protectorat ou colonie, les biens provenant des associations dissoutes et de l'union départementale ou régionale de la Légion française des combattants sont dévolus à l'association des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 11 : Sont ou demeurent dissoutes toutes les associations qui ont pour objet de grouper les anciens combattants et victimes de la guerre.
Toutefois est autorisé le fonctionnement des associations formées pour la défense des intérêts de certaines catégories de victimes de la guerre : aveugles de guerre, amputés de guerre, grands invalides de guerre, orphelins de guerre, etc…, des sociétés de retraites mutuelles d'anciens combattants, des amicales régimentaires.

Art. 12 : Sont abrogés la décision du 29 août 1940 de l'autorité de fait, portant création de la Légion française des combattants, ainsi que les décisions postérieures de la même autorité ayant le même objet.
Sont également abrogées les ordonnances du Commandant en Chef français civil et militaire du 12 février 1943, portant création de la Légion française des anciens combattants et du 20 avril 1943 portant création de l'Union française des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 13 : Les conditions et modalités d'application de la présente ordonnance seront fixés par décret.

GIRAUD – DE GAULLE
Pour le Comité Français de la Libération Nationale
Le Commissaire au Travail et à la Prévoyance Sociale – A. TIXIER
Le Commissaire aux Affaires Etrangères – R. MASSIGLI
Le Commissaire aux Colonies – R. PLEVEN
Le Commissaire à l'Intérieur – A. PHILIP

Annexe 2 : Liste des associations d'anciens combattants en Algérie

Les listes suivantes présentent les associations existant dans les trois départements d'Alger, Constantine et Oran. Certaines associations connaissent une évolution de leur titre, nous choisissons ici d'utiliser l'appellation la plus communément utilisée. En outre, à cause des liens entre associations d'anciens combattants et associations de réservistes, nous ajoutons ces dernières à ces listes.

Département d'Alger

70ème section des médaillés militaires
Amicale de la 2e division blindée
Amicale de la 3e division d'infanterie algérienne
Amicale de la 5e division blindée
Amicale de la 9e division d'infanterie coloniale
Amicale de la Légion étrangère
Amicale des anciens du corps expéditionnaire français en Italie
Amicale des officiers de réserve du corps d'armée d'Alger
Amicale des poilus d'orient
Amicale du 2e régiment de spahis algériens
Amicale du 7e régiment des chasseurs d'Afrique
Amicale du 9e zouave
Anciens marins et marins anciens combattants
Association algéroise des déportés, internés résistants et politique
Association des anciens combattants de l'administration centrale
Association des anciens combattants de l'armée coloniale
Association des anciens combattants de la santé publique
Association des anciens combattants de l'EGA
Association des anciens combattants des CFA
Association des anciens combattants des contributions
Association des anciens combattants des PTT
Association des anciens combattants du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient et des forces françaises d'Indochine
Association des anciens combattants et victimes de guerre
Association des anciens combattants prisonniers de guerre
Association des ascendants, veuves et orphelins de guerre
Association des cadres et officiers de réserve de la Marine nationale
Association des cadres et officiers de réserve de l'Armée de l'air
Association des Corps francs d'Afrique
Association des Forces françaises libres
Association des employés municipaux anciens combattants
Association des gazés et tuberculeux blessés et malades du poumon et paludéens de guerre
Association des goums et tabors marocains
Association des membres de la Légion d'Honneur décorés au péril de leur vie
Association des policiers résistants
Association des traminots anciens combattants
Association des volontaires féminines des armées de terre, de mer, de l'air et de la résistance

Association des veuves de guerre
Association départementale des fonctionnaires anciens combattants
Association nationale des anciens combattants des Dardanelles
Association nationale des Croix-de-guerre
Combat
Comité d'entente des associations d'anciens combattants (ou : Comité d'entente des associations d'anciens combattants, cadres de réserve et victimes de guerre Algérie-Sahara)
Comité d'entente des grands invalides
Comité de liaison des anciens combattants
Commandos d'Afrique
Fédération algérienne des anciens combattants et anciens militaires franco-musulmans
Fédération des amputés
Fédération des aveugles de guerre
Fédération des blessés du poumon
Fédération des blessés multiples et impotents
Fédération des engagés volontaires alsaciens-lorrains
Fédération des plus grands invalides
Fédération nationale des anciens de la résistance
Fédération nationale des combattants volontaires de 1914/1918, 1939/1945, des théâtres d'opération extérieurs et des forces de la résistance
Flandres et Dunkerque
Rhin et Danube
Le souvenir français
Les fils de Tués
Maison de la résistance
Maison du Combattant (ou : Comité de gestion de la Maison du Combattant)
Médaillés militaires anciens combattants
Société mutuelle de retraite des combattants et victimes de la guerre
Union algérienne des fonctionnaires anciens combattants
Union nationale des combattants
Union nationale des combattants d'Afrique du nord
Union nationale des évadés
Union nationale des officiers de réserve

Département de Constantine

Amicale de la 3e division d'infanterie algérienne
Anciens marins et marins anciens combattants
Association de la Légion d'Honneur
Association départementale des anciens combattants et victimes de guerre
Association des anciens combattants prisonniers de guerre
Association départementale des combattants volontaires de la résistance
Associations des Français libres
Association des anciens combattants du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient et des forces françaises en Indochine
Association des anciens marins et coloniaux
Association des blessés du poumon et chirurgicaux

Association des combattants volontaires de 1914/1918, 1939/1945, des théâtres d'opération extérieurs et des forces de la résistance
Association des fonctionnaires et agents anciens combattants et victimes de guerre
Association des médaillés militaires
Association des officiers de réserve
Association des retraités militaires
Association les fils de tués
Comité d'entente des grands invalides de guerre
Fédération départementale des combattants républicains
Les anciens de l'armée de l'air
Rhin et Danube
Union nationale des combattants d'Afrique du nord

Département d'Oran

126e section des médaillés militaires
Amicale départementale des policiers anciens combattants, déportés, internés, prisonniers et résistants de France et d'outre-mer
Amicale des anciens cols bleus (marins de la Marine nationale)
Amicale des anciens combattants des Dardanelles et d'Orient
Amicale des anciens combattants du 3e régiment de zouaves
Amicale des anciens combattants parachutistes d'Oranie
Amicale des anciens de la 1ère division blindée
Amicale des anciens de la 1ère division du Maroc
Amicale des anciens de 37e division d'infanterie
Amicale de la 3e division d'infanterie algérienne
Amicale de la 5e division blindée
Amicale de la 82e division d'infanterie algérienne
Amicale des anciens de la division Leclerc (2e division blindée)
Amicale des anciens de la Légion étrangère
Amicale des anciens du 1er bataillon de choc
Amicale des anciens du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient et des forces françaises en Indochine
Amicale des officiers de réserve
Amicale des sous-officiers de réserve
Anciens combattants de l'Union française
Association de prévoyance des anciens combattants et victimes de la guerre
Association d'entraide des veuves de guerre 1939/1945
Association départementale des anciens combattants et victime de guerre
Association départementale des blessés du poumon et chirurgicaux
Association départementale des combattants prisonniers de guerre
Association départementale des vétérans 1914/1918
Association des anciens combattants du corps expéditionnaire français en Italie
Association des anciens de Dunkerque
Association des combattants volontaires de 1914/1918, 1939/1945, des théâtres d'opération extérieurs et des forces de la résistance
Association des corps francs d'Afrique

Association des décorés de la Légion d'Honneur au péril de leur vie
Association des déportés et internés résistants et politique d'Oranie
Association des Français libres
Association des médaillés militaires
Association des prêtres anciens combattants
Association de la libération du 8 novembre
Association franco-musulmane des anciens combattants et victimes de la guerre
Association les fils de tués
Association nationale des anciens de la résistance
Association nationale des Croix-de-guerre
Ceux de Verdun
Comité de gestion de la Maison du Combattant
Comité de la solidarité combattante
Comité d'entente des anciens combattants et victimes de la guerre
Comité d'entente des grands invalides
Fédération départementale des plus grands invalides de guerre
Fédération des amputés de guerre
Fédération nationale des anciens de la résistance
Fédération nationale des blessés du poumon et chirurgicaux
La Sidi-Brahim (association de chasseurs)
Rhin et Danube
Société de secours mutuel des médaillés militaires
Union d'entraide des membres de la Légion d'Honneur
Union des aveugles de guerre
Union des blessés de la face
Union des combattants de 1939/1945
Union des familles des morts pour la France
Union des retraités et médaillés militaires
Union nationale des combattants d'Afrique du nord
Union nationale des évadés

Annexe 3 : constitution d'une base de données des responsables associatifs anciens combattants en Algérie

Au cours des recherches poursuivies dans le but d'accumuler des informations sur les associations d'anciens combattants en Algérie, leur action et leur fonctionnement, il est apparu que les autorités coloniales s'intéressaient non seulement à leurs activités, mais aussi aux membres de ces groupements et en particuliers à leurs dirigeants. Ces fiches, ou notices, de renseignements furent réalisées par différents services de la police des renseignements généraux lors du renouvellement du bureau d'une association ou lorsque celle-ci attiraient l'attention des pouvoirs publics, puis conservées dans des centres d'archives tels que les Archives Nationales de l'Outre-Mer (ANOM), ou bien le fond Paul Delouvrier-Jean Vaujour abrité au Archives d'Histoire Contemporaine de Sciences-Po (SCPO). Au total, les fiches de 395 dirigeants associatifs purent ainsi être retrouvées grâce aux recherches dans ces fonds d'archives. Si ces notices présentaient l'intérêt de fournir des informations individuelles sur plusieurs acteurs clés de la vie associative des anciens combattants en Algérie, beaucoup concernaient, en revanche, des responsables de deuxième plan, vice-présidents ou secrétaires généraux de ces groupements, qui n'eurent pas une influence notable sur leurs directions, ou qui ne furent pas directement impliqués dans les évènements marquants de l'engagement de ces associations. Ceci posait donc le problème de l'utilisation de ces sources qu'un travail purement événementiel risquait de laisser de côté. Par contre, il est apparu que cet ensemble de fiches de renseignement pouvait constituer la matière d'une base de données regroupant ces différents responsables associatifs. Cette approche présentait l'intérêt de fournir des informations sur le personnel dirigeant de ces associations.

Dans le contexte colonial, c'est d'abord la question de la répartition des postes de direction entre Français d'Algérie et Algériens qui devait attirer l'attention, puisque la présence des uns ou des autres à la tête des associations permet d'analyser les rapports de domination coloniale, ou bien, au contraire, l'existence d'espaces de cohabitation plus égalitaires malgré les différences de statut civique. Mais au-delà de cette première approche, une base de données permettait aussi de se livrer à une analyse plus détaillée des profils sociaux de ces responsables, en s'attardant par exemple sur leur âge, ce qui permet d'identifier les rôles respectifs de vétérans du premier et du second conflit mondial dans les activités associatives, ou bien encore, sur leurs activités professionnelles, ce qui offre la possibilité d'identifier l'importance du capital symbolique dans l'accès à ces postes de responsabilités. Enfin, grâce aux éléments recueillis sur les lieux de résidence de ces personnes, ce travail permet de compléter l'étude du réseau d'associations et de sections d'anciens combattants en Algérie entamée par ailleurs, en différenciant les urbains (et en particuliers les habitants d'Alger et Oran) des ruraux.

Réalisation de la base de données :

Les notices de renseignements retrouvées ne détaillent pas de façon identique les informations pour chaque individu. Plusieurs furent, certes, réalisées à partir d'une matrice identique, qui comportait des items précisant le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, l'adresse, l'emploi, les fonctions occupées dans une ou plusieurs associations. Mais, outre le fait que, parfois, les services des renseignements policiers laissèrent vides certains items, d'autres fiches ne furent pas rédigées selon le même modèle. Ainsi, pour certains individus, nous possédons davantage de détails, par exemple leurs opinions ou engagements politiques, tandis que, pour d'autres, nous ignorons certaines de ces informations primaires. Il a donc été nécessaire de faire le choix de n'exploiter que ces éléments pour

lesquels les sources étaient précises pour la majorité des individus. Cependant, pour la question des dates et lieux de naissance, il a été possible de chercher à compléter les vides grâce à l'état civil numérisé de l'Algérie, disponible en ligne via le site des ANOM[785]. L'instrument de recherche en ligne (IREL) permet, en effet, d'effectuer une requête à partir d'un nom ou d'un prénom afin d'obtenir une version numérisée des principaux actes de l'état-civil (acte de naissance, mariage, décès). Pour une dizaine de responsables associatifs, cela a permis de connaître leur date et lieu de naissance, cependant cela n'a pu compléter toutes les informations manquantes : soit que certains soient nés en métropole, auquel cas ils ne peuvent être retrouvés grâce à l'IREL, soit que des homonymies laissent planer un doute sur la personne concernée, empêchant ainsi de trancher entre les résultats obtenus.

Ces informations ont donc été ensuite réunies dans un premier tableau, réalisé à l'aide du logiciel Access, dans lequel furent indiqué pour chaque individu :

- Le nom et le prénom ;
- La date et le lieu de naissance ;
- L'emploi occupé ;
- La ville de résidence [786];

Dans un second temps, il a été constitué un second tableau afin de préciser, pour chaque individu, la, ou les associations, auxquelles il adhérait, et les fonctions qu'il y occupait.

Toutefois, afin de pouvoir exploiter ces données de base hétérogènes, un codage a été nécessaire. Les années de naissances ont ainsi été regroupées par classe d'âge, tandis que pour les lieux de naissance, on a procédé à une différenciation entre les personnes nées en Algérie et celles nées en Métropole (ainsi que dans d'autres pays d'Europe).

Le classement des lieux de résidence et des emplois a obligé, en revanche, à s'appuyer sur les catégories utilisées lors du recensement de 1954[787]. Ceci présentant aussi l'intérêt d'autoriser des comparaisons entre le groupe considéré et l'ensemble de la population, ainsi que le recours à des travaux de démographie historique[788]. Pour les communes de résidence, on a pu, par exemple s'appuyer sur le classement entre communes urbaines et communes rurales effectué par l'INSEE en 1954, toutefois, au vu de l'importance des algérois et oranais dans notre groupe, il est apparu nécessaire de distinguer les habitants de ces deux agglomérations au sein du groupe des urbains. Pour les emplois, il a été possible de répartir nos individus selon les catégories socioprofessionnelles

[785] Disponible à l'adresse suivante :
http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=ALGERIE

[786] Dans le cas des responsables associatifs habitant Alger un second tableau a été fait avec leur adresse précise afin de pouvoir réaliser dans un second temps un plan de lieux de résidence et de la vie associative à l'échelle de cette ville. Ne disposant pas du nombre suffisant d'individus dans le cas des autres villes, il a fallu réduire cette approche à la capitale de l'Algérie (plan en annexe n°9).

[787] *Statistique générale de l'Algérie. Résultats statistiques du recensement de la population du 31 octobre 1954, vol.1*, Délégation Générale du Gouvernement en Algérie, Secrétariat adjoint pour les affaires économiques, Alger, 1957, impr. Baconnier frères, 38p.

[788] Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962), représentations et réalités des populations,* Paris, INED-PUF, 386 p.

établies par l'INSEE à l'occasion de ce même recensement. Toutefois, là encore, on a choisi d'ajouter aux sept catégories d'origine, une huitième, afin de distinguer les policiers et militaires, bien représentés dans notre groupe, et classés en 1954 sous le chapeau « autres ». Enfin, en parallèle à ce classement en fonction de catégories socioprofessionnelles, un second, plus succinct a été établi, afin de distinguer les responsables associatifs occupant un emploi dans le secteur privé de ceux employés par le public, c'est-à-dire soit travaillant directement pour l'administration, soit salariés des entreprises publiques telles que les Chemins de Fer d'Algérie.

Exploitation de la base de données :

Les éléments recueillis sur les cadres des groupements d'anciens combattants permettent en premier lieu de dresser des tableaux croisés, par exemple, en fonction de la répartition en fonction des lieux de résidence et des les comparer à la répartition globale des populations en Algérie.

A partir de ces données, et en les croisant avec les critères de classement en catégories socioprofessionnelles employées lors du recensement de 1954, il est possible d'observer leurs activités professionnelles. A cette occasion, on peut aussi distinguer les employés du privé de ceux du public.

Enfin le recensement de 1954 fournit une liste des 46 communes de plein exercice considérées comme urbaines, ce qui permet de distinguer ces individus entre ruraux et urbains (groupe au sein duquel on distingue les habitants des agglomérations d'Alger et Oran).

Sources utilisées pour constituer la base de données :

Notice de renseignements sur l'union algérienne des associations de fonctionnaires et agents des services publics anciens combattants, établie par la PRG d'Alger, 11/12/1957 ; ANOM 1K-701 ; Note individuelle de renseignement sur Tahar Aouidad, établie par la PRG d'Alger, 7/08/1956 ; ANOM 8- F-804 ; Notice de renseignements sur l'Amicale des Anciens Commandos d'Afrique, établie par le PRG d'Alger, 6/03/1957 ; ANOM 91-3F-125 ; Notice de renseignements sur les membres du conseil d'administration de l'AMMAC, établie par la PRG d'Alger, 27/02/1961 ; ANOM 91-3F-125 ; notice de renseignements sur l'Association des Anciens de l'Armée Coloniale, établie par la PRG d'Alger ; ANOM 91-3F -125 ; notice de renseignement, sans titre, établie par la PRG d'Alger, 28/02/1961 ; ANOM 91-3F-125 ; Notice de renseignements sur l'Amicale des anciens de la Légion Etrangère, établie par la PRG d'Alger, 29/11/1957 ; Notes de renseignement sur l'Association de la Libération Française du 8 Novembre, établies par la PRG d'Alger, 4/08/1960 et 10/10/1961 ; ANOM 91-3F-125 ; notice de renseignement sur l'Association Rhin et Danube, établie par la PRG d'Alger, 24/12/1957 ; ANOM 91-3F-125 ; notice de renseignements sur les dirigeants d'association d'anciens combattants à Alger, établie par la PRG d'Alger, 10/05/1960 ; ANOM 91-3F-126 ; Note de renseignement sur les associations d'anciens combattants du département d'Alger, établie par la PRG, 22/10/1959 ; ANOM 91-3F-126 ; Note de renseignement sur l'Assemblée Générale de l'Association des Anciens Combattants de Tlemcen, établie par R. Valentini, Commissaire de la PRG de Tlemcen, 31/03/1956 ; ANOM Oran – 492 ; ; « Etat des associations d'anciens combattants, victimes de la guerre et cadre de réserve du département d'Oran », établi par de SDRG d'Oran, s.d. (1958-1959 env.) ; ANOM Oran—5223-1 ; note « quelques personnalités du monde ancien combattant », s.a (PRG d'Alger vraisemblablement), s.d. (1961 env.) ; ANOM 91-3F-123 ; note sur la section des anciens militaires et anciens combattants du canton de Koléa, établie par l'inspecteur Boisgelot de la PRG de Blida, 2/06/1949 ; ANOM 91-3F-124 ; note de renseignement sur MM. Margel, Franceschetti et Longchampt, établie par la PRG d'Alger, 13/06/1960 ; ANOM 91-3F-123 ; notice de renseignement sur les dirigeants du CLAC, établie par la PRG d'Alger, 16/05/1959 ; ANOM 91-3F-123 ; notice de renseignement sur l'Association des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, établie par la PRG d'Alger, 30/07/1960 ; ANOM 91-3F-122 ; Télégramme du SDRG du département de Constantine au Col. Godard du 16/09/1959 ; Scpo Fonds Delouvrier-Vaujour, SCPO 2DV11 ; Télégramme du SDRG du département de Batna au Col. Godard du 16/09/1959 et Télégramme du SDRG du département de Constantine au Col. Godard du 16/09/1959 ;

Scpo Fond Delouvrier-Vaujour, SCPO 2DV11 ; Télégramme du service central des Renseignements Généraux en Algérie à la Direction Générale de la Sûreté du Ministère de l'Intérieur portant sur les membres de l'Amicale des Anciens de la 2e DB participant au Congrès National, 22/11/1959 ; SCPO 2DV11 ; Rapport « Les Anciens Combattants », établi par le Service Départemental des Renseignements Généraux d'Alger, 4/02/1959 ; SHD GR1 H 1731.

Annexe 4 : Le réseau associatif ancien combattant dans les départements d'Oran et Constantine

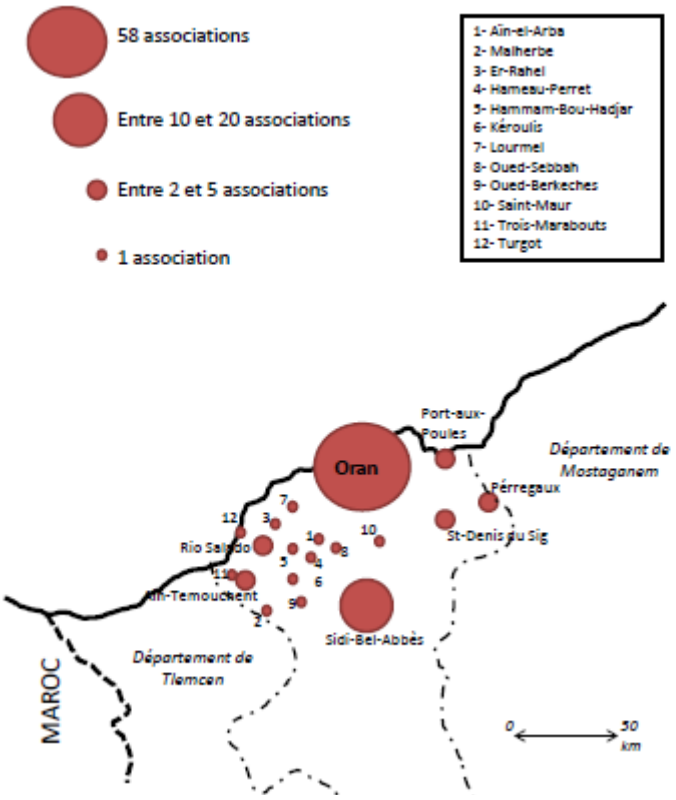

Annexe 1

Le réseau associatif ancien combattant dans le département d'Oran (1959)

Etabli à partir de l'Etat des Associations d'Anciens Combattants, Victimes de la Guerre et Cadres de Réserve du Département d'Oran, réalisé par la PRG (ANOM Oran – 5223-1)

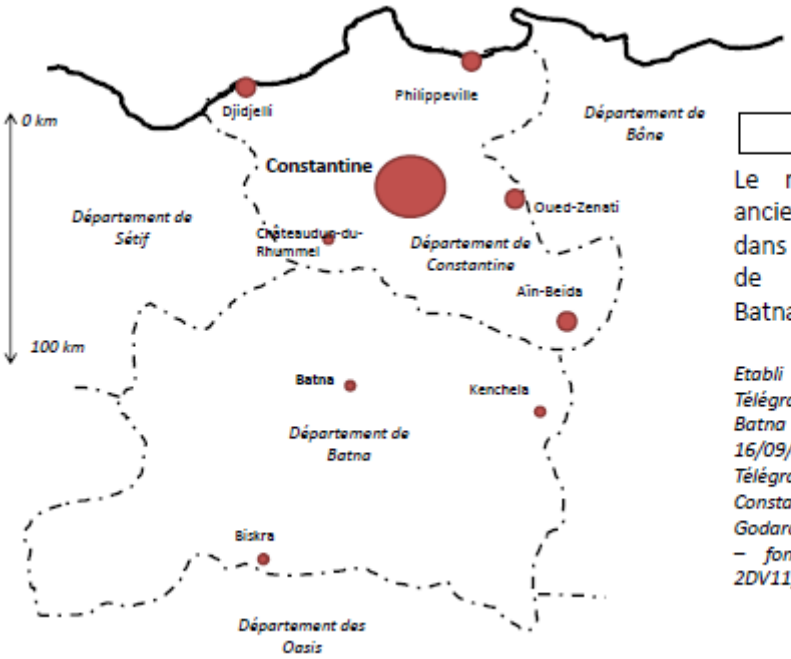

Annexe 2

Le réseau associatif ancien combattant dans les départements de Constantine et Batna (1959)

Etabli à partir du Télégramme de la PRG de Batna au Colonel Godard du 16/09/1959 et du Télégramme de la PRG de Constantine au Colonel Godard du 16/09/1959 (Scpo – fond Delouvrier-Vaujour 2DV11)

Annexe 5 : Lieux de résidence des responsables associatifs anciens combattants

Source : tableau établi à partir de la base de données constituée à partir de notes de renseignements sur les associations d'anciens combattants et leurs responsables (386 individus) et les données fournies par le recensement de 1954.

** Territoire du sud non compris*	**Population totale ***	**en %**	**Population musulmane**	**en %**	**Population non-musulmane**	**en %**	**Responsables AC**	**en %**
Agglo. Alger	548134	6,4	334513	4,4	213621	22,0	122	31,6
Agglo. Oran	312905	3,6	131346	1,7	181559	18,7	65	16,8
Constantine	143334	1,7	102659	1,3	40675	4,2	29	7,5
Autre Urbains	1153565	13,4	829018	10,8	324547	33,4	90	23,3
Ruraux	6456766	75,0	6246101	81,7	210665	21,7	80	20,7
Totaux	8614704	100	7643637	100	971067	100	386	100

Annexe 6 : Catégories socioprofessionnelles des responsables associatifs anciens combattants en fonction du lieu de résidence.

Source : tableau établi à partir de la base de données constituée à partir de notes de renseignements sur les associations d'anciens combattants et leurs responsables (306 individus) et les données fournies par le recensement de 1954.

CSP	Résidant Alger	en %	Résidant Oran	en %	Résidant Autre Urbain	en %	Résidant Rural	en %	Totaux	en %
Exploitants agricoles	0	0,0	1	1,7	2	2,9	13	20,0	16	5,2
Salariés agricoles	0	0,0	0	0,0	1	1,4	1	1,5	2	0,7
Patrons, artisans, commerçants	21	18,4	5	8,6	12	17,4	15	23,1	53	17,3
Profession libérale et Cadre sup.	32	28,1	26	44,8	17	24,6	7	10,8	82	26,8
Cadres moyens	19	16,7	4	6,9	17	24,6	11	16,9	51	16,7
Employés et Personnels de service	32	28,1	9	15,5	10	14,5	9	13,8	60	19,6
Ouvriers	4	3,5	0	0,0	3	4,3	3	4,6	10	3,3
Armée-Police	6	5,3	13	22,4	7	10,1	6	9,2	32	10,5
Totaux	114	100	58	100	69	100	65	100	306	100

Annexe 7 : Répartition des responsables des principales associations d'anciens combattants par classe d'âge

Source : graphique établi à partir de la base de données constituée à partir de notes de renseignements sur les associations d'anciens combattants et leurs responsables (231 individus).

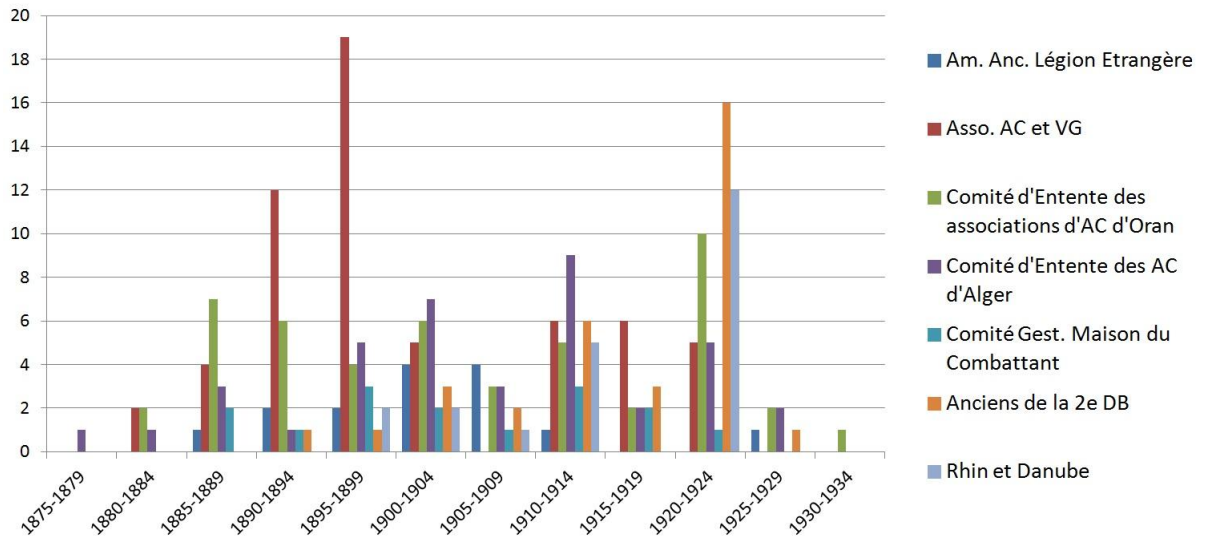

Annexe 8 : Nombre d'engagements associatifs des responsables anciens combattants en fonction du lieu de résidence

Source : tableau établi à partir de la base de données constituée à partir de notes de renseignements sur les associations d'anciens combattants et leurs responsables (386 individus)

	Résidant Alger	en %	Résidant Oran	en %	Résidant autre Urbain	en %	Résidant Rural	en %	Totaux	en %
Responsable de 1 association	77	63,1	18	27,7	103	86,6	72	90,0	270	69,9
Responsable de 2 associations	27	22,1	42	64,6	16	13,4	7	8,8	92	23,8
Responsable de 3 associations ou plus	18	14,8	5	7,7	0	0,0	1	1,3	24	6,22
Totaux	122	100	65	100	119	100	80	100	386	100

Annexe 9 : Les espaces de la vie associative des anciens combattants à Alger (vers 1955)

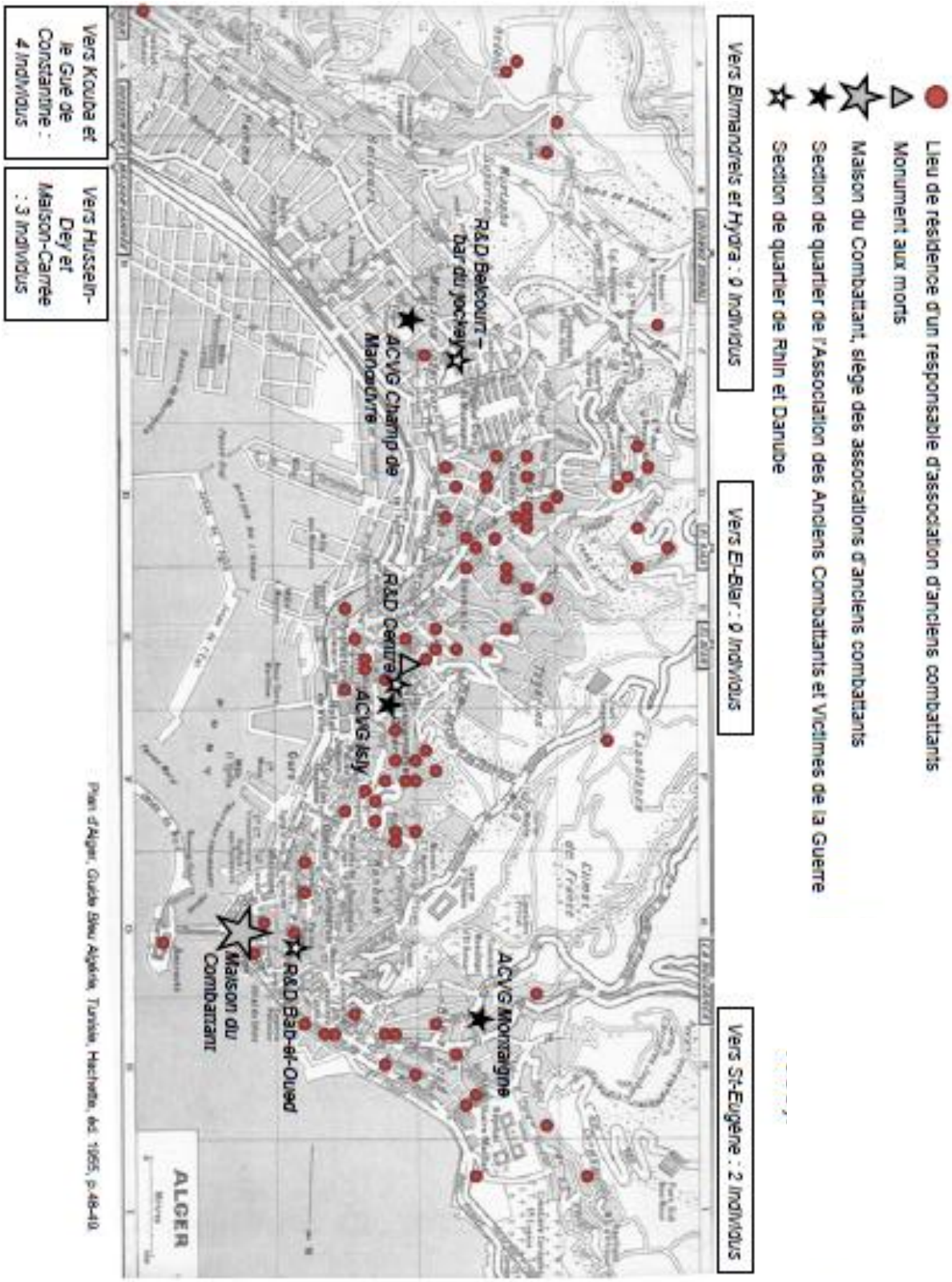

Annexe 10 : Notices biographiques de responsables d'associations d'anciens combattants en Algérie.

N.B. : Ces notices sont constituées à partir des sources et ouvrages consultées, pour certains individus, il n'a malheureusement pas été possible de retracer précisément certains aspects de leur parcours, notamment après 1962.

Tahar Aouidad

Né en 1895 à Azazga, dans une famille de notables kabyles, son père, puis son cousin se succèdent en tant que caïds du douar d'Illoula. Après des études, il devient instituteur. Mobilisé en 1914-1918, il est à nouveau mobilisé en 1939-1940. Marié à une institutrice originaire de l'Yonne, il séjourne régulièrement en Bourgogne après 1945.

Dès l'entre-deux-guerres, il adhère à la fédération des anciens militaires musulmans d'Algérie. Après la Seconde Guerre mondiale, il rejoint la fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans fondée par Augustin Ibazizen et en devient vice-président en 1955.

Engagé en politique, il se porte candidat à plusieurs élections, tout d'abord aux cantonales, en 1946, puis aux élections à l'Assemblée Algérienne, mais il est à chaque fois battu par ses concurrents. Proche de la SFIO, sans être adhérent, il défend, jusqu'en 1956, une politique d'assimilation. Il abandonne toutefois cette position, en démissionnant, cette même année, de la commission consultative de la fonction publique et en se déclarant partisan de négociations avec le FLN, d'une reconnaissance du fait national algérien, tout en condamnant la répression par l'armée française.

Il rompt également, à cette date avec ses activités dans le milieu ancien combattant, et regagne l'Yonne.

Auguste Arnould.

Né en 1919 à Aïn-el-Arba (département d'Oran). Son père, mobilisé, décède avant sa naissance. Elevé par sa mère, institutrice, il suit des études jusqu'au baccalauréat. Appelé en 1939, il suit une formation au pilotage avant d'être démobilisé en 1940. Rentré en Algérie, il rejoint en 1943 les Etats-Unis où il obtient son brevet de pilote. Il participe ensuite de 1944 à 1945 aux campagnes de bombardements sur l'Europe occupée. Après-guerre, il devient lieutenant de réserve de l'armée de l'air et débute une carrière dans l'aviation en tant que pilote d'Air France, puis d'Air Algérie à partir de 1950. Marié et père de deux enfants, il réside à Alger, d'où il effectue des liaisons régulières depuis l'aéroport de Maison-Blanche vers la France.

Adhérent de l'union nationale des officiers de réserve, il participe dès l'automne 1955 aux réunions précédant la fondation du CEAC. Elu en mars 1958 au comité directeur de ce dernier, il ne quitte plus ses instances dirigeantes. Membre du Comité de Salut Public Algérie-Sahara après le 13 mai, il participe à l'encadrement de plusieurs manifestations de soutien à l'armée. Auguste Arnould prend la tête des listes présentées par le CEAC lors de législatives du 30 novembre 1958, mais échoue derrière la liste menée par Pierre Lagaillarde. Arrêté le 11 février 1960 pour son activité pendant la semaine des barricades, il est incarcéré deux mois. Il est jugé par le tribunal militaire de Paris en compagnie des autres dirigeants des organisations Algérie française, mais est acquitté en mars 1961.

Lors du putsch des généraux, le CEAC désigne Auguste Arnould comme son président, et apporte son soutien aux militaires. Il n'est pas inquiété après cet évènement et poursuit la mobilisation contre les négociations avec le FLN et l'indépendance algérienne. Frappé par une interdiction d'entrée et de séjour en Algérie, il est expulsé vers la région parisienne le 11 mai 1962 et s'installe à Choisy-le-Roi.

Michel Autier

Né en 1920 à Lille. Il est mobilisé pendant la Seconde Guerre mondiale et combat dans la Première Armée Française. Fonctionnaire au Gouvernement Général, à Alger, il occupe le poste d'attaché de presse.

Dès l'après-guerre, il s'engage dans la vie associative des anciens combattants. Adhérent à Rhin et Danube, il participe à la rédaction du mensuel *Rhin et Danube d'Algérie*. Michel Autier est également président de l'association des fonctionnaires anciens combattants. Dès l'automne 1955, il fait partie des dirigeants qui forment le comité d'entente, où il s'occupe plus particulièrement de la propagande et des relations avec la presse. Il participe également au dispositif de protection urbain, en tant que chef de secteur. Lors de la cérémonie du 11 novembre 1957, il prend à partie, avec d'autres manifestants, le Gouverneur général Robert Lacoste. Cela entraîne une mesure d'éloignement, il est alors nommé à la préfecture de Batna. Cette sanction l'empêche de poursuivre activement son engagement au sein du CEAC et il ne participe plus à ses instances dirigeantes jusqu'en 1961.

Frappé d'une interdiction d'entrée et de séjour en Algérie, il est expulsé le 9 mai 1962 vers Marseille.

Marcel Cosso

Né en 1912 à Alger. Directeur des assurances « la Prévoyance ». Mobilisé pendant la Seconde Guerre mondiale, il participe à la campagne d'Italie au sein de la 3e division d'infanterie algérienne.

Après-guerre, il devient président de l'amicale des anciens de la 3e DIA, tout en étant adhérent de Rhin et Danube. En décembre 1954 il participe à la fondation du Rassemblement des Français d'Algérie, dirigé par Robert Perringuey et Alexis Breban, également actifs dans le milieu ancien combattant. Il participe, à partir de 1956 au CEAC. Chargé des relations avec le monde associatif, il rencontre à Paris, à la fin de l'année 1956, le Général Juin, le Général de Montsabert et Alexis Thomas, président de l'UNC, pour les sensibiliser à l'action du CEAC.

Après le 13 mai 1958, il entre toutefois en désaccord avec la majorité du Comité d'Entente à propos des candidatures aux élections législatives. Partisan d'un soutien à la liste Lagaillarde, il s'éloigne alors du CEAC tout en poursuivant ses activités au sein du Rassemblement des Français d'Algérie.

Installé dans les Alpes-Maritimes après l'indépendance de l'Algérie, il retrouve la présidence d'une association locale d'anciens combattants.

Gustave Dubus

Né en 1910 à Arzew (département d'Oran). Il entame une carrière de footballeur, récompensée en 1930 par un titre de champion de France avec le F.C. Sète et deux sélections en équipe de France. Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier par l'armée allemande. Dès 1945, de retour à Oran, il constitue la section locale des prisonniers de guerre, tout en accédant à des responsabilités dans la hiérarchie nationale de cette association dont il devient vice-président.

Directeur de la caisse des allocations familiales d'Oran, il est par ailleurs engagé au sein de l'UDSR, dont il est l'un des responsables pour l'Algérie. Proche des milieux libéraux, il est lié, par exemple, à Max Marchand, ancien prisonnier de guerre, devenu directeur des centres sociaux-éducatifs, assassiné en 1962 par l'OAS. Gustave Dubus rédige, par exemple, la préface de son recueil de poèmes *Au cœur de la prison* (1957).

Au sein du milieu associatif ancien combattant d'Oran, il se montre rétif à l'engagement des associations sur le terrain politique. Il rejoint néanmoins le comité d'entente crée dans cette ville en 1959, ce qui ne l'empêche pas de se montrer très critique envers les ultras et l'OAS, obstacle selon lui à un apaisement en Algérie

Il quitte l'Algérie à l'été 1962, mais poursuit son activité au sein de l'association des anciens prisonniers de guerre en créant une maison de santé pour ses adhérents. Renouant également avec son passé sportif, il dirige le Club des Internationaux de Football, une association d'anciens joueurs de l'équipe de France, et crée une amicale des anciens joueurs d'Afrique du Nord.

Il décède en 1991.

Adrien Guidat

Né en 1901 à Grenoble. Alors qu'il est encore enfant, sa famille s'installe à Alger, où il devient avocat. Maréchal des logis dans l'artillerie, il est mobilisé en 1939 mais ne combat pas lors de la campagne de France. Rappelé en 1943, il est affecté comme avocat auprès du tribunal des forces armées et suit l'armée française de Provence en Allemagne. Démobilisé en 1945, il devient lieutenant de réserve.

Après-guerre, il devient président de l'association des anciens du corps expéditionnaire français en Italie, tout en participant à Rhin et Danube et au comité de gestion de la Maison du Combattant. A partir de 1956, il participe aux activités du CEAC. En mai 1958 il devient vice-président du comité de salut public de la Ville d'Alger. Frappé par une mesure d'éloignement en novembre 1960, il doit s'écarter des activités du comité d'entente.

Après l'indépendance de l'Algérie, il s'installe à Grenoble, où il fonde, avec plusieurs rapatriés, une association des anciens du CEF, tout en participant à la vie associative pied-noir.

Augustin-Belkacem Ibazizen

Né en 1897 à Aït-Larba, en Kabylie. Suivant un cursus scolaire, il est mobilisé en 1914 et combat pendant toute la guerre sur le front en France. Démobilisé, il entreprend des études à Paris, qui lui

permettent de devenir avocat. Il se convertit au catholicisme, prenant le prénom d'Augustin. Il obtient également la citoyenneté française.

Revenu à Tizi-Ouzou, il y exerce la profession d'avocat au cours des années 1930. En parallèle à son activité professionnelle, il s'engage dans les Croix-de-feu, dont il devient un des responsables en Algérie. En 1942, il rencontre Pétain, à Vichy, afin de défendre la situation des anciens combattants algériens.

Après-guerre, il fonde, à Alger, la fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans. Il espère ainsi permettre une amélioration de la situation politique et sociale de ceux-ci. Cette entreprise se heurte toutefois à une opposition des principales autres associations. Abandonnant ses activités à la tête de cette association, Augustin Ibazizen se porte alors candidat à l'Assemblée de l'Union Française, où il est élu en 1953.

Il se détourne alors de l'association qu'il a crée, et il en abandonne la présidence. Il est ensuite nommé, en 1959, au Conseil d'Etat, où il achève sa carrière. Installé en France, il rédige ses mémoires, publiées en deux volumes successifs : *Le Pont de Bereq-mouch, ou le bond de mille ans* (1979), puis *Testament d'un berbère* (1984).

Il décède à Paris en 1980.

Joseph Kerdavid

Né en 1894 à Alger. Engagé volontaire en 1914, il est grièvement blessé en 1915 et perd un bras. Démobilisé, il trouve un emploi de chef de bureau aux Chemins de Fer Algériens. En parallèle, il participe aux activités des associations de mutilés qui se forment alors à Alger. Dès 1921 il devient président de l'amicale des mutilés et anciens combattants d'Alger, la principale association du département et conserve ce poste jusqu'en 1940. A cette date son association, dissoute par le gouvernement de Vichy est remplacée par la Légion française des combattants, à laquelle il adhère.

Après le débarquement anglo-américain de 1942, Joseph Kerdavid participe à la création de l'association départementale d'Alger des anciens combattants et victimes de la guerre, qui jouit, en théorie du statut d'association unique, en vertu de l'ordonnance du 2 septembre 1943. En tant que président de cette association, il cherche, après-guerre, à faire obstacle à toutes les créations d'associations concurrentes, provoquant ainsi de vives tensions dans le milieu ancien combattant. Par ailleurs il devient directeur du Centre des Invalides inauguré à Kouba en 1952.

Opposé à la création du CEAC en 1956, Joseph Kerdavid refuse l'adhésion de son association à ce dernier. Défendant des opinions de centre-gauche, il paraît hostile à ce comité où dominent des individus classés à droite. Grâce à son influence dans le milieu ancien combattant, il fait obstacle aux activités du comité d'entente. Il fait, par exemple, partie des dirigeants associatifs qui refusent d'octroyer à celui-ci des locaux dans la Maison du Combattant, dont il siège au comité de gestion.

Après le 13 mai 1958, évènements auxquels il ne participe pas, il demande l'adhésion de l'association des ACVG au CEAC. Cependant, dès l'automne suivant, il se place en retrait du comité d'entente, en raison de son refus de présenter des candidats aux législatives.

Il meurt le 12 février 1959. Ses obsèques sont l'occasion d'un rassemblement de nombreuses personnalités du milieu ancien combattant algérois, mais les dirigeants du CEAC n'y sont pas conviés.

Maurice Mouchan

Né en 1920 à Alger, il se marie en 1942 avant d'être incorporé aux chantiers de jeunesse. Il est ensuite nommé aspirant de réserve du génie. Il participe en août 1944 au débarquement en Provence. Chargé d'opération de déminage, il est gravement blessé en avril 1945 en Allemagne par l'explosion d'une grenade et doit être amputé des mains. Hospitalisé, il est fait chevalier de la Légion d'honneur et est démobilisé en 1946. Il entame alors une carrière dans l'éducation et devient directeur d'école à El-Biar, commune dont il devient le maire.

Engagé dans la vie associative des anciens combattants, il est élu président de l'association des grands invalides de guerre, tout en adhérant également à Rhin et Danube. Il rejoint le CEAC à sa création, et en est le président en 1956. Membre du Comité de Salut Public Algérie-Sahara en mai 1958, il est ensuite désigné, avec Auguste Arnould, pour conduire la liste du CEAC aux élections législatives de novembre 1958. Après la semaine des barricades il paraît s'éloigner des activités du Comité d'Entente.

A l'indépendance de l'Algérie, il s'installe à Nice, où il prend une part active dans l'organisation de la vie associative des rapatriés. En 1964, il devient président d'une fédération niçoise des associations de pieds-noirs qui apporte, l'année suivante, lors des élections municipales, son soutien à Jean Médecin. Elu conseiller municipal, Maurice Mouchan occupe, de 1989 à 1993 le poste d'adjoint au maire chargé des anciens combattants. Il meurt à Nice le 7 août 1993.

Jean Scelles

Né en 1904, à Paris, il découvre l'Algérie à l'occasion de son service militaire. Il y fait la rencontre de Jeanne Millie, une architecte, qu'il épouse et s'installe à Alger.

Engagé dès sa jeunesse dans les mouvements scouts et marqué par l'influence de Marc Sangnier, il œuvre, dans l'entre-deux-guerres, au rapprochement entre les religions et fréquente Louis Massignon ainsi que le Cheick El-Okbi. Il prend également la défense du projet Blum-Violette. Engagé dans la résistance en Algérie, il est arrêté. Gravement malade, il est gracié en 1942, mais le couple est expulsé vers la France.

Après-guerre, il participe, aux côté de Louis Massignon, à la création du comité chrétien d'entente France-Islam. Elu conseiller de l'Union Française, Jean Scelles est désigné, en 1955 président de la fédération des anciens militaires et anciens combattants franco-musulmans. En 1956, il s'oppose aux manifestations organisées par le comité d'entente en février 1956, condamnant ces mobilisations qui ne s'adressent d'après lui, qu'aux Français d'Algérie et plaidant en faveur d'un moratoire contre les exécutions. Cette attitude lui vaut des menaces des ultras. Jean Scelles et sa femme quittent alors l'Algérie en 1957.

Installés en région parisienne, à Saint-Maurice, Jean Scelles poursuit son engagement dans la vie locale des anciens combattants, tout en étant élu conseiller municipal. Cependant, il se consacre

surtout à la lutte contre la prostitution. En 1993, il crée la fondation Jean et Jeanne Scelles-Millie, consacrée à cette cause.

Jean Scelles décède en 1996.

Marc Yafil

Né en 1896 à Alger dans une famille juive algérienne, il est employé comme cadre technique par la radiotélévision française. Soldat pendant la Première Guerre mondiale, il adhère ensuite à l'association républicaine des anciens combattants. En 1943, il rejoint l'association départementale des anciens combattants et victimes de guerre. Elu président de la section de Bab-el-Oued, il occupe à partir de cette date des responsabilités dans l'association puis accède au poste de vice-président. Au sein de son association, il est considéré comme le représentant des sympathisants de gauche, communistes et socialistes. Par ailleurs, il est élu, en 1945 au conseil municipal d'Alger, sur la liste dirigée par le général de gendarmerie Paul Tubert et devient adjoint au maire. L'année suivante, il est candidats aux élections législatives sur la liste soutenue par le PCA sous l'étiquette « Mouvement Uni de la Résistance Française », mais placé en quatrième position il échoue à entrer à l'Assemblée Nationale. Il rejoint ensuite la SFIO, mais abandonne tout mandat politique.

A partir du déclenchement de la guerre, il est l'auteur de plusieurs rapports sur la situation algérienne, présentés lors des congrès des ACVG. Il s'y montre critique envers la politique suivie par la France, le manque d'investissements et les obstacles mis au statut de 1947. Défendant de profondes réformes en Algérie, il se déclare partisan de l'intégration grâce à des réformes sociales et politiques pour permettre l'égalité entre Algériens et Français d'Algérie.

A la mort de Joseph Kerdavid en 1959, Marc Yafil est désigné comme son successeur à la tête de l'association des anciens combattants et victimes de la guerre. Ce choix se heurte à l'opposition d'une minorité des adhérents, mais un compromis est trouvé avec l'élection de René Lloret comme co-président. Marc Yafil est alors à l'origine de la constitution du comité de liaison des anciens combattants, qui rassemble des associations hostiles au CEAC. Il s'attire de nombreuses critiques des membres de ce dernier, qui l'accusent d'être partisan de l'indépendance algérienne et en font le responsable des divisions au sein du milieu ancien combattant. En mars 1961, ces attaques l'obligent à abandonner ses fonctions à la tête de l'association, à cause de l'hostilité de plusieurs sections qui menacent d'une démission en bloc.

Au plan politique, il quitte, après le 13 mai 1958, la SFIO, pour rejoindre le Parti Socialiste Autonome, hostile à Guy Mollet et au retour de De Gaulle, puis, le Parti Socialiste Unifié, qui succède en 1960 au PSA.

Annexe 11 : Implantation des *diar-el-askri* (en 1957)

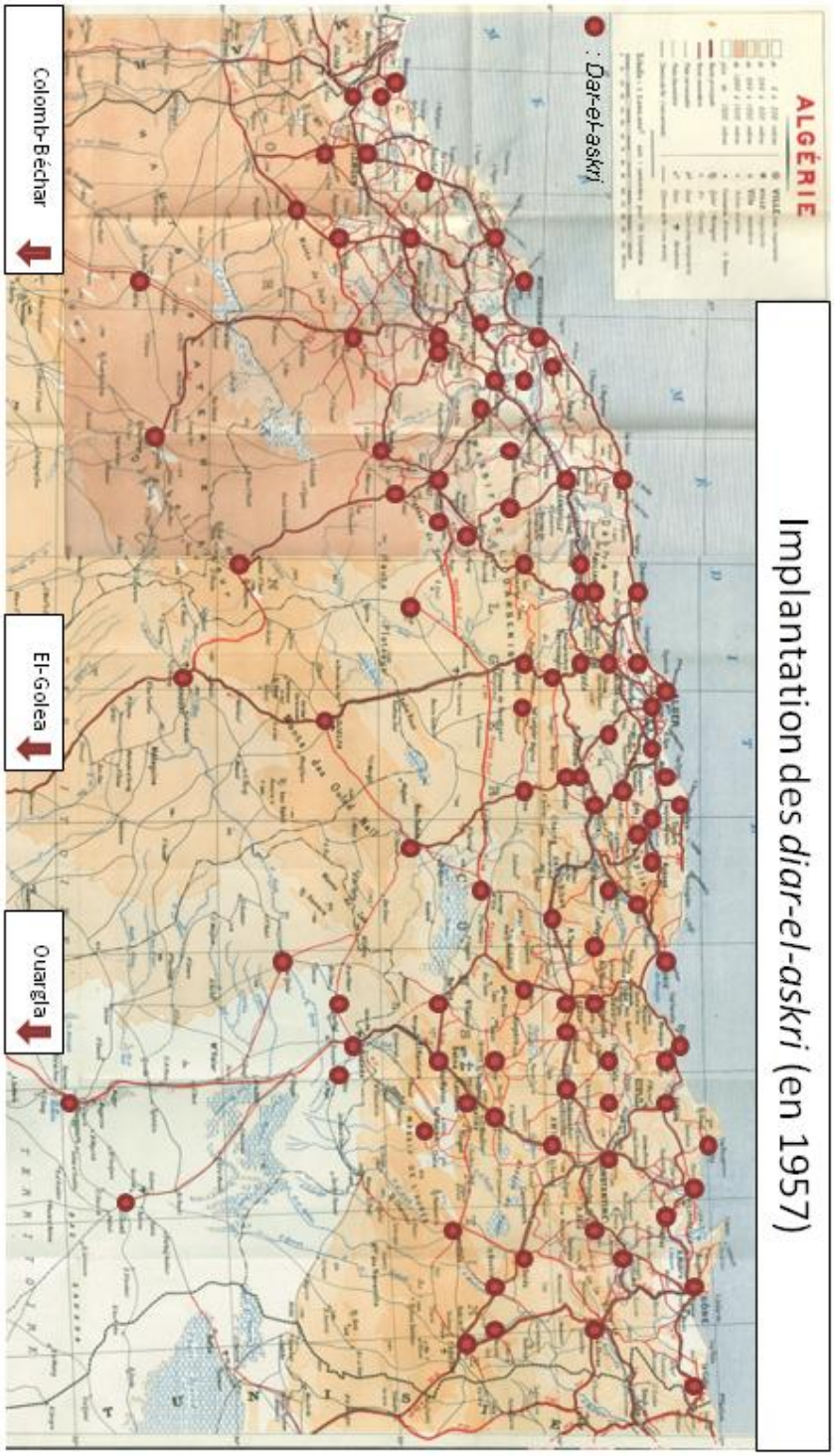

Sources : Carte de l'Algérie, *Guide bleu Algérie, Tunisie*, Hachette, éd. 1955, p.1.
Rapport sur le fonctionnement de l'œuvre des Amitiés africaines pendant l'année 1957, présenté apar le Délégué régional pour l'Algérie ; SHD GR-1-H-2557.

Fonds d'archives

<u>Centres d'archives publics :</u>
Archives nationales de l'outre-mer (ANOM), Aix-en-Provence

Préfecture d'Alger, service départemental des RG :
ANOM 91-3F-102
ANOM 91-3F-121
ANOM 91-3F-122
ANOM 91-3F-123
ANOM 91-3F-124
ANOM 91-3F-125
ANOM 91-3F-126

Préfecture d'Alger, administration départementale :
ANOM 91-1K-180
ANOM 91-1K-676

Préfecture d'Alger, relation du préfet avec les associations :
ANOM 91-1K-155-2
ANOM 91-1K-701
ANOM 91-1K-702
ANOM 91-1K-816

Préfecture d'Oran, série continue :
ANOM Oran--441
ANOM Oran--492
ANOM Oran--686
ANOM Oran--5223-1

Ministère d'état chargé des affaires algériennes, services des affaires administratives et sociales, bureau des affaires sociales, anciens combattants et militaires :
ANOM 81-F-1675
ANOM 81-F-1677
ANOM 81-F-1678
ANOM 81-F-1679
ANOM 81-F-1679
ANOM 81-F-1683
ANOM 81-F-1684
ANOM 81-F-1687
ANOM 81-F-804

Archives Nationales, site de Pierrefitte
Archives du ministère de l'Intérieur, police générale :
AN F-7-179
AN F-7-180
AN F-7-14352
AN F-7-15182
AN F-7-15178
AN F-7-15182
AN F-7-15183
AN F-7-15184

AN F-7-15187
AN F-7-15188

Ministère de l'Intérieur, bureau de la liberté individuelle :
AN 980076-1

Fond de l'Office national des anciens combattants (ONAC) :
AN 98331-02
AN 980331-09
AN 98331-10

Service historique de la Défense (SHD), site de Vincennes :
Série 1H, Algérie :
SHD GR1-H-1430
SHD GR1-H-1431
SHD GR1-H-1432
SHD GR1-H-1433
SHD GR1-H-1434
SHD GR1-H-1730
SHD GR1-H-1731
SHD GR1-H-2021
SHD GR1-H-2465
SHD GR1-H-2510
SHD GR1-H-2514
SHD GR1-H-2557
SHD GR1-H-2695

Dossiers personnels :
SHD GR8YE97311
SHD GR8YE61312

Service historique de la Défense, archives de la justice militaire, Le Blanc :
Minutes du jugement n°145/9245
N.B. : Copie adressée le 16/12/2013 par le dépôt central d'archives de la justice militaire.

Bibliothèque nationale, site François Mitterrand
Journal officiel de la République française (Alger) :
BNF MICR-D-10034
Périodiques[789] :
Bulletin de liaison du CEAC :
BNF RES 4°LC12-536
Bulletin des anciens du CEF :
BNF 8-JO-12487
Rhin et Danube d'Algérie :
BNF FOL-JO-6410
L'Echo d'Alger
BNF MICR D-315
Le Journal d'Alger
BNF MICR D-1626

[789] *L'Echo d'Alger, le Journal d'Alger, Le Monde* sont également consultables à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), au format original, afin de compléter des numéros manquants ou indisponibles.

La Dépêche Quotidienne d'Algérie
BNF MFILM GR FOL-JO-5755
Le Monde
BNF MICR D-66

Centres d'archives privés :
Archives d'histoire contemporaine du Centre d'histoire de Sciences-Po, Paris, rue Jacob :
Fond Delouvrier-Vaujour :
SCPO 2-DV-1
SCPO 2-DV-2
SCPO 2-DV-3
SCPO 2-DV-4
SCPO 2-DV-5
SCPO 2-DV-6
SCPO 2-DV-10
SCPO 2-DV-11
SCPO 2-DV-28

Office universitaire de recherche socialiste (OURS), Paris, 12 cité Malesherbe
Fond Guy Mollet :
OURS AGM-81
OURS AGM-82
OURS AGM-85

Union nationale des combattants (UNC), Paris, 17 rue de Vézelay
Courriers, rapports et documents des sections de l'UNC d'Algérie et d'associations d'anciens combattants :
Classement provisoire – dossier non numéroté « Algérie »
La Voix du Combattant, mensuel de l'UNC
Numéros de 1945 à 1962.

Fédération nationale des anciens combattants prisonniers de guerre (FNCPG), Paris, 46 rue Copernic
Comptes rendus des congrès et conseils nationaux de la FNCPG depuis 1945
Classement provisoire – classeurs non numérotés. Congrès de 1945 (Paris, Versailles), 1954 (Luchon), 1955 (La Bourboule), 1956 (Nice), 1957 (Perros-Guirec), 1958 (Vichy), 1959 (Metz), 1960 (Paris), 1961 (Tours), 1962 (Chateauroux), 1966 (Breteuil-sur-Noyelle).

Fondation Scelles, Paris, 14 rue Mondétour :

Archives personnelles de Jean et Jeanne Scelles [non classé][790]

[790] Ce fond n'a pu être exploité, à l'exception de documents fournis par M. Yves Scelles.

Bibliographie

Ouvrages consultés à titre de source :

Merry et Serge Bromberger, *Les treize complots du treize mai ou la délivrance de Gulliver*, Paris, Fayard, 1959, 445 p.

Yves Courrière, *La guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2001 (réed.), 2 vol. (950 et 1202 p.)

Augustin-Belkacem Ibazizen, *Le Pont de Bereq'mouch ou le bond de mille ans*, éditions de la Table Ronde, Paris, 1979, 323 p.

Augustin-Belkacem Ibazizen, *Le testament d'un berbère : un itinéraire spirituel et politique*, Albatros, Paris, 1985, 211 p.

Pierre Nora, *Les Français d'Algérie*, Paris, Christian Bourgeois, 2012, 400 p.

Jeannes Scelles-Millie, *Algérie, dialogue entre Christianisme et Islam, mémoires et notes (1900-1974)*, Paris, Harmattan, 2003, 181 p.

Dictionnaires biographiques :

René Gallissot (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* ; *Algérie, engagements sociaux et question nationale : de la colonisation à l'indépendance de 1830 à 1962,* Paris, éd. de l'Atelier, 2006, 605 p.

François Pouillon (dir.) *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2008, 1007 p.

Ouvrage sur les anciens combattants :

Bruno Cabanes, « Génération du feu : aux origines d'une notion », *Revue historique*, 01/2007, n°641 ; p.139-150.

Jean-Paul Cointet, *La Légion Française des Combattants : la tentation du fascisme*, Paris, Albin Michel, 1995, 458 p.

Thomas DeGeorges, *A Bitter Homecoming : Tunisian Veterans of the First and Second World Wars*, thèse sous la direction de Roger Owen, soutenue le 16/4/2006, Havard University.

Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers de guerre français, naissance et développement de la FNPG, 1944-1952)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 335 p.

Antoine P rost, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939*), Paris, FNSP, 1977, 3 vol. (237, 261, 268 p.)

René Rémond, « Les anciens combattants et la politique », *Revue française de science politique*, 5e année, n°2, 1955. pp. 267-290.

Ouvrages généraux sur l'Algérie coloniale :

Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine, t.2, 1871-1954*, Paris, PUF, 1979, 643 p.

Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ounassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (dir.), Hist*oire de l'Algérie à la période coloniale,* Alger/Paris, Barzakh/La Découverte, 2012, 717 p.

Blévis Laure, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des « sujets français » en Algérie coloniale », *Genèses*, 2003/4 n°53, p.25-47.

Jan Jansen, *Erobern und Erinnern, Symbolpolitik, öffentlicher Raum une französischer kolonialismus in Algerien, 1830-1950,* Munich, Oldenburg Verlag, 2013, 543 p.

Jean-Jacques Jordi, Guy Pervillé (dir.), *Alger 1940-1962 : une ville en guerre*, Paris, Autrement, 1999, 261 p.

Samuel Kalman, *French colonial fascism, the extreme right in Algeria, 1919-1939*, New York, Macmilan-Palgrave, 2013, 286p.

Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962), représentations et réalités des populations*, Paris, INED-PUF, 386 p.

Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, la Guerre de 14-18 et le premier quart du XXe siècle*, Droz, Paris, 1981, 793p.

Belkacem Recham, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, L'Harmattan, Paris, 1996, 327 p.

Sylvie Thénault, Emmanuel Blanchard, « Quel monde du contact ? Pour une histoire sociale de l'Algérie pendant la période coloniale », *Le mouvement social*, 03/2011, n°236, p.3-7.

Ouvrages sur l'Algérie pendant la Seconde Guerre mondiale :

Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, 418 p.

Jacques Cantier, Eric Jennings (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, 398 p.

Pierre Darmon, *L'Algérie de Pétain, les populations algériennes ont la parole (septembre 1939-novembre 1942)*, Paris, Perrin, 2014, 456 p.

Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire, le corps expéditionnaire français en Italie (nov. 1942-juillet 1944),* Paris, Les Belles Lettres, 2013, 613 p.

Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945 : une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009, 404 p.

Jean-Louis Planche, *Sétif 1945, Histoire d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin, 2006, 422 p.

Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, de Mers-el-Kébir aux massacres du nord-constantinois*, La Découverte, Paris, 2002, 403 p.

Ouvrages sur l'Algérie pendant la guerre d'indépendance :

Charles-Robert Ageron, « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », in *Vingtième Siècle*, n°48, 10-11/1995, p.3-20

Raphaëlle Branche, *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot, 2014, 286 p.

Marie Dumont, « Les Européens dans la rue pendant la guerre d'Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 02/2002, n°206 ; p.59-85

Anne-Marie Duranton-Crabol, *Le temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, 1995, 319 p.

Georgette Elgey, *Histoire de la IV*^{ème} *République, t.3, la République des tourmentes*, Paris, Fayard, 1992-2001, 4 vol. (674, 691, 979, 594 p.)

Denis Gagnou, La *genèse des Unités Territoriales : de la Garde aux Unités Territoriales en Algérie (1945-1957)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Daniel Lefeuvre, Université Paris VIII, 2002.

Mohammed Harbi et Benjamin Stora (dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-1962, La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, 728 p.

Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001, 563 p.

Pierre Miquel, *La guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1993, 554 p.

Claire Mauss-Copeaux, *Algérie, 20 août 1955, insurrection, répression, massacres*, Paris, Payot, 2011, 279 p.

Anne-Marie Pathé, Daniel Lefoeuvre (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir de décolonisation françaises*, Actes du colloque international des 23, 24 et 25 novembre 2000 à la Sorbonne, Paris, Société française d'Histoire des Outre-mers, 2000, 683 p.

Christian Purtschet, « Les élections législatives de novembre 1958 en Algérie », *Sociologie électorale en Afrique du Nord*, PUF, 1966, p. 6-108.

Sylvie Thénault, « L'OAS à Alger en 1962 Histoire d'une violence terroriste et de ses agents », *Annales ESC*, 05/2008 p. 977-1001.

Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Champs-Flammarion, 2012, 374 p.